

Projet

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières



**PROJET
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
2016-2020**

MRC de Sept-Rivières

Adopté par le Conseil de la MRC de Sept-Rivières
Le 20 octobre 2015



4430, avenue Papineau
Montréal (Québec) H2H 1T8
Téléphone : 514 844-7111

Version

Pour consultations publiques

Réalisation

Date : 19 octobre 2015

Mme Julie Lasfargues, Chargée de projet

Signature :

Révision

Date : 19 octobre 2015

Mme Sandra Messih, Directrice

Signature :

Validation

Date : 19 octobre 2015

M. Jean Louis Chamard, Conseiller principal

Signature :

Ce document technique est l'œuvre du cabinet d'expertise environnementale Chamard stratégies environnementales et il est protégé par la loi. Ce rapport est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute reproduction ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de Chamard stratégies environnementales et de la MRC de Sept-Rivières.

Toute référence à ce document doit mentionner que celui-ci est l'œuvre du cabinet d'expertise environnementale Chamard stratégies environnementales.

Équipe de réalisation

Préparation et rédaction

Chamard stratégies environnementales

- | | |
|-----------------------------------|---------------------|
| — Jean Louis Chamard, M. Sc. Env. | Directeur de projet |
| — Julie Lasfargues, ing. | Chargée de projet |

Orientations et recommandations

MRC de Sept-Rivières

- | | |
|---------------------|--|
| — Alain Lapierre | Directeur général |
| — Caroline Cloutier | Conseillère en environnement et développement durable |
| — Étienne Lafortune | Conseiller en environnement et développement durable
Juin 2014 – avril 2015 |

Conseil de la MRC de Sept-Rivières

- | | |
|----------------------------|---|
| — Madame Violaine Doyle | Préfet – Mairesse de la Ville de Port-Cartier |
| — Monsieur Réjean Porlier | Préfet suppléant – Maire de la Ville de Sept-Îles |
| — Madame Carole Chevarie | Conseillère de comté – Conseillère à la Ville de Port-Cartier |
| — Monsieur Gilles Fournier | Conseiller de comté – Conseiller à la Ville de Port-Cartier |
| — Monsieur Denis Miousse | Conseiller de comté – Conseiller à la Ville de Sept-Îles |

Ville de Port-Cartier

- | | |
|-----------------|--|
| — Yves Lévesque | Directeur des travaux publics et des services techniques |
|-----------------|--|

Ville de Sept-Îles

- | | |
|-------------------------|----------------------------------|
| — Jean-François Grenier | Chef de division - Environnement |
|-------------------------|----------------------------------|

Innu Takuaitkan Uashat mak Mani-utenam

- | | |
|---------------------|--|
| — Napoléon Jourdain | Directeur adjoint aux immobilisations et infrastructures |
|---------------------|--|

Cartographie

MRC de Sept-Rivières

- | | |
|-------------------|---------------------------------|
| — Philippe Gagnon | Aménagiste et directeur adjoint |
|-------------------|---------------------------------|

Révision et mise en page

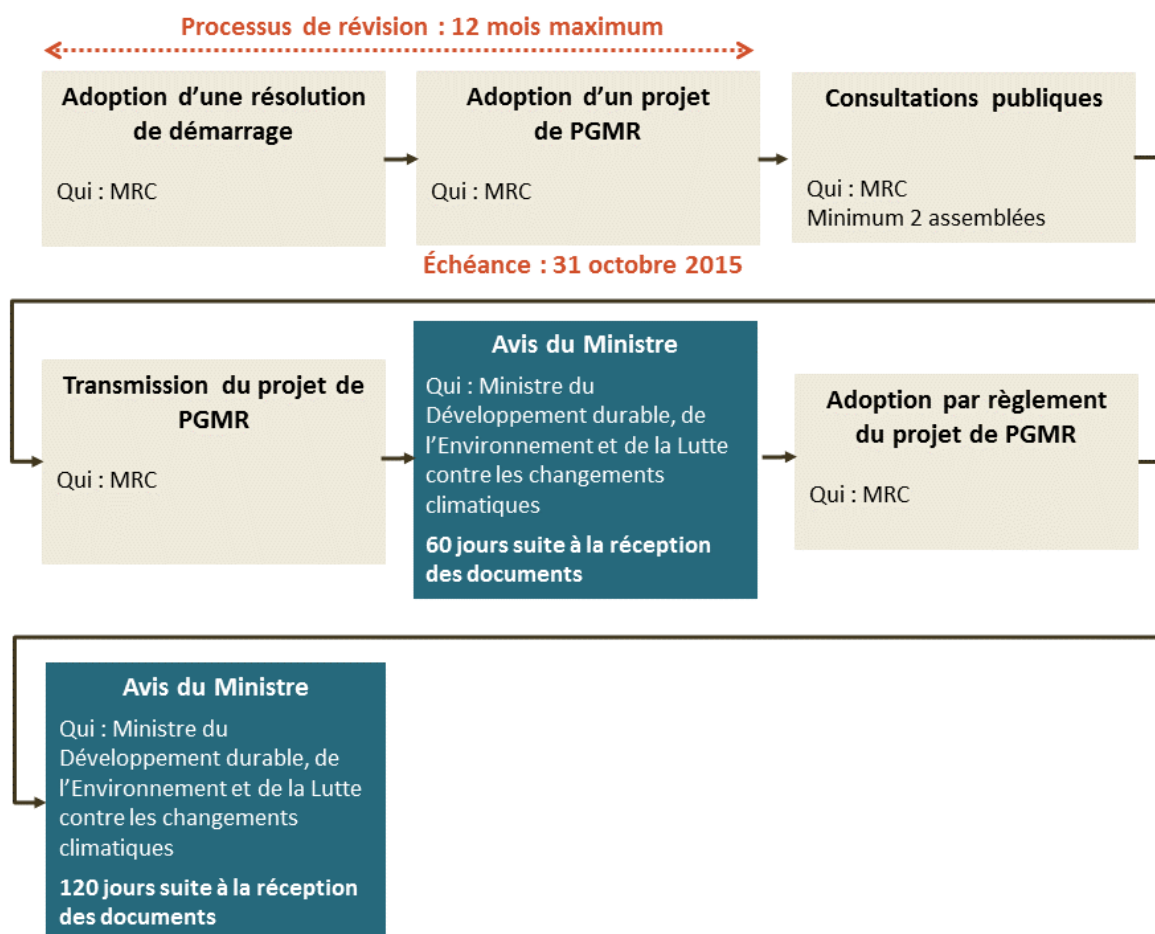
MRC de Sept-Rivières

- | | |
|------------------------|---|
| — Caroline Cloutier | Conseillère en environnement et développement durable |
| — Philippe Gagnon | Aménagiste et directeur adjoint |
| — Véronique Bernatchez | Secrétaire administrative |

Processus de révision

En vertu de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'Environnement, les municipalités régionales doivent entreprendre la révision de leur *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) tous les 5 ans. Les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles publiées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en juillet 2013 et mise à jour en décembre 2014, précisent le cadre d'analyse des PGMR et les critères de conformité de ceux-ci.

Le processus de révision du PGMR, selon les dispositions prévues par les articles de la LQE, est illustré par la figure ci-dessous :



Source : Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, MDDELCC (juillet 2013), modifié

Table des matières

Processus de révision	ii
Table des matières	iii
Liste des tableaux	vii
Liste des figures	ix
Liste des cartes	x
Liste des annexes	xi
Liste des acronymes et abréviations	xii
Lexique	1
Contexte	7
Chapitre 1 : Système régional de gestion des matières résiduelles	11
1 Description du territoire d'application	12
1.1 Portrait géographique	12
1.1.1 Description de la MRC	12
1.1.2 Description du territoire de la MRC	16
1.2 Portrait démographique	26
1.2.1 Description de la démographie de la MRC	26
1.2.2 Projections démographiques	27
1.3 Profil socio-économique	28
1.3.1 Caractéristiques de l'habitat résidentiel	28
1.3.2 Caractéristiques des unités d'occupation ICI	31
1.3.3 Caractéristiques sociales	31
1.3.4 Caractéristiques économiques	34
1.3.5 Profil de l'emploi	39
1.4 Éléments à retenir	45
2 Inventaire et description des ressources	46
2.1 Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles	46
2.1.1 Description des organismes présents sur le territoire	46
2.1.2 Description des entreprises présentes sur le territoire	49
2.1.3 Bilan des intervenants	50
2.2 Recensement des installations de gestion des matières résiduelles	51
2.2.1 Infrastructures de valorisation des matières résiduelles	51
2.2.2 Infrastructures d'élimination des matières résiduelles	60
2.2.3 Infrastructures de traitement spécifique	61
2.2.4 Infrastructures de gestion et traitement des boues	61

2.2.5	Bilan des infrastructures de gestion et traitement des matières résiduelles	62
2.3	Éléments à retenir	73
3	Portrait actuel de la gestion des matières résiduelles	74
3.1	Distribution des responsabilités	74
3.1.1	Responsabilités de la MRC	74
3.1.2	Responsabilités des municipalités	75
3.1.3	Communauté de Uashat mak Mani-utenam	75
3.1.4	Ententes intermunicipales	77
3.1.5	Règlements municipaux	78
3.2	Programmes de gestion des matières résiduelles	81
3.2.1	Unités d'occupation desservies	82
3.2.2	Collecte sélective des matières recyclables	83
3.2.3	Élimination des ordures	84
3.2.4	Résidus encombrants	87
3.2.5	Matières organiques	88
3.2.6	Boues municipales	90
3.2.7	Autres services de gestion des matières résiduelles	91
3.2.8	Lutte contre les dépotoirs clandestins	93
3.2.9	Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation	94
3.3	Coûts associés à la gestion des matières résiduelles	97
3.3.1	Collecte sélective des matières recyclables	97
3.3.2	Élimination des ordures	99
3.3.3	Résidus encombrants	101
3.3.4	Matières organiques	101
3.3.5	Écocentres et aires de réception des matières résiduelles	101
3.3.6	Boues municipales	103
3.3.7	Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)	104
3.3.8	Synthèse des coûts	105
3.4	Revenus	108
	Chapitre 2 : Inventaire des matières résiduelles	111
4	Secteur Résidentiel	114
4.1	Bilan secteur Résidentiel	114
4.2	Limites du bilan du secteur Résidentiel	117
5	Secteur Industries, Commerces et Institutions (ICI)	119
5.1	Bilan secteur ICI	119
5.2	Limites du bilan du secteur ICI	121
6	Secteur Construction, Rénovation et Démolition (CRD)	123
6.1	Bilan secteur CRD	123

6.2	Limites du bilan du secteur CRD	125
7	Inventaire des matières résiduelles générées - 2013	126
7.1	Bilan global par type de matières résiduelles	126
7.2	Bilan global par secteur	128
7.3	Performance de la MRC	130
	Chapitre 3 : Diagnostic territorial	133
8	Énoncé des orientations et objectifs à atteindre	134
8.1	Orientations gouvernementales et objectifs nationaux	134
8.2	Bilan du premier PGMR	134
8.3	Forces, faiblesses, opportunités et menaces du système actuel de gestion des matières résiduelles	137
8.3.1	Secteur résidentiel	137
8.3.2	Secteur ICI	139
8.3.3	Secteur CRD	140
8.4	Orientations régionales de la MRC	142
8.5	Objectifs de la MRC	143
8.6	Scénario d'élimination à 10 ans	144
9	Concept du plan d'action	147
9.1	Acquisition de connaissances	149
9.2	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	149
9.3	Collectes, services et installations de gestion des matières résiduelles	150
9.4	Mise à niveau réglementaire	150
9.5	Mise en œuvre et suivi	151
	Chapitre 4 : Plan d'action 2016 -2020	152
10	Description des mesures	153
10.1	Présentation du plan d'action 2016-2020	153
10.2	Sélection des mesures	154
10.3	Conformité des mesures du plan d'action	154
10.4	Coûts associés à la mise en œuvre du plan d'action	165
	Chapitre 5 : Suivi et surveillance de la mise en œuvre	169
11	Pilotage et suivi du PGMR	170
11.1	Méthodologie	170
11.2	Indicateurs de suivi du plan d'action	170

11.3	Rapport de suivi de la mise en œuvre	171
11.4	Communication au public	171
11.4.1	Diffusion du PGMR	171
11.4.2	Diffusion de l'avancement du plan d'action	171
Annexes		173

Liste des tableaux

Tableau 1 : Matières résiduelles visées par le PGMR _____	9
Tableau 2 : Caractéristiques des municipalités, TNO et communauté autochtone _____	24
Tableau 3 : Taille des ménages des municipalités (2011) _____	26
Tableau 4 : Perspectives d'évolution de la population et des ménages (2011-2036) _____	27
Tableau 5 : Nombre d'unités d'occupation résidentielle par municipalité _____	29
Tableau 6 : Nombre et profil des unités d'occupation résidentielle par municipalité _____	29
Tableau 7 : Profil des unités d'occupation ICI selon le type d'activité _____	31
Tableau 8 : Revenu total des ménages privés de la MRC (2011) _____	38
Tableau 9 : Répartition des employés par secteur SCIAN (2011) _____	40
Tableau 10 : Principaux employeurs de Port-Cartier et de Sept-Îles _____	43
Tableau 11 : Inventaire des établissements attestés « ICI ON RECYCLE! » _____	44
Tableau 12 : Inventaire des établissements d'enseignement _____	48
Tableau 13 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles _____	50
Tableau 14 : Inventaire des écocentres et des aires de réception des matières résiduelles _____	54
Tableau 15 : Organismes reconnus pour les produits sous REP _____	58
Tableau 16 : Inventaire des points de dépôts des produits sous REP – Ville de Port-Cartier _____	58
Tableau 17 : Inventaire des points de dépôts des produits sous REP – Ville de Sept-Îles _____	59
Tableau 18 : Caractéristiques du lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Sept-Îles _____	60
Tableau 19 : Description des stations de traitement des eaux usées _____	61
Tableau 20 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles _____	62
Tableau 21 : Partage des responsabilités pour la gestion des matières résiduelles (2013) _____	76
Tableau 22 : Liste des ententes intermunicipales sur le territoire _____	78
Tableau 23 : Liste des règlements en vigueur – Ville de Port-Cartier _____	79
Tableau 24 : Liste des règlements en vigueur – Ville de Sept-Îles _____	80
Tableau 25: Liste des règlements en vigueur – TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle _____	81
Tableau 26: Liste des règlements en vigueur – Uashat mak Mani-utenam _____	81
Tableau 27 : Unités d'occupation desservies – collecte des ordures et des matières recyclables (2013) _____	82
Tableau 28 : Description des modalités de collecte des matières recyclables _____	83
Tableau 29 : Description des modalités de collecte des ordures ménagères _____	85
Tableau 30 : Types de contenants selon le type de logement desservis _____	86

Tableau 31 : Description des modalités de collecte des résidus encombrants	87
Tableau 32 : Coûts municipaux de gestion des matières recyclables (2013)	98
Tableau 33 : Coûts municipaux de gestion des ordures (2013)	100
Tableau 34 : Coûts municipaux de gestion des écocentres, déchetterie et aires de réception (2013)	102
Tableau 35 : Coûts de gestion des boues municipales (2013)	103
Tableau 36 : Coûts des activités d'ISÉ (2013)	104
Tableau 37 : Synthèse des coûts municipaux de gestion des matières résiduelles (2013)	105
Tableau 38 : Évolution des modalités de la redistribution des redevances en fonction des performances	109
Tableau 39 : Montants des revenus reçus par municipalités (2013)	110
Tableau 40 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel (2013)	115
Tableau 41 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI (2013)	119
Tableau 42 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD (2013)	123
Tableau 43 : Synthèse de l'inventaire des matières résiduelles par matière (2013)	126
Tableau 44 : Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2005	135
Tableau 45 : Définition des objectifs régionaux de la MRC	143
Tableau 46 : Projections de l'évolution des matières résiduelles sur 10 ans	145
Tableau 47 : Projections des matières éliminées en 2013 et 2023 par type de matières résiduelles	146
Tableau 48 : Orientations régionales et mesures du plan d'action 2016-2020	154
Tableau 49 : Plan d'action 2016-2020	156
Tableau 50 : Coûts de mise en œuvre du plan d'action 2016-2020	165
Tableau 51 : Synthèse des coûts annuels par volet d'intervention	166
Tableau 52 : Résumé des revenus annuels potentiels	167
Tableau 53 : Type d'indicateurs de suivi du plan d'action	170

Liste des figures

Figure 1 : Synthèse du profil des municipalités, TNO et communauté autochtone	25
Figure 2 : Répartition des unités d'occupation résidentielle selon le type d'immeuble	30
Figure 3 : Tranches d'âge de la population (2011)	32
Figure 4 : Situation d'activité et indicateurs économiques (2011)	37
Figure 5 : Tranches salariales des ménages privés (2011)	39
Figure 6 : Répartition des employés par secteur d'emploi (2011)	41
Figure 7 : Répartition des employés par type d'activité (2011)	42
Figure 8 : Répartition des coûts municipaux de gestion des matières résiduelles (2013)	106
Figure 9 : Catégories de matières résiduelles pour l'inventaire des quantités générées	112
Figure 10 : Taux de récupération des matières résiduelles – secteur résidentiel (2013)	116
Figure 11 : Taux de récupération des matières résiduelles – secteur ICI (2013)	120
Figure 12 : Taux de récupération – secteur CRD (2013)	124
Figure 13 : Taux de récupération des matières résiduelles par matière (2013)	127
Figure 14 : Inventaire des matières résiduelles générées et taux de récupération par secteur	128
Figure 15 : Synthèse des quantités de matières résiduelles générées par secteur	129
Figure 16 : Taux d'élimination par habitant et par secteur (2013)	130
Figure 17 : Évolution du taux d'élimination par habitant de 2011 à 2013	131
Figure 18 : Forces et faiblesses du secteur résidentiel en regard de la gestion des matières résiduelles	138
Figure 19 : Forces et faiblesses du secteur ICI en regard de la gestion des matières résiduelles	139
Figure 20 : Forces et faiblesses du secteur CRD en regard de la gestion des matières résiduelles	140
Figure 21 : Opportunités et menaces en regard de la gestion des matières résiduelles	141
Figure 22 : Éléments pour l'élaboration du plan d'action	147
Figure 23 : Catégories des mesures retenues	148
Figure 24 : Nombre de mesures par type et par secteur d'intervention	153

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la MRC de Sept-Rivières dans la province de Québec	13
Carte 2 : Localisation de la MRC de Sept-Rivières dans la région administrative de la Côte-Nord	14
Carte 3 : Présentation du territoire de la MRC de Sept-Rivières	16
Carte 4 : Territoire de la Ville de Port-Cartier	18
Carte 5 : Territoire de la Ville de Sept-Îles	19
Carte 6 : Localisation du secteur du lac Daigle, TNO Lac-Walker	20
Carte 7 : Territoire de Uashat	22
Carte 8 : Territoire de Mani-utenam (Malioténam)	23
Carte 9 : Localisation des industries présentes sur le territoire de la MRC	35
Carte 10 : Localisation de l'aire de réception du secteur Rivière-Pentecôte – Ville de Port-Cartier	64
Carte 11 : Localisation des installations – centre-ville de Port-Cartier	65
Carte 12 : Localisation de l'aire de réception du secteur Gallix – Ville de Sept-Îles	66
Carte 13 : Localisation de l'aire de réception du secteur Clarke City – Ville de Sept-Îles	67
Carte 14 : Localisation des installations – Aluminerie Alouette – Ville de Sept-Îles	68
Carte 15 : Localisation du centre de dépannage du Parc Ferland – Ville de Sept-Îles	69
Carte 16 : Localisation des installations – centre-ville de Sept-Îles	70
Carte 17 : Localisation du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Sept-Îles	71
Carte 18: Localisation de l'aire de réception du secteur Moisie – Ville de Sept-Îles	72

Liste des annexes

Annexe 1 : Protocole d'entente - Adhésion ITUM au PGMR 2016-2020

Annexe 2 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles

Annexe 3 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

Annexe 4 : Description des écocentres et aires de réception des matières résiduelles

Annexe 5 : Localisation des dépotoirs clandestins sur le territoire de la MRC

Annexe 6 : Note technique - Inventaire des quantités des matières résiduelles générées

Annexe 7 : Rapport de suivi - Bilan de mise en œuvre du PGMR 2005-2014

Annexe 8 : Plan d'action détaillé 2016-2020

Annexe 9: Fiches synthèse des mesures du plan d'action 2016-2020

Annexe 10 : Indicateurs de suivi et de performance

Liste des acronymes et abréviations

3RVE :	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
APCHQ :	Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec
BFS :	Boues de fosses septiques
CMQ :	Communauté métropolitaine de Québec
CRD :	Construction, rénovation, démolition
ÉEQ :	Éco Entreprises Québec
ICI :	Industries, commerces et institutions
IPC :	Indice des prix à la consommation
ISÉ :	Information, sensibilisation et éducation
Kg :	Kilogramme
LET :	Lieu d'enfouissement technique
LQE :	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMOT :	Ministères des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MDDELCC :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC :	Municipalité régionale de comté
PCVPM :	Papier, carton, verre, plastique et métal
PGMR :	Plan de gestion des matières résiduelles
PTMOBC :	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
RDD :	Résidus domestiques dangereux
REP :	Responsabilité élargie des producteurs
SCIAN :	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SOGHU :	Société de gestion des huiles usagées
TNO :	Territoires non organisés
U.O.:	Unités d'occupation
UPA :	Union des producteurs agricoles
VHU :	Véhicules hors d'usages
ITUM :	Innu Takuiakan Uashat mak Mani-utenam

Lexique

Autre matière organique : Matière résiduelle d'origine domestique et potentiellement compostable, par exemple : fibres sanitaires (couches, serviettes sanitaires, mouchoirs, papiers à main), cigarettes, cendre, litières et excréments d'animaux, etc.

Bac roulant : Contenant sur roues conçu pour recevoir les matières résiduelles, les matières recyclables ou valorisables, muni d'un couvercle hermétique et d'une prise permettant de le verser dans un véhicule de collecte à l'aide d'un verseur automatisé ou semi-automatisé ou d'un bras automatisé ou semi-automatisé.

Boues : Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable. Résidus organiques solides, semi-solides ou liquides, obtenus après le traitement primaire ou secondaire des eaux usées. Selon la nature des effluents et le type de traitement appliqué, les caractéristiques des boues seront extrêmement variables d'une source à l'autre.

Biogaz : Gaz produit par la décomposition des résidus organiques dans un milieu à air raréfié.

Biométhanisation : Procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de biogaz, mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé digestat. Les intrants à la production de biogaz par le procédé de biométhanisation peuvent être du fumier, du lisier, du purin, des déchets organiques des ménages et de l'industrie agroalimentaire, des plantes énergétiques et des boues de stations d'épuration.

Branche : Branche amassée lors de collectes municipales spéciales (incluant les arbres de Noël, lorsqu'applicable), lors de travaux d'émondage d'origine municipale ou par l'entremise des écocentres ainsi que de toute autre infrastructure de gestion.

Cendre : Une des catégories de matières rejetées par un incinérateur. Les cendres sont produites par le processus de combustion et de récupération des particules et contaminants lors de l'incinération des déchets. On compte deux types de cendres qui diffèrent par leurs contenus et leurs propriétés : les cendres de grille et les cendres volantes.

Centre de récupération et de tri : Les centres de récupération et de tri se distinguent des récupérateurs par la gamme étendue des équipements qu'ils utilisent pour la séparation et le conditionnement des matières (séparation et décontamination primaire du verre, composition de recettes de fibres, tri primaire de certains types de plastiques, etc.), ce qui les rend aptes à traiter l'ensemble des matières secondaires issues notamment de la collecte sélective. Les centres de récupération et de tri effectuent souvent le traitement de matières qui proviennent de récupérateurs qui ne disposent pas des équipements requis ou qui n'ont pas la capacité de traitement exigée.

Centre de transbordement : Lieu aménagé pour recevoir des chargements de matières résiduelles, de débris de CRD, de résidus encombrants ou autres déchets en vue de leur transport vers un lieu d'élimination ou un lieu de valorisation.

Collecte sélective : Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou d'une collecte de porte en porte en bordure de rue.

Collecte à trois voies : Terme qui inclut les collectes en bordure de rue suivantes : collecte des déchets, collecte sélective des matières recyclables et collecte des matières organiques.

Compost : Procédé biologique contrôlé de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en matière organique.

Compostage : a) Méthode de traitement des matières résiduelles solides par la décomposition biochimique de ceux-ci. b) Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières putrescibles, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

Compostage domestique : Action, pour les occupants d'une résidence, de composter, à leur domicile, les matières résiduelles organiques qu'ils génèrent.

Consigne : Somme d'argent perçu lors de l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour favoriser la réutilisation ou la récupération de son emballage, après consommation.

Contenant : Poubelle, bac roulant, sac, boîte ou tout autre contenant destiné à entreposer des matières résiduelles.

Débris de construction, de rénovation ou de démolition (CRD) : Matières résiduelles provenant de travaux de construction, de rénovation ou de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures, notamment, la pierre, les gravats ou plâtras, les pièces en béton, de maçonnerie ou de pavage, les matériaux de revêtement, le bois, le métal, le verre, les textiles et les plastiques servant, généralement, dans l'industrie de la construction.

Déchet ultime : Déchet issu du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles.

Déchetterie : synonyme d'écocentre (voir définition).

Dépôt en tranchées : Lieu de dépôt définitif des matières résiduelles pour les municipalités peu peuplées et éloignées des lieux d'élimination.

Développement durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable permet d'assurer un juste équilibre entre trois éléments fondamentaux : le développement économique, la protection des écosystèmes et le développement social.

Écocentre : Lieu de dépôt de matières résiduelles qui ne sont pas collectées par la collecte régulière ou la collecte sélective de porte en porte. La plupart du temps, il s'agit d'un parc à conteneurs aménagé de façon à recevoir une grande variété de matériaux. Généralement, on peut y déposer des résidus encombrants réutilisables ou recyclables tels que du bois, des métaux, de la terre et des gravats, des meubles, des appareils électroménagers, etc. Les services peuvent s'étendre aux résidus domestiques dangereux (RDD)

et, dans certains cas, un préposé dirige les citoyens. Autant que possible, les matières résiduelles apportées sont réorientées vers le réemploi, le recyclage ou la valorisation. L'écocentre est aussi connu sur le terme de parc à conteneurs ou de déchetterie.

Élimination : Acheminement de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, notamment, par enfouissement ou incinération y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Émissions atmosphériques : Une des catégories de matières rejetées par un incinérateur. Chaque tonne de matières résiduelles incinérées produit environ 5 000 m³ de gaz de combustion dont, le CO² et l'eau représentent 99 % du volume sous forme de vapeur. Les composés problématiques, polluants, se retrouvent dans le 1 % restant.

Entreprise d'économie sociale : Entreprise du secteur de l'économie sociale, sans but lucratif, qui s'inspire de valeurs démocratiques et qui vise à améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales dans une société.

Entreprise de deuxième transformation du bois : Entreprise utilisant des résidus de bois, tels des copeaux et sciures, spécialisées dans la fabrication de panneaux agglomérés, de granules énergétiques, de paillis, etc. À titre d'exemple, celles-ci regroupent les menuiseries de composants préfabriqués, de contenants et de palettes de bois, de produits de charpente, d'armoires, de comptoirs et de portes en bois, etc. Moins de 2 000 entreprises de ce type sont implantées au Québec.

Ferrailles : Débris de pièces en fer, fonte ou acier; vieux fers hors d'usage.

Fibres cellulósiques : Papier journal, revues et magazines, papier de bureau, imprimés, carton plat et ondulé, laminés et composites, contenants multicouches, autres emballages de papier, etc.

Fosse septique : Réservoir étanche destiné à recevoir les eaux usées ou les eaux ménagères avant leur évacuation vers un élément épurateur.

Herbicyclage : Recyclage du gazon tondu, qu'on laisse se décomposer directement au sol plutôt que de le destiner au recyclage, à la valorisation ou à l'élimination.

Incinération : Élimination des matières résiduelles par combustion, dans un équipement destiné principalement à réduire celles-ci en mâchefer, cendres et en gaz.

Institution : Dans le présent document, le terme institution inclut les hôpitaux, les CLSC, les écoles, les collèges, les universités ainsi que les édifices publics de tous les paliers (municipal, provincial et fédéral).

Lieu d'enfouissement technique : Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de manière à réduire et à contrôler la contamination générée par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Lixiviat : Liquide ayant percolé au travers d'une masse de matières résiduelles ou de résidus et ayant extrait, par lessivage, certains éléments contaminants. Synonyme : eaux de lixiviation.

Mâchefer : Produit dur, vitreux ou spongieux, souvent ferrugineux, résultant de la fusion et de l'agglomération des résidus de l'incinération d'ordures ménagères et de déchets urbains. Le mâchefer est parfois utilisé comme agrégat dans la fabrication de certains bétons et mortiers ou comme matériel de sous-fondation pour la réalisation de chaussées et de remblais artificiels.

Matériaux secs : Voir débris de construction, de rénovation et de démolition.

Matière organique ou putrescible : Matière qui peut se décomposer sous l'action de bactéries en présence ou en absence d'oxygène. Par exemple : coquilles d'œufs, bran de scie, feuilles mortes, résidus de table, etc.

Matière recyclable : Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectée selon un mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.

Matière résiduelle : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Matière secondaire : Matière organique ou matière recyclable destinée au recyclage, à la valorisation ou à la mise en valeur.

Métal : Canettes en aluminium, consignées ou non, papier aluminium et contenant en métaux ferreux ou non-ferreux, aérosols et tubes métalliques, autres métaux (clous, ustensiles, tuyaux, tôle, etc.).

Mise en valeur : Utilisation de matières ou de produits issus de matières résiduelles.

Ordures ménagères : Matière résiduelle générée par les ménages, ramassée par la collecte régulière municipale et généralement, destinée à l'élimination.

Plastique : Bouteilles de boissons consignées ou non, bouteilles et contenants alimentaires (identifiées des numéros 1, 2, 3, 4 et 5), seaux et chaudières, contenants et emballages PLA¹, contenants et emballages numéro 6 (expansé ou non), pellicule et sacs d'emballages, films plastiques et laminés ainsi que tout autres plastiques.

Récupération : Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur recyclage ou leur valorisation.

Recyclage : Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques dans le cycle biologique, principalement, par l'épandage sur le sol.

¹ Plastique alimentaire.

Réduction à la source : Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Rejet de centre de valorisation : Résidu ou déchet qui résultent du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part recyclable ou valorisable.

Résidence isolée : Habitation unifamiliale ou multifamiliale comprenant six (6) chambres à coucher ou moins et qui n'est pas raccordée à un système d'égout autorisé par le ministre en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. c.Q-2).

Résidus domestiques dangereux (RDD) : Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle que définie dans le Règlement sur les matières dangereuses (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse. Cela comprend les acides, les engrais, les batteries et les piles, les huiles usées et les filtres, les lampes au mercure et fluocompactes, les médicaments, les peintures, les pesticides, les contenants de propane, les antigels, les produits d'entretien et de nettoyeurs, les produits chimiques pour piscine et les autres produits similaires. Cela comprend également les résidus de technologies de l'information et de la communication (TIC) comme les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras et les systèmes audio.

Résidus encombrants : Matières résiduelles non industrielles, qui en raison de leur taille, de leur volume ou de leur poids ne sont pas ramassées par la collecte régulière des ordures ménagères.

Résidus encombrants métalliques : Gros électroménagers (laveuses, réfrigérateurs, sécheuses, tondeuses à gazon, lave-vaisselle, etc.) et petits électroménagers (grille-pain, fours à micro-ondes, bouilloires, etc.).

Résidus encombrants non métalliques : Meubles en bois, antiquités, matelas, toiles de piscine, meubles de jardin, etc.

Résidus de table ou restes de table : Matières organiques générées à l'intérieur d'une résidence et généralement désignées par les rejets de cuisine. Le terme inclut toute partie de fruits, de légumes, de viandes, de poissons, de produits laitiers, d'œufs ou d'autres produits alimentaires. Les produits suivants font également partie de cette catégorie : les papiers et les cartons souillés d'aliments, les cendres froides, les papiers-filtres à café, les sachets de thé, ainsi que les mouchoirs en papier et les essuie-tout.

Résidus organiques : Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI (incluant le secteur agroalimentaire) et qui ont la propriété de se dégrader biologiquement ou de se composter. Également utilisé dans le même sens : matière organique ou matière putrescible.

Résidus ultimes : Résidus ou déchets n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les rejets de centres de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement recyclables ou valorisables.

Résidus verts : Résidus de nature végétale associé à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de Noël, etc.

Ressourcerie : Centre communautaire de récupération, de réparation, de revalorisation et de revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et à la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

Textile : Vêtements, draps, serviettes, rideaux, torchons, etc.

Tri à la source : Séparation des différents types de matières résiduelles au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de recyclage, de mise en valeur ou d'élimination.

Unité d'occupation : Logement, local, institution, édifice municipal, petit commerce, petit bureau d'affaires, etc. identifiés par un numéro civique sur le territoire d'une municipalité.

Unité d'occupation industrielle, commerciale et institutionnelle (ou unité d'occupation ICI) : De façon générale, une unité d'occupation ICI comprend toute industrie, commerce et institution, incluant les communautés religieuses, les logements gouvernementaux ou paragouvernementaux ayant un établissement sur le territoire d'une municipalité locale à l'égard de laquelle la MRC a compétence en matière de gestion des matières résiduelles. Si le contexte l'exige, elle inclut la superficie totale occupée par un commerce dans un centre commercial à moins que ce commerce ait accès à un conteneur ou un contenant qui est mis à sa disposition par le centre commercial où il est situé.

Unité d'occupation résidentielle : De façon générale, une unité d'occupation résidentielle inclut toute maison unifamiliale permanente, chacun des logements d'un immeuble à logements multiples, chacun des logements d'un immeuble à caractère mixte (immeuble occupé par un ou des commerces et par un ou des logements), un condominium, occupé de façon permanente ou saisonnière ainsi que chaque maison mobile, habitation saisonnière, maison de ferme. Dans le cas d'une maison de chambres, une unité résidentielle est comptabilisée pour chaque groupe de quatre chambres comprises dans ladite maison de chambres, lorsque lesdites chambres ne comportent aucune cuisinière ni four à micro-ondes ou tout autre appareil pouvant servir à la préparation des repas.

Valorisation : Toute opération visant, par le recyclage, le traitement biologique (dont, le compostage, la biométhanisation ou autres technologies), l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments, des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme de « valorisation ».

Verre : Contenants et bouteilles en verre, consignés ou non, ainsi que verre plat et autre verre.

Contexte

Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières (MRC de Sept-Rivières) avait procédé à la rédaction de son premier *Plan de gestion des matières résiduelles*. Ce plan avait été approuvé le 28 juin 2004 par le ministre de l'Environnement² et avait ensuite été adopté officiellement par le conseil de la MRC le 17 août 2004. Il était entré en vigueur le 12 janvier 2005.

La MRC réalise actuellement le processus de révision de ce plan de gestion. Cette révision est en lien avec les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son *Plan d'action 2011 - 2015*, adoptés en 2011 par le Gouvernement du Québec.

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Objectif fondamental

- Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

Enjeux majeurs

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

² Ancienne appellation en vigueur en 2003 pour désigner le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Plan d'action 2011-2015

Objectifs quantitatifs

- Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

En vertu de l'article 53.11 de la LQE, la MRC a adopté une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son PGMR en date du 23 octobre 2014. La MRC de Sept-Rivières a mandaté la firme *Chamard stratégies environnementales*, spécialisée en gestion des matières résiduelles, pour l'accompagner dans la révision de son *Plan de gestion des matières résiduelles*.

Conformément aux alinéas 1 à 9 de l'article 53.9 de la LQE, le PGMR doit inclure certains éléments de base. Le PGMR s'articule donc autour de trois (3) chapitres, tels que définis dans les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles publiées par le MDDELCC.

Chapitre 1 Système régional de gestion des matières résiduelles	• Description du territoire d'application • Inventaire et description des ressources • Portrait actuel de la gestion des matières résiduelles
Chapitre 2 Inventaire des matières résiduelles générées	• Secteur Résidentiel • Secteur Industries, Commerces et Institutions (ICI) • Secteur Construction, Rénovation et Démolition (CRD)
Chapitre 3 Diagnostic territorial	• Orientations régionales et objectifs à atteindre • Description des mesures prévues • Suivi et surveillance de la mise en oeuvre

Le PGMR inclut l'ensemble des matières résiduelles visées par la *Politique québécoise*, générées sur le territoire de planification, soit la MRC de Sept-Rivières.

Le tableau ci-dessous présente la liste des matières résiduelles qui sont visées par le *Plan de gestion des matières résiduelles*.

Tableau 1 : Matières résiduelles visées par le PGMR

Catégorie	Sous-catégorie
Matières recyclables acceptées pour la collecte sélective	• Matières recyclables du secteur résidentiel • Matières recyclables du secteur ICI
Matières organiques putrescibles	• Résidus alimentaires du secteur résidentiel • Résidus alimentaires du secteur ICI • Boues municipales • Boues de papetières • Boues de fosses septiques
Débris de construction, de rénovation ou de démolition (CRD)	• Agrégats : pierre, brique, béton, asphalte • Non-agrégats : bois, gypse, bardeaux d'asphalte, métaux, plastique, etc.
Résidus de transformation industrielle	• En fonction des industries sur le territoire
Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits sous REP	• Peintures • Huiles et antigels • Produits électroniques • Piles et batteries • Pesticides et engrais • Produits nettoyeurs d'usage domestique
Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière	• Véhicules hors d'usage • Textiles • Contenants consignés • Pneus hors d'usage • Résidus encombrants
Résidus d'activités municipales	• Résidus des activités de balayages de rues • Abrasifs
Résidus des activités de gestion des matières résiduelles	• Cendres • Mâchefers • Résidus de centre de valorisation • Autres résidus issus du recyclage, de la valorisation, ou de l'élimination

Catégorie	Sous-catégorie
Sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles	• Compost • Digestat • Chaleur, gaz, énergie, eau chaude, vapeur • Lixiviats
<i>Résidus ultimes</i>	

Source : Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, MDDELCC (juillet 2013, mise à jour en décembre 2014)

Chapitre 1

Système régional de gestion
des matières résiduelles

1 Description du territoire d'application

Le projet de *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020* de la MRC de Sept-Rivières inclut le territoire de la Ville de Port-Cartier, de la Ville de Sept-Îles et du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle.

Il comprend également le territoire de la communauté autochtone de Uashat mak Mani-utenam selon l'entente réalisée entre la MRC et le Conseil de bande (Annexe 1). Les données qui étaient disponibles dans le délai alloué entre la signature de l'accord et l'adoption du projet de PGMR ont été intégrées.

La description du territoire d'application est une étape essentielle afin d'élaborer un PGMR adapté aux caractères distinctifs de chaque territoire de planification. Elle comprend une présentation des portraits géographique, démographique et socio-économique de la MRC.

Cette section a été établie à partir de données issues des sources suivantes :

- Données statistiques : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), Statistiques Canada;
 - Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011
 - Recensement de la population de 2011
- Répertoire des municipalités : MAMOT;
- Sommaires du rôle de l'évaluation foncière : Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et MRC de Sept-Rivières, TNO Lac-Walker
- Étude sur le phénomène de la réussite éducative pour la région de la Côte-Nord, état de situation de la MRC Sept-Rivières : Comité RAP Côte-Nord;
- Portrait de l'emploi : MRC de Sept-Rivières, CRÉ de la Côte-Nord.
- Étude démographique Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam, Groupe Saint-Pierre et associé. Mai 2012, p.10.

1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

Les textes de la description du portrait géographique de la MRC de Sept-Rivières sont extraits du site internet de la MRC de Sept-Rivières (Portrait territorial)³ et de la documentation interne de la MRC.

1.1.1 Description de la MRC

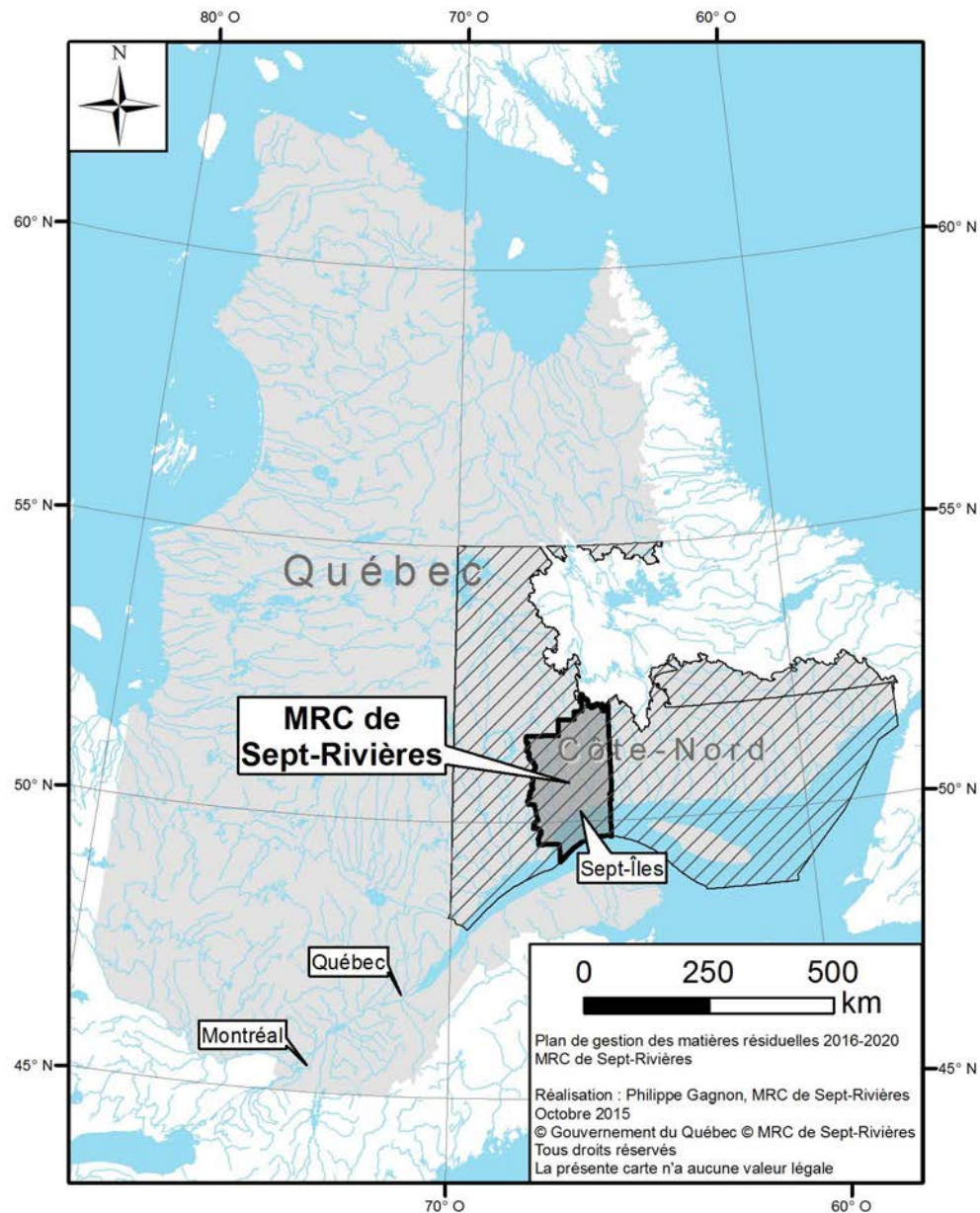
Officiellement créée le 18 mars 1981 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC de Sept-Rivières se situe au cœur de la Côte-Nord. Elle est entourée à l'ouest par la MRC de Manicouagan, à

³ Source : <http://www.mrc.septrivieres.qc.ca/>

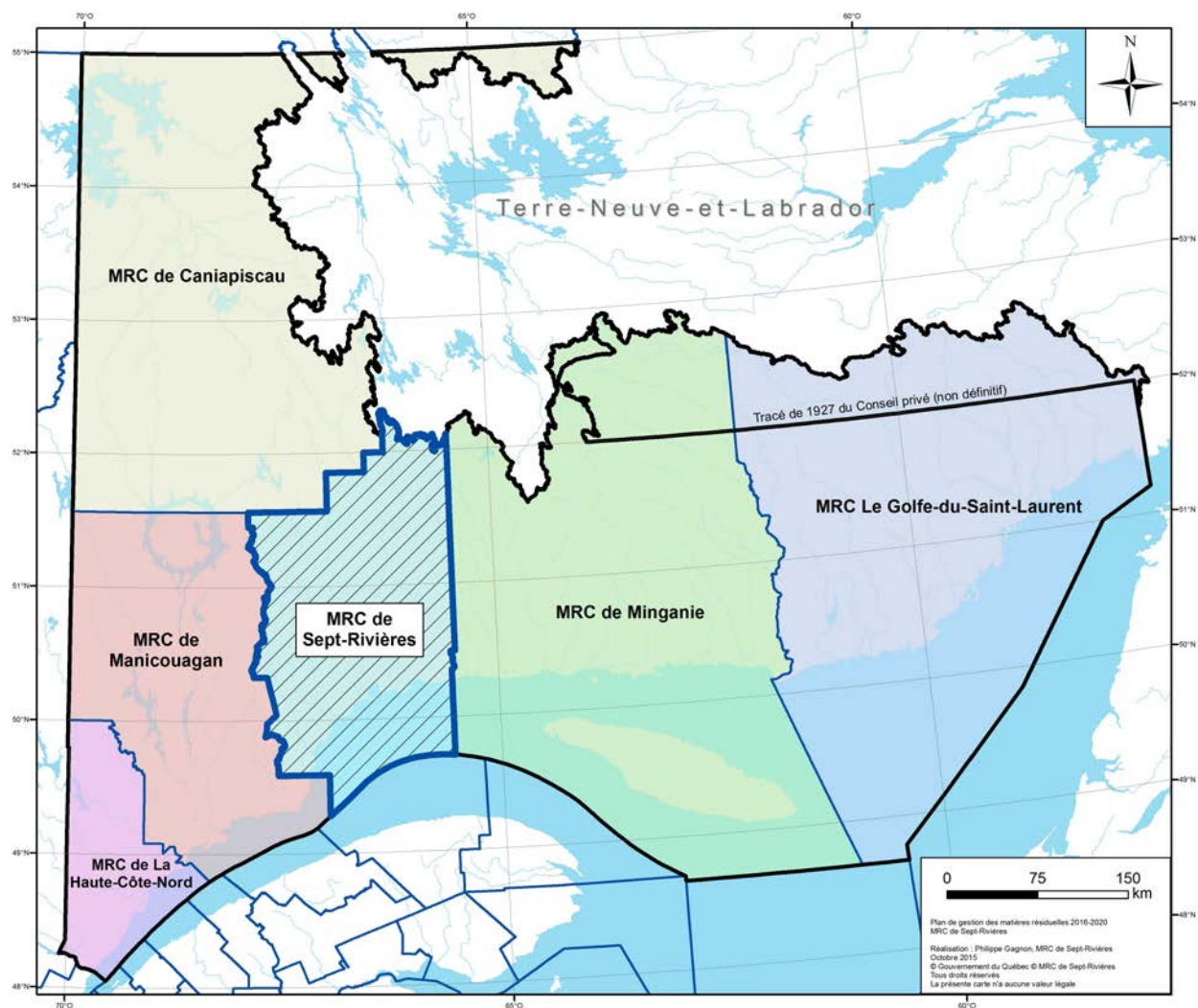
l'est par la MRC de Minganie, au nord par la MRC de Caniapiscau ainsi que la province de Terre-Neuve-et-Labrador et au sud par la MRC de la Haute-Gaspésie.

La Carte 1 présente la localisation de la MRC de Sept-Rivières dans la province de Québec et la Carte 2 situe la MRC à l'échelle de la région administrative de la Côte-Nord ainsi que les MRC avoisinantes.

Carte 1 : Localisation de la MRC de Sept-Rivières dans la province de Québec



Carte 2 : Localisation de la MRC de Sept-Rivières dans la région administrative de la Côte-Nord



D'une superficie de 38 754 km², incluant une partie du fleuve Saint-Laurent de 6 600 km², le vaste territoire de la MRC représente près de 12 % de la superficie de la Côte-Nord. Celle-ci compte 95 553 habitants au total qui se répartissent à 35 % dans la MRC, faisant d'elle la plus peuplée de la région.

Selon le décret de population 2014, la population de la MRC s'élevait à plus de 33 086 habitants en 2013 répartis, dans sa presque totalité, entre les Villes de Port-Cartier et Sept-Îles, les deux seules municipalités constituées de son territoire. Elle comprend aussi deux territoires non organisés, les TNO Lac-Walker et Rivière-Nipississ, qui occupent, à eux seuls, plus de 90 % de la partie terrestre du territoire de la MRC.

La communauté autochtone de Uashat mak Mani-utenam s'intègre à la trame territoriale de la MRC de Sept-Rivières. Près de 3 000 habitants vivent sur un territoire d'une superficie totale de 6 km², à proximité de la Ville de Sept-Îles, faisant ainsi grimper la population de la MRC à 36 066 habitants.

Le paysage de la MRC se caractérise par une mince bande côtière urbanisée et un vaste arrière-pays voué à l'exploitation des ressources forestières, hydroélectriques, fauniques et minières. De par sa situation géographique, elle occupe une place économique stratégique le long de la voie maritime du Saint-Laurent, entre autres, par la présence de lourdes infrastructures de transport.

Celles-ci comprennent trois lignes ferroviaires par où transite le minerai de fer extrait plus au nord près de Fermont et au Labrador : le chemin de fer privé d'ArcelorMittal reliant la mine du mont Wright près de Fermont à Port-Cartier; le chemin de fer QNS&L reliant Schefferville à Sept-Îles et le chemin de fer Arnaud reliant ce dernier à la Pointe-Noire, sur la presqu'île Marconi, à Sept-Îles. Le minerai est transporté aux terminaux portuaires en eaux profondes de Port-Cartier et de Sept-Îles, d'où il est acheminé par bateau à différents points du globe. Par ailleurs, le transport de passagers vers les localités de Labrador City et Schefferville est assuré par Transport ferroviaire Tshieutin sur la ligne de chemin de fer de QNS&L.

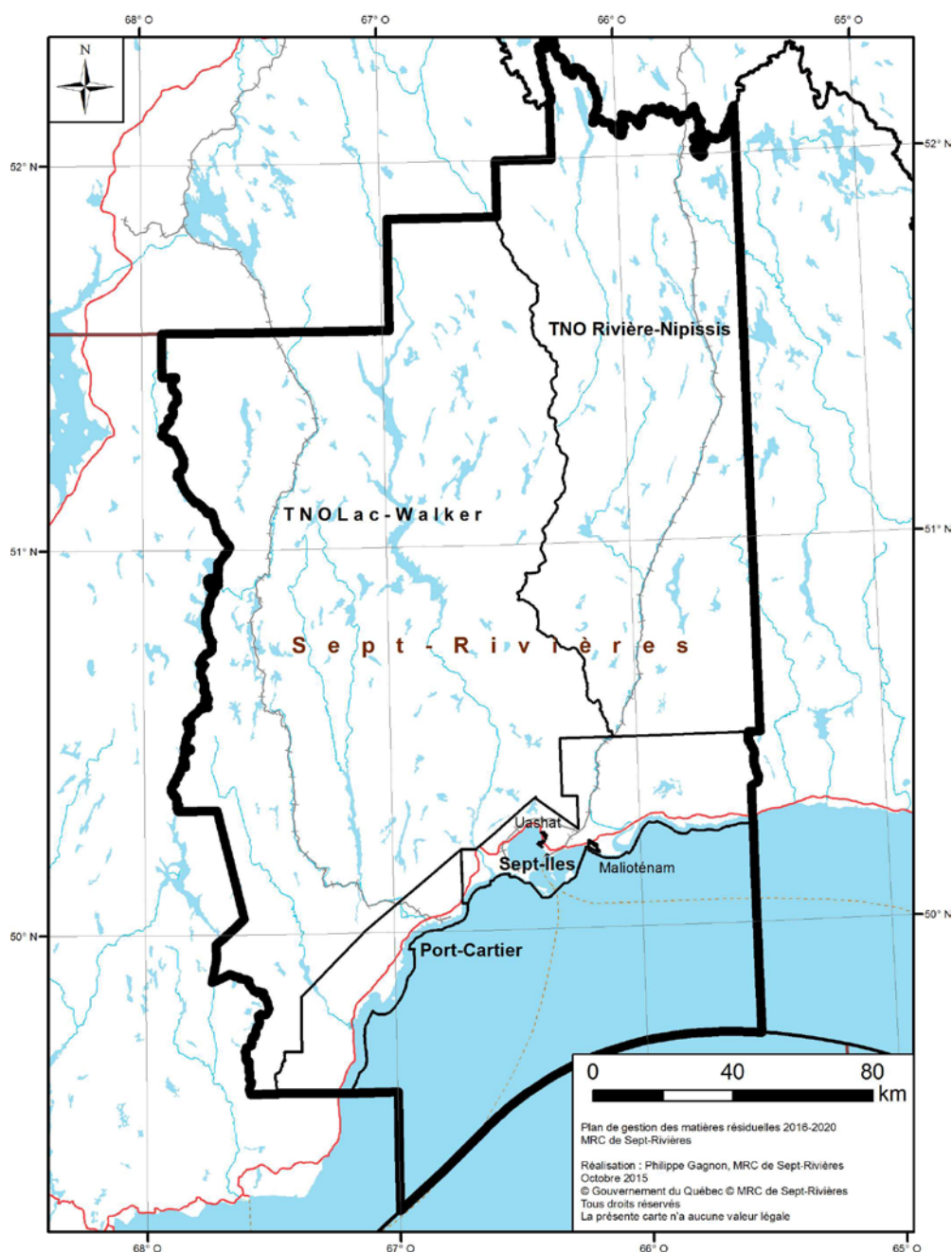
À cela s'ajoute l'aéroport de Sept-Îles pouvant accueillir de gros porteurs et venant appuyer une économie régionale axée vers les activités minières, l'aluminerie, la pêche, le tourisme, les activités portuaires et les services.

Le réseau routier de la MRC de Sept-Rivières est quant à lui peu développé. La route nationale 138 relie les communautés côtières de la MRC entre elles en suivant le littoral du Saint-Laurent. Cette route est le seul lien terrestre de la Côte-Nord permettant d'accéder à la basse Côte-Nord et à la haute Côte-Nord. Les accidents de la route qui s'y produisent et les conditions météorologiques occasionnent parfois la fermeture temporaire de la route, isolant ainsi une partie de la Côte-Nord du reste du Québec.

1.1.2 Description du territoire de la MRC

La MRC est composée de deux municipalités, soit la Ville de Port-Cartier et la Ville de Sept-Îles, de deux territoires non organisés (TNO) connus sous les appellations de Lac-Walker et de Rivière-Nipississ et de la communauté autochtone de Uashat mak Mani-utenam. La Carte 3 présente la localisation des villes, des TNO de même que des deux secteurs de la communauté autochtone sur le territoire de la MRC.

Carte 3 : Présentation du territoire de la MRC de Sept-Rivières



Les deux municipalités de la MRC de Sept-Rivières, Port-Cartier et Sept-Îles, telles qu'on les connaît aujourd'hui, ont un historique récent. Elles ont en effet été constituées en 2003 suite à des regroupements municipaux.

La Ville de Port-Cartier a un territoire qui s'étend sur plus de 1 000 km² et sa population est d'un peu plus de 6 800 personnes. Bien qu'elle ne soit pas un centre régional, Port-Cartier contient plusieurs commerces et services, car environ 60 kilomètres séparent son centre-ville de celui de Sept-Îles. Son économie dépend de la grande industrie, particulièrement des secteurs du fer et de la foresterie. Les industries sont toutes localisées dans une zone industrielle à l'est du centre-ville de Port-Cartier, en retrait des zones résidentielles.

Le secteur de Rivière-Pentecôte fait partie de Port-Cartier depuis janvier 2003 et est situé à environ 35 kilomètres à l'ouest de son centre-ville. Des résidences y sont présentes avec quelques commerces de nature locale. On retrouve le village de Rivière-Pentecôte, et au sud, un petit hameau dénommé Pointe-aux-Anglais. Une scierie constituait le principal employeur du secteur, mais celle-ci est fermée depuis 2006.

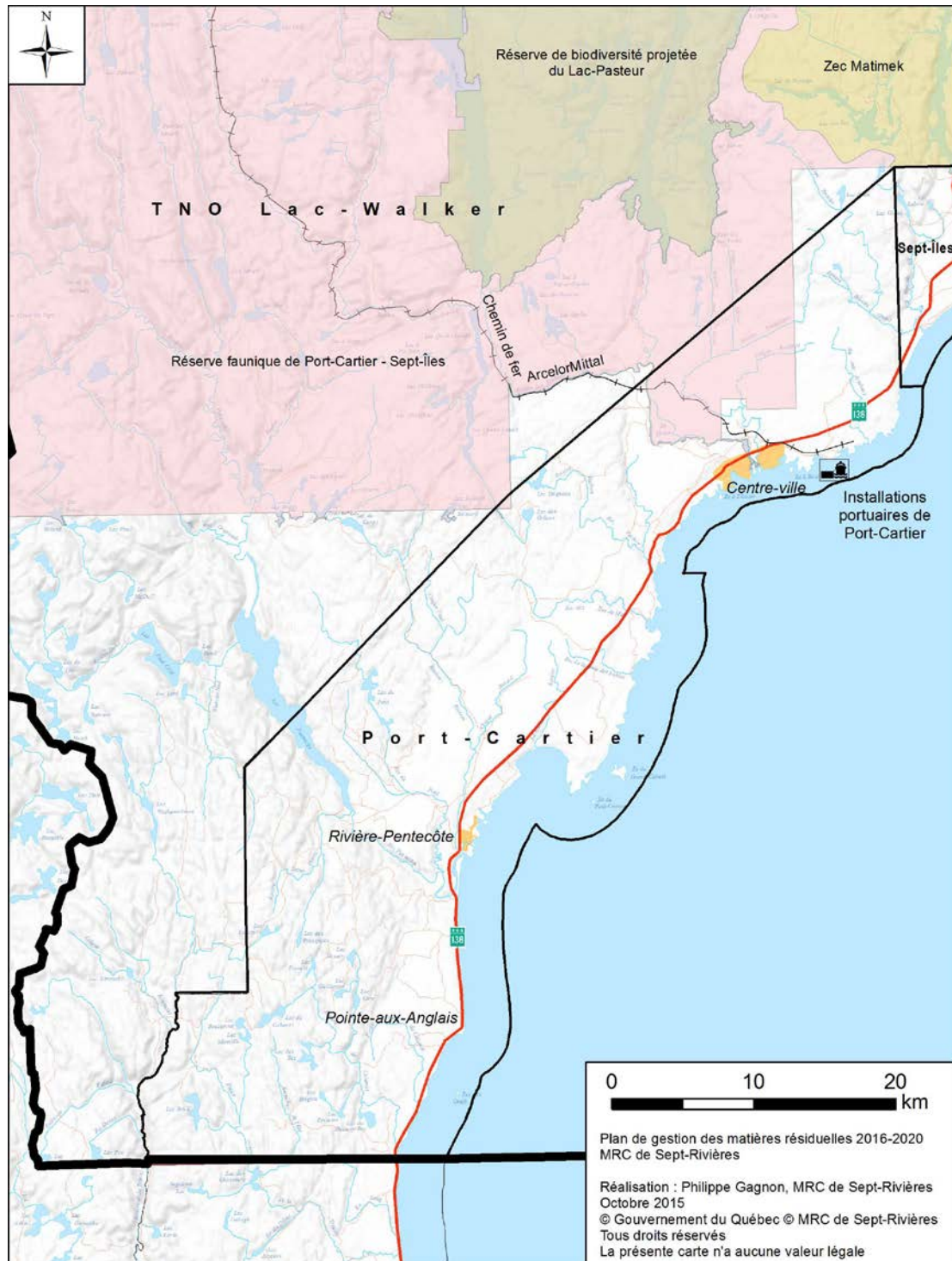
Aujourd'hui, le territoire de la **Ville de Sept-Îles** occupe une superficie de presque 2 000 km² et sa population oscille aux alentours de 26 100 habitants, faisant d'elle la première ville en importance de la Côte-Nord. Les secteurs de Moisie et de Gallix font partie de Sept-Îles depuis janvier 2003. Le principal secteur habité de Moisie connu sous le nom de « Place La Boule » est situé à une vingtaine de kilomètres à l'est du centre-ville de Sept-Îles, tandis que Gallix est à 40 kilomètres à l'ouest du centre-ville. On y trouve surtout des résidences, mais aussi quelques services et commerces sont présents, entre autres, des gîtes touristiques et des activités de plein air. Le secteur Clarke, avec son village dénommé « Clarke City », est situé à une distance d'environ 30 km du centre-ville de Sept-Îles. Ce secteur fait partie de la Ville de Sept-Îles depuis les années 1970 et est de nature semblable aux secteurs de Gallix et de Moisie.

Sept-Îles constitue le centre régional de services pour l'est de la Côte-Nord. Bien que le secteur résidentiel occupe la plus grande partie du périmètre urbain, plusieurs équipements régionaux y sont aussi présents, tels un aéroport, un centre hospitalier et des bureaux gouvernementaux. On y retrouve également une bonne desserte en commerces et services. Le boulevard Laure (route 138) est l'artère commerciale principale de la ville.

La présence du secteur industriel est très importante à Sept-Îles, générant une bonne partie des retombées économiques et des emplois. Le secteur primaire, soit les industries de l'aluminium et du fer, nécessite de grands terrains et la présence d'infrastructures de transport appropriées. Le secteur de Pointe-Noire est indiqué pour ces industries lourdes, mais on en retrouve aussi entre le périmètre urbain principal et le secteur des plages. Les industries moyennes et légères sont présentes en grand nombre à Sept-Îles. Elles sont situées en majorité dans le secteur centre de la ville, mais aussi dans la zone industrielle au nord du secteur Ferland.

La Carte 4 présente le territoire de la Ville de Port-Cartier et la Carte 5 celui du territoire de la Ville de Sept-Îles.

Carte 4 : Territoire de la Ville de Port-Cartier



MRC de Sept-Rivières
Projet de PGM

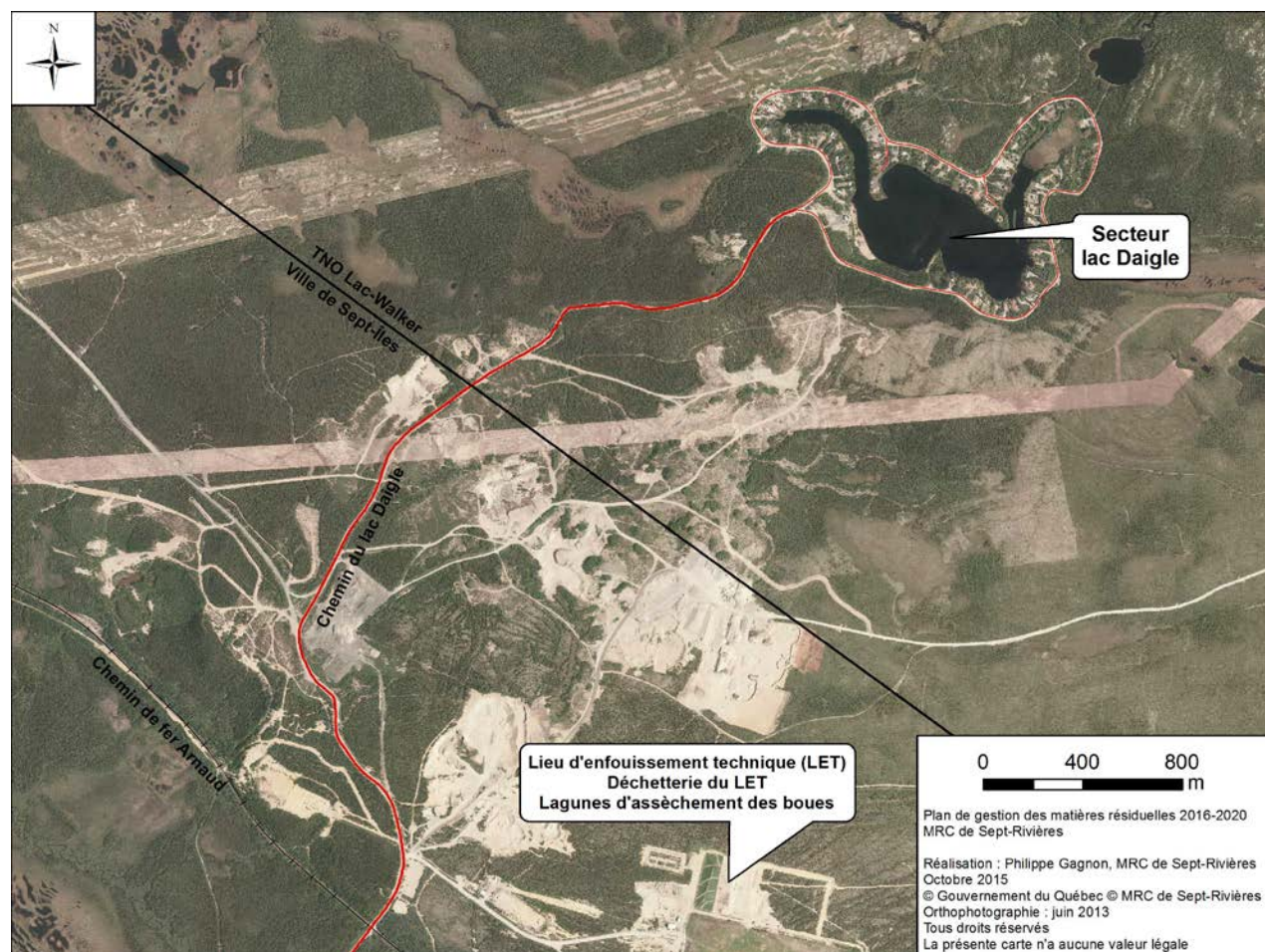


Les territoires non organisés (TNO) couvrent plus de 90 % de la superficie de la MRC.

Le **TNO Lac-Walker** couvre la partie ouest de la MRC, au nord des municipalités de Sept-Îles et Port-Cartier. Sa superficie est de 18 075 km². Le TNO Lac-Walker possède une population permanente de 130 personnes, habitant dans le **secteur du lac Daigle** situé à environ 15 km au nord de la Ville de Sept-Îles. Comme ce secteur fait partie du TNO Lac-Walker, la MRC veille à la prestation des services municipaux tels que voirie, déneigement, collecte des ordures et collecte sélective. Le Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois est situé à l'entrée du secteur et permet aux citoyens du lac Daigle d'y tenir différentes activités.

La Carte 6 présente la localisation du secteur du lac Daigle dans le TNO Lac-Walker.

Carte 6 : Localisation du secteur du lac Daigle, TNO Lac-Walker



Le **TNO Rivière-Nipississ** couvre la partie est de la MRC, au nord de la Ville de Sept-Îles. Sa superficie est de 11 036 km².

Les TNO sont utilisés à plusieurs fins, notamment forestières, fauniques, de conservation et de villégiature. Notons la présence des éléments suivants :

- Près de 550 chalets de villégiature et près de 110 abris sommaires (camps de base)
- Plusieurs pourvoiries
- Réserve faunique de Port-Cartier - Sept-Îles
- ZEC Matimek
- Une section de la ZEC Trinité
- Réserve écologique de la Matamec
- Réserve de biodiversité Uapishka
- Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie
- Réserve de biodiversité projetée de la Matamec
- Réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand
- Réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur
- Réserve de biodiversité projetée des monts Groulx

Note : La MRC de Sept-Rivières, conjointement avec le conseil d'administration local de la Réserve faunique de Port-Cartier - Sept-Îles, a demandé en 2006 au gouvernement du Québec d'octroyer un statut de parc national sur une partie du territoire de la Réserve faunique de Port-Cartier – Sept-Îles. Le but de ce projet est de préserver et mettre en valeur les caractéristiques naturelles les plus représentatives de la Côte-Nord tout en créant un produit d'appel touristique régional majeur et ainsi diversifier l'économie de la MRC de Sept-Rivières. La Direction des parcs nationaux du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a répondu favorablement à cette demande et travaille depuis mai 2013 sur ce projet de parc national.

La communauté autochtone de **Uashat mak Mani-utenam** est gérée par le conseil de bande Innu Takuiakan Uashat mak Mani-utenam. La population est répartie dans deux principaux secteurs. Uashat, d'une superficie de 2,2 km², est située principalement le long de la baie des Sept Îles, et est enclavée dans le secteur ouest du centre-ville de Sept-Îles. Un agrandissement de plus de 1 km² (nouveau secteur Ka uatshinakanashkasht) a permis la construction de nouvelles résidences pour les membres de la communauté. Mani-utenam (Malioténam) est située quant à elle à 16 km à l'est de Uashat et s'étend sur 5,3 km².

Un total de 2 980 personnes habite dans les deux secteurs. Plus de 500 membres résident hors de la communauté. Les principales langues parlées sont l'innu-aimun et le français.

Les activités économiques sont concentrées dans les secteurs de la pêche, de la foresterie, de la construction, du transport et de l'art et de l'artisanat. La communauté compte environ 50 entreprises spécialisées dans divers domaines et plusieurs équipements collectifs.

La Carte 7 et la Carte 8 présentent les territoires de Uashat et Mani-utenam respectivement.

Carte 7 : Territoire de Uashat



Carte 8 : Territoire de Mani-utenam (Malioténam)



La population de la MRC de Sept-Rivières totalise 36 066 habitants en 2013 incluant la communauté autochtone selon les données du décret de population de 2014.

Le Tableau 2 précise les caractéristiques démographiques des différents territoires composant la MRC.

Tableau 2 : Caractéristiques des municipalités, TNO et communauté autochtone

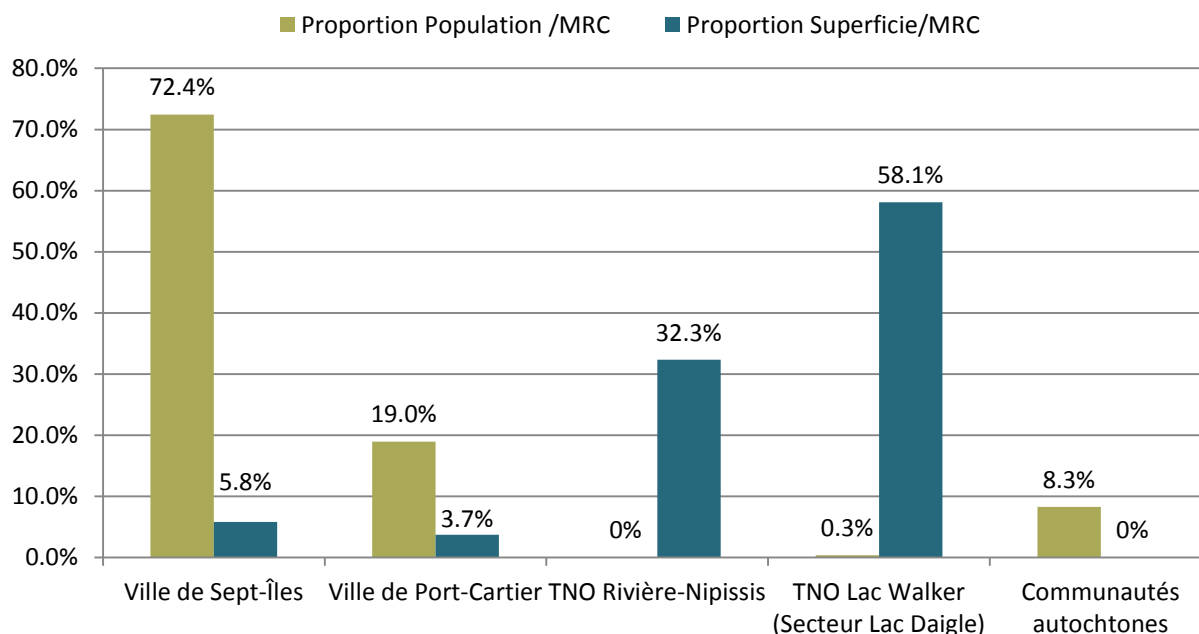
Municipalité	Statut juridique	Code géographique	Population totale	Proportion population totale	Superficie terrestre (km ²)	Densité (hab/km ²)
Port-Cartier	Ville	97022	6 838	19,0 %	1 105,2	6,2
Sept-Îles	Ville	97007	26 122	72,4 %	1 727,2	15,1
Rivière-Nipississ	Territoire non-organisé (TNO)	97902	0	0,0 %	9 585,2	0
Lac-Walker	Territoire non-organisé (TNO)	97904	126	0,3 %	17 225,5	0
MRC de Sept-Rivières			33 086	91,7 %	29 643,1	1,1
<i>Uashat</i>	<i>Communauté autochtone</i>	<i>97802</i>	<i>1 571</i>	<i>4,4 %</i>	<i>2,2</i>	<i>730,7</i>
<i>Maliotenam</i>	<i>Communauté autochtone</i>	<i>97804</i>	<i>1 409</i>	<i>3,9 %</i>	<i>5,1</i>	<i>275,7</i>
Communauté autochtone			2 980	8,3 %	7,3	408,2
MRC de Sept-Rivières et communauté autochtone			36 066	100 %	29 650,4	1,2

Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ), *Population des municipalités du Québec, décret 2014*⁴
 Institut de la statistique du Québec (ISQ), *Profil statistique par région et MRC géographiques*
 Répertoire des municipalités du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT)

⁴ Le dénombrement du décret de population publié par le MAMOT est basé sur des estimations faites par l'Institut de la statistique du Québec en date du 1er juillet 2013.

La Figure 1 présente la proportion de la population et de la superficie de chaque municipalité par rapport à celle de la MRC.

Figure 1 : Synthèse du profil des municipalités, TNO et communauté autochtone



Il est important de rappeler certains points distinctifs caractérisant la MRC de Sept-Rivières.

- La population de la MRC est concentrée dans les villes de Sept-Îles et Port-Cartier, qui représentent à elles seules plus de 91 % de la population totale de la MRC répartie sur presque 10 % de sa superficie;
- La Ville de Sept-Îles occupe une superficie terrestre d'environ 1 727 km² et sa population oscille aux alentours de 26 000 habitants, faisant de Sept-Îles la première ville en importance de la Côte-Nord;
- La communauté de Uashat mak Mani-utenam représente 8 % de la population établie sur une superficie de moins de 1 % du territoire de la MRC;
- Les deux TNO, soit le Lac-Walker et Rivière-Nipississ, couvrent plus de 90 % de la superficie de la MRC. Le TNO Lac-Walker couvre la partie ouest de la MRC, au nord des Villes de Sept-Îles et Port-Cartier;
- Le territoire du TNO Lac-Walker représente près de 58 % de la superficie de la MRC. Le TNO Rivière-Nipississ qui couvre la partie est de la MRC, au nord de la Ville de Sept-Îles, n'est pas habité. Sa superficie représente 32 % du territoire de la MRC;
- Le TNO Lac-Walker possède une population permanente de 126 personnes habitant des résidences situées dans le secteur du lac Daigle, à environ 15 km au nord de Sept-Îles;

- La densité de population de la MRC Sept-Rivières est de 1,2 habitant par km²;
- La variation saisonnière de la population au sein de la MRC n'est pas connue exactement, mais 970 chalets de villégiature et camps de chasse et pêche sont recensés sur tout le territoire de la MRC. Ce nombre exclut les camps autochtones de même que les camps des trappeurs, faisant ainsi grimper à plus de 1 000 le nombre d'habitations de villégiature, chasse et pêche sur le territoire de la MRC;
- Une grande proportion des villégiateurs et des gens qui possèdent des camps de pêche ou de chasse dans la région habitent aussi sur le territoire de la MRC à l'année;
- Près de 25 établissements d'hébergement proposent leurs services sur le territoire des villes de Sept-Îles et de Port-Cartier (auberge de jeunesse, camping, centre vacances, hôtels et motels, etc.).

1.2 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

1.2.1 Description de la démographie de la MRC

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen de personnes composant un ménage sur le territoire de la MRC.

Le nombre de ménages par territoire n'étant pas disponible en 2013, les données de 2011 ont été utilisées.

Les données relatives au territoire de la communauté autochtone ont été intégrées lorsqu'elles étaient disponibles au moment de l'adoption du projet de PGMR.

Tableau 3 : Taille des ménages des municipalités (2011)

Municipalités	Population totale	Nombre de ménages privés	Nombre de personnes/ménage
Ville de Port-Cartier	6 651	2 880	2,31
Ville de Sept-Îles	25 686	11 225	2,28
TNO Rivière-Nipississ	0	0	-
TNO Lac Walker, secteur lac Daigle	102	40	2,55
MRC de Sept-Rivières	32 439	14 145	2,29
Région de la Côte-Nord	95 688	40 019	2,39
Province de Québec	8 007 655	3 408 419	2,35

Source : Statistiques Canada, Profil du recensement de la population en 2011

Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036

Lors du recensement de la population en 2011, il y avait près de 14 145 ménages privés sur le territoire de la MRC composés en moyenne de 2,29 personnes. À titre de comparaison la région administrative de la Côte-Nord compte environ 40 000 ménages avec une moyenne de 2,39 personnes par ménage.

1.2.2 Projections démographiques

Le Tableau 4 présente l'évolution de la population attendue de 2011 à 2036 pour la MRC de Sept-Rivières, ainsi que pour la région administrative de La Côte-Nord et la province du Québec.

Tableau 4 : Perspectives d'évolution de la population et des ménages (2011-2036) ⁵

Années	2011	2016	2021	2026	2031	2036	Variation 2011-2036
MRC de Sept-Rivières							
Population totale	35 628	36 292	36 900	37 315	37 512	37 584	5,5 %
Ménages privés	15 012	15 474	15 795	15 978	16 127	16 252	8,3 %
Nombre de pers./ménage	2,37	2,35	2,34	2,34	2,33	2,31	-2,6 %
Région de La Côte-Nord							
Population totale	95 688	95 328	95 036	94 659	93 982	93 099	-2,7 %
Ménages privés	40 019	40 725	41 068	41 061	40 955	40 724	1,8 %
Nombre de pers./ménage	2,39	2,34	2,31	2,31	2,29	2,29	-4,4 %
Province Québec							
Population totale	8 007 655	8 357 632	8 677 757	8 967 166	9 205 586	9 394 685	17,3 %
Ménages privés	3 408 419	3 609 298	3 773 388	3 901 916	4 013 491	4 110 680	20,6 %
Nombre de pers./ménage	2,35	2,32	2,30	2,30	2,29	2,29	-2,7 %

Source : Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036*
 Institut de la statistique du Québec, *Nombre total de ménages privés projetés, municipalités régionales de comté (MRC) du Québec, scénario A - Référence, 2011-2036*

Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, le taux d'évolution de la population est positif pour la MRC de Sept-Rivières. Selon les prévisions les plus récentes de l'Institut de la Statistique du Québec, la population de la MRC augmentera de 5,5 % sur la période de 2011 à 2036. Cette croissance est associée à une augmentation du nombre de ménages de presque 8,3 % sur la même période de temps. Ce taux d'évolution peut être grandement influencé par les fluctuations économiques liées aux activités des grandes entreprises du territoire.

Au niveau régional, la population totale de la région de la Côte-Nord diminuera au global de presque 2,7 %. Les taux de croissance de population en hausse prévus sont pour la MRC de Minganie (+12 %) et la MRC Caniapiscau (+6,1 %). La plus forte décroissance de la population de la région est pour la MRC de la

⁵ Les données incluent la communauté autochtone.

Haute-Côte-Nord, avec une prévision de -15 % de son nombre d'habitants entre 2011 et 2036 suivi des MRC, Le Golfe-du-Saint-Laurent et la MRC de Manicouagan avec respectivement une baisse de 12 % et de 10 %.

Spécifiquement, la communauté de Uashat mak Mani-utenam verra sa population augmenter de manière significative au cours des 20 prochaines années. Selon un scénario moyen, la population résidente augmentera de 32 % pour une hausse annuelle de 1,5 % et 1,1 % pour Uashat et Mani-utenam respectivement. Si la capacité d'accueil de la communauté permet à tous les membres vivant à Sept-Îles de déménager dans l'un des deux secteurs, ce taux pourrait atteindre jusqu'à 39 %⁶.

1.3 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'identification des caractéristiques sociales et des activités économiques sur le territoire de la MRC est essentielle pour l'élaboration du PGMR, notamment pour catégoriser les types de matières résiduelles produites et estimer les quantités qui y sont générées.

Les données relatives au territoire de la communauté autochtone ont été intégrées lorsqu'elles étaient disponibles au moment de l'adoption du projet de PGMR.

1.3.1 Caractéristiques de l'habitat résidentiel

La MRC de Sept-Rivières comptabilise 16 134 unités d'occupation, dont 95 % sont des unités d'occupation résidentielle permanentes, selon les sommaires des rôles de l'évaluation foncière pour l'année de 2013. Les unités d'occupation sont concentrées dans la municipalité de Sept-Îles avec 12 587 unités.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des unités d'occupation de chaque municipalité, TNO et communauté autochtone en fonction de leur type d'occupation et de leur usage.

⁶ Source : Groupe Saint-Pierre et associé. Mai 2012. Étude démographique. Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam, p.10

Tableau 5 : Nombre d'unités d'occupation résidentielle par municipalité

Municipalités	Nombre d'unités d'occupation résidentielle		
	Permanente	Secondaire	Sous-total
Ville de Port-Cartier	3198	168	3366
Ville de Sept-Îles	12078	509	12 587
TNO Rivière-Nipississ	0	0	0
TNO Lac-Walker ⁷	40	141	181
MRC de Sept-Rivières	15 316	818	16 134
<i>Uashat mak Mani-utenam</i>	984	-	984
MRC de Sept-Rivières et communauté autochtone	16 213	818	17 118

Source : Sommaire des rôles de l'évaluation foncière pour l'exercice financier 2014, compilation réalisée par Chamard
Département Habitations, immobilisations et infrastructures, ITUM

Le Tableau 6 et le schéma ci-dessous présentent la répartition des unités d'occupation résidentielle de chaque municipalité en fonction de leur type.

Tableau 6 : Nombre et profil des unités d'occupation résidentielle par municipalité

Municipalités	Permanente			Saisonniers	Total
	Unifamiliale	Plex (2 à 9 logements)	Multilogement (10 logements et plus) et condominiums	Chalets, maisons de villégiature	
Ville de Port-Cartier	2 286	323	589	168	3 366
Ville de Sept-Îles	7 159	2 521	2 398	509	12 587
TNO Rivière-Nipississ	-	-	-	-	-
TNO Lac-Walker ⁸	38	2	0	141	181
MRC de Sept-Rivières	9 483	2 846	2 987	818	16 134
Proportion (%)	58,8 %	17,6 %	18,5 %	5,1 %	
<i>Uashat mak Mani-utenam</i>	949	35	0	n.d	984
MRC de Sept-Rivières et communauté autochtone	-	-	-	-	17 118

Source : Sommaire des rôles de l'évaluation foncière pour l'exercice financier 2014, compilation réalisée par Chamard
Département Habitations, immobilisations et infrastructures, ITUM

⁷ Le secteur lac Daigle du TNO Lac-Walker comptabilise 71 unités résidentielles dont 40 permanentes et 31 secondaires.

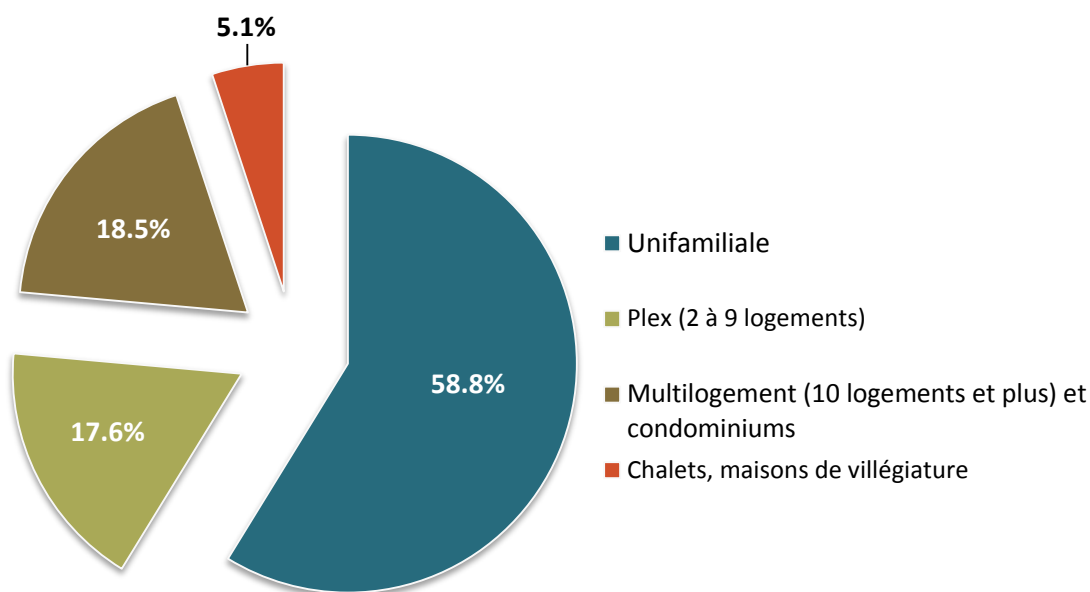
⁸ Le secteur lac Daigle du TNO comptabilise 71 unités résidentielles dont 40 permanentes et 31 secondaires.

Les logements permanents sont essentiellement de type unifamilial sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières, ces unités d'occupation représentant près de 60 % des logements.

Les chalets et maisons de villégiature représentent 5,1 % des unités d'occupation totales de la MRC; toutefois, cette proportion atteint 78 % des logements dans le secteur du TNO Lac Walker.

Les multilogements et condominiums, et les plex présentent des proportions similaires à savoir respectivement 18,5 % et 17,6 % des unités de la MRC.

Figure 2 : Répartition des unités d'occupation résidentielle selon le type d'immeuble⁹



⁹ Les données excluent la communauté autochtone.

1.3.2 Caractéristiques des unités d'occupation ICI

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'occupation ICI de chaque municipalité sur la base des rapports de levées de conteneurs. La répartition des établissements par type (industries, commerces et institutions) n'est pas disponible.

Tableau 7 : Profil des unités d'occupation ICI selon le type d'activité

Municipalités	Nombre d'unités d'occupation ICI
Ville de Port-Cartier	131
Ville de Sept-Îles	1 133
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	1
Uashat mak Mani-utenam	<i>n.d</i>
MRC de Sept-Rivières	1 265

Source : Questionnaires transmis aux villes, compilation réalisée par Chamard

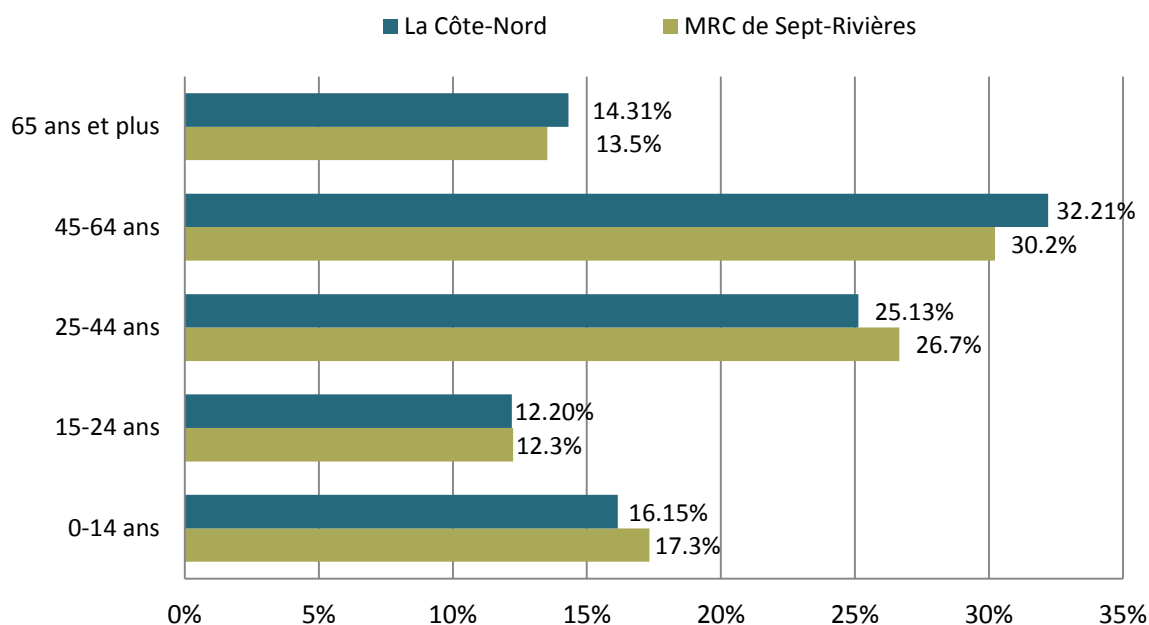
Le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle comptabilise une seule unité d'occupation de type ICI, le Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois.

1.3.3 Caractéristiques sociales

Les sections suivantes présentent le profil social de la population de la MRC de Sept-Rivières, notamment par rapport à l'âge de la population et à leur niveau de scolarité.

La Figure 3 compare la répartition de la population de la MRC par classe d'âge à celle de la population régionale.

Figure 3 : Tranches d'âge de la population (2011)¹⁰



Source : Statistique Québec, Estimation de la population des MRC selon le groupe d'âge, au 1er juillet de l'année 2011
Statistiques Canada, Profil du recensement de la population en 2011

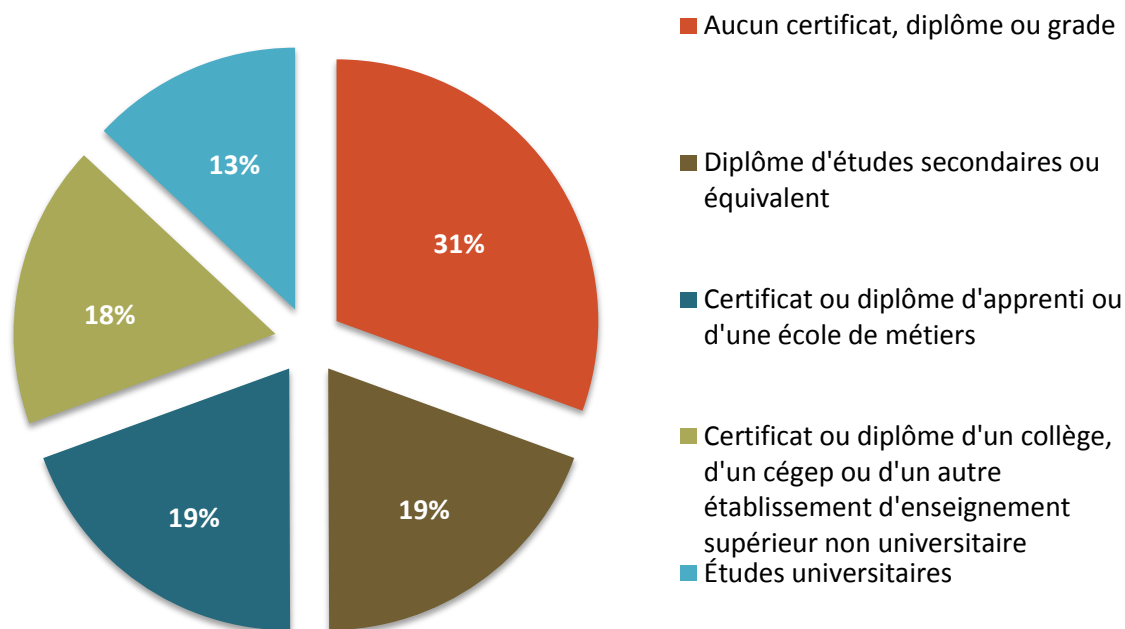
Les points distinctifs caractérisant la MRC de Sept-Rivières sont les suivants :

- L'âge médian de la population de la MRC Sept-Rivières est de 39,9 ans;
- La population de plus de 15 ans représente 82 % de la population, soit près de 30 000 personnes;
- 17,3 % de la population de Sept-Rivières est âgée de 0 à 14 ans. Cette proportion est la plus élevée de la Côte-Nord, suivie de près par celle de la MRC Manicouagan;
- La proportion de la population âgée de 15 à 64 ans est la plus forte au niveau régional (69,2 %);
- Le groupe des 65 ans et plus représente 13,5 % de la population de la MRC, ce qui est similaire à l'ensemble de la région (14,31 %) ;
- De 2006 à 2010, le groupe d'âge des 0 à 14 ans a connu une baisse de 3,3 % et celui des 65 ans et plus a augmenté de 19,8 %.

¹⁰ Les données excluent la communauté autochtone.

La Figure représente le niveau de scolarité de la population de la MRC lors de l'enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Figure 4 : Niveau de scolarité de la population de la MRC (2011)¹¹



Source : Statistique Canada, *Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011*
Population totale âgée de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade

L'analyse du niveau de formation de la population de la MRC met en évidence les éléments suivants :

- Le pourcentage de personnes sans diplôme est élevé, près de 31 %, ce qui est supérieur à la proportion de l'ensemble de la province du Québec (25 %, en 2006);
- Le niveau de scolarité de la MRC de Sept-Rivières est représenté à 19 % par des personnes ayant un diplôme d'études secondaires ou équivalent, 19 % également ayant un niveau postsecondaire (école d'apprenti, école de métier, Cégep) et 18 % ayant un certificat d'un cégep ou équivalent;
- 13 % de la population de plus de 15 ans détient un certificat ou diplôme de niveau universitaire.

¹¹ Les données excluent la communauté autochtone.

1.3.4 Caractéristiques économiques

Les activités économiques dans la MRC de Sept-Rivières reposent principalement sur des entreprises du secteur primaire grâce auxquelles se sont développés divers services et entreprises.

L'économie de **Port-Cartier** est basée principalement sur la transformation et l'expédition des ressources naturelles que sont le minerai de fer et le bois. La multinationale ArcelorMittal Mines Canada (anciennement connue sous le nom de « Compagnie minière Québec Cartier ») est le principal employeur de la ville. Son minerai de fer arrive à son complexe industriel de Port-Cartier par voie ferrée de ses mines situées près de Fermont. Une partie du minerai de fer est aussi transformé en boulettes aux installations de Port-Cartier. Le minerai est ensuite expédié par bateau un peu partout dans le monde.

L'industrie forestière est représentée dans la MRC par Produits forestiers Arbec et son usine de sciage à Port-Cartier. Le bois est récolté, entre autres, dans l'arrière-pays de la MRC et une partie de celui-ci est transportée à ses installations de Port-Cartier par le chemin de fer d'ArcelorMittal. L'usine de sciage de Port-Cartier produit également des copeaux qui sont vendus à l'extérieur pour en faire de la pâte à papier, dont à l'usine de Produits forestiers Résolu de Baie-Comeau.

Par ailleurs, une nouvelle grande industrie est en voie de s'installer à Port-Cartier, soit le projet de FerroQuébec, qui prévoit la construction d'une usine de silicium et qui devrait créer 300 emplois directs et environ 1000 emplois indirects dans la MRC.

L'économie de **Sept-Îles** est aussi fondée, entre autres, sur l'exploitation et l'expédition des ressources minières de fer avec son port en eaux profondes; à cela s'ajoute la transformation de l'aluminium et le secteur des services. La ville de Sept-Îles constitue un pôle économique et social important de la MRC et de la Côte-Nord. C'est une ville moderne dotée de tous les services publics et infrastructures, ce qui en fait un centre urbain de première importance.

Deux compagnies minières exploitent des gisements de fer près de Labrador City et Schefferville, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador et celle du Québec, soit la Compagnie minière Rio Tinto IOC et la compagnie Tata Steel Minerals Canada. Ces deux compagnies acheminent leurs productions par voie ferrée jusqu'à leurs terminaux portuaires situés autour de la baie de Sept-Îles. Cette production est ensuite expédiée par bateau pour l'industrie sidérurgique mondiale. La mine Cliff Natural Resources a fermé ses opérations à Pointe-Noire après plusieurs décennies d'exploitation de la mine Wabush située au Labrador et au Lac Bloom situé au Québec. Les activités reliées à l'usine de bouletage se sont terminées en 2013 et les activités de transbordement du concentré de fer en 2015. Les infrastructures sont actuellement en processus de vente pour une éventuelle relance des activités.

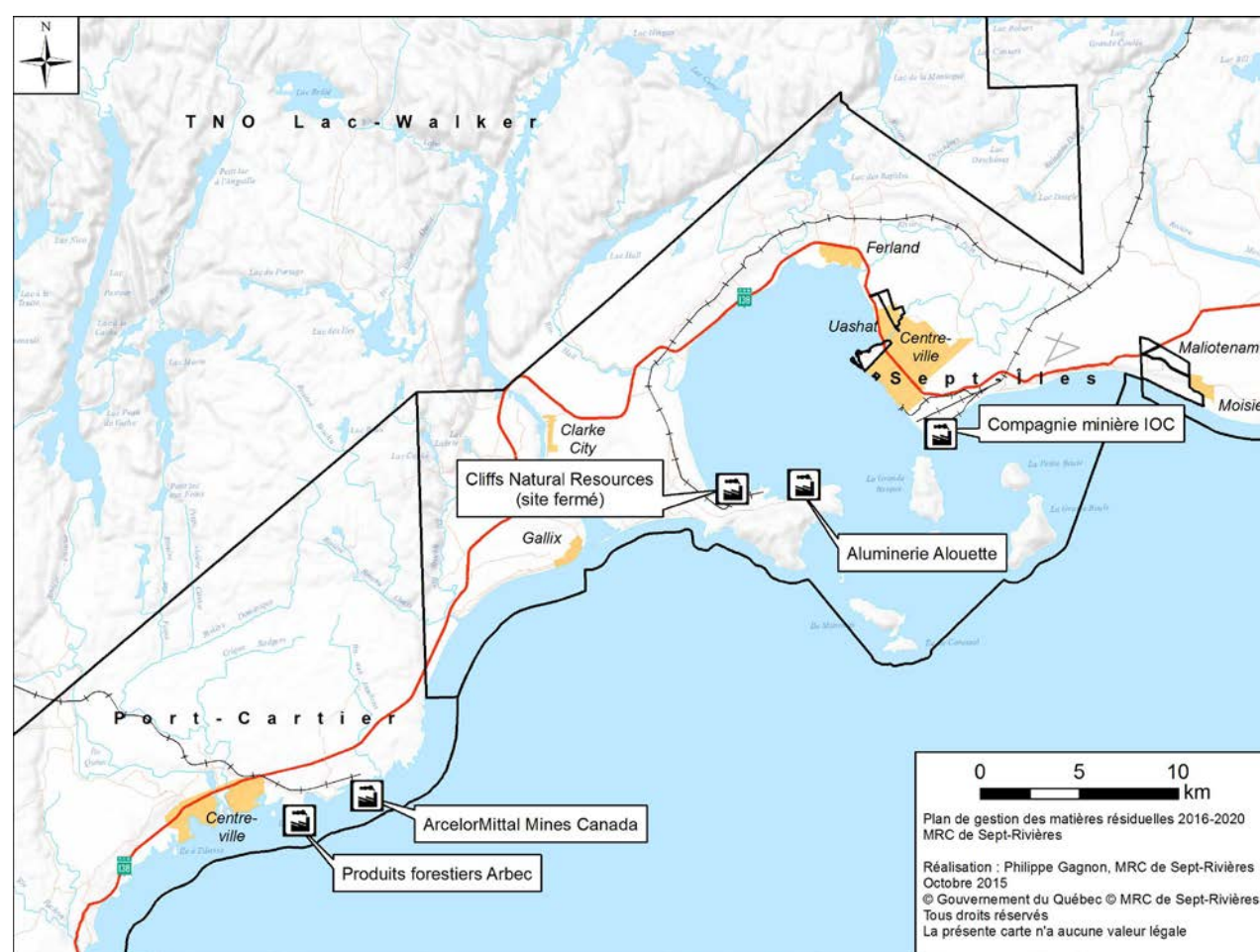
L'Aluminerie Alouette est le principal employeur de la Ville de Sept-Îles avec près de 1 000 employés et est considérée comme étant la plus importante aluminerie des Amériques. La compagnie expédie son aluminium principalement par bateau à partir des quais du Port de Sept-Îles à ses différents clients à travers le monde. L'implantation de l'aluminerie dans les années 1990 marquait l'aboutissement d'efforts

concertés pour diversifier l'économie de la Côte-Nord et mettre en valeur son énorme potentiel hydroélectrique et portuaire. La deuxième phase a été réalisée dans les années 2000, ce qui a permis d'augmenter la production de l'usine. L'aluminerie planche présentement sur une troisième phase d'agrandissement qui pourrait se réaliser dans les prochaines années, si le contexte économique est favorable.

D'autre part, un projet de mine d'apatite à Sept-Îles pourrait voir le jour, car Mine Arnaud a reçu le feu vert du gouvernement du Québec par l'octroi d'un décret en mars 2015.

La Carte 9 présente les grandes industries implantées sur territoire de la MRC de Sept-Rivières.

Carte 9 : Localisation des industries présentes sur le territoire de la MRC



L'industrie des pêcheries amène aussi son lot de retombées économiques dans la MRC. Les espèces les plus rentables sont le crabe des neiges, la crevette et le pétoncle.

Plusieurs entreprises manufacturières desservent les industries du secteur primaire et par le secteur de la construction. Généralement sous forme de petites et moyennes entreprises (PME), ces entreprises sont nombreuses et parfois très spécialisées dans un créneau particulier. Cependant, les PME de la région développent de nouveaux produits exportables et sont de moins en moins dépendantes de la grande industrie.

Enfin, le point de service de Sept-Îles du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord ainsi que la Ville de Sept-Îles sont d'importants employeurs au niveau des services. D'autres services gouvernementaux tant au fédéral qu'au provincial et supra-local ont aussi pignon sur rue à Sept-Îles.

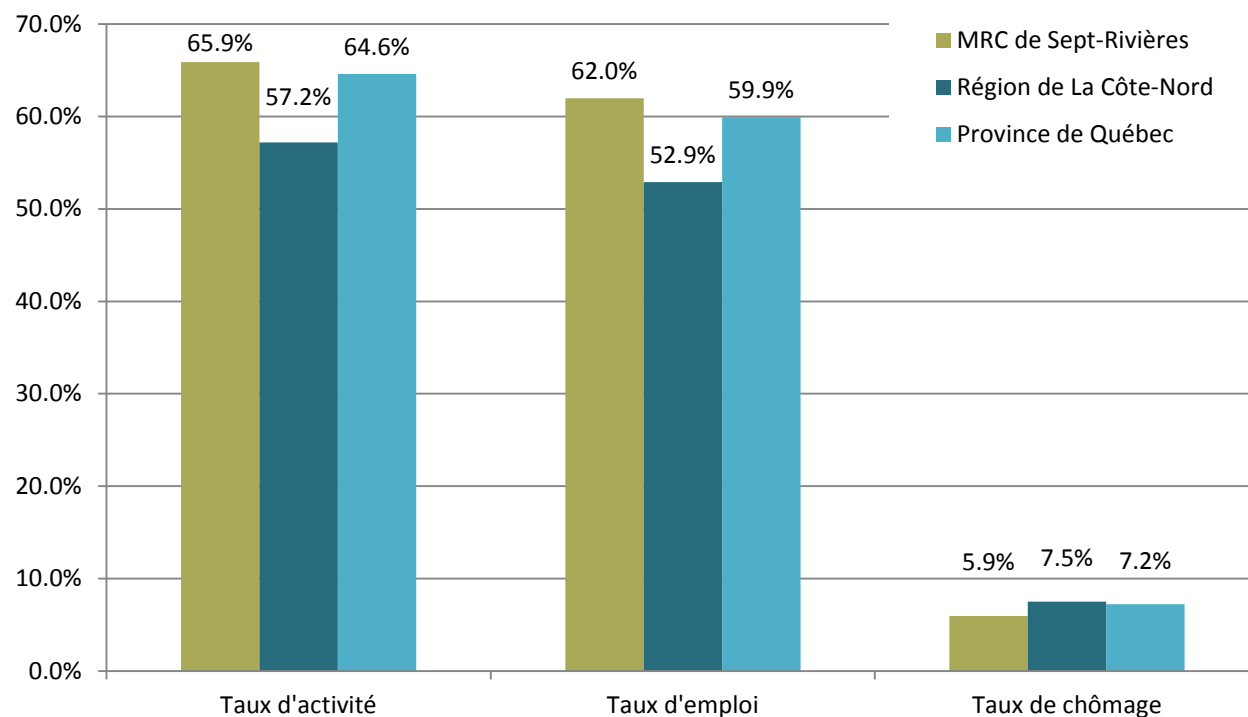
Le fait que les activités économiques de la MRC reposent sur les richesses naturelles rend les emplois plus instables et mène à des fluctuations économiques qui peuvent être importantes d'une année à l'autre. D'ailleurs, en 2014, les investissements miniers dans la région de la Côte-Nord ont diminué en raison de la baisse du prix du fer. Des coûts d'opération plus élevés ainsi que l'entrée en vigueur des quotas à l'exportation nuisent au fonctionnement de l'industrie forestière et occasionnent aussi des arrêts de productions temporaires. Cette fluctuation a un impact sur la gestion des matières résiduelles, tant au niveau de la consommation des ménages qu'au niveau des résidus de transformation industrielle.

Quant à l'économie de la communauté de Uashat mak Mani-utenam, elle est axée dans différents domaines d'activités : la pêche au crabe des neiges, crevette et homard, la construction résidentielle et commerciale, la collecte des ordures et des matières recyclables, les partenariats d'affaires avec les minières (coentreprises et entreprises dans les domaines de la construction, du transport et de la sanitation), le transport de passagers (Train Tshiuetin), l'artisanat, le tourisme et les autres PME dans des domaines variés (médias, musique, soin de la personne, etc.). De plus, le centre d'achat Les Galeries Montagnaises, rassemblant plus de 40 commerces, dessert la population de la communauté, de Sept-Îles et des environs.

La section suivante présente le profil économique général de la population de la MRC, notamment par rapport à certains indicateurs économiques et le revenu annuel des ménages.

La Figure 4 présente les principaux indicateurs économiques de la MRC, en comparaison avec ceux de la région de la Côte-Nord et de la province du Québec.

Figure 4 : Situation d'activité et indicateurs économiques (2011)¹²



Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

Le taux d'activité ainsi que le taux d'emploi étaient supérieurs à la moyenne de la région de la Côte-Nord en 2011, ce qui démontre le dynamisme de l'économie locale. La population active de la MRC est d'environ 66 %, et le taux de chômage d'environ 6 %, plus bas que celui de la région administrative de la Côte-Nord.

Le tableau suivant présente les spécificités économiques de la population totale âgée de 15 ans et plus, notamment en terme de revenu annuel des ménages.

¹² Les données excluent la communauté autochtone.

Tableau 8 : Revenu total des ménages privés de la MRC (2011)¹³

Revenu annuel des ménages	MRC de Sept-Rivières
Moins de 20 000\$	13,7 %
20 000 \$ à 39 999 \$	18,7 %
40 000 \$ à 59 999 \$	14,6 %
60 000 \$ à 99 999 \$	23,9 %
100 000 \$ à 149 999 \$	20,3 %
150 000 \$ et plus	8,8 %
Total	100,0 %

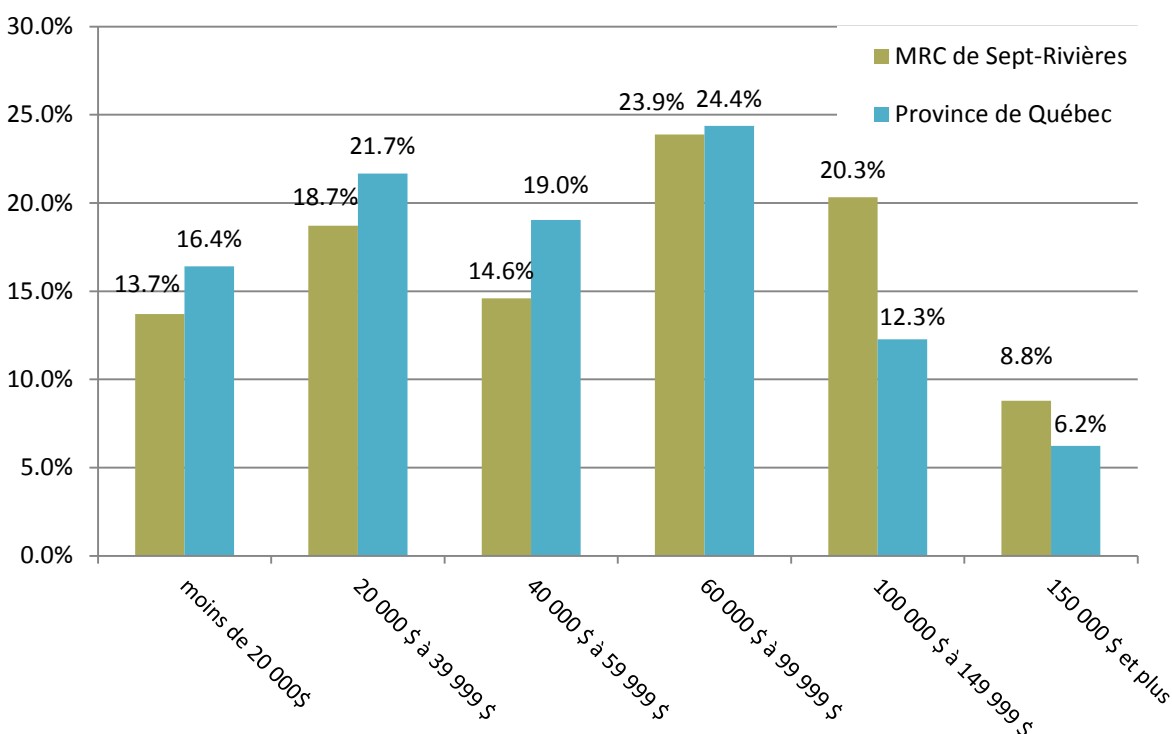
Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

Les données des deux tableaux ci-dessus montrent que plus de la moitié des ménages de la MRC ont un salaire annuel de plus de 60 000 \$. Le revenu médian des ménages de la MRC est de 64 653 \$.

La figure ci-dessous compare les données sur les tranches salariales de la MRC par rapport à la province du Québec.

¹³ Les données excluent la communauté autochtone.

Figure 5 : Tranches salariales des ménages privés (2011)¹³



Il ressort que plus de 29 % des citoyens de la MRC de Sept-Rivières ont un revenu plus élevé que 100 000 \$ par année, soit 10 % de plus que la moyenne québécoise.

1.3.5 Profil de l'emploi

Les différents secteurs d'activité de la MRC comptabilisent plus de 17 130 employés, concentrés dans le secteur tertiaire et secondaire. Les activités liées à l'extraction minière représentent 2 400 employés, soit 11,7 % du nombre total de la MRC. Le tableau 9 présente la répartition des employés pour les différents secteurs d'emplois selon les secteurs SCIAN.

Tableau 9 : Répartition des employés par secteur SCIAN¹⁴ (2011)¹⁵

Secteur SCIAN	MRC de Sept-Rivières		Province de Québec	
	Nombre d'employés	% Répartition	Nombre d'employés	% Répartition
Secteur primaire		9,6 %		2,6 %
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasses	180	1,1 %	84 470	2,1 %
21 Extraction minière	1 455	8,5 %	20 770	0,5 %
Secteur secondaire		18,6 %		18,4 %
22 Services publics	170	1,0 %	33 815	0,8 %
23 Construction	935	5,5 %	241 780	5,9 %
31-33 Fabrication	2 065	12,1 %	476 390	11,7 %
Secteur tertiaire		71,8 %		79 %
41 Commerce de gros	370	2,2 %	169 825	4,2 %
44-45 Commerce de détail	2 100	12,3 %	501 380	12,3 %
48-49 Transport et entreposage	895	5,2 %	181 295	4,4 %
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	195	1,1 %	98 340	2,4 %
52 Finance et assurances	270	1,6 %	159 230	3,9 %
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	385	2,2 %	61 365	1,5 %
54 Services professionnels	725	4,2 %	282 115	6,9 %
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	-	0 %	3 965	0,1 %
56 Services administratifs	550	3,2 %	156 130	3,8 %
61 Services d'enseignement	1 220	7,1 %	301 425	7,4 %
62 Soins de santé et assistance sociale	2 150	12,6 %	496 125	12,1 %
71 Arts	160	0,9 %	78 795	1,9 %
72 Hébergement et services de restauration	990	5,8 %	253 145	6,2 %
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	765	4,5 %	189 290	4,6 %
91 Administrations publiques	1 550	9 %	295 480	7,2 %
TOTAL	17 130	100 %	4 085 130	100 %

Source : Statistique Canada, *Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011*

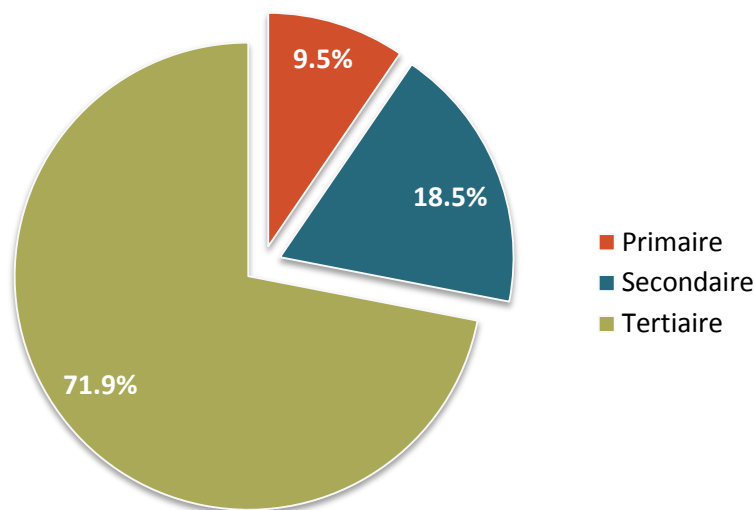
Les cinq principaux secteurs d'activité sont l'extraction minière, la fabrication, le commerce de détail, les soins de la santé et assistance sociale ainsi que les administrations publiques qui représentent chacun entre 8 et 13 % des emplois de la MRC.

¹⁴ Définitions SCIAN : Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada (2012)

¹⁵ Les données excluent la communauté autochtone.

Les deux figures ci-dessous présentent la répartition du nombre d'employés sur le territoire de la MRC selon les secteurs d'emploi et selon le type d'activité des entreprises.

Figure 6 : Répartition des employés par secteur d'emploi (2011) ¹⁶

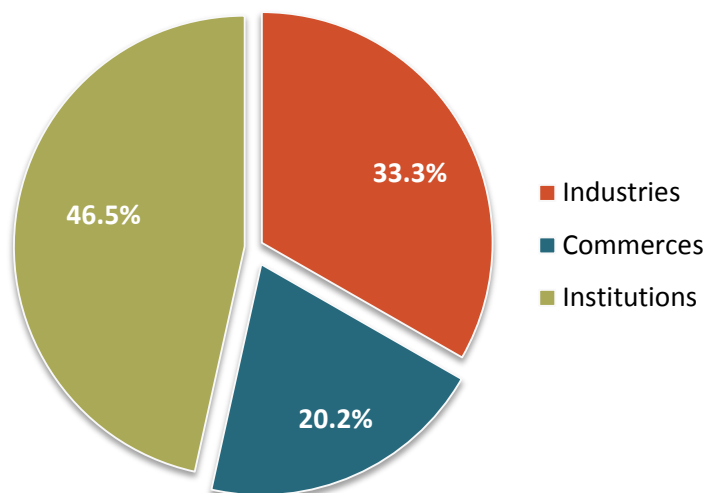


Le secteur tertiaire est le secteur qui emploie la plus grande proportion de la population active de la MRC (71,9 %), notamment dans le domaine des soins de la santé suivi du secteur secondaire, autre secteur d'emploi important (18,5 %), notamment grâce aux industries manufacturières présentes sur le territoire de la MRC.

Le secteur primaire représente moins de 10 % des emplois de la MRC (9,5 %), mais le dynamisme du secteur tertiaire est souvent un indicateur de celui des industries du secteur primaire. En effet, la MRC de Sept-Rivières est une région de première transformation essentiellement par la présence d'industries minières en comparaison avec la province de Québec (2,5 %). La création de plusieurs d'entreprises de services répond aux besoins du secteur primaire, de même que la présence d'établissements gouvernementaux, sociaux et d'enseignements.

¹⁶ Les données excluent la communauté autochtone.

Figure 7 : Répartition des employés par type d'activité (2011)^{17 18}



Le secteur industriel comprend environ 33 % des employés et le secteur institutionnel, 46 %.

Le tableau ci-dessous présente les plus grandes industries ainsi que les autres types d'établissements de la MRC de Sept-Rivières importants au niveau de l'emploi.

¹⁷ Secteur industriel : secteurs SCIAN 11, 21-22, 23, 31-33 et 48-49
Secteur commercial : secteurs SCIAN 41-44-45 et 72
Secteur institutionnel : secteurs SCIAN 52, 54, 61, 62, 71-51, 81 et 91

¹⁸ Les données excluent la communauté autochtone.

Tableau 10 : Principaux employeurs de Port-Cartier et de Sept-Îles

Nom de l'organisation	Domaine d'activités	Tranche d'employés
Port-Cartier		
ArcelorMittal Mines Canada inc.	Bouletage de minerai de fer	1000 et plus
Pénitencier Port-Cartier	Centre de détention	500 à 999
Produits forestiers ARBEC	Scierie	200 à 499
CSSS de Port-Cartier	Centres communautaires de soins de santé	100 à 199
IGA (Alimentation Coop Port-Cartier)	Supermarchés et autres épiceries	50 à 99
Sept-Îles		
Aluminerie Alouette	Production primaire d'alumine et d'aluminium	1000 et plus
Compagnie minière IOC inc. / Chemin de FER QNS & L	Transport ferroviaire de marchandises sur la ligne principale	500 à 999
CSSS de Sept-Îles (Hôpital et Centre administratif)	Hôpitaux généraux	500 à 999
Cégep de Sept-Îles	Collèges et cégep	200 à 499
Cliffs Natural Ressources Division Mine Wabush - Pointe-Noire ¹⁹	Extraction de minerais de fer	200 à 499
Métallurgie Brasco Entretien	Production primaire d'alumine et d'aluminium	100 à 199
Groupe Dépanneur 7 jours	Dépanneurs	100 à 199
Lauremat (B.M.R)	Centre de rénovation	100 à 199
CSSS de Sept-Îles	Centres communautaires de soins de santé	100 à 199
CSSS de Sept-Îles (Résidence Gustave Gauvreau)	Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	100 à 199
Métal 7	Revêtement, gravure, traitement thermique et activités analogues	50 à 99
Sports Experts	Magasin de tous les autres vêtements	50 à 99
Canadian Tire	Tous les autres magasins de détail divers	50 à 99

¹⁹ Cette entreprise était en opération sur le territoire de la MRC jusqu'à janvier 2015.

Nom de l'organisation	Domaine d'activités	Tranche d'employés
Provigo	Supermarchés et autres épiceries	50 à 99
Rona	Centres de rénovation	50 à 99
Centre de la petite enfance Sous le bon toit	Services de garderie	50 à 99
Centre de protection et de réadaptation Côte-Nord	Services à l'enfance et à la jeunesse	50 à 99

Source : Site internet d'Emploi Québec – recherche des ICI par code SCIAN

La société d'État RECYC-QUÉBEC souhaite promouvoir une gestion responsable des matières résiduelles auprès du secteur ICI grâce au programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! Ce programme vise à reconnaître les établissements ICI qui atteignent des objectifs élevés de récupération. Trois niveaux de participation d'offrent aux ICI en fonction de leur engagement vis-à-vis la saine gestion des matières résiduelles au travail, soit Niveau 1 : Engagement, Niveau 2 : Mise en œuvre et Niveau 3, Performance. Le tableau ci-dessous regroupe les organisations de la MRC attestées « ICI ON RECYCLE ».

Tableau 11 : Inventaire des établissements attestés « ICI ON RECYCLE! »

Nom de l'organisation	Date d'obtention /renouvellement	Niveau de certification (1, 2, 3)
Port-Cartier		
ArcelorMital, Complexe industriel	2012	2
ArcelorMital, Édifice le Royer	2012	2
Centre de Bénévolat de Port-Cartier	2015	2
Sept-Îles		
MRC de Sept-Rivières (bureaux administratifs)	2014	3
Aluminerie Alouette	2014	3
Comité ZIP Côte-Nord du Golfe	2014	3
Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN)	2014	3
Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI)	2014	3
SADC Côte-Nord	2013	2
CATE Côte-Nord	2013	2
Camp de pêche de la rivière Moisie	2012	2
MDDELCC - Protection de la faune (Bureau local de Sept-Îles)	2012	2

Nom de l'organisation	Date d'obtention /renouvellement	Niveau de certification (1, 2, 3)
Numérik Solutions d'affaires	2014	2
Super C	2015	2
Uashat mak Mani-utenam		
Agence Mamu Innu Kaikusseht	2012	2

Source : RECYC-QUÉBEC, Programme ICI ON RECYCLE, Établissements inscrits.

1.4 ÉLÉMENTS À RETENIR

Quelques éléments clés du territoire de la MRC de Sept-Rivières sont à retenir en rapport avec la gestion et l'évolution des facteurs de génération des matières résiduelles.

Faits saillants – Description du territoire de la MRC de Sept-Rivières

- La population est concentrée dans les deux villes de Port-Cartier et Sept-Îles;
- Les TNO occupent la majorité de la superficie du territoire de la MRC;
- Les projections démographiques de la MRC annoncent une hausse de 5,5 % d'ici 2036;
- L'habitat est majoritairement de type unifamilial sur le territoire de la MRC (58,8 %);
- Le territoire compte un nombre important de chalets de villégiature et camps de chasse et pêche sur le territoire;
- Le revenu moyen par ménage est supérieur à la moyenne québécoise, notamment pour la tranche de 100 000 \$ et plus;
- Plusieurs grandes industries sont présentes sur le territoire, notamment des compagnies minières;
- Les fluctuations économiques sont susceptibles d'influencer la gestion des matières résiduelles.

2 Inventaire et description des ressources

La section suivante répertorie les organismes et les entreprises investis dans la gestion des matières résiduelles à l'échelle de la MRC, ainsi que les installations de traitement en exploitation pour leur valorisation ou leur élimination.

Des tableaux de synthèse présentant les différents intervenants et infrastructures liés à la gestion des matières résiduelles de la MRC sont joints aux Annexes 2 et 3.

2.1 RECENSEMENT DES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1.1 Description des organismes présents sur le territoire

La MRC de Sept-Rivières compte plusieurs organismes qui offrent aux citoyens des services reliés à la gestion des matières résiduelles.

Les différentes catégories d'organismes œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles sont les suivantes :

Catégories d'organismes en gestion des matières résiduelles

**Organismes
gouvernementaux et
parapublics**

**Organismes
communautaires ou
d'économie sociale**

**Groupes
environnementaux**

**Commissions et
établissements
scolaires**

Organismes gouvernementaux et parapublics

À titre d'organismes gouvernementaux œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, on retrouve uniquement sur le territoire de la MRC un bureau régional du MDDELCC à Sept-Îles.

Organismes communautaires et d'économie sociale

Plusieurs organismes communautaires et entreprises de réemploi sont recensés sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières.

L'écocentre (déchetterie) Le Phare à Port-Cartier opère un magasin où les biens usagés apportés à la déchetterie et ayant un potentiel de réemploi, tel que les meubles, vélos, etc. sont vendus à la population. Le Centre de bénévolat de Port-Cartier est un organisme communautaire qui assure la récupération et la vente de vêtements et d'articles pour bébé.

Le Centre de dépannage du Parc Ferland et la Maison de la famille l'Envol, deux organismes communautaires basés à Sept-Îles, sont les seuls endroits où les citoyens peuvent se départir de vêtements

usagés depuis la fermeture en avril 2014 de la Friperie le Cintre. La Maison de la famille se consacre principalement à la récupération de vêtements d'enfants et de maternité.

Il y a également plusieurs activités de réemploi à la disposition des citoyens de la MRC : organisation de ventes de garage, ventes en ligne avec des sites spécialisés et les médias sociaux. Ces derniers sont notamment en émergence et on dénombre d'ailleurs plus de cinq groupes de vente dans le secteur couvrant Sept-Îles et les environs.

On ne retrouve plus d'organisme dédié spécifiquement au réemploi dans la communauté de Uashat mak Mani-utenam, le dernier centre de dépannage ayant fermé ses portes.

Groupes environnementaux

Plusieurs organismes environnementaux ont leur siège social à Sept-Îles. Les organismes ayant un mandat liés à la gestion des matières résiduelles présents sur le territoire sont la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI) et le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN).

La CPESI est une corporation paramunicipale fondée en 1979. Celle-ci fournit de nombreux services environnementaux en information, sensibilisation et éducation et est aussi à l'initiative de projets majeurs en gestion des matières résiduelles, notamment le développement du compostage domestique à Sept-Îles, de l'herbicyclage, des premiers Jeux du Québec « VERT » ainsi que l'organisation et la promotion de collectes annuelles de résidus domestiques dangereux, des arbres de Noël et de vélos. Certaines de ces initiatives ont été récompensées par un Phénix de l'environnement décerné par le Gouvernement du Québec.

Le CRECN, dont le siège social est à Sept-Îles et membre du Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec, est un organisme régional et constitue un intervenant incontournable en environnement dans la MRC de Sept-Rivières. Il offre des services pour appuyer le déploiement de projets sur différentes thématiques environnementales spécifiques de la région de la Côte-Nord. Il a effectué notamment plusieurs mandats à titre de formateur et accompagnateur pour la certification ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec. LE CRECN est aussi l'instigateur de différents projets liés à la lutte aux dépotoirs clandestins.

Commissions et établissements scolaires

La MRC de Sept-Rivières dispose de nombreux établissements scolaires. En plus du CÉGEP de Sept-Îles, on retrouve 25 établissements d'enseignement général ou particulier. L'Université du Québec à Chicoutimi est également présente sur le territoire et élargit ainsi le niveau d'enseignement disponible dans la région au secteur universitaire.

Le Tableau 12 présente l'inventaire et les caractéristiques des établissements d'enseignement sur le territoire de la MRC.

Tableau 12 : Inventaire des établissements d'enseignement

Établissement	Niveau
Port-Cartier	
<i>Commission scolaire du Fer</i>	
École Dominique-Savio (Rivière-Pentecôte)	Primaire
École Mère D'Youville	Primaire
École St-Alexandre	Primaire
Centre Éducatif L'Abri	Secondaire
Centre le relais du Nord, Établissement de Port-Cartier	Formation générale
Centre d'éducation des adultes de Port-Cartier	Formation générale
<i>Eastern Shores School Board</i>	
Riverview School	Primaire / Secondaire 1-3
Sept-Îles	
<i>Commission scolaire du Fer</i>	
École Notre-Dame(Gallix)	Primaire
École Bois-Joli	Primaire
École Camille-Marcoux	Primaire
École du Boisé	Primaire
École Gamache	Primaire
École Jacques-Cartier	Primaire
École Maisonneuve	Primaire
École Marie-Immaculée	Primaire
École Mgr-Blanche	Primaire
École Jean-Du-Nord	Secondaire
École Manikoutai	Secondaire
Centre de formation professionnelle et générale A.-W.-Gagné	Formation générale
<i>Eastern Shores School Board</i>	
Flemming Elementary School	Primaire
Queen Elizabeth High School	Secondaire
Institut d'enseignement de Sept-Îles (école privée)	Secondaire
Cégep de Sept-Îles	Collégial
UQAC à Sept-Îles	Universitaire
Uashat mak Mani-utenam	
<i>Institut Tshakapesh</i>	
École Johnny Pilot (Uashat)	Primaire
École Tshishteshinu (Mani-utenam)	Primaire

Établissement	Niveau
École Manikanetish (Uashat)	Secondaire

Source : www.csdufer.qc.ca; www.essb.qc.ca; www.cegep-sept-iles.qc.ca; www.uqac.ca; www.icem.ca

2.1.2 Description des entreprises présentes sur le territoire

Les différentes catégories d'entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles sont les suivantes :

Catégorie d'entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles

Entreprises de collecte et de transport de matières résiduelles

Entreprises de valorisation de matières résiduelles

Entreprises d'élimination de matières résiduelles

Entreprises de gestion des boues (collecte et transport, traitement)

Entreprises de collecte et de transport de matières résiduelles

Les entreprises de collecte et de transport sont des compagnies locales qui assurent la collecte de porte en porte des matières résiduelles (ordures ménagères, matières recyclables) et leur transport vers le lieu d'élimination ou le lieu de traitement.

Notamment, il s'agit de Daumex Côte-Nord pour la Ville de Port-Cartier et d'Innu Construction, propriété du Conseil de bande Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam (ITUM), pour la collecte des ordures et des matières recyclables pour la Ville de Sept-Îles, le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle ainsi que le territoire de Uashat mak Mani-utenam

Il y a aussi des entreprises qui offrent des services de collecte ponctuelle sur le territoire, comme Sani-Manic ou Véolia pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD). Le groupe Équipements Nordiques propose des locations de conteneurs et des travaux de construction divers. Cette entreprise assure également la gestion de l'écocentre Sept-Îles.

Entreprises de valorisation de matières résiduelles

Il y a plusieurs entreprises de valorisation des matières résiduelles sur le territoire, notamment des récupérateurs de métal et des entreprises qui récupèrent les RDD.

Entreprises d'élimination de matières résiduelles

Il y a une seule entreprise d'élimination sur le territoire de la MRC, la compagnie Gestion Sanitaire M&M, qui exploite le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Sept-Îles.

Entreprises de gestion des boues (collecte et transport, traitement)

Les entreprises qui collectent et transportent les boues sur le territoire de la MRC sont Véolia ainsi que Sani-Manic, les deux ayant un bureau et une flotte de camions sur le territoire de Sept-Îles.

Pour ce qui est du traitement des boues, la Ville de Sept-Îles opère un système de lagunes en marge du LET, et c'est la seule structure du genre sur le territoire de la MRC. En 2015, ces installations n'accueilleront que les matières provenant de Sept-Îles, et seront fermées de façon permanente à l'automne.

2.1.3 Bilan des intervenants

Le nombre et le type d'intervenants en gestion des matières résiduelles agissant sur le territoire de la MRC sont présentés dans le Tableau 13 ci-dessous.

Tableau 13 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles

Inventaire des intervenants	Port-Cartier	Sept-Îles	TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	Uashat mak Mani-utenam	MRC de Sept-Rivières	Hors MRC de Sept-Rivières	Total
Organismes gouvernementaux et parapublics	-	1	-	-	1	1	2
Organismes municipaux	1	2	-	1	4	-	4
Groupes environnementaux	-	2	-	-	2	-	2
Organismes communautaires ou entreprises d'économie sociale	2	1	-	-	3	-	3
Entreprises de réemploi	-	4	-	-	4	-	4
Sous-total - Organismes	3	10	-	1	14	1	15
Collecte et transport des matières résiduelles	1	4	-	1	6	1	7
Mise en valeur des matières résiduelles	7	20	-	3	30	6	36
Élimination des matières résiduelles	-	-	-	-	-	1	1
Sous-total - Entreprises / gestion des matières résiduelles	8	24	-	1	36	8	44
Collecte et transport des boues	-	3	-	-	3	-	3
Traitement des boues	-	-	-	-	-	1	1
Sous-total - Entreprises / gestion des boues	-	3	-	-	3	1	4
Total intervenants	11	37	-	2	53	10	63

2.2 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La figure ci-dessous présente les différentes catégories d'infrastructures œuvrant dans le domaine des matières résiduelles.

Catégorie d'infrastructures de gestion de matières résiduelles



2.2.1 Infrastructures de valorisation des matières résiduelles

Les matières résiduelles générées sont traitées et valorisées exclusivement dans des installations situées à l'intérieur du territoire de la MRC.

Centres de tri et de transfert des matières recyclables

Centre de tri Ressource de Réinsertion Le Phare

Il y a qu'un seul centre de tri qui reçoit les matières recyclables de la collecte sélective générées sur l'ensemble du territoire de la MRC. Cette installation est la propriété de la société Ressource de Réinsertion Le Phare qui est également responsable de l'opération de ce site. Par sa mission, ce centre de tri est à la fois un centre de travail adapté qui offre l'opportunité à une cinquantaine de travailleurs d'intégrer le marché de l'emploi. Le recyclage fait partie de sa vocation depuis 2005.

Le centre de tri Le Phare traite en moyenne environ 4 000 tonnes de matières recyclables par année²⁰, en provenance des secteurs résidentiels et commerciaux de Port-Cartier, Sept-Îles, Uashat mak Mani-utenam et du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle. Il reçoit également des matières en provenance d'entreprises qui sont desservies par des contrats privés de collecte, tels qu'Arcelor Mittal Mines Canada et le pénitencier de Port-Cartier. Le centre de tri reçoit également une petite quantité de matières en provenance de l'extérieur de la MRC, telle que celles issues du recyclage aux installations d'ArcelorMittal Mines Canada dans la MRC de Caniapiscau.

²⁰ Source : Centre de tri Le Phare, Mars 2015.

Le centre de tri accepte toutes les matières recyclables à l'exception des plastiques de type 3 et 6. Les matières sont d'abord vidées des camions dans un dôme pour ensuite être chargées dans le convoyeur de matières en vrac. Celles-ci sont ensuite déversées dans un convoyeur aux fins de tri par catégorie.

Les matières sont alors triées manuellement: les cartons, les sacs en plastique, le verre par couleur, les plastiques par numéro, etc. Le tri du métal est toutefois mécanisé pour éviter les blessures. Les fibres issues du papier journal, papier de bureau, etc. sont propulsées mécaniquement pour éliminer les résidus de verre et sable qui contaminent les produits.

Chaque produit est ensuite amené sur un chargeur sur roues pour alimenter la presse pour la mise en ballots. Ces derniers sont par la suite entreposés et expédiés aux recycleurs. Le centre de tri vise à maximiser le poids des ballots afin de maximiser le transport vers l'extérieur de la région.

Pour faire suite au tri, les rejets sont acheminés vers Sept-Îles pour être éliminés au lieu d'enfouissement technique.

Centre de transfert des matières recyclables

L'ensemble des matières recyclables de la municipalité de Sept-Îles, de la communauté autochtone et du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle provenant de la collecte sélective (secteur résidentiel et ICI), transite par un centre de transfert.

En 2013, celui-ci était situé sur le site du lieu d'enfouissement et était opéré par Ressource de réinsertion Le Phare par contrat avec la Ville de Sept-Îles. En 2014, une nouvelle installation a été implantée près de l'écocentre Sept-Îles sur le boulevard des Montagnais et est toujours opéré par Ressource de réinsertion Le Phare. Le carton y est séparé du reste des matières et mis en ballot grâce à des presses. Le métal est aussi retiré et placé dans un conteneur pour ensuite être vendu. Un tri sommaire sur place permet de retirer les principaux rejets au recyclage. Le carton en ballot et les autres matières recyclables non triées sont ensuite transportés dans des remorques au centre de tri des matières recyclables à Port-Cartier.

Écocentres et aires de réception

Le territoire de la MRC de Sept-Rivières compte plusieurs sites d'apport volontaire destinés à la réception des matières résiduelles non prises en charge par les collectes municipales, comme les résidus encombrants ménagers et les RDD. Ces points d'apport volontaire permettent également de desservir les zones plus éloignées des installations principales de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, le territoire de la MRC regroupe sept installations de récupération et de valorisation de matières résiduelles (apport volontaire) :

- Deux écocentres permanents : un à Port-Cartier et un à Sept-Îles;
- Une déchetterie : sur le site du LET de la Ville de Sept-Îles;

- Quatre aires de réception des matières résiduelles : une à Port-Cartier (secteur Rivière-Pentecôte) et trois à Sept-Îles (secteurs Gallix, Clarke City et Moisie).

La clientèle résidentielle de Port-Cartier peut se départir de ses matières à l'écocentre connu sous le nom de « déchetterie », propriété de l'entreprise Ressource de réinsertion Le Phare depuis 2007 et opéré grâce à un contrat avec la Ville de Port-Cartier.

Une aire de réception des matières résiduelles a été aménagée sur un ancien site de dépôt de matériaux secs en 2015 dans le secteur de Rivière-Pentecôte. Ce nouveau point d'apport volontaire est la propriété de la Ville de Port-Cartier et est opéré sous contrat par Ressource de réinsertion Le Phare. Les rejets en provenance de ces deux installations sont acheminés au LET de la Ville de Sept-Îles.

Les citoyens de Sept-Îles ont accès quant à eux à un écocentre au centre-ville depuis septembre 2014. Cette installation est opérée par la compagnie Équipements Nordiques, sous contrat avec la municipalité. Deux aires de réception de matières résiduelles ouvertes à la clientèle résidentielle se trouvent dans le secteur de Gallix ainsi que dans le secteur de Clarke City. Par ailleurs, une autre aire de réception pour le secteur Moisie, ouverte depuis mai 2013, est accessible seulement durant l'été (mi-mai à mi-novembre).

Une déchetterie située sur le site du lieu d'enfouissement est également en opération pour les clientèles résidentielles et ICI. Ce point d'apport volontaire est sous contrat d'opération avec l'entreprise Gestion Sanitaire M&M.

Aucun point d'apport volontaire n'est aménagé sur le territoire du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle. Les citoyens de ce secteur ont accès aux installations de la Ville de Sept-Îles.

Quant aux résidents de Uashat mak Mani-utenam, des conteneurs sont installés sur le territoire de la communauté, soit sur le site du garage municipal à Uashat et à celui de Mani-utenam. Ces sites de dépôt ne permettent toutefois que la collecte des résidus pêle-mêle. Ils ne constituent pas des aires de réception des matières résiduelles à proprement parler. Les membres de la communauté autochtone ont néanmoins accès aux services de récupération complet de l'écocentre de Sept-Îles et aux autres installations.

Le tableau ci-dessous détaille les matières acceptées dans chaque écocentre et aire de réception sur le territoire de la MRC.

Tableau 14 : Inventaire des écocentres et des aires de réception des matières résiduelles

Nom de l'installation	Matières acceptées	Matières refusées	Type de clientèle
Port-Cartier			
Écocentre (déchetterie) Le Phare	- Bois - Dormants de chemin de fer (sur autorisation) - Encombrants - Matières recyclables - Matériaux secs - Métal - Résidus d'amiante (sur autorisation) - Résidus de construction, rénovation et démolition - Résidus domestiques dangereux - Résidus verts - Pneus	- Armes, munitions et explosifs²¹ - Carcasses d'animaux - Déchets biomédicaux - Déchets domestiques - Médicaments - Pneus surdimensionnés - Sols contaminés - Tous produits contenant des BPC et du cyanure	Résidentielle seulement
Aire de réception des matières résiduelles – Secteur Rivière-Pentecôte (site de dépôt des matériaux secs) Période du 15 novembre au 15 mai	- Bois - Déchets domestiques - Encombrants - Matières recyclables - Matériaux secs - Métal - Résidus de construction, rénovation et démolition - Résidus domestiques dangereux - Déchets domestiques - Encombrants - Matériaux secs - Résidus de construction, rénovation et démolition	Matières refusées à l'écocentre (déchetterie) Le Phare	Résidentielle seulement

²¹ Ces matières doivent être amenées à la Sûreté du Québec.

Nom de l'installation	Matières acceptées	Matières refusées	Type de clientèle
Sept-Îles			
Déchetterie du LET	- Bois - Carcasses d'animaux - Déchets industriels, commerciaux et institutionnels - Dormants de chemin de fer - Encombrants - Matériel électronique - Matières recyclables - Métal - Pneus - Résidus d'amiante - Résidus de construction, de rénovation et de démolition - Résidus domestiques dangereux (huiles usées, filtres et contenants, lampes au mercure, peinture résidentielle) - Résidus verts - Sols contaminés (sur autorisation de la Ville de Sept-Îles) - Terre	- Armes, munitions et explosifs²² - Tous produits contenant des BPC et cyanure²³ - Pneus surdimensionnés (OTR)	Résidentielle et ICI

²² Ces matières doivent être amenées à la Sûreté du Québec.

²³ Possibilité de disposition avec une firme spécialisée en environnement.

Nom de l'installation	Matières acceptées	Matières refusées	Type de clientèle
Écocentre Sept-Îles (centre-ville)	- Bois - Déchets domestiques (n'entrant pas dans un bac roulant de 360 L) - Encombrants - Matériaux de construction, de rénovation et de démolition - Matériel électronique - Matières recyclables - Matériaux secs - Métal - Pneus - Résidus domestiques dangereux - Résidus verts - Terre - Textile	- Armes, munitions et explosifs²⁴ - Carcasses d'animaux - Déchets biomédicaux - Déchets domestiques - Déchets industriels, commerciaux et institutionnels - Déchets radioactifs - Médicaments - Dormants de chemin de fer - Pneus surdimensionnés - Résidus d'amiante - Sols contaminés - Tous produits contenant des BPC et cyanure	Résidentielle seulement
Aire de réception des matières résiduelles – Secteur Moisie	- Bois - Encombrants - Matières recyclables - Matériaux secs - Métal - Pneus - Résidus domestiques dangereux (peintures, teintures, vernis, solvants, huiles usées) - Résidus verts	- Matières refusées à l'écocentre Sept-Îles (centre-ville) - Déchets domestiques - Résidus domestiques dangereux (autres que les peintures et huiles usées) - Résidus de construction, de rénovation et de démolition	Résidentielle seulement

²⁴ Ces matières doivent être amenées à la Sûreté du Québec.

Nom de l'installation	Matières acceptées	Matières refusées	Type de clientèle
Aire de réception des matières résiduelles – Secteur Gallix ²⁵	Site 1 (sur le Chemin Marguerite) - Bois - Encombrants - Métal Site 2 (au Centre Marguerite) - Peintures, teintures, vernis et solvants - Peintures en aérosol	- Matières refusées à l'écocentre Sept-Îles (centre-ville) - Déchets domestiques - Matériaux secs - Résidus de construction, de rénovation et de démolition - Résidus domestiques dangereux (autres que les peintures) - Résidus verts	Résidentielle seulement
Aire de réception – Secteur Clarke City	- Encombrants - Peintures, teintures, vernis et solvants - Peintures en aérosol - Résidus verts	- Matières refusées à l'écocentre Sept-Îles (centre-ville) - Déchets domestiques - Matériaux secs - Résidus de construction, de rénovation et de démolition - Résidus domestiques dangereux autres que les peintures	Résidentielle seulement
Uashat mak Mnai-utenam			
Site de dépôt de Uashat (garage municipal) ²⁶	- Déchets domestiques - Encombrants	- Matières refusées au LET de Sept-Îles - Résidus domestiques dangereux	Résidentielle seulement
Site de dépôt de Mani-utenam (garage municipal)	- Déchets domestiques - Encombrants	- Matières refusées au LET de Sept-Îles - Résidus domestiques dangereux	Résidentielle seulement

Source : *Formulaires complétés par les municipalités, compilation réalisée par Chamard*

²⁵ Personne n'est physiquement présent à l'aire de réception de Gallix. Les citoyens déposent tout type de matières dans le conteneur.

²⁶ Il n'y a pas de contrôle sur place pour les deux sites de dépôt de la communauté autochtone.

L'Annexe 4 présente les caractéristiques principales de ces installations (nombre et type de conteneurs) et les périodes d'ouvertures.

Points de dépôt des produits REP

Le tableau suivant présente les cinq organismes agréés par RECYC-QUÉBEC pour la gestion des produits visés par une responsabilité élargie du producteur (REP).

Tableau 15 : Organismes reconnus pour les produits sous REP

Produits visés	Programme REP
Peintures et aérosols de peinture	Éco-Peinture
Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides	SOGHU
Piles rechargeables et non rechargeables, piles boutons	Appel à recycler
Lampes au mercure	RecycFluo
Produits électroniques	Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)

La liste des points de dépôt pour chaque produit sous REP sur l'ensemble du territoire de la MRC est disponible en consultant les sites internet respectifs des organismes reconnus.

Le Tableau 16 présente les points de dépôts reconnus pour chaque produit visé par un programme de responsabilité élargie des producteurs pour la Ville de Port-Cartier.

Tableau 16 : Inventaire des points de dépôts des produits sous REP – Ville de Port-Cartier

Produits visés	Écocentre (Déchetterie) Le Phare	BMR Viamat inc.	Rona	Garage Yvan Bernier	GM - Pascal Automobiles inc.
Peintures et aérosols de peinture	✓	✓	✓		
Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides	✓			✓	✓
Piles rechargeables et non rechargeables, piles boutons	✓	✓			
Lampes au mercure	✓	✓	✓		
Produits électroniques	✓	✓			

Source : Sites internet des organismes reconnus, compilation réalisée par Chamard

Le tableau ci-dessous dresse l'inventaire des points de dépôts reconnus pour chaque produit visé par un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la Ville de Sept-Îles. Les résidents du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle de même que la communauté autochtone utilisent les mêmes installations.

Tableau 17 : Inventaire des points de dépôts des produits sous REP – Ville de Sept-Îles

Produits visés	Écocentre Sept-Îles	Bureau en gros	Service Informatique Sept-Îles	Lumen Sept-Îles	Nedco Sept-Îles	RONA	BMR Lauremat inc.	La Source 	Pneus et Services P.J.L Inc	GM - Pascal Automobiles inc.	Centre de Tri Bouffard/Matane Sanitaire	Monsieur Muffler	TOYOTA - Sept-Îles	Canadian Tire
Peintures et aérosols de peinture	✓						✓						✓	✓
Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides	✓								✓	✓	✓	✓	✓	
Piles rechargeables et non rechargeables, piles boutons	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓					✓	
Lampes au mercure	✓	✓				✓	✓	✓					✓	
Produits électroniques	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓					✓	

Source : Source : Sites internet des organismes reconnus, compilation réalisée par Chamard

Les huiles provenant du LET sont recueillies par la section industrielle de l'entreprise Véolia. Les RDD de l'écocentre du centre-ville de Sept-Îles sont recueillis par Sani-Manic.

²⁷ Le magasin La Source est situé à Uashat.

2.2.2 Infrastructures d'élimination des matières résiduelles

Lieu d'enfouissement technique - Ville de Sept-Îles

Le territoire de la MRC de Sept-Rivières achemine ses matières vers une seule installation d'élimination depuis la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de la Ville de Port-Cartier en 2009. Il s'agit du lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Sept-Îles opéré selon les exigences du décret n° 1173-2002 du Gouvernement du Québec émis le 2 octobre 2012 (délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de la Ville de Sept-Îles pour un projet d'agrandissement du LET).

L'ensemble des ordures ménagères et les résidus ultimes de toutes les composantes de la MRC sont transportés à ce site, situé au chemin du lac Daigle au nord de Sept-Îles et opéré par la municipalité, sous contrat d'opération avec l'entreprise Gestion Sanitaire M&M. Cette installation répond aux besoins actuels et futurs de la MRC en termes d'enfouissement.

Le Tableau 18 présente les caractéristiques nominales du lieu d'enfouissement de la Ville de Sept-Îles.

Tableau 18 : Caractéristiques du lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Sept-Îles

Site	Propriétaire/Exploitant	Volume maximal autorisé (m ³)	Capacité de traitement (tonnes /an)	Date de fermeture
LET de la Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles/ Gestion Sanitaire M&M	1 253 500	50 000	25 ans

Source : Décret n°1173-2002 du LET de la Ville de Sept-Îles

La capacité maximale du LET est de 1 253 500 m³. Le décret autorise l'enfouissement des matières résiduelles jusqu'au 1er septembre 2027, avec la possibilité d'étendre cette échéance sur demande et acceptation préalable du MDDELCC²⁸. De plus, un certificat d'autorisation a été délivré conformément à l'article 22 de la LQE pour le traitement des matières résiduelles et l'installation de bâtiments accessoires, entre autres pour les activités suivantes :

- Activité de tri des déchets mélangés dans un dôme;
- Activité de pressage de la ferraille;
- Revalorisation du bois;
- Gestion des pneus;
- Utilisation du bois déchiqueté comme matériel de recouvrement.

²⁸ Lors du processus de révision du PGMR, le conseil de Ville de Sept-Îles a demandé par résolution une prolongation de la date de fermeture en 2036.

Il n'y a pas de lieu d'enfouissement de débris de construction et de rénovation (LEDCE) sur le territoire de la MRC.

2.2.3 Infrastructures de traitement spécifique

Aucune infrastructure de traitement spécifique des matières résiduelles n'est présente sur le territoire de la MRC Sept-Rivières.

2.2.4 Infrastructures de gestion et traitement des boues

Le territoire de la MRC ne comprend pas de station de traitement des eaux usées mécanisée. Il y a quatre stations de type étangs aérés, trois desservant des secteurs de Sept-Îles et un pour la Ville de Port-Cartier. L'Aluminerie Alouette n'est pas raccordée à la station de traitement des eaux de la ville de Sept-Îles (secteur Clarke City), mais les effluents sont envoyés vers un étang situé à côté de leurs installations. Cette station appartient et est opérée par la Ville de Sept-Îles. Le secteur regroupant Moisie et Mani-utenam fonctionne avec un simple système de prétraitement (dégrilleur). Toutes ces installations sont la propriété de leurs organisations respectives.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques nominales de ces installations municipales.

Tableau 19 : Description des stations de traitement des eaux usées

Station de traitement	Type station	Numéro station	Date de mise en opération	Population de conception	Débit moyen (m ³ /j)	Charge moyenne DBO ₅ (kg/j)	Nombre ouvrage de surverse
Port-Cartier	EA	97020-1	1998.12	7 650	8 234	402	6
Sept-Îles (Gallix)	EA	97015-1	1996.02	358	183	18	4
Sept-Îles (Clarke City)	EA(PV)	97270-1	1994.08	476	186	26	0
Sept-Îles (Alouette)	EA	97000-3	1992.09	1 000	181	25	0
Sept-Îles (Ville)	EA	97010-1	1998.06	38 650	18 403	1933	6
Sept-Îles (Moisie-Maloténam)	DEG	97005-1	1999.01	2 408	776	122	4

Source : MAMOT- Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE)

Légende :

EA : Étangs aérés

EA (PV) : Étangs aérés (parois verticales)

DEG : Dégrilleur

Le territoire de la MRC comprend également une station de traitement des boues de fosses septiques, qui sont les lagunes d'assèchement du LET de la Ville de Sept-Îles. Ce site est composé de plusieurs bassins d'accumulation, où les camions de vidange de fosses septiques peuvent décharger leur contenu. Il est le seul site accrédité du territoire et accueille ainsi les boues de l'ensemble de la MRC. Les boues sont laissées

dans les lagunes le temps qu'elles puissent décanter et qu'une partie des liquides s'évaporent. Les solides sont par la suite excavés et peuvent servir comme matériaux de recouvrement du LET. Cet unique site de disposition des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières va atteindre sa pleine capacité d'ici 2016²⁹.

2.2.5 Bilan des infrastructures de gestion et traitement des matières résiduelles

Le nombre et le type d'infrastructures qui reçoit des matières résiduelles de la MRC sont présentés au Tableau 20. Les coordonnées et les caractéristiques détaillées des installations sont fournies en Annexe 3.

Tableau 20 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

Inventaire des infrastructures		Port-Cartier	Sept-Îles	Lac-Walker	Uashat mak Mani-utenam	MRC de Sept-Rivières	Hors MRC de Sept-Rivières	Total
Mise en valeur des matières résiduelles	Centre de tri des matières recyclables	1	-	0	0	1	0	1
	Écocentre	2	5	0	0	7	0	7
	Centre de compostage	-	0	0	0	0	0	0
	Centre de transbordement	-	1	0	0	1	0	1
	Centre de tri des débris de construction, de rénovation et de démolition	-	0	0	0	0	-	-
Sous-total - Mise en valeur des matières résiduelles		3	6	0	0	9	0	9
Élimination des matières résiduelles	Lieu d'enfouissement technique (LET)	-	1	0	0	1	0	1
	Lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition (LED CD)	0	0	0	0	0	0	0
	Centre de transbordement	0	0	0	0	0	0	0
	Incinérateur	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total - Élimination des matières résiduelles		0	1	0	0	1	0	1
	Traitement des eaux usées - station mécanisée	0	0	0	0	0	0	0

²⁹ Une demande a été déposée auprès du MDDELCC pour étendre d'une année supplémentaire le service de traitement des boues de fosses septiques pour le territoire de Sept-Îles.

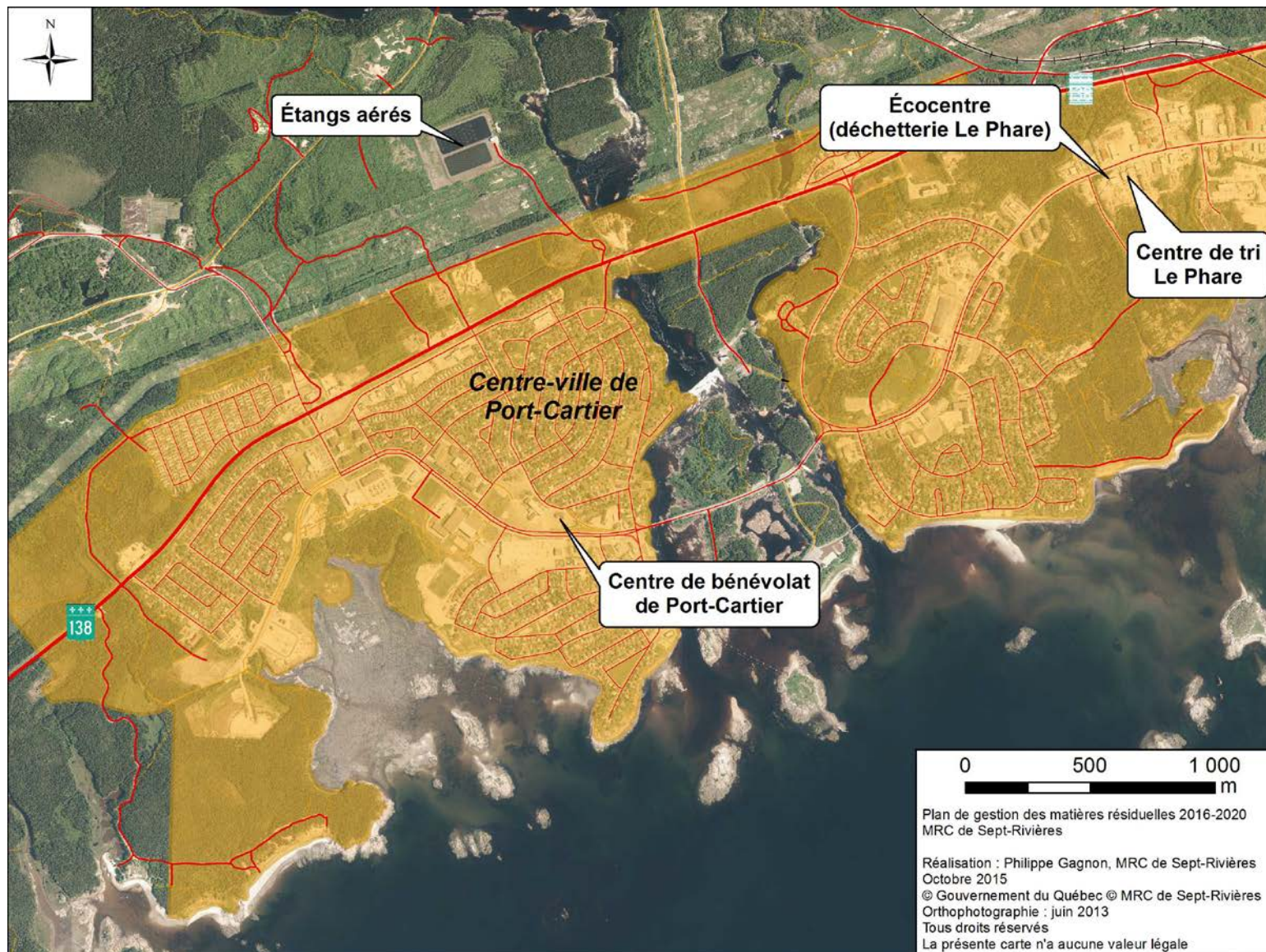
Traitement des eaux usées et des boues	Traitement des eaux usées - étangs aérés	1	4	0	0	5	0	5
	Traitement des boues de fosses septiques	0	1	0	0	1	0	1
	Traitement des boues industrielles	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total - Traitement des eaux usées et des boues		1	5	0	0	6	0	6
Total Infrastructures		4	12	0	0	16	0	16

Les cartes ci-dessous localisent ces différentes installations qui traitent les matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC.

Carte 10 : Localisation de l'aire de réception du secteur Rivière-Pentecôte – Ville de Port-Cartier



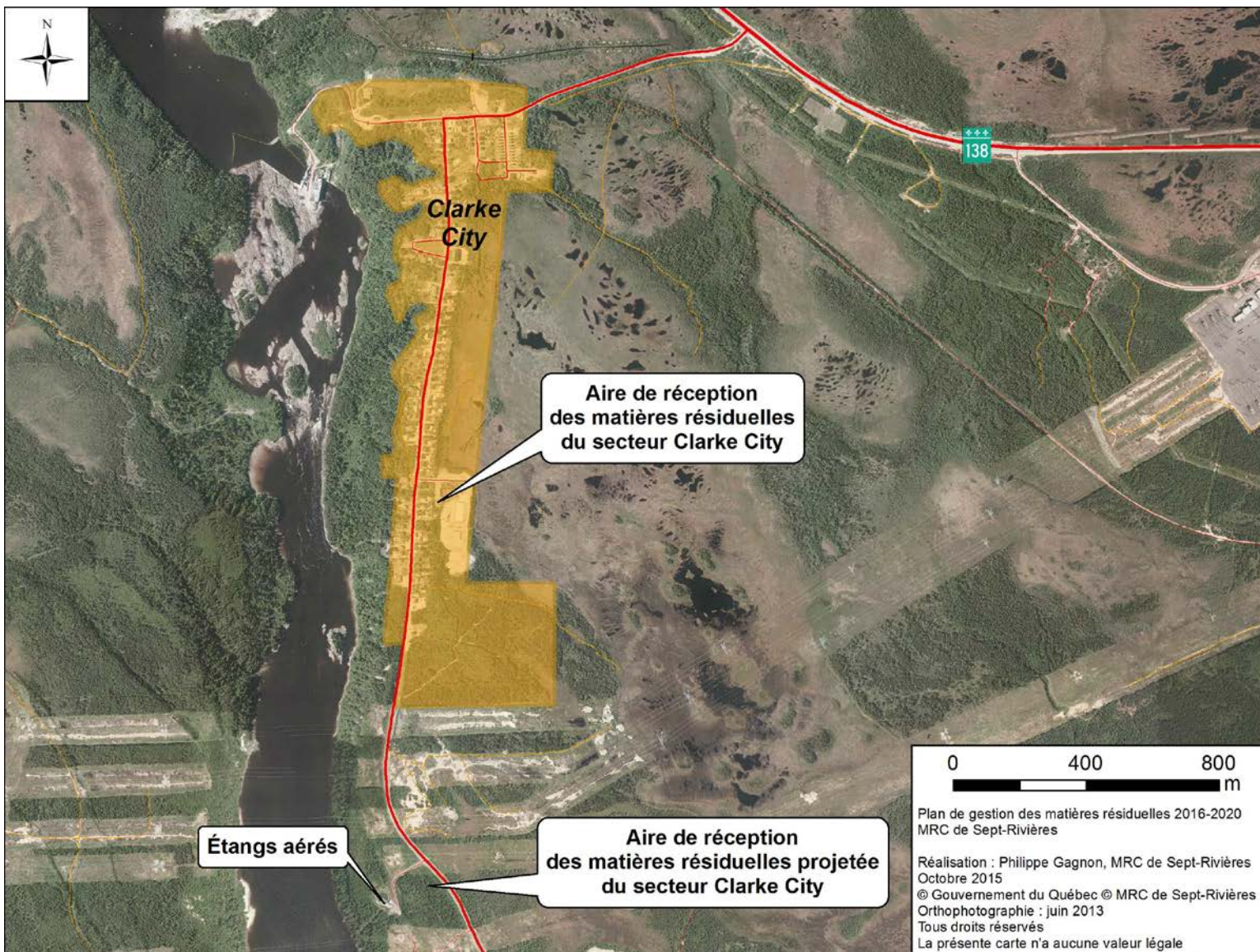
Carte 11 : Localisation des installations – centre-ville de Port-Cartier



Carte 12 : Localisation de l'aire de réception du secteur Gallix – Ville de Sept-Îles



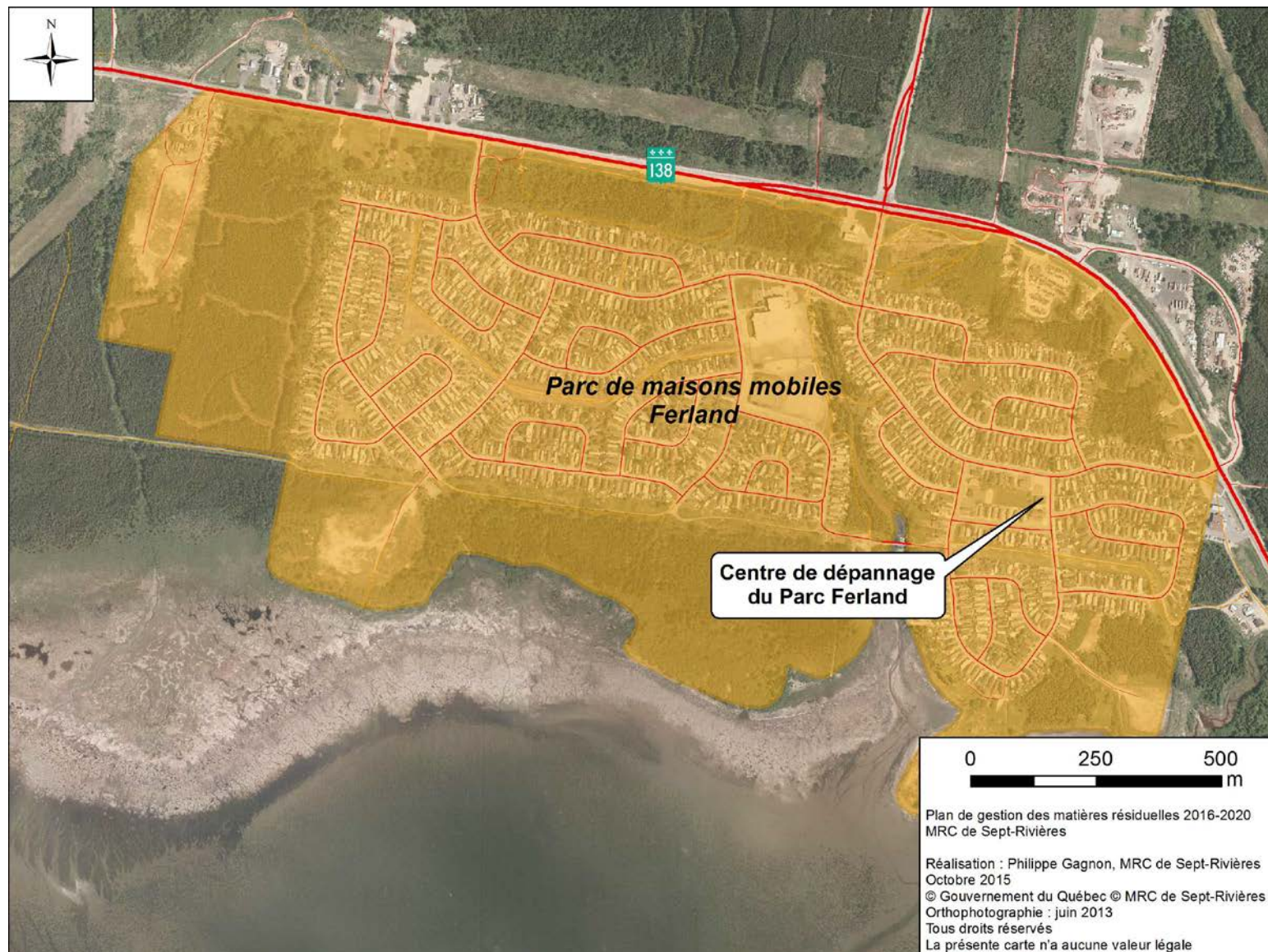
Carte 13 : Localisation de l'aire de réception du secteur Clarke City – Ville de Sept-Îles



Carte 14 : Localisation des installations – Aluminerie Alouette – Ville de Sept-Îles



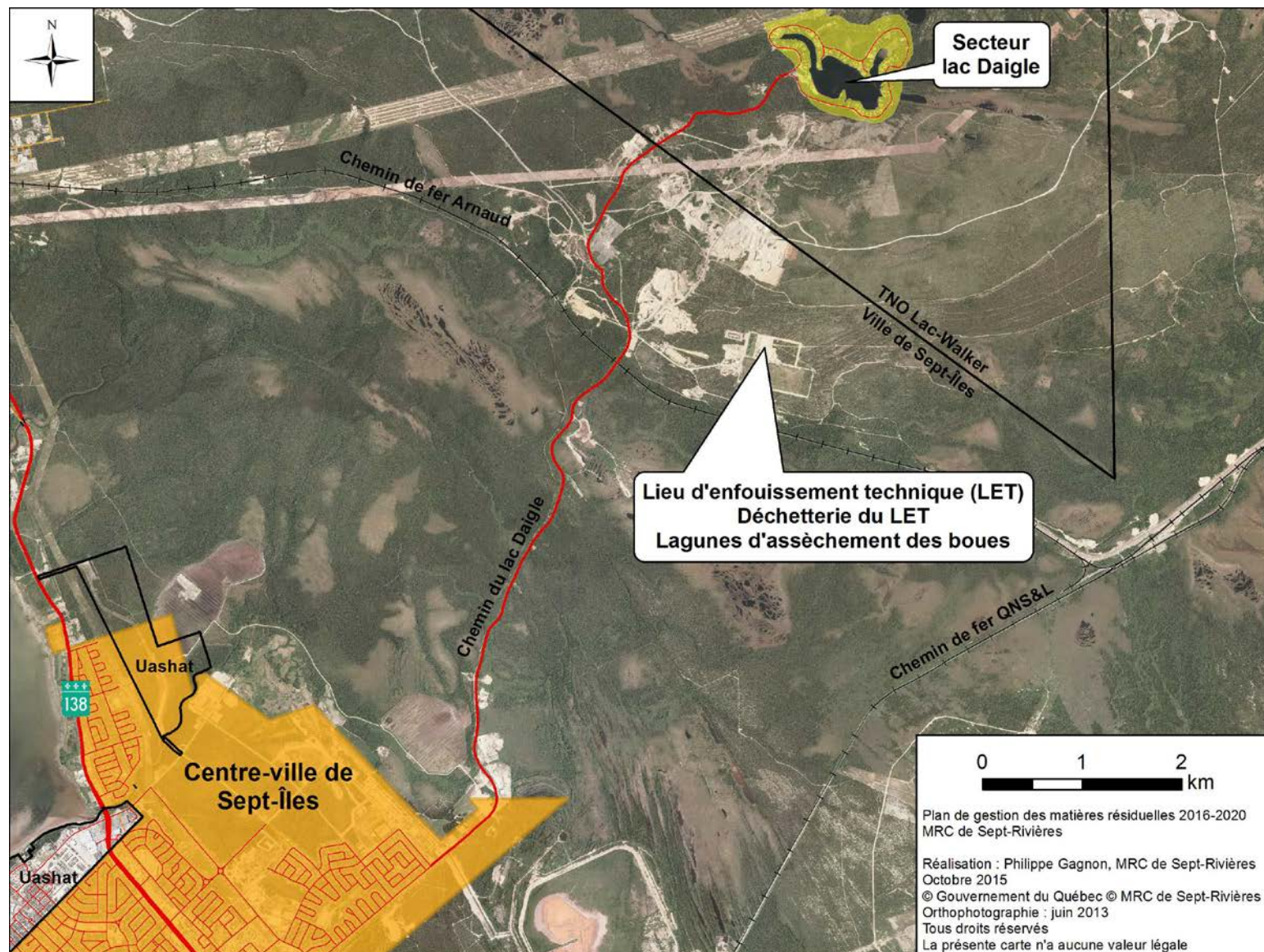
Carte 15 : Localisation du centre de dépannage du Parc Ferland – Ville de Sept-Îles



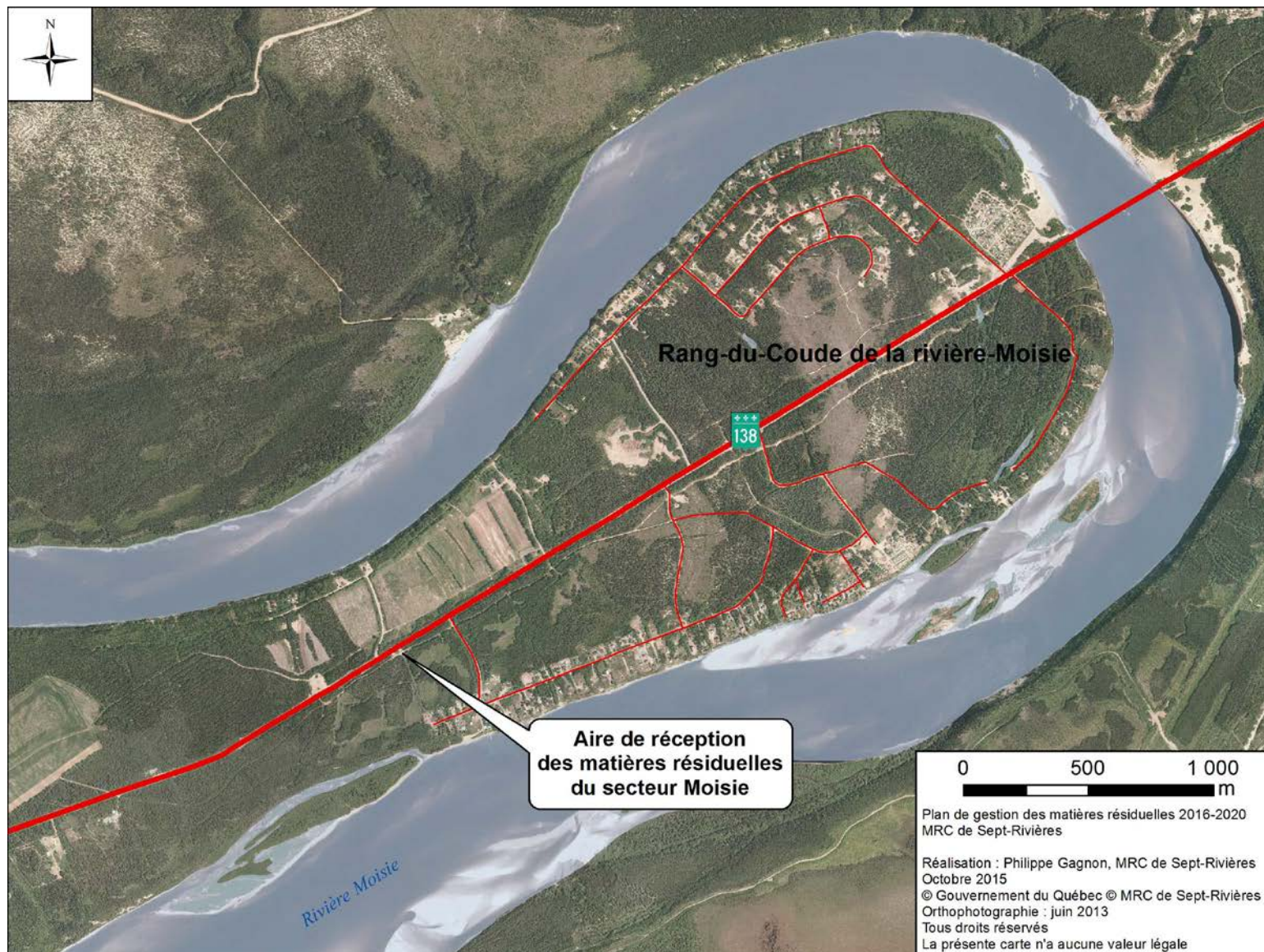
Carte 16 : Localisation des installations – centre-ville de Sept-Îles



Carte 17 : Localisation du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Sept-Îles



Carte 18: Localisation de l'aire de réception du secteur Moisie – Ville de Sept-Îles



2.3 ÉLÉMENTS À RETENIR

Quelques éléments clés à retenir sur les intervenants et infrastructures de gestion des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières.

Faits saillants – Intervenants et infrastructures en gestion des matières résiduelles

- Un seul lieu d'enfouissement technique et un seul centre de tri des matières recyclables sur le territoire;
- Deux écocentres implantés aux centres-villes à Port-Cartier (1) et à Sept-Îles (1) pour la clientèle résidentielle;
- Plusieurs aires de réception des matières résiduelles (4) sur le territoire accessibles aux citoyens des secteurs périphériques;
- Une déchetterie au lieu d'enfouissement technique de Sept-Îles pour la clientèle résidentielle et ICI;
- Aucun centre de tri des débris de CRD sur le territoire;
- Organismes locaux impliqués dans la récupération des matières résiduelles et dans la sensibilisation de la population;
- Absence de point de dépôt central pour les textiles à Sept-Îles;
- Plusieurs entreprises privées offrant des services de récupération des matières résiduelles.

3 Portrait actuel de la gestion des matières résiduelles

La section suivante présente un portrait de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de la MRC pour l'année 2013, détaillant la répartition des responsabilités entre les différentes composantes de la MRC ainsi que les différents programmes municipaux existants de gestion des matières résiduelles.

Les données relatives au territoire de la communauté autochtone ont été intégrées lorsqu'elles étaient disponibles au moment de l'adoption du projet de PGMR.

3.1 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

3.1.1 Responsabilités de la MRC

La MRC de Sept-Rivières est dirigée par un conseil où siègent cinq représentants, soit le préfet, deux représentants de la Ville de Port-Cartier et deux de la Ville de Sept-Îles.

Les principales compétences obligatoires de la MRC de Sept-Rivières sont l'adoption et la révision de son schéma d'aménagement et de développement, la gestion des matières résiduelles, la planification de la protection incendie, l'entente relative à la desserte policière, la gestion des cours d'eau ainsi que la gestion du territoire public notamment des baux de villégiature et des carrières et sablières. La MRC a aussi la responsabilité de services municipaux comme les travaux de voirie, de déneigement, etc. sur le territoire du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle. Elle y assure donc la collecte, le tri et le conditionnement des ordures et des matières recyclables.

La MRC n'a pas de délégation de compétences liées à la gestion des matières résiduelles pour les territoires de Port-Cartier et de Sept-Îles.

Elle a la responsabilité de produire, d'adopter et de réviser le PGMR sur son territoire.

Les rôles et responsabilités de celle-ci précisément au niveau de la révision du PGMR sont les suivantes :

- Élaboration et mise à jour du PGMR;
- Coordination de la mise en œuvre du Plan d'action;
- Préparation du bilan annuel de performance;
- Préparation du rapport de suivi et de mise en œuvre du PGMR;
- Actions régionales d'information, de sensibilisation et d'éducation.

3.1.2 Responsabilités des municipalités

Les villes de Port-Cartier et Sept-Îles sont responsables d'appliquer les actions du PGMR au niveau local et interviennent en tant que gestionnaires des matières résiduelles.

Les municipalités peuvent choisir d'assurer les activités relevant de leur compétence ou de mandater à une entreprise privée, par l'intermédiaire de contrats de service pour une durée déterminée.

Les compétences principales des municipalités s'articulent autour des principaux axes suivants :

Compétence C1	Compétence C2	Compétence C3
•Collecte et transport des déchets	•Collecte sélective et traitement des matières recyclables	•Élimination des matières résiduelles

Les villes de Port-Cartier et Sept-Îles sont également en charge de :

- Implanter la troisième voie de collecte des matières organiques;
- Gérer les collectes spéciales de résidus verts;
- Gérer les points de collectes des résidus domestiques dangereux (RDD);
- Promouvoir et gérer les écocentres et aires de réception;
- Administrer les coûts des programmes de gestion des matières résiduelles.

Elles ont aussi comme responsabilités de :

- Mettre en œuvre localement les actions prévues au PGMR;
- Sensibiliser leurs citoyens à une saine gestion des matières résiduelles.

Le tableau ci-dessous présente la distribution des responsabilités pour les programmes de gestion des différentes matières résiduelles.

3.1.3 Communauté de Uashat mak Mani-utenam

La communauté de Uashat mak Mani-utenam adhère de manière volontaire au *Plan de gestion des matières résiduelles* de la MRC de Sept-Rivières. Le Conseil de bande est néanmoins responsable d'assurer les services de collectes des ordures et des matières recyclables à ses résidents au même titre qu'une municipalité.

Tableau 21 : Partage des responsabilités pour la gestion des matières résiduelles (2013)

	Sept-Îles	Port-Cartier	TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	Uashat mak Mani-utenam
SECTEUR RÉSIDENTIEL				
Ordures ménagères				
Gestion et planification (compétence)	Ville	Ville	MRC	ITUM
Collecte et transport	Contrat : ITUM	Privé	ITUM	ITUM
Élimination	LET Sept-Îles			
Résidus encombrants				
Gestion et planification (compétence)	Ville	Ville	MRC	ITUM
Collecte et transport ³⁰	Ville	Ville	Privé	ITUM
Élimination	LET Sept-Îles			
Matières recyclables				
Gestion et planification (compétence)	Ville	Ville	MRC	ITUM
Collecte et transport	ITUM	Privé	ITUM	ITUM
Traitement	Centre de tri Le Phare			
Matières organiques				
Résidus alimentaires				
Gestion et planification (compétence)	Ville	Ville	MRC	ITUM
Collecte et transport	n.a			
Traitement	n.a			
Résidus verts				
Gestion et planification (compétence)	Ville	Ville	MRC	ITUM
Collecte et transport	Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire ³¹	
Traitement	Ville	Ville	MRC	
Boues municipales				
Gestion et planification (compétence)	Ville	Ville	n.a	ITUM
Collecte et transport	Privé	Privé		Privé
Traitement/élimination	Privé	Privé		Privé
Boues de fosses septiques				

³⁰ Pour les Villes de Sept-Îles et Port-Cartier, la collecte et le transport des résidus encombrants sont réalisés par les travaux publics (employés municipaux).

³¹ Les résidents de ces deux secteurs peuvent utiliser l'écocentre Sept-Îles et la déchetterie du LET.

	Sept-Îles	Port-Cartier	TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	Uashat mak Mani-utenam
Gestion et planification (compétence)	Pas de programme municipal			
Collecte et transport	Citoyen - Privé			
Traitement/élimination	Lagunes LET Sept-Îles			
Résidus domestiques dangereux et assimilables (RDD)				
Gestion et planification (compétence)	Ville	Ville	MRC	ITUM
Collecte / élimination	Privé et Apport volontaire	Privé et Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire
Débris de construction, rénovation, démolition (CRD)				
Gestion et planification (compétence)	Ville	Ville	MRC	ITUM
Collecte et transport / Valorisation et élimination	Apport volontaire			

Source : Formulaires complétés par les municipalités, compilation réalisée par Chamard;
Département Habitations, immobilisations et infrastructures, ITUM.

3.1.4 Ententes intermunicipales

Les ententes intermunicipales permettent aux municipalités de s'associer entre elles pour s'offrir, en commun, des biens et des services.

Il y a trois ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières. Ces ententes visent notamment à définir les conditions relatives aux collectes des matières résiduelles dans la ville de Sept-Îles et dans le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle ainsi que les modalités liées à l'enfouissement des matières provenant de la communauté autochtone.

Le Tableau 22 détaille le contenu des ententes en vigueur sur le territoire de la MRC.

Tableau 22 : Liste des ententes intermunicipales sur le territoire

Ententes		Objet	Entrée en vigueur	Échéance
Ville de Sept-Îles	Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam	Fourniture de services pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et recyclables de la Ville par le Conseil de bande sur le territoire de la Ville	1 janvier 2008	31 décembre 2014 ³²
MRC de Sept-Rivières	Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam	Cueillette et transport des matières résiduelles et recyclables du secteur du lac Daigle ³³	28 mai 2008	31 décembre 2014 ³⁴
Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam	Ville de Sept-Îles	Utilisation du lieu d'enfouissement technique	10 mai 2010	31 décembre 2013 ³⁵

Source : Données transmises par les municipalités, compilation réalisée par Chamard

3.1.5 Règlements municipaux

Les règlements municipaux ont pour but de favoriser la santé des citoyens et la protection de l'environnement, de minimiser les nuisances et de permettre une bonne gestion des collectes des matières résiduelles.

Les municipalités ont adopté en ce sens une série de règlements pour encadrer les différentes matières résiduelles générées, notamment au niveau de leur collecte et de leur traitement.

Le contenu des règlements municipaux liés à la gestion des matières résiduelles est variable. Les différents éléments inclus dans ces règlements définissent surtout les modes d'opérations et les obligations des usagers desservis par les services municipaux de collecte des matières résiduelles, entre autres :

- les types de contenants autorisés pour déposer les matières résiduelles;

³² Le contrat a été prolongé de 6 mois, dans l'attente du nouvel appel d'offres.

³³ Protocole d'entente #2008-05-111

³⁴ Le contrat a été prolongé de 6 mois, dans l'attente du nouvel appel d'offres.

³⁵ Renouvellement annuel tacite si les parties maintiennent l'entente.

- les matières résiduelles acceptées ou refusées;
- le mode de dépôt pour la collecte (localisation, heure de sorties et propreté des bacs, etc.).

Le Tableau 23 détaille lesdits règlements en vigueur sur le territoire de la ville de Port-Cartier en 2013.

Tableau 23 : Liste des règlements en vigueur – Ville de Port-Cartier

Thème	Règlement	Libellé	Entrée en vigueur
Nuisances	n° 97-607	Règlement sur les nuisances	31 août 1997
	n°97-610	Règlement modifiant le règlement numéro 97-607 sur les nuisances (amendement)	31 août 1997
	n°2012-197	Règlement modifiant le règlement n°97-307 intitulé «Règlement sur les nuisances» (amendement)	19 septembre 2012
Déchets/ Matières recyclables	n°2005-057	Règlement concernant l'enlèvement des déchets et la collecte sélective des matières recyclables	16 octobre 2005
	n°2005-064	Règlement modifiant le règlement sur l'enlèvement des déchets et la collecte sélective des matières recyclables (amendement)	5 février 2006
	n°2006-079	Règlement modifiant le règlement sur l'enlèvement des déchets et la collecte sélective des matières recyclables (amendement)	17 décembre 2006
	n°2007-085	Règlement modifiant le règlement concernant l'enlèvement des déchets et la collecte sélective des matières recyclables (amendement)	24 juin 2007
	n°2007-094	Règlement modifiant le règlement concernant l'enlèvement des déchets et la collecte sélective des matières recyclables (amendement)	21 octobre 2007
	n°2009-139	Règlement modifiant le règlement concernant l'enlèvement des déchets et la collecte sélective des matières recyclables (amendement)	1 ^{er} juillet 2009
	n°2009-142	Règlement modifiant le règlement concernant l'enlèvement des déchets et la collecte sélective des matières recyclables (amendement)	22 juillet 2009
	n° 2010-164	Règlement modifiant le règlement concernant l'enlèvement des déchets et la collecte sélective des matières recyclables (amendement)	22 septembre 2010

Thème	Règlement	Libellé	Entrée en vigueur
Tarification collecte encombrants	n° 2013-216	Règlement de tarification relative au traitement de certaines demandes, à certains services, actes et biens	3 octobre 2013

Source : Ville de Port-Cartier, service de greffe

Il n’y a aucun règlement municipal relatif à la gestion des boues de fosses septiques définissant les modalités de vidanges des fosses, notamment la fréquence de vidange et le suivi de la conformité des fosses.

Le Tableau 24 détaille lesdits règlements en vigueur sur le territoire de Sept-Îles en 2013, le Tableau 25 celui pour le TNO Lac Walker et le Tableau 26 pour la communauté autochtone.

Tableau 24 : Liste des règlements en vigueur – Ville de Sept-Îles

Thème	Règlement	Libellé	Entrée en vigueur
Nuisances	n° 92-960	Règlement sur les terrains malpropres	1992
	n° 98-02	Règlement concernant les nuisances (Ville de Gallix)	11 mai 1998
	n° 98-61	Règlement concernant les nuisances (Ville de Moisie)	2 juin 1998
	n° 2000-1136	Règlement sur les nuisances causées par le recyclage d’asphalte	17 septembre 2000
Déchets	n° 92-971	Enlèvement des déchets – Administration	20 décembre 1992
	n° 95-1032	Règlement amendant le règlement n° 92-971 «Enlèvement des déchets – Administration»	17 décembre 1995
Matières recyclables	n° 98-1098	Règlement amendant le règlement 92-971 - Implantation de la cueillette sélective	5 juillet 1998
	n° 2003-19	Règlement amendant le règlement n° 92-971 afin d’implanter la collecte des matières recyclables pour les immeubles non résidentiels et les immeubles de cinq logements et plus	2 novembre 2003
Déchets/ Matière recyclables	n° 2004-41	Règlement amendant le règlement n° 92-971 afin d’étendre aux secteurs de Gallix et de Moisie les modalités de collecte des matières résiduelles et recyclables	20 juin 2004
Boues de fosses septiques	n° 93-979	Boues septiques - Tarification	14 juin 1993
	n° 95-1031	Règlement amendant le règlement numéro 93-979 «Boues septiques – Tarification»	5 novembre 1995
	n° 2003-1193	Règlement amendant le règlement n° 93-979 «Boues septiques – Tarification» - Modification des heures d’opération»	16 février 2003
Tarification LET	n° 2007-96	Règlement imposant une tarification pour le dépôt de matières résiduelles au lieu d’enfouissement technique	18 mars 2007

Thème	Règlement	Libellé	Entrée en vigueur
	n° 2008-126	Règlement modifiant le règlement n° 2007-96 imposant une tarification pour le dépôt de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique	14 décembre 2008
	n° 2010-155	Règlement modifiant de nouveau le règlement n° 2007-96 imposant une tarification pour le dépôt de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique	21 avril 2010

Source : Ville de Sept-Îles, service du greffe

Tableau 25: Liste des règlements en vigueur – TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle

Thème	Règlement	Libellé	Entrée en vigueur
Nuisances	n° 05-98	Règlement concernant les nuisances	17 juin 1998

Source : MRC de Sept-Rivières

Le tableau suivant détaille lesdits règlements en vigueur sur le territoire de la communauté autochtone.

Tableau 26: Liste des règlements en vigueur – Uashat mak Mani-utenam

Thème	Règlement	Libellé	Entrée en vigueur
Déchets/ Matières recyclables/ Nuisances	-	Politiques et règlements régissant les habitations, les immobilisations et les infrastructures	4 juin 2014

Source : Département Habitations, immobilisations et infrastructures, ITUM

3.2 PROGRAMMES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les programmes municipaux courants sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières sont la collecte de porte en porte des ordures destinées à l'enfouissement et la collecte sélective de porte en porte des matières recyclables.

Il peut y avoir également des collectes ponctuelles en bordure de rue durant l'année, notamment pour les résidus verts et les résidus encombrants.

En parallèle de ces collectes régulières, il y a aussi des points d'apports volontaires pour disposer de certaines matières résiduelles, notamment pour les résidus domestiques dangereux (RDD), tels que décrits dans la section sur l'inventaire des infrastructures (Tableaux 16 et 17).

3.2.1 Unités d'occupation desservies

La grande majorité des unités d'occupation résidentielles et ICI est desservie par les programmes municipaux de collecte et de transport des ordures ménagères et des matières recyclables.

À Port-Cartier, certains chalets, résidences secondaires ou éloignées des rues ne peuvent être physiquement desservis. À Sept-Îles, il y a 133 logements résidentiels sur le territoire qui ne sont pas inclus dans le circuit de collecte, car elles ne sont pas accessibles par le réseau routier.

Quant au TNO Lac-Walker, l'ensemble des résidences du secteur lac Daigle et le Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois sont desservis par le service de collecte offert par la MRC. Les chalets de villégiature et camp de chasse et pêche présents sur le territoire du TNO Lac-Walker ne sont pas desservis. Il en va de même pour les ICI présents sur les TNO, tels que les camps forestiers, les installations de la réserve faunique de Port-Cartier – Sept-Îles et les postes d'Hydro-Québec. Il appartient aux occupants de ces secteurs éloignés de gérer de manière responsable les matières résiduelles générées par leurs activités.

Le nombre d'unités d'occupation desservies pour chaque territoire est présenté dans le Tableau 27.

Tableau 27 : Unités d'occupation desservies – collecte des ordures et des matières recyclables (2013)

Municipalités	Résidentiel	ICI	Nombre total u.o. desservies
Ville de Port-Cartier	3 337	131	3 468
Ville de Sept-Îles	12 559	1 133	13 692
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	63	1	64
MRC de Sept-Rivières	14 957	1 265	17 494
Uashat mak Mani-utenam ³⁶	834	125	959
Total MRC et communauté autochtone	15 791	1 390	18 453

Source : Questionnaires complétés par les municipalités, compilation réalisée par Chamard

Au total, 17 494 unités d'occupation sont incluses dans les circuits de collectes des ordures ménagères et des matières recyclables sur l'ensemble de la MRC de Sept-Rivières.

³⁶ Données estimées pour la communauté autochtone.

3.2.2 Collecte sélective des matières recyclables

Services aux unités résidentielles

La collecte sélective des matières recyclables de porte en porte est déployée sur l'ensemble du territoire de la MRC. Elle relève de la compétence de chaque municipalité, à l'exception du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et de communauté autochtone, qui relèvent respectivement de la responsabilité de la MRC de Sept-Rivières et du conseil de bande Uashat mak Mani-Utenam.

Deux entrepreneurs interviennent sur le territoire de la MRC, à savoir Daumex Côte-Nord pour la ville de Port-Cartier ainsi que Innu Construction (ITUM) pour Sept-Îles, le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et le territoire de la communauté autochtone.

Le Tableau 28 précise le contenu du programme de gestion des matières recyclables pour la MRC.

Tableau 28 : Description des modalités de collecte des matières recyclables

Municipalité	Entreprise de collecte	Durée (années)	Échéance	Fréquence de collecte	Contenant autorisé	Destination
Ville de Sept-Îles	Innu Construction (ITUM)	7	31-12-2014 ³⁷	1 fois aux 2 semaines	Bac roulant de 360 L	Centre de transfert et Centre de tri Le Phare
Ville de Port-Cartier	Daumex Côte-Nord	2	16-06-2016	1 fois aux 2 semaines	Bac roulant de 360 L	Centre de tri Le Phare
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	Innu Construction (ITUM)	7	31-12-2014 ³⁸	1 fois aux 2 semaines	Bac roulant de 360 L	Centre de transfert et Centre de tri Le Phare
Uashat mak Mani-utenam	Innu Construction (ITUM)	n.a	n.a	1 fois aux 2 semaines	Bac roulant de 360 L	Centre de transfert et Centre de tri Le Phare

Source : Questionnaires complétés par les municipalités, compilation réalisée par Chamard

³⁷ Contrat prolongé, négociations en cours.

³⁸ Contrat prolongé, négociations en cours.

Pour tous les secteurs de la MRC, la collecte sélective des matières recyclables est effectuée aux deux semaines toute l'année. Les contenants autorisés sont des bacs roulants d'une capacité de 360 litres uniquement. Les bacs bleus appartiennent tous à leur municipalité ou conseil de bande respectif.

Pour les matières collectées sur le territoire de Sept-Îles, du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et de Uashat mak Mani-utenam, elles sont d'abord transbordées au centre de transfert des matières recyclables situé à Sept-Îles avant d'être transportées au centre de tri Le Phare à Port-Cartier.

Services aux Institutions, Commerces et Industries (ICI)

Les services de collecte sélective des matières recyclables sont aussi offerts aux ICI selon des modalités de collecte spécifiques.

- Ville de Port-Cartier : Tous les ICI qui sont dans les zones commerciales de la ville sont desservis par la collecte municipale. Néanmoins, les entreprises situées dans les zones industrielles (exemples : ArcelorMittal Mines Canada, Produits forestiers Arbec, pénitencier) n'ont pas accès à ce programme municipal et ont des contrats privés pour la gestion de leurs matières recyclables. La fréquence de collecte est de deux fois par semaine durant toute l'année;
- Ville de Sept-Îles : Les ICI sont desservies par la collecte municipale. La fréquence de collecte est une fois par semaine durant toute l'année. Les ICI sont tarifés au nombre de levées;
- TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle : Le seul ICI, le centre communautaire, est desservi par la collecte municipale selon les mêmes modalités que le secteur résidentiel.

3.2.3 Élimination des ordures

Services aux unités résidentielles

La collecte des ordures ménagères couvre tous les secteurs du territoire de la MRC de Sept-Rivières et relève de la compétence de chaque municipalité et conseil de bande, à l'exception du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle, qui relève de la responsabilité de la MRC.

La collecte est effectuée par les mêmes entrepreneurs que pour la collecte des matières recyclables; les contrats de collectes étant communs pour tous les secteurs.

Comme le service de collecte est semi-mécanisé, les contenants autorisés sont uniquement des bacs roulants d'une capacité de 360 litres et les sacs mis à côté des bacs sont interdits. Les bacs à ordures verts ou noirs sont la propriété des résidents sauf ceux qui ont été remis gratuitement aux résidents du lac Daigle par la MRC de Sept-Rivières.

La fréquence de la collecte des ordures est variable selon la période de l'année, notamment une fois toutes les deux semaines durant l'hiver et une fois par semaine durant l'été³⁹. Les matières résiduelles sont toutes transportées au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Sept-Îles.

Le Tableau 29 précise le contenu du programme de gestion des ordures pour le MRC.

Tableau 29 : Description des modalités de collecte des ordures ménagères

Municipalité	Entreprise de collecte	Durée (années)	Échéance	Fréquence de collecte	Contenants autorisés
Ville de Port-Cartier	Daumex Côte-Nord	4	2016-06-16	Été : 1 fois par semaine ⁴⁰ Hiver : 1 fois aux 2 semaines	Bac roulant et conteneur
Ville de Sept-Îles	Innu Construction (ITUM)	7	2014-12-31 ⁴¹	Été : 1 fois par semaine Hiver : 1 fois aux 2 semaines	
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	Innu Construction (ITUM)	7	2014-12-31 ⁴²	1 fois par semaine toute l'année	Bac roulant
Uashat mak Mani-utenam	Innu Construction (ITUM)	n.a	n.a	Été : 1 fois par semaine Hiver : 1 fois aux 2 semaines	Bac roulant et conteneur

Source : Questionnaires complétés par les municipalités, compilation réalisée par Chamard

Pour Port-Cartier, Sept-Îles et Uashat mak Mani-utenam, le type de contenant est différent selon le type de logement, comme présenté dans le Tableau 30.

³⁹ La période estivale est définie à Port-Cartier de la mi-mai à la Fête du travail et à Sept-Îles, TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et Uashat mak Mani-utenam, du dernier mercredi de mai jusqu'au mercredi suivant le congé de l'Action de grâce.

⁴⁰ La collecte estivale supplémentaire est optionnelle, mais la Ville de Port-Cartier la demande chaque année.

⁴¹ Contrat prolongé, négociations en cours.

⁴² Contrat prolongé, négociations en cours.

Tableau 30 : Types de contenants selon le type de logement desservis

Municipalité	Type de logements	Type de contenants autorisés
Ville de Port-Cartier	Multilogement ⁴³	• Conteneurs à chargement avant de 4 à 6 vg³
	Unifamilial et plex	• Bacs roulants de 240 L
	Chalets	• <i>Non desservis individuellement</i> • Dans certains secteurs, conteneurs à chargement avant de 4-6 verges (regroupement en commun)
Ville de Sept-Îles	Multilogement	• Bac roulant de 360 L • Conteneur à chargement avant de 2, 4 et 6 vg³
	Unifamiliale et Plex	• Bac roulant de 360 L
	Chalet	• Bac roulant de 360 L
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	Tous logements	• Bac roulant de 360 L seulement
Uashat mak Mani-utenam	Unifamilial et plex	• 360 L • Conteneur à chargement avant de 4v³

Source : Questionnaires et compilation réalisée par Chamard

Services aux Institutions, Commerces et Industries (ICI)

Les services offerts aux ICI varient selon la municipalité et selon le type d'ICI (ICI assimilables ou autres).

- Ville de Port-Cartier : Tous les ICI qui sont dans les zones commerciales de la ville sont desservis par la collecte municipale. Néanmoins, les entreprises situées dans les zones industrielles (exemples : ArcelorMittal Mines Canada, Produits forestiers Arbec, pénitencier) n'ont pas accès à ce programme municipal et ont des contrats privés pour la gestion de leurs ordures. La fréquence de collecte est de deux fois par semaine durant toute l'année;
- Ville de Sept-Îles : Les ICI sont desservies par la collecte municipale sauf les grandes industries (Aluminerie Alouette, Compagnie minière IOC). La fréquence de collecte est une fois par semaine durant toute l'année. Les ICI sont tarifés en fonction du nombre de levées;
- TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle : le seul ICI, le centre communautaire, est desservi par la collecte municipale selon les mêmes modalités que le secteur résidentiel.

⁴³ Multilogement : plus de 5 logements

3.2.4 Résidus encombrants

Services aux unités résidentielles

Les modalités de gestion des résidus encombrants sont très variables selon les secteurs, avec une collecte simultanée avec les ordures ménagères ou des collectes spéciales en bordure de rue. De plus, les citoyens de la MRC peuvent disposer de ces matières à l'année en apport volontaire à différents points de dépôts sur le territoire de la MRC soit l'écocentre (déchetterie) Le Phare, l'écocentre Sept-Îles, les aires de réception du secteur de Rivière-Pentecôte, Gallix, Clarke City et Moisie de même que les sites de dépôt de Uashat et Mani-utenam.

Le Tableau 31 ci-dessous présente les différents services de collecte en place pour la collecte des résidus encombrants.

Tableau 31 : Description des modalités de collecte des résidus encombrants

Municipalité	Type de collecte	Entreprise de collecte	Fréquence de collecte	Destination
Ville de Port-Cartier	Collecte spéciale	Travaux publics municipaux	2 fois par année	LET Sept-Îles
Ville de Port-Cartier	Collecte spéciale (sur appel aux Travaux publics)	Travaux publics municipaux	À l'année, sur appel (service payant)	Écocentre (déchetterie) Le Phare
Ville de Sept-Îles	Collecte spéciale (appelée communément collecte des gros rebuts)	Travaux publics municipaux et contrats privés pour les secteurs de Gallix et Moisie	1 fois par année ⁴⁴	LET Sept-Îles
Ville de Sept-Îles	Collecte spéciale (sur appel au Travaux publics)	Travaux publics municipaux	À l'année, sur appel	LET Sept-Îles
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	Collecte spéciale ⁴⁵	Contrat privé	1 fois par année	LET Sept-Îles
Uashat mak Mani-utenam	Collecte spéciale (au besoin)	Travaux publics ITUM	Au besoin	LET Sept-Îles

Source : Questionnaires complétés par les municipalités et compilation réalisée par Chamard

⁴⁴ La collecte des résidus encombrants se fait les deux dernières semaines de mai.

⁴⁵ Cette collecte s'inscrit dans une campagne de nettoyage annuel du secteur.

La collecte et le transport se font par des chargeuses et des camions lourds et ces résidus sont transportés au LET. Néanmoins, il y a un tri sommaire pour récupérer les matières valorisables (bois et résidus encombrants métalliques) qui sont détournées de l'enfouissement.

D'autres collectes spéciales s'ajoutent à Uashat mak Mani-utenam durant la saison estivale. Des conteneurs sont disposés à divers endroits afin de recueillir les résidus pêle-mêle. Aucun tri subséquent n'est réalisé et les matières sont envoyées au LET de Sept-Îles. Les sites principaux desservis sont :

- Chemin d'accès, chalets autochtones de la rivière Moisie (conteneur 40v³)
- Chemin d'accès, chalets autochtones plage Mani-utenam (conteneur 8v³)
- Lac Ste-Anne (rassemblement pour la fête de la Sainte-Anne; conteneur 4v³)

3.2.5 Matières organiques

La MRC de Sept-Rivières fait la promotion depuis plusieurs années des enjeux de la réduction à la source des matières résiduelles, notamment des matières organiques avec des programmes de compostage domestique et d'herbicyclage.

Programme incitatif au compostage domestique

Des initiatives locales de subvention de composteurs domestiques et de formation à Port-Cartier et à Sept-Îles ont été réalisées de 2004 à 2008. En 2008, la MRC de Sept-Rivières a développé un programme incitatif régional sur le compostage domestique sur l'ensemble de son territoire. Ce programme inclut l'octroi d'une subvention de 35 \$ par composteur domestique acheté sur le territoire de la MRC⁴⁶. Ce programme n'est actuellement pas en vigueur sur le territoire de la communauté autochtone. Près de 1 000 composteurs ont été subventionnés par la MRC depuis 2008.

Des formations gratuites sur le compostage domestique sous forme d'ateliers sont aussi organisées par la MRC à Sept-Îles et à Port-Cartier chaque année (mai et/ou octobre)⁴⁷. En plus, durant la saison estivale, l'Écopatrouille fournit, sur rendez-vous, un service gratuit d'accompagnement au compostage domestique à domicile et réalise un suivi téléphonique auprès des citoyens ayant acheté un composteur ou suivi une formation.⁴⁸

⁴⁶ Subvention quelle que soit la valeur du composteur et avec un maximum de 2 composteurs par résidence

⁴⁷ La MRC offre aussi des formations sur demande pour des groupes

⁴⁸ Selon un sondage, ce sont d'ailleurs 21 % des citoyens de Port-Cartier et Sept-Îles qui pratiquaient le compostage domestique (sondage réalisé par l'Écopatrouille en 2013).

Campagne de sensibilisation à l'herbicyclage

La Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI) a réalisé de 2010 à 2012, conjointement avec la MRC de Sept-Rivières⁴⁹, une campagne de sensibilisation sur l'ensemble du territoire de Port-Cartier et Sept-Îles. En parallèle, l'Écopatrouille informait aussi les citoyens sur ce sujet lors des visites à domicile. La Ville de Sept-Îles a aussi diffusé des publicités dans les médias locaux avec la CPESI de 2013 à 2015.

Collecte des matières organiques porte en porte

Il n'y a pas de collecte des résidus alimentaires et des résidus verts de porte en porte sur le territoire de la MRC.

Collectes spéciales des résidus verts

Il n'y a plus de collecte porte en porte saisonnière organisée exclusivement pour les résidus verts sur le territoire de la MRC. Néanmoins, les citoyens peuvent disposer de leurs matières végétales lors des collectes spéciales des résidus encombrants en mai à Sept-Îles. Plusieurs points de dépôts volontaires sont également accessibles aux citoyens pour récupérer en tout temps, les feuilles mortes, le gazon, les branches et les arbres de Noël, notamment :

- Écocentre (déchetterie) Le Phare;
- Écocentre Sept-Îles (centre-ville);
- Déchetterie du LET de Sept-Îles.

Les matières reçues à l'écocentre (déchetterie) Le Phare à Port-Cartier sont valorisées et utilisées en paillis (déchiquetage sur place). Les citoyens et entreprises agricoles peuvent d'ailleurs s'approvisionner gratuitement en paillis.

Par ailleurs, une fournaise à biomasse⁵⁰ est installée depuis 2013 dans les installations de l'entreprise Ressource de réinsertion Le Phare. L'énergie générée permet de chauffer le bâtiment du centre de tri depuis son installation et celui de l'écocentre (déchetterie), depuis 2014.

⁴⁹ Selon un sondage, ce sont d'ailleurs 79 % des citoyens de Port-Cartier et Sept-Îles qui pratiquaient l'herbicyclage (sondage réalisé par l'Écopatrouille en 2013).

⁵⁰ Les résidus de bois de la déchetterie sont utilisés pour alimenter la fournaise.

En ce qui a trait aux résidus verts récupérés dans les diverses installations de la Ville de Sept-Îles, il y a un tamisage préalable pour récupérer la terre et les résidus sont ensuite déchiquetés pour en faire des copeaux de bois, principalement utilisé en recouvrement journalier du LET.

Il n’y a aucune réglementation interdisant le gazon dans la collecte des ordures ménagères, mis à part que les sacs à côté des bacs sont interdits.

Arbres de Noël

Les citoyens de Port-Cartier peuvent amener les arbres de Noël à l’écocentre (déchetterie) Le Phare où ils sont déchiquetés et valorisés en paillis. Ce dernier ainsi que le paillis issu du bois récolté à l’écocentre est distribué gratuitement aux agriculteurs (bleuetières, fraisières, etc.) et aux citoyens.

La Ville de Sept-Îles favorise la récupération des arbres de Noël, en partenariat avec la Corporation de protection de l’environnement de Sept-Îles, avec la mise en place de points d’apports volontaire durant plusieurs semaines en début d’année :

- Secteur Moisie : Garage municipal;
- Secteur Clarke City : Centre Roger-Smith;
- Secteur Gallix : Centre Marguerite.

Les citoyens peuvent également, en tout temps amener les arbres de Noël à l’écocentre Sept-Îles ainsi qu’à la déchetterie du LET. Ces résidus sont aussi déchiquetés et principalement utilisés en recouvrement journalier du LET.

3.2.6 Boues municipales

Les boues municipales sont divisées en trois catégories :

- Boues municipales de stations d’épuration mécanisées (BSM);
- Boues municipales d’étangs aérés (BEA);
- Boues de fosses septiques (BFS).

Boues de stations mécanisées et d’étangs aérés

La gestion des boues de ces installations relève en général d’une compétence municipale. Chaque ville se charge de la gestion complète de ces résidus. Il n’y a aucune station mécanisée, mais cinq étangs aérés sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières.

Les boues d’étangs aérés ne sont pas produites de façon continue, mais elles sont accumulées au fond des bassins. La vidange doit être réalisée environ tous les 10 ans, voire plus rapidement dépendamment de la charge reçue et de la conception des étangs. La fréquence des vidanges ainsi que le volume de boues extraites peuvent fortement varier selon plusieurs facteurs opérationnels et environnementaux.

Lorsqu'il y a lieu, les boues vidangées issues des étangs présents sur le territoire de Sept-Îles sont valorisées en épandage agricole ou en recouvrement des cellules d'enfouissement.

Les boues vidangées d'étangs aérés présents à Port-Cartier sont valorisées dans des fermes de la région du Saguenay. Une petite partie des boues déshydratées peuvent être envoyées à l'enfouissement à Sept-Îles selon les filières de valorisation disponibles.

Boues de fosses septiques

Les résidences qui ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement municipal doivent être équipées de système autonome de traitement des eaux usées, généralement composé d'une fosse septique et un champ d'infiltration. Les normes qui encadrent la conception, la construction, l'utilisation et l'entretien de ces équipements *sont celles du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

Il n'y a pas de gestion régionalisée des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières. L'entretien de ces équipements, et notamment la vidange des fosses septiques selon les fréquences réglementaires, est de la responsabilité des citoyens. Les coûts de collecte et de traitement sont à leur charge.

Il est estimé qu'environ 95 % des résidences de Sept-Îles sont raccordées au réseau municipal⁵¹.

Les boues de fosses septiques des municipalités sont toutes acheminées vers les lagunes d'assèchement du LET de Sept-Îles. Il y a plusieurs entrepreneurs qui réalisent la vidange des fosses septiques et le transport des boues sur le territoire de la MRC, notamment Véolia Environnement ainsi que Sani-Manic.

Boues industrielles

Il n'y a pas de programme municipal pour la gestion des boues industrielles. Les industries qui génèrent ce type de résidus en assurent le transport et la disposition à leur frais.

3.2.7 Autres services de gestion des matières résiduelles

Il existe plusieurs autres programmes de gestion de matières résiduelles, adaptés au contexte de la MRC de Sept-Rivières et à ses enjeux économiques. Ceux-ci sont présentés ci-après.

⁵¹ Source : Service urbanisme, Ville de Sept-Îles

Programme de subvention aux couches lavables

L'utilisation de couches lavables est un moyen simple et concret de réduire la quantité de matières résiduelles générée par les jeunes familles de même que les coûts d'achats de couches jetables.

La Ville de Sept-Îles, depuis 2011, et la Ville de Port-Cartier, depuis 2013, offrent chacune un programme incitatif à l'achat de couches lavables. Une aide financière d'un maximum de 150 \$ est octroyée aux ménages pour l'achat de couches lavables à Sept-Îles, et de 100 \$ à Port-Cartier. Seulement une dizaine de familles ont bénéficié annuellement de ces programmes.

Des couches lavables sont vendues à Sept-Îles chez l'organisme de périnatalité À la Source Sept-Îles qui en fait également la promotion. Les citoyens peuvent également s'en procurer en ligne.

Réemploi des agrégats au LET

Les résidus de CRD de type agrégats sont utilisés pour de la réfection des chemins sur le site du LET en remplacement de l'utilisation de matières vierges. Une partie des agrégats est aussi utilisée par une industrie de pavage implantée sur le territoire de la MRC.

Cependant, dans la mesure où toutes les quantités d'agrégats générés ne peuvent être absorbées par ces deux filières, les générateurs de ces matières sont encouragés à apporter directement les agrégats chez un récupérateur privé.

Récupération des dormants de chemin de fer

Plusieurs résidents de la MRC de Sept-Rivières ont historiquement utilisé des dormants de chemin de fer provenant des industries de la région pour réaliser différents aménagements extérieurs à leur domicile. Devant les impacts pour la santé et l'environnement découlant de l'usage de ces dormants, la CPESI a mis sur pied un programme de récupération des dormants de chemin de fer en partenariat avec deux industries de la MRC, la compagnie minière IOC et Cliffs Mines Wabush.

Grâce à cette initiative, les résidents pouvaient apporter les dormants de chemin de fer au LET de Sept-Îles. Les deux industries ainsi que la Ville de Sept-Îles prenaient en charge les coûts de transport des dormants du LET jusqu'à l'industrie partenaire. Les industries partenaires défrayaient quant à elles, à tout de rôle, le transport au lieu de disposition à l'extérieur de la MRC ainsi que la disposition écologique des dormants. La fermeture de Cliffs Mines Wabush a mis fin à ce programme. Le CPESI effectue présentement des démarches pour en assurer la poursuite. Ce service innovateur a permis de récupérer 285 tonnes de dormants provenant de la population depuis le début du programme en 2010.

Récupération du matériel des grandes entreprises

L'entreprise Ressource de Réinsertion Le Phare à Port-Cartier a une entente avec ArcelorMittal Mines Canada pour valoriser le matériel provenant des installations de la minière sur le territoire de la MRC de Caniapiscau.

Les matières recyclables récupérées dans les installations de la mine du mont Wright sont également traitées au Centre de tri Le Phare. L'ensemble de ces matières est acheminé à Port-Cartier par le chemin de fer privé de la compagnie minière.

3.2.8 Lutte contre les dépotoirs clandestins

Les données citées dans cette section proviennent du *Plan d'action Nord Côtier 2010-2013 pour la gestion des dépotoirs clandestins*, Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord, mai 2010.

La problématique des dépotoirs clandestins est un dossier préoccupant sur l'ensemble de la Côte-Nord et la MRC de Sept-Rivières ne fait pas exception.

Plusieurs campagnes de nettoyage ont été organisées dans les trente dernières années afin de lutter contre ce fléau. Ces activités ont engendré des coûts d'environ 2 millions de dollars pour la Côte-Nord, soit entre 570 \$ et 1 200 \$ la tonne métrique³⁶. Dans la MRC de Sept-Rivières, différents organismes ont d'ailleurs été impliqués dans les nettoyages de dépotoirs clandestins, dont le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe (ZIPCNG), la Corporation de Protection de l'Environnement de Sept-Îles (CPESI) de même que les municipalités. Malheureusement, plus de 40 % des sites nettoyés sont réutilisés dans les années suivantes³⁶.

Malgré ces efforts, le dernier bilan régional d'identification des dépotoirs clandestins datant de 2010 dénombrait 478 sites connus sur la Côte-Nord. Dans la MRC de Sept-Rivières, 147 sites ont été inventoriés.

Les cartes de localisation des dépotoirs clandestins connues pour le territoire de la MRC de Sept-Rivières dans son ensemble ainsi que ceux de Port-Cartier et Sept-Îles sont jointes à l'Annexe 5.

Les dépotoirs sauvages revêtent plusieurs visages : petits ou étendus, localisés sur des terrains naturels vierges ou sur d'anciens dépôts en tranchées industriels, à proximité ou loin des chemins, près des chalets ou loin des résidences. On y retrouve tous les types de matières résiduelles présents habituellement dans un écocentre ou un lieu d'enfouissement, tels que des résidus encombrants, des carcasses de voitures, de motoneiges et de VTT, des débris de construction, rénovation et démolition, des carcasses d'animaux dépecés, des sacs de poubelles, des appareils électroniques et divers résidus domestiques dangereux. La très grande majorité (environ 85 %) de ces matières pourrait aisément prendre la voie de la récupération via les services disponibles.

Les dépotoirs illégaux occasionnent plusieurs impacts d'ordre esthétique, environnemental, social et économique. Au niveau environnemental, les matières déposées directement au sol sans protection par exemple, les matières dangereuses émanant des carcasses de véhicules, peuvent entraîner une contamination des sols et de l'eau et ainsi porter atteinte à la santé de la faune de même qu'à la santé humaine. Ces impacts peuvent sembler faibles vu la petite taille de certains sites, mais d'autres impacts tels que les risques de blessures ne sont pas à négliger. Du point de vue économique, les campagnes de nettoyage sont extrêmement coûteuses pour les collectivités et sont inefficaces si utilisées seules pour contrer la problématique. L'impact négatif de ces dépotoirs clandestins sur l'image touristique locale et régionale est également à prendre en compte.

La vaste superficie des territoires municipaux sur la Côte-Nord, tels que ceux de Port-Cartier et de Sept-Îles jumelée à la forte proportion de terres publiques dans la MRC, semble être des raisons qui expliquent les difficultés de gestion des dépotoirs illégaux. Au niveau réglementaire, lorsque la législation existe, concrètement, son application demeure irrégulière. Quant aux services de récupération, ceux-ci étaient insuffisants dans le passé. L'implantation des écocentres et aires de réception des matières résiduelles facilement accessibles sur le territoire peut aujourd'hui contribuer à empêcher l'expansion de cette problématique.

Un Plan d'action régional a d'ailleurs été développé avec le Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord (CRECN) sur cette problématique spécifique⁵². La MRC de Sept-Rivières réalise justement depuis quelques années diverses actions de sensibilisation adaptées à cet enjeu, notamment des écocapsules radiophoniques, des formations auprès des entreprises, des articles dans les bulletins municipaux, etc. Le *Guide des bonnes pratiques du villégiateur sur la Côte-Nord*, produit par le CRECN, est également diffusé par la MRC à chaque locataire lors de l'émission de nouveaux baux de villégiature.

3.2.9 Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation

Écopatrouille de la MRC de Sept-Rivières

L'Écopatrouille est une initiative d'information, de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement (ISÉ) créée en 2006 par la MRC de Sept-Rivières afin de mettre en œuvre des actions découlant du premier PGMR. Les écopatrouilleurs entrent directement en contact avec les citoyens à la maison, au travail, dans les écoles et les camps de jour ainsi que dans les activités tels que les événements populaires. Sur le terrain du début juin jusqu'à la fin août, l'Écopatrouille était composée de 11 employés lors des éditions 2013 et 2014. En moyenne, ce sont environ 6 000 personnes qui ont annuellement un contact direct avec l'Écopatrouille lors de l'une de ses différentes activités.

Le territoire d'action des équipes d'écopatrouilleurs couvre l'ensemble du territoire urbanisé de la MRC de Sept-Rivières, soit le secteur de Rivière-Pentecôte (Port-Cartier) à l'ouest, jusqu'au secteur de Moisie (Sept-Îles) à l'est, incluant la communauté autochtone de Uashat mak Mani-utenam et le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle. Une entente de service existe entre la MRC et le Conseil de bande Innu Takuaitkan Uashat mak Mani-utenam depuis la mise en place de la collecte sélective en 2008 dans ce secteur afin de sensibiliser la population de la communauté innue aux enjeux relatifs à la gestion des matières résiduelles.

Le mandat de l'Écopatrouille est de développer l'écocitoyenneté chez la population, c'est-à-dire la responsabilité des citoyens par rapport à l'environnement. La gestion responsable des matières résiduelles

⁵² Source : Plan d'action Nord Côtier 2010-2013 pour la gestion des dépotoirs clandestins, Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord, mai 2010.

est au cœur du message véhiculé. En plus de sensibiliser et responsabiliser les citoyens, le travail terrain des écopatrouilleurs permet à la MRC de dresser un portrait réaliste des habitudes et des besoins de la population.

Les activités principales de l'Écopatrouille s'articulent autour des ateliers jeunesse dans les écoles et les camps de jours, les visites résidentielles incluant la vérification des bacs bleus, des accompagnements à domicile au compostage domestique, les tournées dans les milieux de travail incluant un diagnostic de gestion des matières résiduelles sous forme de concours (Campagne On recycle ICI aussi!), des ateliers de formations dans les grandes entreprises, de l'accompagnement dans le virage vert des événements populaires de même que des chroniques et entrevues dans les médias locaux.

Divers outils de sensibilisation ont été élaborés au fil des ans, dont des livres de conte jeunesse, des aide-mémoire résidentiels, des affiches, grilles de diagnostic et pictogrammes de signalisation à l'intention des ICI, un guide sur le Virage vert dans les événements ainsi que des capsules vidéos sur plusieurs sujets.

Un site web dédié à l'Écopatrouille est aussi en fonction depuis 2008 (www.ecopatrouille.org). On y retrouve l'information relative à la gestion des matières résiduelles à l'intention de la population, de même que ses outils de sensibilisation. Les médias sociaux sont également mis à profit pour la diffusion des messages d'ISÉ. La MRC de Sept-Rivières peut ainsi utiliser le vecteur de communication qu'est l'Écopatrouille toute l'année durant afin de diffuser divers messages de sensibilisation.

Le projet de l'Écopatrouille est le fruit du travail des organisations municipales et de plusieurs organismes du milieu. L'Écopatrouille reçoit en effet l'appui de plusieurs organismes et entreprises locales, représentant ainsi un projet mobilisateur pour l'ensemble de la communauté.

Programmes réalisés par la MRC de Sept-Rivières

La MRC de Sept-Rivières, outre le projet de l'Écopatrouille, réalise différentes activités d'ISÉ sur l'ensemble de son territoire depuis l'adoption du premier PGMR en 2005. Voici quelques exemples de projets mis en place au fil des ans.

- Écocapsules radiophoniques (de avril à octobre);
- Parutions périodiques dans les bulletins municipaux et dans les journaux locaux (diffusion des statistiques de performance, promotion du compostage, etc.);
- Soutien à l'année concernant le compostage dans les ICI, notamment dans les écoles;
- Formation aux organismes concernant le virage vert dans les événements;
- Participation sur demande aux activités des grandes entreprises (formation, jeux lors de kiosque, etc.);
- Formation des bénévoles et des scouts lors de l'activité annuelle Scout tombe pile (équipes de Port-Cartier);
- Élaboration d'affiches et de pictogrammes de signalisation adaptés aux réalités régionales à l'intention des municipalités (écocentre, publicités) et des grandes entreprises.

Programmes réalisés par la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI)

La Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles est un incontournable dans la gestion des matières résiduelles de la MRC. Cet organisme a été à l'origine de plusieurs campagnes d'ISÉ notamment depuis les cinq dernières années.

Les principaux projets réalisés de 2010 à 2014 sont les suivants :

- Programme de récupération de dormants de chemin de fer;
- Campagne de sensibilisation « Journées sans sacs de plastique »;
- Formation des bénévoles et des scouts lors de l'activité annuelle Scout tombe pile (équipes de Sept-Îles);
- Formation sensibilisation en gestion de matières résiduelles en entreprise;
- Activités scolaires en gestion de matières résiduelles;
- Campagne de sensibilisation sur l'herbicyclage;
- Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD);
- Collecte de vélos Cyclo Nord-Sud;
- Affichage et campagne d'information sur l'aire de réception des matières résiduelles à Moisie;
- Plan directeur affichage écocentre de Sept-Îles;
- Campagne de promotion : ouverture de l'écocentre de Sept-Îles.

Programmes réalisés par les municipalités

Les villes de Port-Cartier et Sept-Îles assurent directement certaines activités de communication auprès de leurs citoyens notamment la distribution porte-à-porte du calendrier annuel des collectes des matières recyclables et des ordures ainsi que diverses publications dans les médias locaux pour assurer la diffusion de services particuliers. Les Septiliens reçoivent également annuellement un aide-mémoire complet sur la gestion des matières résiduelles. Ce dernier est produit par la CPESI et est distribué par la Ville de Sept-Îles.

Les résidents du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle reçoivent eux aussi un aide-mémoire annuel produit par l'Écopatrouille en même temps que le calendrier des collectes. Quant à la communauté de Uashat mak Mani-utenam, le conseil de bande envoie le calendrier de collectes à chaque résident de même que diverses informations au besoin.

3.3 COÛTS ASSOCIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les coûts directs assumés par les municipalités selon les compétences qui leur sont déléguées incluent les coûts de services de collecte et de traitement des différentes matières résiduelles. Entre autres, les programmes pris en charge sont :

- La collecte des ordures ménagères et celles des ICI assimilables, leur transport et leur élimination;
- La gestion des résidus encombrants (collecte, valorisation ou élimination);
- La collecte sélective des matières recyclables, leur transport et leur traitement;
- La gestion des écocentres et des aires de réception des matières résiduelles;
- Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation.

L'année de référence pour la compilation des coûts des services de gestion des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières est 2013.

Tous les coûts des sections suivantes représentent les coûts nets de la gestion des matières résiduelles⁵³. Ils n'incluent pas non plus de redevances.

Les coûts associés à la gestion des matières résiduelles pour la communauté de Uashat mak Mani-utenam n'étaient pas disponibles lors de l'adoption du projet de PGMR.

3.3.1 Collecte sélective des matières recyclables

Les coûts de collecte et de transport des matières recyclables sont directement pris en charge par les municipalités respectives, en fonction du bordereau de prix avec les entrepreneurs responsables des collectes.

La tarification applicable pour le traitement des matières recyclables au Centre de tri Le Phare est de 130 \$ la tonne métrique pour les matières reçues provenant de l'extérieur de Port-Cartier, incluant ainsi le territoire de Sept-Îles et du secteur lac Daigle dans le TNO Lac-Walker.

Pour la Ville de Port-Cartier, il s'agit d'un coût global annuel pour le traitement des matières recyclables défini dans un contrat entre la municipalité et le centre de tri.

Le tableau ci-dessous présente les coûts municipaux de collecte, transport et traitement des matières recyclables issues de la collecte sélective des résidences et des ICI assimilables sur le territoire de la MRC. Ils excluent ainsi les quantités de matières recyclables et les frais de traitement provenant de contrats privés.

⁵³ En 2013, 100 % de la TVQ était payable par les municipalités.

Tableau 32 : Coûts municipaux de gestion des matières recyclables (2013)

Municipalité	Quantité récupérée (t)	u.o. desservies	Collecte et transport		Traitement		Coût total \$/an	Coût de revient	
			\$/t	\$/an	\$/t	\$/an		\$/u.o.	\$/t
Port-Cartier									
Résidentiel et ICI	791	3 468	168	132 840	202	160 000	292 840	-	-
Gestion des rejets	(44)	3 468	77	3 420 \$	125	5 528	8 948	-	-
Port-Cartier - Total	791	3 468	172	136 260	209	165 528	301 788	87,0	381,3
Sept-Îles									
Sept-Îles - Total	3 708	13 692	172	638 922	206 ₅₄	764 242	1 403 164	120,9	378
TNO Lac Walker, secteur lac Daigle									
TNO – Total	13	64	480	6 424	143	1 914 \$	8 338	130,3	622,7
MRC – Total	4 513	17 224	229	1 033 831	206	931 683	1 965 514	114,1	435,5

Source : Questionnaires complétés par les municipalités et compilation réalisée par Chamard
 Ville de Sept-Îles, analyse des charges consolidées, 2013
 Ville de Port-Cartier

Le coût annuel total de la collecte, du transport et du tri des matières recyclables pour la MRC de Sept-Rivières est de 1 915 514 \$ pour l'année 2013.

⁵⁴ Le coût de 206 \$/tonne pour la Ville de Sept-Îles est le coût net global. Il inclue les coûts du centre de tri Le Phare, les coûts de contrat du centre de transfert, les coûts de gestion des rejets (élimination) et la part des taxes non remboursables (TVQ 100 % en 2013).

3.3.2 Élimination des ordures

Tout comme pour les matières recyclables, les coûts de collecte et de transport des ordures sont directement pris en charge par les municipalités respectives, en fonction du bordereau de prix avec les entrepreneurs responsable des collectes.

Le coût de l'élimination au LET est régi par le règlement n° 2007-96 de la Ville de Sept-Îles. La tarification applicable est la suivante :

- 60 \$ la tonne métrique pour les déchets ou rebus d'immeubles provenant du territoire de la municipalité;
- 125 \$ la tonne métrique pour les déchets ou rebus d'immeubles provenant de l'extérieur du territoire de la municipalité;
- Pas de tarification pour la réception de matière de moins d'une tonne.

Le tableau suivant présente les coûts municipaux de collecte, transport et élimination des ordures ménagères et de celles provenant des ICI assimilables sur le territoire de la MRC. Ils excluent les quantités et les coûts associés à des apports de provenance privés au LET. Pour la Ville de Sept-Îles, ces coûts ne prennent pas en considération les frais globaux de gestion du LET, mais bien ceux concernant l'administration municipale uniquement.

Tableau 33 : Coûts municipaux de gestion des ordures (2013)

Municipalité	Quantité éliminée (t)	u.o. desservies	Collecte et transport		Élimination		Coût total \$/an	Coût de revient	
			\$/t	\$/an	\$/t	\$/an		\$/u.o.	\$/t
Port-Cartier									
Résidentiel	1 446	3 337	97	139 709	125	180 735	320 444	-	-
ICI et multilogements	1 179	131	123	145 189	125	147 383	292 572	-	-
Aire réception Rivière - Pentecôte	287	n.a	121	34 830	125	35 898	70 728	-	-
Port-Cartier - Total	2 912	3 468	110	319 728	125	364 015	683 743	197	235
Sept-Îles									
Sept-Îles - Total	12 342	13 692	88	1 091 452	62 ⁵⁵ ₅₆	765 204 ⁵⁷	1 856 656	136	150
TNO Lac Walker, secteur lac Daigle									
Collecte	37	64	223	9 141	125	4 679	13 820	-	-
Dépôt (collecte spéciale)	5	64	-	-	-	3 915	3 915	-	-
TNO - Total	43	64	214	9 141	125	8 594	17 735	277	415
MRC - Total	15 297	17 224	93	1 420 321	57	1 137 813	2 558 134	149	167

Source : Questionnaires complétés par les municipalités et compilation réalisée par Chamard

Le coût annuel total de la collecte, du transport et de l'élimination des ordures pour la MRC est de 2 558 134 \$ pour l'année 2013.

⁵⁵ Ce coût inclut les redevances à l'élimination payés en 2013 par la Ville de Sept-Îles à titre de propriétaire du LET.

⁵⁶ Ce coût exclut les dépenses en immobilisation à court, moyen et long terme assumées par la Ville de Sept-Îles dans le cadre de l'exploitation du LET et des infrastructures connexes.

⁵⁷ Ce coût est extrapolé à partir du coût total de l'élimination au LET de la Ville de Sept-Îles, soit de 2 786 881 \$, au prorata de la quantité éliminée issue de la collecte municipale.

3.3.3 Résidus encombrants

Les municipalités de la MRC offrent des collectes spéciales de porte en porte des résidus encombrants. Il est difficile de déterminer précisément les coûts associés à la gestion des matières récoltées. En effet, le coût de collecte des résidus encombrants est assumé par les départements des travaux publics des villes de Port-Cartier et de Sept-Îles. Le coût de leur élimination est inclus dans le coût des ordures ménagères reçu pour le secteur résidentiel de Sept-Îles et dans les coûts de l'écocentre (déchetterie) Le Phare pour Port-Cartier.

Pour le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle, les coûts de gestion de la collecte spéciale annuelle des résidus encombrants sont inclus dans ceux des ordures ménagères.

3.3.4 Matières organiques

Les coûts de collecte des résidus verts lors des collectes spéciales annuelles sont assumés par les départements des travaux publics municipaux.

Le coût de traitement des résidus verts sont inclus dans le coût d'exploitation des infrastructures qui les reçoivent par apport volontaire. La gestion des résidus verts de la Ville de Port-Cartier est comprise dans le contrat forfaitaire de l'écocentre (déchetterie) Le Phare de Port-Cartier. Pour la Ville de Sept-Îles, le coût de la valorisation des résidus verts est inclus dans les opérations des écocentres, des aires de réception des matières résiduelles et du LET.

Les coûts de subvention du programme incitatif au compostage domestique de la MRC de Sept-Rivières sont comptabilisés quant à eux dans les frais d'information, de sensibilisation et d'éducation.

3.3.5 Écocentres et aires de réception des matières résiduelles

Les coûts de gestion des sites d'apport volontaire présents sur le territoire de la MRC correspondent aux frais de main-d'œuvre et autres frais fixes de fonctionnement liés aux écocentres, à la déchetterie du LET et aux aires de réception des matières résiduelles.

L'écocentre (déchetterie) Le Phare est opéré par des employés de Ressource de réinsertion Le Phare tout comme l'aire de réception des matières résiduelles (site de dépôt) du secteur de Rivière-Pentecôte et les frais sont associés aux contrats respectifs.

Les coûts associés aux points d'apport volontaire à Sept-Îles sont ceux qui étaient associés à la gestion de la déchetterie du LET et de l'aire de réception des matières résiduelles du secteur de Moisie. La gestion de la déchetterie du LET est assurée par des employés d'une entreprise privée. La surveillance de l'aire de réception de Moisie est assurée par des employés privés, mais les opérations de gestion des matières résiduelles et de l'entretien sont réalisées par des employés municipaux.

En 2015, l'écocentre Sept-Îles, propriété de la ville, est opéré par des employés d'une entreprise privée et les frais sont définis par contrat. Les opérations aux aires de réception de Gallix et de Clarke City sont

assurées par les employés municipaux de la Ville de Sept-Îles. Des contrats privés sont octroyés pour le transport des matières et pour la surveillance comme c'est le cas pour le site de Clarke City.

Le tableau ci-dessous présente les coûts de gestion des écocentres, déchetteries et aires de réception des matières résiduelles gestion des matières résiduelles présents sur le territoire de la MRC.

Tableau 34 : Coûts municipaux de gestion des écocentres, déchetterie et aires de réception (2013)

Municipalité	Quantité traitée (t)	u.o. desservies	Apport volontaire	Transport	Traitement	Coût total	Coût de revient	
			\$/an	\$/an	\$/an	\$/an	\$/u.o.	\$/t
Port-Cartier								
Opérations	2 598	3 337	150 000	-	-	150 000	-	-
Gestion des rejets	1 415	3 337	-	80 400	176 895	257 295	-	-
Port-Cartier - Total	2 598	3 337 ⁵⁸	150 000	80 400	205 381	435 781	62,2	297,3
Sept-Îles								
Sept-Îles - Total	2 626 ⁵⁹	12 559	Inclus dans les coûts des ordures ménagères (gestion du LET)			780 810 ⁶⁰	130,6	167,7
TNO Lac Walker, secteur lac Daigle								
TNO - Total	Inclus dans Sept-Îles	64	Inclus dans les coûts de Sept-Îles			-	-	-
MRC - Total	5 224	15 960	150 000	80 400	205 381	1 219 591	27,3	83,4

Source : Ville de Sept-Îles, analyse des charges consolidées, 2013
Ville de Port-Cartier

L'écocentre (déchetterie) Le Phare est opéré par des employés de Ressource de réinsertion Le Phare tout comme l'aire de réception des matières résiduelles (site de dépôt) du secteur de Rivière-Pentecôte et les frais sont associés aux contrats respectifs.

⁵⁸ Ce service est offert exclusivement aux citoyens de la Ville de Port-Cartier.

⁵⁹ La quantité traitée inclut l'apport résidentiel et CRD issu de la déchetterie du LET et l'apport résidentiel de l'aire de réception des matières résiduelles de Moisie.

⁶⁰ Ce coût inclut le coût des contrats pour les écocentres et pour la campagne de nettoyage du secteur Moisie.

L'écocentre Sept-Îles, propriété de la ville, est opéré par des employés de l'entreprise Équipements Nordiques et les frais sont définis par contrat. La surveillance de l'aire de réception de Moisie est assurée par des employés privés, mais les opérations de gestion des matières résiduelles et de l'entretien sont réalisées par des employés municipaux. Les opérations aux aires de réception de Gallix et de Clarke City sont assurées par les employés municipaux de la Ville de Sept-Îles. Des contrats privés sont octroyés pour le transport des matières et pour la surveillance comme c'est le cas pour le site de Clarke City.

Le coût annuel total associé à la gestion des écocentres et des aires de réception est de 1 219 591 \$ pour l'année 2013.

3.3.6 Boues municipales

Le tableau ci-dessous résume les coûts de gestion des boues municipales, issues des étangs aérés et des fosses septiques pour les habitations non raccordées au réseau municipal.

Tableau 35 : Coûts de gestion des boues municipales (2013)

Municipalités	Boues étangs aérés (\$)	Boues fosses septiques (\$)	Boues municipales (\$)
Ville de Port-Cartier	625 664	5 640	631 304
Ville de Sept-Îles	<i>Pas de vidange en 2013</i>	-	-
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	-	⁶¹	-
MRC de Sept-Rivières	625 664	5 640	631 304

Source : Formulaires complétés par les municipalités, compilation réalisée par Chamard

- Les boues des étangs aérés de la Ville de Port-Cartier ont été soutirées et disposées en 2013 après 15 ans d'utilisation. Le montant indiqué ici tient compte du soutirage, du transport et de la disposition des boues déshydratées;
- La Ville de Port-Cartier se charge de la vidange des fosses septiques des campings municipaux, du Café-Théâtre Graffiti et des égouts sanitaires.

Le coût annuel total de la gestion des boues pour la MRC est d'environ 631 300 \$ pour l'année 2013.

⁶¹ La MRC est responsable seulement de la gestion de la fosse septique du centre communautaire. La vidange est donnée par contrat. Il n'y a pas eu de vidange en 2013.

3.3.7 Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

La MRC de Sept-Rivières, la Ville de Port-Cartier, la Ville de Sept-Îles et la communauté de Uashat mak Mani-utenam engagent des dépenses pour réaliser des actions de communication afin de sensibiliser leurs citoyens à une saine gestion des matières résiduelles et pour promouvoir les services disponibles dans les localités. Ces coûts incluent à la fois les ressources humaines impliquées, les frais de diffusion de même que la production d'outils d'ISÉ.

Le Tableau 36 présente ces coûts spécifiques pour l'année 2013 selon différentes catégories.

Tableau 36 : Coûts des activités d'ISÉ (2013)

Composantes	Ressources humaines opérationnelles (\$)	Activités de sensibilisation (\$)	Ressources matérielles (\$)	Total (\$)
Ville de Port-Cartier	20 082	17 500	-	37 582
Ville de Sept-Îles	124 920	59 000	71 780	255 700
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	<i>Inclus dans les coûts de la MRC</i>			
Uashat mak Mani-utenam	<i>n.d.</i>	5 000	<i>n.d.</i>	5 000
MRC de Sept-Rivières	44 670	71 244	-	115 914
Total MRC de Sept-Rivières	189 672	152 744	71 780	414 196

Source : Formulaires complétés par les municipalités, compilation réalisée par Chamard

- Pour la Ville de Port-Cartier, les coûts relatifs aux activités d'ISÉ incluent une partie du montant des ressources du département environnement et de la main-d'œuvre syndiquée affectée à la gestion des matières résiduelles en général, la publication d'information pour les citoyens et une participation financière à l'Écopatrouille;
- Les coûts relatifs aux activités d'ISÉ pour la Ville de Sept-Îles comprennent la participation financière de la municipalité au budget de fonctionnement de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, aux coûts de projets ponctuels de même qu'à la participation financière à l'Écopatrouille;
- Pour le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle, les frais d'ISÉ sont amalgamés avec les coûts des ressources humaines liés à la gestion des matières résiduelles de la MRC de même que les coûts relatifs à l'Écopatrouille;
- Pour la communauté autochtone, les seuls coûts disponibles concernent les frais associés au contrat de service pour les activités de l'Écopatrouille réalisées sur le territoire de Uashat mak Mani-utenam;
- Pour l'administration de la MRC, les coûts des activités d'ISÉ incluent une part des ressources humaines dédiés à la gestion des matières résiduelles, les frais de diffusion des messages dans les médias, la subvention offerte à la population pour l'achat des composteurs domestiques de même

que les dépenses totales de mise en œuvre de l'Écopatrouille (excluant les contributions municipales), notamment les salaires, les équipements et outils de sensibilisation des écopatrouilleurs.

- Divers partenaires privés appuient la MRC de Sept-Rivières dans la réalisation du projet de l'Écopatrouille en offrant des biens et services ou une aide financière annuelle. Cependant, les principaux frais sont assumés par la MRC de Sept-Rivières et les municipalités.

Le coût annuel total des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour l'ensemble de la MRC est de 414 196 \$ pour l'année 2013.

3.3.8 Synthèse des coûts

Le tableau ci-dessous récapitule les coûts des programmes de gestion des matières résiduelles pour l'année 2013 qui s'élèvent à un montant total de 6 204 360 \$.

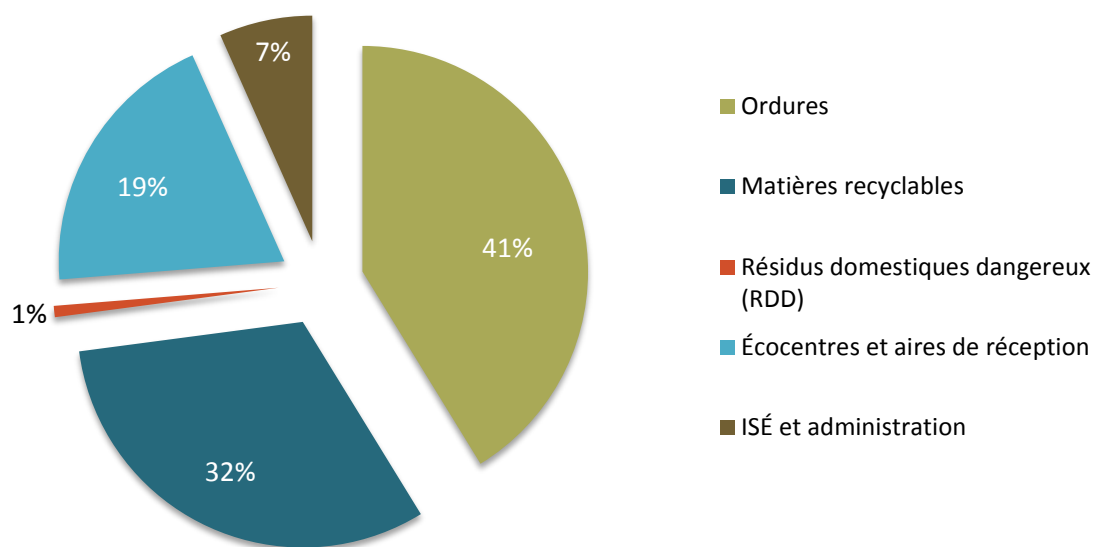
Tableau 37 : Synthèse des coûts municipaux de gestion des matières résiduelles (2013)

Composantes	Collecte et traitement des matières résiduelles			Résidus domestiques dangereux (RDD) (\$)	Écocentres et aires de réception (\$)	ISÉ et admin. (\$)
	Ordures ménagères (\$)	Résidus encombrants (\$)	Matières recyclables (\$)			
Ville de Port-Cartier	683 743	<i>Inclus dans déchetterie</i>	301 788	<i>Inclus dans déchetterie</i>	435 781	37 582
Ville de Sept-Îles	1 856 656	<i>Inclus dans les ordures</i>	1 655 389	49 925	780 810	255 700
TNO Lac Walker, secteur lac Daigle	17 735	<i>Inclus dans les ordures</i>	8 338	<i>Inclus dans écocentres Sept-Îles</i>	<i>Inclus dans Sept-Îles</i>	<i>Inclus dans MRC</i>
Uashat mak Mani-utenam	<i>n.d</i>	<i>n.d</i>	<i>n.d</i>	-	-	5 000
MRC	-	-	-	-	-	115 914
MRC de Sept-Rivières	2 558 134	-	1 965 514	49 925	1 216 591	414 196
Répartition des coûts (%)	41,2 %	-	31,7 %	0,8 %	19,6 %	6,7 %

Source : Compilation réalisée par Chamard

La figure suivante illustre la proportion des coûts des différents programmes de gestion des matières résiduelles pour la l'ensemble de la MRC de Sept-Rivières.

Figure 8 : Répartition des coûts municipaux de gestion des matières résiduelles (2013) ⁶²



⁶² Les données excluent la communauté autochtone sauf pour le contrat de service pour les activités d'ISÉ réalisées par l'Écopatrouille sur le territoire de Uashat mak Mani-utenam.

Faits saillants – Coûts de gestion des matières résiduelles

- Le coût moyen de gestion des matières recyclables par unité d'occupation desservie est inférieur au coût moyen de l'élimination par porte, soit 114 \$ pour le recyclage et 149 \$/porte pour les ordures;
- Le coût moyen de gestion des matières recyclables à la tonne est supérieur aux coûts moyens de l'élimination à la tonne, soit 435,5 \$/tonne pour le recyclage et 167 \$/tonne pour les ordures;
- Les coûts des collectes des résidus encombrants sont difficilement quantifiables avec les méthodes de calcul actuelles;
- Le coût de collecte spéciale pour le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle (événement ponctuel annuel) se rapproche des frais totaux de l'élimination pour l'année complète pour ce secteur;
- Les coûts de gestion des écocentres et des aires de réception sont principalement attribuables aux frais de traitement des matières résiduelles reçues dans ces installations;
- Les coûts d'information, de sensibilisation et d'éducation représentent 6,7 % des coûts totaux de la gestion des matières résiduelles de la MRC, notamment pour les ressources humaines dédiées et les coûts de l'Écopatrouille.

3.4 REVENUS

Les revenus associés à la gestion des matières résiduelles reçues par les municipalités de la MRC selon les compétences qui leur sont déléguées incluent :

- Les redevances à l'élimination, programme géré par le MDDELCC;
- La compensation des coûts de la collecte sélective, programme géré par ÉEQ;
- Les taxes foncières municipales ou taxes spécifiques de gestion des matières résiduelles⁶³;
- D'autres sources de revenus locales par exemple des financements publics (fonds verts, en-lieu de taxes, etc.).

Le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (c.Q.2, r.18.1.3) est entré en vigueur le 23 juin 2006. La principale modification proposée au règlement consiste à imposer, pendant une durée déterminée, une redevance supplémentaire pour le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage (PTMOBC). Les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles sont ajustées annuellement au 1er janvier en fonction de la variation de l'indice de prix à la consommation au Canada.

Ainsi, la redevance totale était de 20,91 \$ la tonne de janvier à juin 2013 et de 31,10 \$ de juillet à décembre. Notamment, les redevances supplémentaires exigibles sont respectivement de 9,50 \$ la tonne et de 9,69 \$ pour les deux périodes respectives.

La portion des redevances régulières est redistribuée selon deux modes différents :

- 20 % de cette somme est versée selon la performance relative d'une municipalité quant à l'élimination des matières résiduelles d'origine résidentielle et industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI);
- 80 % de cette somme est versée selon la performance relative d'une municipalité quant à l'élimination.

Le Tableau 38 présente l'évolution des modalités de redistribution des redevances en fonction des performances municipales.

La portion des redevances supplémentaires est redistribuée au prorata de la population de chaque municipalité (données du décret de population).

⁶³ Le montant de la taxe municipale pour la gestion des matières résiduelles est présenté dans les comptes de taxes transmis aux citoyens.

Tableau 38 : Évolution des modalités de la redistribution des redevances en fonction des performances

Année	Performance résidentielle	Performance territoriale	Matières résiduelles comprises dans la performance territoriale
2013	80 %	20 %	Résidentiel, ICI
2014	60 %	40 %	Résidentiel, ICI
2015	40 %	60 %	Résidentiel, ICI, CRD
2016	20 %	80 %	Résidentiel, ICI, CRD
2017	0 %	100 %	Résidentiel, ICI, CRD

Source : MDDELCC, Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Les villes de Port-Cartier et de Sept-Îles ont accès à ces redevances. Cependant, il n'y a actuellement pas de redistribution des redevances à l'élimination pour le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle ainsi que pour la communauté autochtone de Uashat mak Mani-utenam, car ces deux secteurs n'étaient pas inclus dans le *Plan de gestion des matières résiduelles 2005-2009* de la MRC de Sept-Rivières.

Le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* en vigueur depuis le 1er mars 2005 prescrivait que les entreprises et organismes visés devaient financer jusqu'à concurrence de 50 % des coûts nets des programmes municipaux de collecte sélective. Plusieurs modifications ont ensuite été apportées, notamment l'augmentation graduelle des pourcentages du taux de compensation aux municipalités à 100 % à compter de 2013.

La MRC de Sept-Rivières pour sa gestion du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle de même que les villes de Port-Cartier et de Sept-Îles ont accès à la compensation des coûts de la collecte sélective. Les communautés autochtones, telles que celle de Uashat mak Mani-utenam, ne sont pas éligibles au programme de compensation de la collecte sélective.

Le tableau ci-dessous présente le montant des redevances gouvernementales à l'élimination et de la compensation des coûts de la collecte sélective.

Tableau 39 : Montants des revenus reçus par municipalités (2013)

Composantes	Compensation Collecte sélective ⁶⁴ (\$)	Redevances à l'élimination (\$)	Total (\$)
Ville de Port-Cartier	286 287	51 836	338 123
Ville de Sept-Îles	1 090 486	139 855	1 230 341
TNO Lac Walker, secteur lac Daigle	8 395	-	8 395
Uashat mak Mani-utenam	-	-	-
MRC de Sept-Rivières	1 385 168	191 691	1 576 859

Source : Formulaires complétés par les municipalités, compilation réalisée par Chamard

Pour l'année 2013, le montant total des redevances à l'élimination redistribué aux municipalités de la MRC de Sept-Rivières est de 191 691 \$⁶⁵ et le montant total pour la compensation des coûts de la collecte sélective reversée est de 1 385 168 \$.

⁶⁴ Montant de la compensation municipale reçue en 2014 (basé sur l'année 2013)

⁶⁵ Il n'y a pas de redistribution des redevances à l'élimination pour le TNO.

Chapitre 2

Inventaire des matières résiduelles
Année 2013

Méthodologie générale

L'année 2013 sert d'année de référence pour la réalisation de l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC. Celui-ci porte sur les matières résiduelles provenant des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial, industriel et des débris de CRD pour l'ensemble du territoire habité de la MRC.

Les données relatives au territoire de la communauté autochtone n'étaient pas disponibles lors de la réalisation de l'inventaire des matières résiduelles. Néanmoins, les données de performance à l'élimination ont pu être intégrées avant l'adoption du projet de PGMR.

La figure ci-dessous précise les différentes catégories de matières résiduelles⁶⁶ pour chaque secteur pris en compte dans l'inventaire.

Figure 9 : Catégories de matières résiduelles pour l'inventaire des quantités générées⁶⁷

Secteur résidentiel	Secteur ICI	Secteur CRD
• Matières recyclables • Matières organiques • Boues municipales • Textiles • Contenants consignés • Pneus usagés • Résidus domestiques dangereux • Résidus encombrants • Rejets/centre de tri	• Matières recyclables • Matières organiques • Boues industrielles • Résidus spécifiques industriels • Rejets/centre de tri	• Agrégats • Gypse • Bardeaux d'asphalte • Bois de transformation industrielle • Autres

L'utilisation de données réelles disponibles auprès des organisations municipales, que ce soit de la MRC ou des municipalités locales, a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire.

⁶⁶ Les matières dangereuses ne sont pas visées par le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020.

⁶⁷ Les différentes catégories de matières sont détaillées dans la section 4.1 et dans le tableau 1 des *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles – juillet 2013, mis à jour en décembre 2014, publié par le MDDELCC.*

Dans le cas où aucune donnée n'est disponible ou que seules des données partielles le soient, l'estimation des quantités a été réalisée à partir de l'outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC.

Présentation de l'Outil de calcul

La méthodologie mise au point pour l'estimation des quantités par l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC a fait consensus au sein d'un comité de travail constitué de représentants de RECYC-QUÉBEC et du MDDELCC. Il permet d'estimer les quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par catégorie de matières ainsi que selon leur provenance.

Les indicateurs de récupération et d'élimination des matières résiduelles utilisés dans cet outil sont issus de recherches dans la littérature. Les hypothèses de calcul et la méthodologie complète utilisée sont disponibles sur le site de RECYC-QUÉBEC :

La version 1 – BÊTA a été utilisée pour réaliser l'inventaire des quantités de matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières.

La note technique détaillant la méthodologie complète de l'inventaire des quantités générées des matières résiduelles et les sources des données utilisées est jointe en Annexe 6.

4 Secteur Résidentiel

Les matières résiduelles d'origine résidentielle⁶⁸ prises en compte dans l'inventaire sont :

- Les matières recyclables (collecte sélective);
- Les matières organiques;
- Les boues municipales;
- Les matières résiduelles nécessitant une gestion spécifique :
 - Les textiles;
 - Les véhicules hors d'usage (VHU);
 - Les contenants consignés;
 - Les pneus usagés.
- Les autres matières résiduelles :
 - Les résidus domestiques dangereux (RDD);
 - Les résidus encombrants métalliques et non métalliques.
- Les rejets des centres de tri des matières recyclables et de valorisation des matières organiques;
- Les résidus d'activités municipales (balayures de rues, etc.).

4.1 BILAN SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'inventaire des quantités de matières résiduelles produites par le secteur résidentiel.

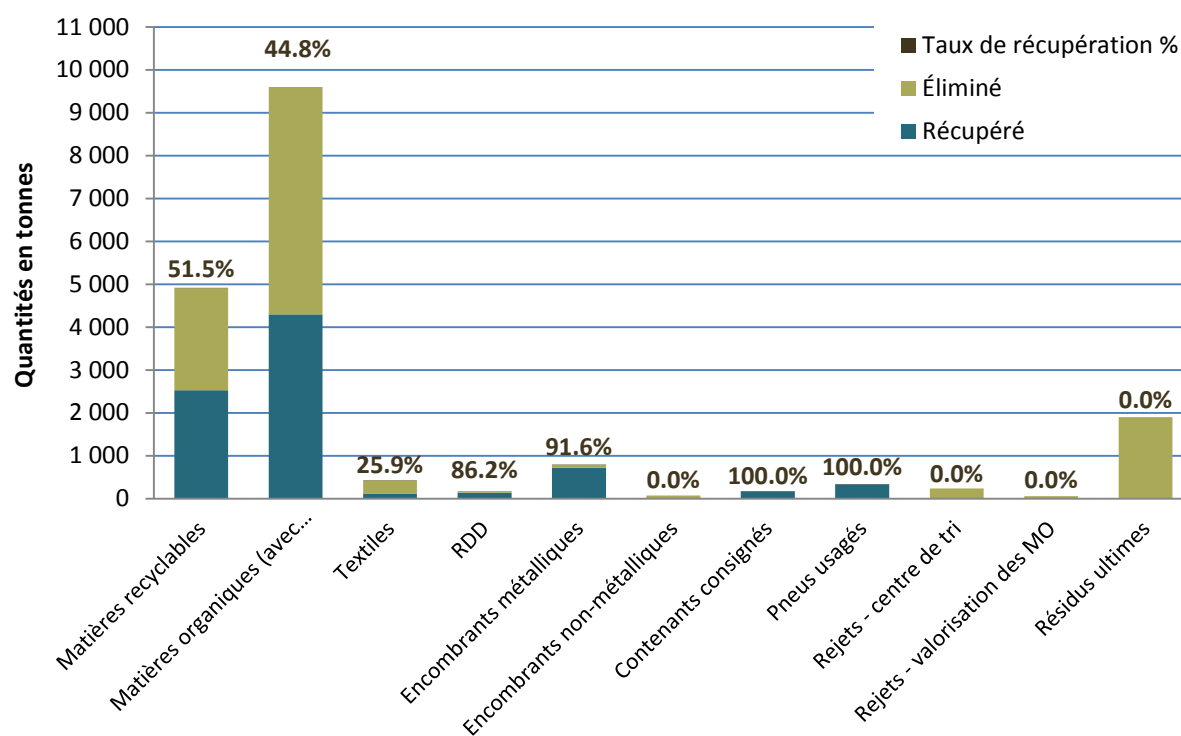
⁶⁸ Les quantités générées des produits sous REP ne sont pas incluses dans l'inventaire, car les quantités récupérées et éliminées de ces matières ne sont pas disponibles.

Tableau 40 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel (2013)

	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
Matières recyclables	2 528 t	2 377 t	4 905 t	51,5 %
<i>Papier et carton</i>	2 008 t	1 057 t	3 065 t	65,5 %
<i>Métal</i>	195 t	222 t	417 t	46,8 %
<i>Plastique</i>	142 t	816 t	958 t	14,8 %
<i>Verre</i>	183 t	282 t	465 t	39,4 %
Matières organiques	1 163 t	5 269 t	6 432 t	18,1 %
<i>Résidus verts incluant branches et sapins de Noël</i>	1 022 t	850 t	1 873 t	54,6 %
<i>Résidus alimentaires</i>	141 t	2 628 t	2 768 t	5,1 %
<i>Autres résidus organiques</i>	0 t	1 791 t	1 791 t	0 %
Véhicules hors d'usage	0 t	0 t	0 t	
Textiles	109 t	312 t	421 t	25,9 %
Rejets des centres de tri	0 t	233 t	233 t	0 %
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	55 t	55 t	0 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	137 t	22 t	159 t	86,2 %
Encombrants métalliques	724 t	66 t	790 t	91,6 %
Encombrants non-métalliques	0 t	72 t	72 t	0 %
Résidus ultimes	0 t	1 897 t	1 897 t	0 %
Contenants consignés	170 t	0 t	170 t	100 %
Pneus usagés	330 t	0 t	330 t	100 %
TOTAL (sans boues)	5 161 t	10 303 t	15 464 t	33,3 %
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	-
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	3 130 t mh	26 t mh	3 156 t mh	99,2 %
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	-
TOTAL boues	3 130 t mh	26 t mh	3 156 t mh	99,2 %
TOTAL (avec boues)	8 291 t	10 329 t	18 620 t	44,5 %

La figure ci-dessous présente le taux de récupération des différentes matières résiduelles produites par le secteur résidentiel.

Figure 10 : Taux de récupération des matières résiduelles – secteur résidentiel (2013)



Faits saillants - Secteur Résidentiel

- Le secteur résidentiel génère environ 15 464 tonnes de matières résiduelles (excluant les boues);
- 31 % des matières générées (excluant les boues) sont récupérées par différents programmes de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et valorisation;
- Le taux de récupération des matières recyclables est de 51,5 %, similaire à la moyenne québécoise de 52 % (Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles, RECYC-QUÉBEC);
- 3 156 tonnes de boues municipales ont été générées avec un taux de récupération d'environ 99 %, augmentant ainsi le taux de récupération global à 45 %;
- Le taux de récupération des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) du secteur résidentiel est de seulement 18,1 %, mais s'élève à 44,8 % en incluant les boues;
- Le taux de récupération des encombrants métalliques est élevé, soit 91,6 %;
- La récupération des résidus domestiques dangereux est de 86 %;
- 26 % des matières textiles sont récupérées.

4.2 LIMITES DU BILAN DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

La réalisation de l'inventaire des quantités de matières résiduelles fait ressortir certaines limites pour dresser le bilan du secteur résidentiel.

En effet, la ségrégation des données par secteur et par provenance est un défi auquel les responsables municipaux doivent faire face depuis la mise en œuvre du premier PGMR en 2005.

Plusieurs améliorations majeures ont été apportées au système de gestion des matières résiduelles dans les différents sites de traitement permettant de mieux compiler les données (exemple : acquisition de balance, meilleur logiciel, changement des méthodes de calcul, etc.).

Cependant, divers constats demeurent et des mesures d'acquisition de connaissances sont prévues en priorité dans le plan d'action 2016 -2020 pour préciser ces données et le portrait qui en découle.

Données des matières recyclables

Les matières recyclables en provenance de Sept-Îles, du secteur lac Daigle et de la communauté autochtone sont transportées ensemble au Centre de tri Le Phare. Il est donc ensuite impossible de réaliser une ségrégation des rejets du tri subséquent. Par le fait même, l'identification précise des provenances de contamination expliquant un taux de rejets supérieur pour Sept-Îles et les environs en comparaison avec Port-Cartier n'est pas possible. La composition exacte des rejets du centre de tri est également non connue avec précision.

Par ailleurs, la division des données de matières recyclables par secteur (résidentiel et ICI) peut être difficile à établir, car la collecte de certains ICI est réalisée en même temps que la collecte des immeubles multilogements. En effet, ces derniers sont équipés en majorité de conteneurs à chargement avant. Ainsi, une part de recyclage résidentiel est amalgamée avec les données des matières recyclables des ICI.

Données des écocentres et des aires de réception

Le suivi des statistiques des écocentres et surtout des aires de réception est à améliorer, notamment au niveau du taux de récupération. Effectivement, certaines données sont manquantes quant aux quantités de matières reçues par catégorie et leur filière de traitement (élimination ou valorisation).

Par ailleurs, en 2013, les rejets de l'écocentre (déchetterie) Le Phare et de l'aire de réception des matières résiduelles de Moisie sont enregistrés dans la catégorie « résidus ICI » au LET malgré qu'ils incluent un mélange de matières d'origine résidentielle et CRD. La composition de ces rejets n'est pas connue et ne permet pas de définir si la récupération a été optimisée.

Collectes spéciales

Les données réelles pour les résidus récoltés lors des collectes spéciales ne sont pas complètes puisque les campagnes de ramassage de gros rebuts incluent différentes matières pêle-mêle (encombrants, résidus verts, métal, électroménagers, etc.). Un manque de données se fait également sentir au niveau des collectes spéciales de résidus verts comme celle des arbres de Noël. Les quantités de matières reçues par catégorie et leur filière de traitement (élimination ou valorisation) doivent donc être mieux documentées.

Données d'élimination au LET

Il peut y avoir une confusion lors des entrées de données à la balance du LET et des déclarations de provenance des matières. En effet, une partie des quantités des matières résiduelles enregistrée au LET dans la catégorie « Résidus ICI » est un mélange de matières de différentes provenances (citoyens et entrepreneurs) et des débris de CRD provenant de chantiers de construction.

5 Secteur Industries, Commerces et Institutions (ICI)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur ICI sont :

- Les matières recyclables;
- Les matières organiques;
- Les résidus de transformation industrielle.

Les grandes industries présentes sur le territoire de la MRC génèrent une importante quantité de matières résiduelles, certaines prises en charge par les programmes municipaux et certaines qui sont gérées par des programmes privés.

5.1 BILAN SECTEUR ICI

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI.

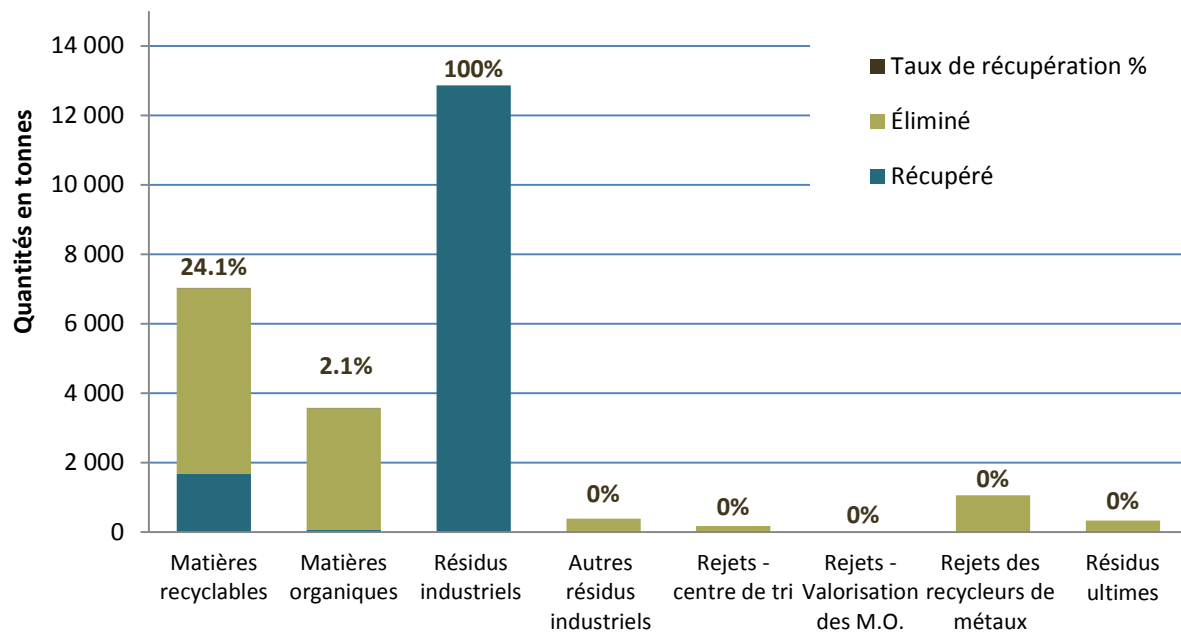
Tableau 41 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI (2013)

	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
Matières recyclables	1 692	5 331	7 023	24,1 %
<i>Papier et Carton</i>	1 369 t	2 945 t	4 315 t	31,7 %
<i>Métal</i>	132 t	402 t	533 t	24,7 %
<i>Plastique</i>	124 t	1 546 t	1 670 t	7,4 %
<i>Verre</i>	67 t	439 t	506 t	13,3 %
Matières organiques	75	3 497 t	3 572 t	2,1 %
<i>Industries de transformation agroalimentaire</i>	75 t	250 t	325 t	23 %
<i>Boues industrielles</i>	0 t	0 t	0 t	-
<i>Résidus verts (t)</i>	0 t	345 t	345 t	0 %
<i>Résidus alimentaires</i>	0 t	2 403 t	2 403 t	0 %
<i>Autres résidus organiques</i>	0 t	499 t	499 t	0 %
Résidus industriels (métaux)	12 855 t	0 t	12 855 t	100 %
Autres résidus industriels (dormants de chemin de fer)	0 t	391 t	391 t	0 %
Autres matières – composition non connue	0 t	4 602 t	4 602 t	0 %
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	178 t	178 t	0 %
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t	0 %
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 060 t	1 060 t	0 %

	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
<i>Matière acheminée au LET, valorisée non enfouie</i>	8 892 t	0 t	8 892 t	-
Résidus ultimes	0 t	337 t	337 t	0 %
TOTAL	23 514 t	15 396 t	38 911 t	60,4 %

La figure ci-dessous présente le taux de récupération des différentes matières résiduelles produites par le secteur ICI.

Figure 11 : Taux de récupération des matières résiduelles – secteur ICI (2013)



Faits saillants - Secteur ICI

- Le secteur ICI génère 38 911 tonnes de matières résiduelles;
- Le taux de récupération est de 60,4 %, mais il diminue à 41 % si on exclut la forte récupération du métal;
- Une bonne performance est réalisée au niveau de la récupération du métal par le secteur industriel;
- Les matières recyclables sont récupérées à 24 %;
- Il n'y a pas de valorisation des matières organiques (2,1 %).

5.2 LIMITES DU BILAN DU SECTEUR ICI

Tout comme pour le secteur résidentiel, certaines limites sont mises en évidence par la réalisation du bilan pour le secteur ICI.

Des mesures d'acquisition de connaissances sont prévues en priorité dans le plan d'action 2016-2020 pour préciser ces données.

Données des matières recyclables

La collecte de certains ICI est réalisée en même temps que la collecte des multilogements. En effet, une partie des quantités des matières résiduelles enregistrée dans la catégorie « ICI » est un mélange de matières de différentes provenances, notamment des multilogements.

Résidus d'industries spécifiques

Le bilan des matières résiduelles d'origine industrielle n'est pas exhaustif. La récupération de ce secteur est probablement sous-estimée. En effet, les résidus spécifiques de toutes les industries du territoire ne sont pas tous connus. Certaines matières sont en effet envoyées directement à l'extérieur de la MRC pour être traitées ou valorisées. Ainsi, elles ne transitent pas dans les installations municipales. Ces résidus ne sont donc pas inclus dans l'inventaire.

Au vu de l'importance des activités industrielles dans la MRC, il est nécessaire d'améliorer la connaissance de ce secteur, du type et de la quantité de matières qu'ils génèrent. Le plan d'action devra inclure des mesures d'acquisition de connaissances pour mieux documenter les filières de valorisation ou d'élimination des industries.

Données d'élimination

Une partie importante des matières enregistrée au LET dans la catégorie « Résidus ICI » est un mélange de matières résiduelles de différentes provenances (résidentiel et entrepreneurs) et des résidus de types CRD provenant de chantiers de construction.

6 Secteur Construction, Rénovation et Démolition (CRD)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) sont :

- Les agrégats;
- Non-agrégats :
 - o Le bois;
 - o Les autres résidus.

Les résidus d'agrégats⁶⁹ sont distingués des résidus non-agrégats⁷⁰, car ces deux catégories ont des taux de récupération très différents. De plus, les non-agrégats sont divisés en deux types : le bois de construction, matière visée par la *Politique de gestion des matières résiduelles* pour un bannissement de l'élimination prévu en 2014 et les autres résidus, par exemple le verre plat, la céramique, les résidus de plastique et de papier-carton.

6.1 BILAN SECTEUR CRD

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des quantités des matières résiduelles produites par le secteur CRD.

Tableau 42 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD (2013)

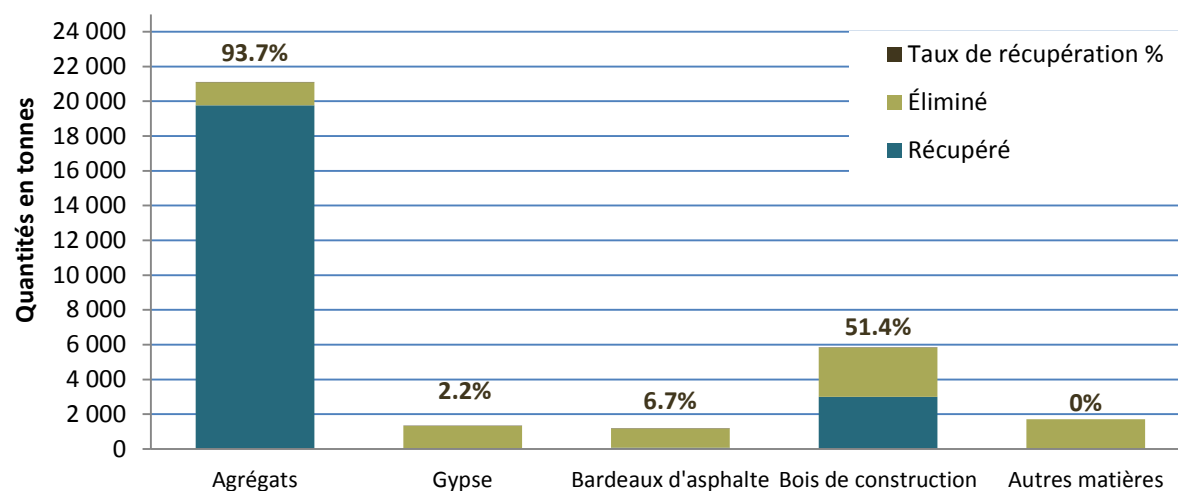
	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
Agrégats	19 764 t	1 333 t	21 097 t	93,7 %
Non- agrégats	3 108 t	6 346 t	9 454 t	32,8%
<i>Gypse</i>	29 t	1 298 t	1 327 t	2,2 %
<i>Bardeaux d'asphalte</i>	78 t	1 088 t	1 166 t	6,7 %
<i>Autres</i>	0 t	1 123 t	1 123 t	0 %
<i>Bois de construction</i>	3 001 t	2 837 t	5 838 t	51,4 %
Résidus de bois de transformation industrielle	Non connu	Non connu	Non connu	-
Autres matières (composition non connue)	0 t	1 718 t	1 718 t	0 %
TOTAL	22 872 t	9 397 t	32 269 t	70,9 %

⁶⁹ Béton, asphalte, pierre, brique, etc.

⁷⁰ Bois, gypse, bardeaux d'asphalte, verre plat, etc.

La figure ci-dessous présente le taux de récupération des différentes matières résiduelles produites par le secteur CRD.

Figure 12 : Taux de récupération – secteur CRD (2013)



Faits saillants - Secteur CRD

- Le secteur CRD génère 32 259 tonnes de matières résiduelles avec un taux de récupération de 70,9 %;
- Les débris agrégats ont un taux de récupération supérieur à 93 %;
- Les débris de CRD de type non-agrégats sont moins valorisés avec un taux de récupération de 32,8%.

6.2 LIMITES DU BILAN DU SECTEUR CRD

La réalisation de l'inventaire des quantités de matières résiduelles met en lumière certaines limites pour le bilan du secteur CRD.

Il est en effet nécessaire d'approfondir le portrait quantitatif et qualitatif des résidus générés par les travaux résidentiels et ceux réalisés par des entrepreneurs privés. L'objectif est de connaître les quantités qui transitent dans les lieux de traitement (écocentre et déchetterie du LET) et d'élimination des CRD ainsi que le taux de valorisation spécifique de chacune des matières.

Des mesures d'acquisition de connaissances seront prévues en priorité dans le plan d'action 2016-2020 pour préciser ces données.

Données d'élimination

Il peut y avoir une confusion lors des entrées de données à la balance et des déclarations de provenance des matières erronée. En effet, une partie des quantités des matières résiduelles enregistrée au LET dans la catégorie « Résidus ICI » est un mélange de matières de différentes provenances (citoyens et entrepreneurs) et des débris de CRD provenant de travaux de construction.

Récupération du bois

La gestion du bois constitue une problématique importante dans la MRC de Sept-Rivières. Bien que certaines options de valorisation soient en place, elles sont actuellement insuffisantes pour répondre aux besoins. Par exemple, à l'écocentre (déchetterie) Le Phare, la quantité de bois, déchiquetée ou non, entreposée sur le site est importante. Il devient difficile de connaître les quantités exactes de même que la provenance exacte de ces résidus.

7 Inventaire des matières résiduelles générées - 2013

7.1 BILAN GLOBAL PAR TYPE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats de l'inventaire des matières résiduelles générées sur l'ensemble du territoire de la MRC, réalisé dans le cadre de la révision du PGMR.

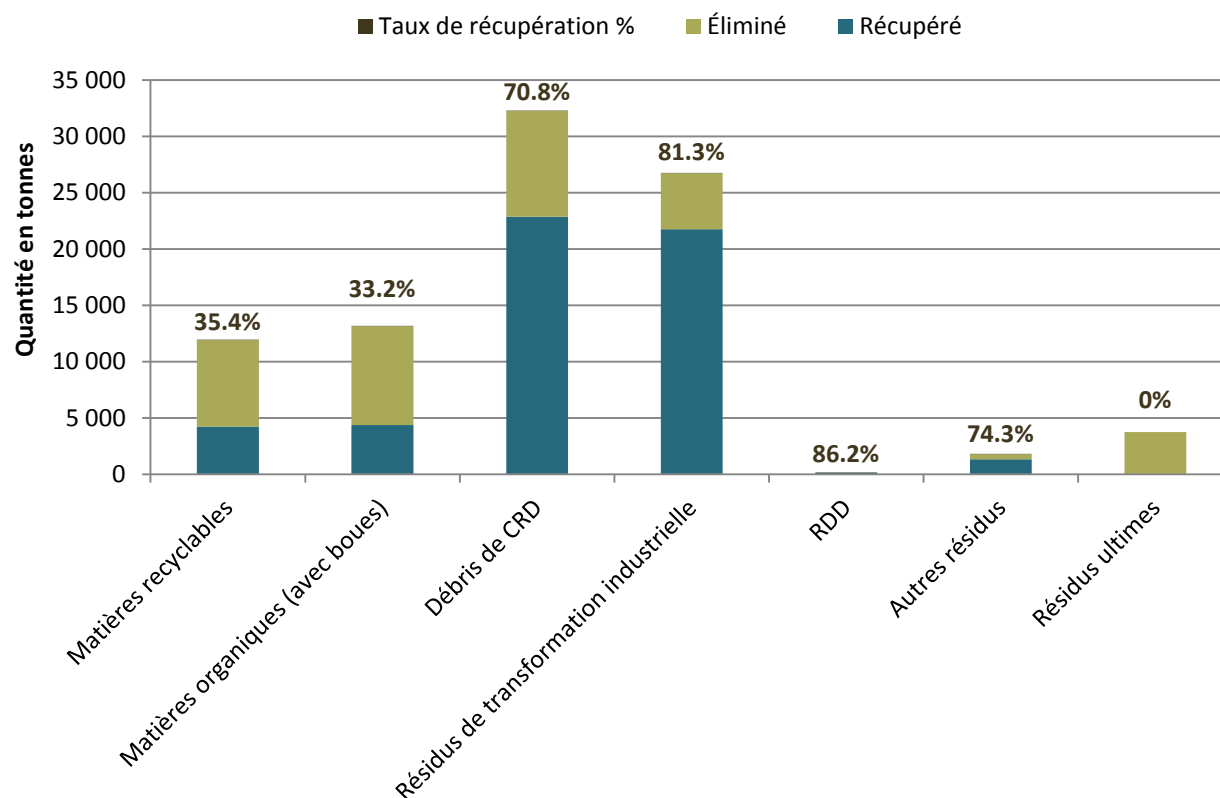
Tableau 43 : Synthèse de l'inventaire des matières résiduelles par matière (2013)

	Récupéré	Éliminé	Généré	Taux de récupération
Matières recyclables	4 220	7 708	11 928	35,4 %
<i>Papier/carton</i>	3 377 t	4 002 t	7 380 t	45,8 %
<i>Métal</i>	327 t	624 t	950 t	34,4 %
<i>Plastique</i>	266 t	2 362 t	2 628 t	10,1 %
<i>Verre</i>	250 t	721 t	971 t	25,8 %
Matières organiques (avec boues)	4 368 t	8 792 t	13 160 t	33,2 %
Déchets de CRD	22 872 t	9 397 t	32 269 t	70,8 %
<i>Agrégats</i>	19 764 t	1 333 t	21 097 t	93,7 %
<i>Non-agrégats</i>	3 108 t	8 064 t	11 172 t	27,8 %
Résidus de transformation industrielle	21 747 t	4 993 t	26 740 t	81,3 %
Résidus domestiques dangereux	137 t	22 t	159 t	86,2 %
Autres résidus ⁷¹	1 333 t	450 t	1 793 t	74,3 %
Résidus ultimes	0 t	3 760 t	3 760 t	0 %
TOTAL	54 677 t	35 122 t	89 799 t	60,8 %

⁷¹ Inclut les résidus encombrants, les contenants consignés, les pneus usagés

La figure ci-dessous présente le taux de récupération des différentes matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC.

Figure 13 : Taux de récupération des matières résiduelles par matière (2013)



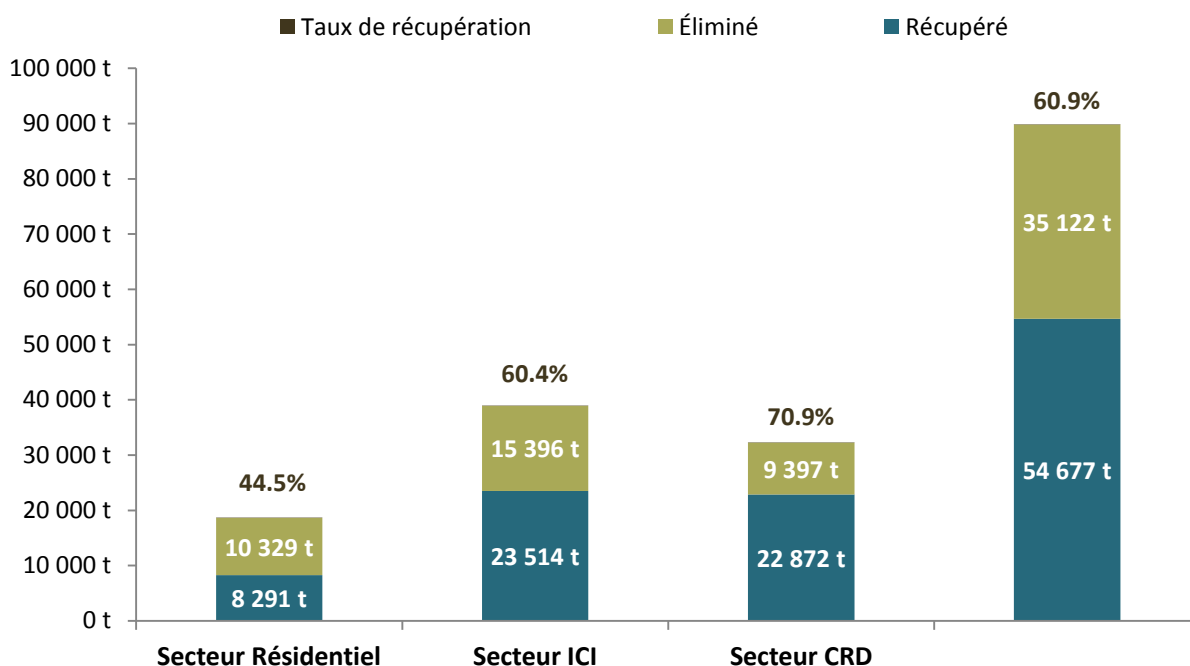
Faits saillants – Bilan global par type de matières

- Globalement, 89 799 tonnes de matières résiduelles sont générées pour l'année 2013 sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières (sans la communauté autochtone), tous secteurs confondus et incluant les boues municipales;
- De cette quantité, 54 677 tonnes sont récupérées et 35 122 tonnes sont éliminées (incluant les boues municipales), soit un taux de récupération est de 60,8 %;
- Les matières recyclables sont récupérées à 35,4 %;
- Le taux de récupération des matières organiques est d'environ 33,2 % incluant les boues;
- Les agrégats sont récupérés à 93,7 %.

7.2 BILAN GLOBAL PAR SECTEUR

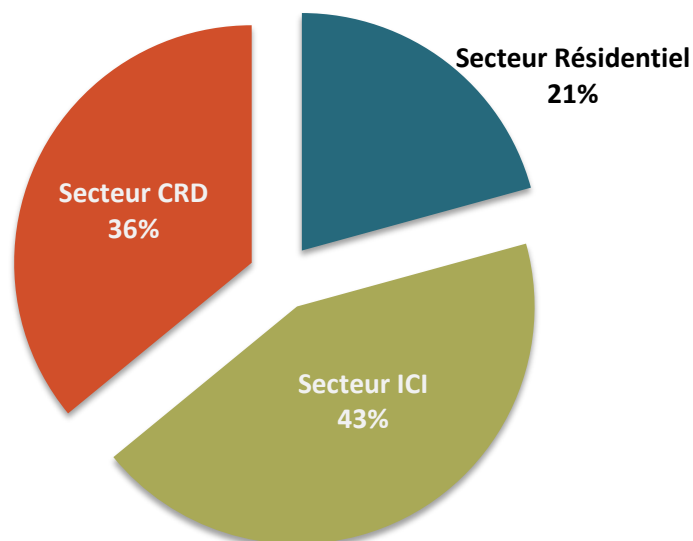
La figure ci-dessous présente les résultats de l'inventaire des matières résiduelles pour les trois secteurs : résidentiel, ICI et CRD.

Figure 14 : Inventaire des matières résiduelles générées et taux de récupération par secteur



La figure suivante présente le bilan de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC.

Figure 15 : Synthèse des quantités de matières résiduelles générées par secteur⁷²



Faits saillants – Bilan global par secteur

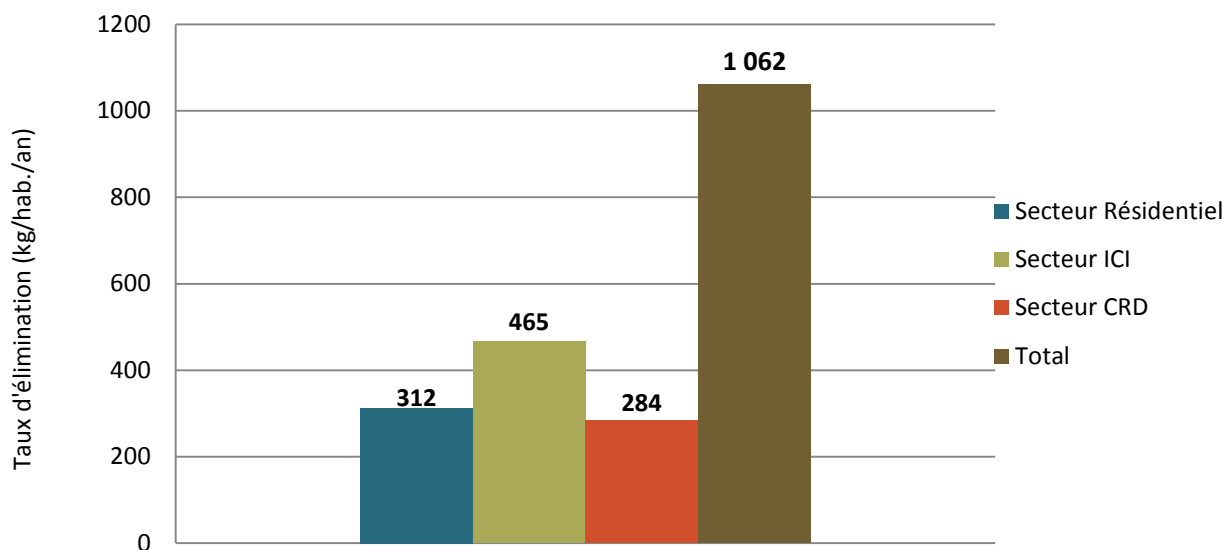
- Ce sont les secteurs ICI et CRD qui produisent le plus de matières résiduelles respectivement 43 % et 36 % du total des matières générées de la MRC;
- Le secteur résidentiel est le moins performant avec 44,5 % de récupération;
- Le secteur ICI récupère 60,4 % des matières générées, notamment grâce à la valorisation des résidus des industries (métaux);
- Cependant, si on exclut la forte récupération du métal, le taux de récupération du secteur ICI est de seulement 41 %;
- Le secteur CRD est le plus performant avec 70,9 % de récupération, principalement grâce à la très bonne valorisation des débris agrégats;

⁷² Le secteur résidentiel inclut les boues municipales.

7.3 PERFORMANCE DE LA MRC

Le taux d'élimination pour l'ensemble des secteurs pour la MRC de Sept-Rivières est de 1 062 kg/hab./an⁷³ selon l'inventaire, réparti selon les trois secteurs de génération comme le démontre la figure ci-dessous.

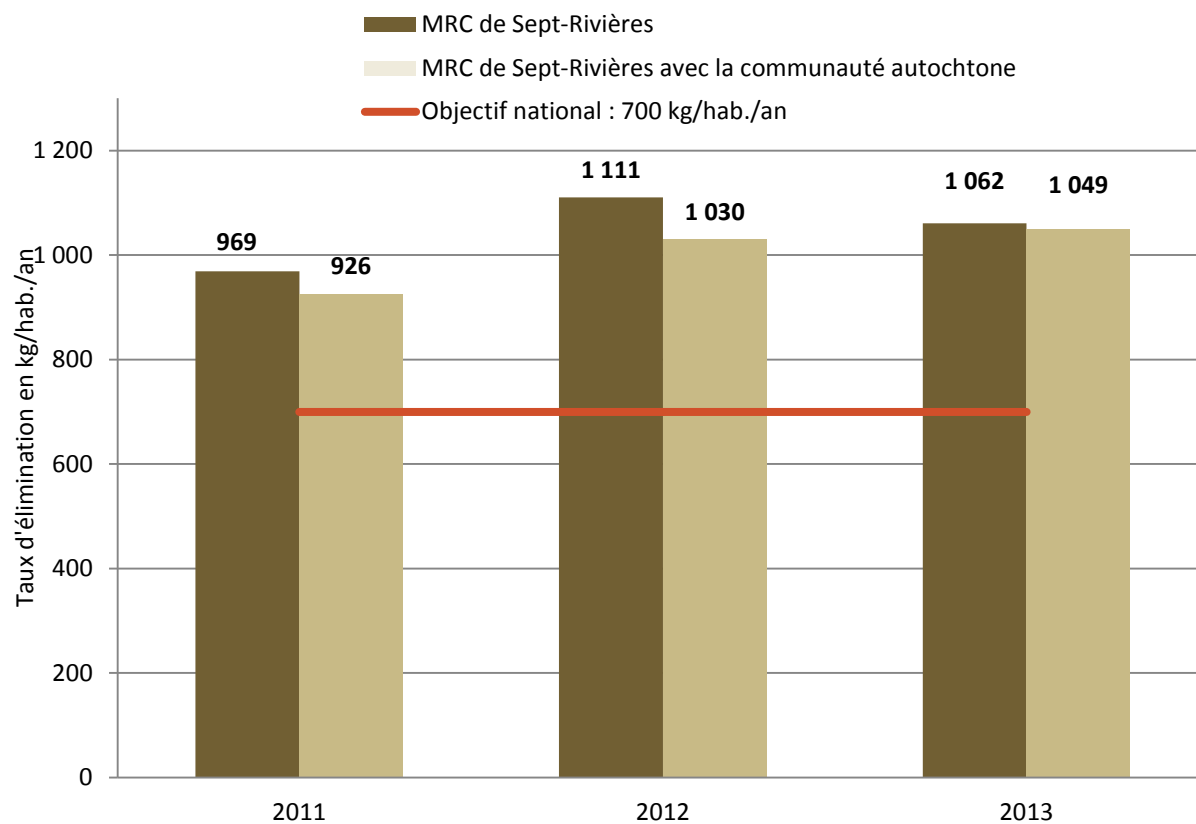
Figure 16 : Taux d'élimination par habitant et par secteur (2013)



⁷³ Il est possible qu'il y ait des écarts entre les résultats de l'inventaire présenté ci-dessus et les données à l'élimination du MDDELCC publiées sur son site internet, particulièrement pour les secteurs ICI et CRD. Ces données ne seront pas utilisées pour évaluer la performance territoriale des municipalités associée au *Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*.

La Figure 17 présente l'évolution sur trois années des quantités éliminées provenant du territoire de la MRC par rapport au nombre d'habitant.

Figure 17 : Évolution du taux d'élimination par habitant de 2011 à 2013



Faits saillants – Performance de la MRC

- Le taux d'élimination de la MRC de plus d'une tonne par habitant par année (1 061 kg/hab./an sans la communauté autochtone et 1 049 kg/hab./an) n'atteint pas l'objectif national de 700 kg/an/habitant;
- Le taux de récupération des matières recyclables (papier, carton, plastique, verre et métal) par le biais de la collecte sélective de la MRC est de 35,4 %, soit en dessous de l'objectif gouvernemental de 70 %;
- Le taux de récupération des matières organiques d'environ 33,2 % incluant les boues est aussi en dessous de l'objectif national de 60 %;
- Le taux de récupération des agrégats dépasse l'objectif national de 80 % avec 93 % de récupération.



Chapitre 3

Diagnostic territorial

8 Énoncé des orientations et objectifs à atteindre

Ce chapitre présente les différentes tendances et les orientations gouvernementales relativement à la gestion des matières résiduelles ainsi que la synthèse du diagnostic territorial. Cette analyse permet de mettre en évidence les enjeux de la MRC et de définir les nouveaux objectifs régionaux.

8.1 ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES ET OBJECTIFS NATIONAUX

L'objectif fondamental de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec. Tous les autres objectifs du *Plan d'action 2011-2015* en découlent, notamment :

- La diminution de la quantité de matière enfouie par habitant;
- Le bannissement de l'élimination, du papier et du carton, du bois et de la matière organique;
- L'augmentation de la récupération des matières visées par la collecte sélective, tous secteurs confondus;
- L'augmentation de la valorisation des débris de CRD.

8.2 BILAN DU PREMIER PGMR

Le premier *Plan de gestion des matières résiduelles* de la MRC de Sept-Rivières en vigueur depuis janvier 2005 était articulé autour de 32 mesures visant différentes catégories de matières résiduelles. L'état de réalisation de ces mesures a été pris en compte pour l'élaboration du diagnostic territorial ainsi que pour le nouveau plan d'action 2016-2020.

Le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et la communauté autochtone n'étaient pas assujettis à ce premier PGMR en 2005. Néanmoins, certaines mesures ont été mises en place volontairement par la MRC et le Conseil de bande pour ces deux secteurs respectivement. Par exemple, la collecte des matières recyclables a été mise en place et des activités de sensibilisation via le projet de l'Écopatrouille de la MRC de Sept-Rivières y sont réalisées.

Différentes infrastructures et services ont également été implantés en plus des mesures prévues au PGMR, notamment l'implantation de la déchetterie du LET, des écocentres et des aires de réception des matières résiduelles. Le volet concernant l'information, la sensibilisation et l'éducation a également été mis à profit au-delà des objectifs initiaux du PGMR 2005-2009.

Un comité de suivi du PGMR a aussi été créé afin de soutenir la MRC et les municipalités dans le suivi de sa mise en œuvre.

Le Tableau 44 présente le niveau de réalisation des actions qui étaient prévues dans le plan d'action du premier PGMR de la MRC de Sept-Rivières.

Tableau 44 : Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2005

Catégories de matières	Mesures prévues	Mesures non réalisées
Matières recyclables	8	0
Matières organiques	8	3
Matières textiles	2	0
Gros rebuts	2	0
Résidus domestiques dangereux	2	0
Boues de fosses septiques	2	1
Réduction à la source	1	0
Suivi et mise en œuvre	2	0
Communication	5	0
Total	32	4

Source : Compilation réalisée par Chamard

Les principaux faits saillants de ce bilan sont les suivants :

- Tous les secteurs de Port-Cartier et de Sept-Îles sont desservis par la collecte sélective des matières recyclables;
- Tous les ICI de Port-Cartier et de Sept-Îles sont desservis par la collecte sélective des matières recyclables;
- La collecte sélective des matières recyclables a été implantée de manière volontaire au TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et à Uashat mak Mani-utenam;
- Des écocentres et des aires de réception des matières résiduelles ont été aménagés à l'intention de la clientèle résidentielle afin d'assurer la récupération de toutes les catégories de matières à Port-Cartier et Sept-Îles;
- La déchetterie du LET à Sept-Îles a été aménagée afin de répondre aux besoins des résidents avant l'implantation des points d'apport volontaire plus accessibles. Elle offre actuellement divers services de récupération aux ICI;
- Des collectes d'encombrants sont en place dans chaque secteur (Port-Cartier, Sept-Îles, TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et Uashat mak Mani-utenam);
- Des collectes ponctuelles de résidus verts (feuilles mortes, arbres de Noël) ont été réalisées à Port-Cartier et Sept-Îles;
- La MRC de Sept-Rivières, de concert avec les municipalités et divers partenaires, a mis sur pied une équipe de sensibilisation terrain, soit l'Écopatrouille;

- Plusieurs campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation ont été réalisées à l'intention de la clientèle résidentielle sur les thèmes du recyclage, du compostage domestique, de l'herbicyclage, de la gestion des RDD, etc.;
- Des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation incluant un diagnostic de la performance en gestion des matières résiduelles ont été réalisées dans les ICI;
- Divers sondages concernant les habitudes et les perceptions des citoyens à l'égard de la gestion des matières résiduelles ont été réalisés;
- Diverses activités de collaboration avec la grande industrie concernant les activités d'ISÉ et le suivi de la mise en œuvre du PGMR ont été mises en place;
- Un programme régional incitatif au compostage domestique a été mis en place par la MRC de Sept-Rivières;
- Les villes de Port-Cartier et Sept-Îles ont mis en place de programmes incitatifs municipaux à l'achat de couches lavables;
- Des sites web incluant des sections sur la gestion des matières résiduelles ont été créés ou mis à jour pour la MRC de Sept-Rivières, l'Écopatrouille, la Ville de Port-Cartier et la Ville de Sept-Îles;
- Un comité de suivi du PGMR a été mis sur pied et agit à titre de comité aviseur de la MRC pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR (3 à 4 rencontres annuelles);
- Un suivi quantitatif régulier et une amélioration de la collecte des données se sont mis en place;
- Diverses activités de communication et de diffusion des résultats de mise en œuvre du PGMR ont été réalisées.

Les principaux problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du premier PGMR sont les suivantes :

- Difficulté d'optimiser le réemploi des textiles sur le territoire de la MRC;
- Difficulté de mettre en place des mesures liées à la valorisation des matières organiques à l'échelle municipale :
 - Pas d'adoption de règlements pour interdire le gazon dans les déchets;
 - Pas d'implantation de la collecte à trois voies (matières organiques);
 - Pas d'implantation d'un site de compostage au LET;
 - Pas de programme de gestion des boues de fosses septiques.

Le rapport de suivi complet de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières a été transmis au MDDELCC en juin 2014 et est joint en Annexe 8.

8.3 FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU SYSTÈME ACTUEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

L'analyse des modalités de gestion des matières résiduelles et des performances de récupération a permis d'identifier les forces et faiblesses du système actuel, et ce, pour l'ensemble des secteurs de la MRC incluant la communauté autochtone. Cet exercice est important pour établir ensuite les priorités d'action et lister les enjeux propres à chaque mesure du plan d'action.

Les opportunités et menaces représentent les aspects extérieurs au système qui peut influencer de manière positive ou négative la mise en place des mesures visant à améliorer la récupération ou les performances de ces mesures.

Les résultats du diagnostic territorial de la gestion des matières résiduelles sont aussi valables pour la communauté autochtone, car elles utilisent les mêmes infrastructures que les autres composantes de la MRC.

8.3.1 Secteur résidentiel

La figure suivante résume les principales forces et faiblesses de la gestion des matières résiduelles de la MRC du secteur résidentiel⁷⁴.

⁷⁴ Plusieurs forces et faiblesses d'ordre général du système actuel de gestion des matières résiduelles sont communes au secteur résidentiel et ICI. Par défaut, elles sont incluses dans la synthèse du secteur résidentiel.

Figure 18 : Forces et faiblesses du secteur résidentiel en regard de la gestion des matières résiduelles

Forces	Faiblesses
• Bonne performance de la collecte sélective • 100 % des résidences raccordées au réseau routier desservies à la collecte sélective • Implantation volontaire de la collecte sélective à Uashat mak Mani-utenam et au TNO Lac Walker, secteur lac Daigle • Présence d'écocentres et d'aires de réception des matières résiduelles accessibles aux citoyens • Activités de récupération au lieu d'enfouissement technique • Campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation sur le recyclage, le compostage, l'herbicyclage, la gestion des RDD, etc. touchant toutes les clientèles (jeunes, citoyens, ICI) • Implication des acteurs locaux (Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, Ressource de réinsertion Le Phare) • Présence d'une équipe de sensibilisation terrain durant la saison estivale (Écopatrouille de la MRC de Sept-Rivières) • Développement d'outils pédagogiques de sensibilisation à l'environnement pour la clientèle jeunesse • Subvention de la MRC à l'achat de composteur (programme incitatif au compostage domestique) • Subventions municipales à l'achat de couches lavables • Valorisation des résidus encombrants métalliques • Un seul lieu d'enfouissement technique sur le territoire, propriété de la Ville de Sept-Îles • Un seul centre de tri des matières recyclables sur le territoire	• Vaste territoire municipal à desservir • Grande distance entre le LET et le centre de tri des matières recyclables • Coûts de transport et de valorisation des matières résiduelles élevés • Absence de programme de récupération des matières organiques • Peu de valorisation des résidus encombrants non-métalliques • Pas de programme municipal pour les boues de fosses septiques • Lagunes d'assèchement du LET désuètes • Difficultés de valorisation des boues municipales • Présence de dépotoirs clandestins sur le territoire • Manque d'harmonisation dans le contenu des outils de communication entre les municipalités dans les programmes hors MRC • Sensibilisation moins importante hors de la période estivale dans certains secteurs (Port-Cartier, Uashat mak Mani-utenam) • Manque de sensibilisation sur les problématiques de surconsommation et de consommation responsable • Mesures de réemploi de matières résiduelles limitées (textile) • Manque de promotion des activités de réemploi existantes • Inventaire incomplet quant à la composition et aux quantités des matières récupérées et éliminées

8.3.2 Secteur ICI

La figure suivante résume les principales forces et faiblesses de la gestion des matières résiduelles de la MRC du secteur ICI.

Figure 19 : Forces et faiblesses du secteur ICI en regard de la gestion des matières résiduelles

Forces	Faiblesses
• 100 % des ICI desservis par la collecte des déchets et par la collecte sélective • Présence de la déchetterie du LET de Sept-Îles accessible aux ICI • Ateliers de formation et diagnostic de la performance en gestion des matières résiduelles dans les ICI (Écopatrouille de la MRC de Sept-Rivières) • Présence de grandes industries ayant des ressources dédiées à la gestion environnementale • Forte valorisation des résidus industriels spécifiques (métal) • Présence d'organismes économiques à mobiliser sur la gestion des matières résiduelles	• Connaissance limitée des matières récupérées dans les ICI • Pas d'activité de récupération structurée à l'Écocentre (déchetterie) Le Phare pour les commerces et institutions de Port-Cartier • Difficulté de mettre en application la réglementation obligeant le recyclage dans les ICI • Concertation pour l'obtention des données des grandes industries à améliorer • Manque de récupération des RDD et produits sous REP provenant des petits ICI • Peu de rayonnement des certifications environnementales des ICI • Peu de synergie industrielle • Variabilité des activités économiques d'une année sur l'autre • Absence de certification environnementale dans les municipalités

8.3.3 Secteur CRD

La figure suivante résume les principales forces et faiblesses de la gestion des matières résiduelles de la MRC du secteur CRD.

Figure 20 : Forces et faiblesses du secteur CRD en regard de la gestion des matières résiduelles

Forces	Faiblesses
•Présence d'écocentres et d'aires de réception des matières résiduelles accessibles aux citoyens •Présence de la déchetterie au LET de Sept-Îles accessibles aux résidents et aux entrepreneurs •Valorisation du bois au LET comme matériaux de recouvrement •Réemploi des agrégats (entreprise de pavage et terrains LET)	•Connaissance limitée des flux de débris de CRD •Absence de centre de tri de débris de CRD sur le territoire •Nécessité de développer des filières de récupération locales pour réduire les coûts •Pas d'obligation de valorisation lors de la délivrance des permis de construction, rénovation et démolition •Absence de clauses obligeant la récupération des résidus de chantiers sur les travaux municipaux •Absence de sensibilisation des générateurs de débris de CRD •Peu de réemploi des débris de CRD

Le tableau suivant présente les principales opportunités de développement et les menaces éventuelles pour le système de gestion des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières.

Figure 21 : Opportunités et menaces en regard de la gestion des matières résiduelles

Opportunités

- Objectifs de récupération de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*
- Mise en place du bannissement du papier, carton, bois et des matières organiques
- Évolution de la redevance à l'élimination et modalités de calcul des retours en fonction de la performance
- Rôle de la MRC et des municipalités bien définis
- Ententes intermunicipales potentielles concernant la gestion des matières organiques
- Optimisation possible du transport des matières résiduelles entre les infrastructures (LET et centre de tri des matières recyclables)
- Lieu d'enfouissement technique de propriété municipale (Ville de Sept-Îles)
- Sensibilisation régionale via les programmes de la MRC
- Aides financières disponibles pour le secteur ICI (RECYC-QUÉBEC et autres sources)

Menaces

- Éloignement de la MRC des grands centres
- Manque d'infrastructures de récupération des matières résiduelles
- Infrastructures de récupération de Port-Cartier de propriété privée (Centre de tri et Écocentre)
- Manque de concertation municipale pour la mise en place de nouveaux services de gestion des matières résiduelles
- Peu de compétition dans l'offre de services
- Coûts supplémentaires pour les services de gestion de matières résiduelles
- Absence de filières locales et régionales de récupération structurée du bois

8.4 ORIENTATIONS RÉGIONALES DE LA MRC

Les orientations et les objectifs spécifiques de la MRC de Sept-Rivières ont été élaborés en adéquation avec la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son plan d'action quinquennal. Les objectifs à atteindre se veulent réalistes et adaptés aux problématiques et aux enjeux régionaux de la MRC.

Notamment, ils ont été définis en fonction des forces et des faiblesses de la gestion actuelle des matières résiduelles de la MRC et pour répondre aux opportunités et aux menaces pouvant impacter l'évolution du système et sa performance.

En conformité avec les enjeux et les orientations gouvernementaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la MRC a déterminé les grands enjeux de son *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020*, et ce, pour l'ensemble de son territoire, y compris la communauté autochtone.

Les six grandes orientations de la MRC de Sept-Rivières sont :

Orientation 1	• Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation
Orientation 2	• Valoriser les matières organiques en vue de leur bannissement
Orientation 3	• Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs)
Orientation 4	• Stimuler la performance du secteur ICI et l'implication des grands générateurs
Orientation 5	• Développer les filières de récupération des débris de CRD, notamment pour le bois
Orientation 6	• Mobiliser la collectivité face aux dépotoirs clandestins

8.5 OBJECTIFS DE LA MRC

La diminution des quantités de matières éliminées provenant de tous les secteurs est l'enjeu majeur de la *Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles*, appuyée par le bannissement de plusieurs matières des lieux d'enfouissement technique à court ou moyen terme.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs quantitatifs du PGMR retenus par la MRC de Sept-Rivières, associés aux orientations régionales.

Tableau 45 : Définition des objectifs régionaux de la MRC

<i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i>		Stratégie de la MRC		
Plan d'action 2011-2015 Objectifs nationaux		Inventaire 2013	Objectif	Échéance
Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime				
Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées	700 kg/an/hab.	1 049 kg/hab./an⁷⁵	787 kg/an/hab. Soit une réduction de 25 %	2020
Recycler 70 % des matières recyclables	70 %	35,4%	70%	2020
		<i>Résidentiel</i> 51,5 %	<i>ICI</i> 24,1 %	
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle (incluant les boues)	60 %	33,2%	60%	2020
		<i>Résidentiel</i> 44,8 %	<i>ICI</i> 2,1 %	
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	80 %	93,7%	95%	2020
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment	70 %	<i>Non connu</i>	-	

⁷⁵ Performance à l'élimination en incluant la communauté autochtone.

La MRC se fixe une cible de réduction de son taux d'élimination de 25 %, soit 787 kg par habitant en 2020, en cohérence avec les projections d'éliminations et sa réalité territoriale.

La MRC se fixe par ailleurs les mêmes objectifs que ceux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* pour les matières recyclables et pour les matières organiques, soit respectivement 70 % et 60 % d'ici 2020.

Pour les agrégats, la MRC atteignant déjà 80 % de récupération, le choix se porte vers un objectif supérieur, avec 95 % de récupération à l'échéance du PGMR.

Un autre objectif de la *Politique* est de trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment. Il n'y a pas de centre de tri de débris de CRD sur le territoire de la MRC. Le taux de récupération des débris de CRD de type non-agrégats est de 27,8 %. Plusieurs mesures sont prévues au plan d'action pour répondre à cette problématique.

8.6 SCÉNARIO D'ÉLIMINATION À 10 ANS

L'évolution démographique sur le territoire de la MRC ainsi que les programmes de récupération mis en place ont une influence sur les quantités de matières résiduelles générées et récupérées. Afin de déterminer un plan d'action réaliste et adéquat pour la MRC pour les cinq prochaines années, il est essentiel d'estimer les besoins futurs en élimination pour les matières résiduelles. Notamment, les lignes directrices préconisent d'établir un scénario d'élimination pour les dix prochaines années à partir de l'année de révision du PGMR.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et le *Plan d'action 2011 - 2015* prévoient de bannir de l'élimination la matière organique, plus précisément le papier et le carton, le bois, ainsi que la matière organique putrescible. Le MDDELCC élabore présentement une Stratégie de mise en œuvre des bannissements, qui comprendra, entre autres, diverses mesures visant à amener l'ensemble des générateurs et autres acteurs concernés à réduire, trier et acheminer les matières bannies vers des filières de valorisation et ainsi les détourner de l'élimination. Selon les publications du MDDELCC, une période de transition est inévitable pour la mise en place opérationnelle avec succès de ces bannissements, durant laquelle les matières visées seront encore dirigées vers les sites d'élimination, et ce, malgré les échéances prévues de 2013 et 2014 pour les fibres et le bois. Il est plus que probable que l'interdiction de l'élimination de ces matières soit mise en place plus tard que ces échéances.

Le scénario de l'élimination pour les dix prochaines années est basé sur les hypothèses de croissance suivantes :

- Un taux d'inflation de 2 % par année;

- Une croissance de la population entre 2013 et 2023 de 2,7%⁷⁶.

Tableau 46 : Projections de l'évolution des matières résiduelles sur 10 ans

Quantité de matières résiduelles ⁷⁷	2013	Projection 2023	
		<i>statu quo</i>	avec cibles de réduction
Générées	89 799	101 136	101 136
Récupérées	54 677	61 663	72 515
Éliminées	35 122	39 473	28 621
Taux de récupération	60,9%	61,0%	71,7%

Source : Résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles, estimation réalisée par Chamard

On estime que 101 136 tonnes de matières résiduelles seront générées à l'échéance de 2023. Si aucun nouveau programme de récupération et de valorisation des matières résiduelles n'est implanté sur le territoire de la MRC, les quantités éliminées augmenteront de 35 122 tonnes à 39 473 tonnes, soit 4 350 tonnes en plus.

Par contre, si les mesures prévues au PGMR sont mises en œuvre et que les objectifs fixés sont atteints, les quantités de matières récupérées pourraient augmenter à plus de 72 515 tonnes, soit un taux de récupération global de 71,7 %. Par conséquent, les quantités des matières résiduelles éliminées devraient être réduites à 28 621 tonnes.

⁷⁶ Hypothèse : variation entre 2013 et 2023 similaire à celle entre 2016 et 2026 provenant des statistiques de l'ISQ.

⁷⁷ L'inventaire des quantités de matières résiduelles n'inclue pas la communauté autochtone.

Le tableau ci-dessous présente les projections des quantités éliminées pour les différents types de matières résiduelles.

Tableau 47 : Projections des matières éliminées en 2013 et 2023 par type de matières résiduelles

Quantités éliminées (tonnes)	2013	Projection 2023	
		Statu quo	Avec cibles
Matières organiques	8 792	9 033	5 325
Matières recyclables	7 709	9 462	4 385
Débris de CRD	9 397	9 655	7 952
Résidus encombrants, RDD et autres	9 225	11 323	10 959
Total	35 123	39 473	28 621
Taux d'élimination (kg/hab./an)	1 062	1 161	842
Réduction à l'élimination⁷⁸			-27 %

Source : Résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles, estimation réalisée par Chamard

Avec les résultats des projections de l'évolution de l'élimination d'ici 10 ans, il est important de vérifier si la capacité de l'installation vers lesquelles sont aujourd'hui dirigées les matières résiduelles sera suffisante. Près de 93 % des matières résiduelles reçues au LET proviennent de la MRC de Sept-Rivières, et toutes les matières de la MRC sont dirigées vers ce site.

Le LET de la Ville de Sept-Îles avec une fermeture prévue en 2036 sera bel et bien en mesure de recevoir et d'éliminer les matières résiduelles projetées pour 2023 de la MRC de Sept-Rivières.

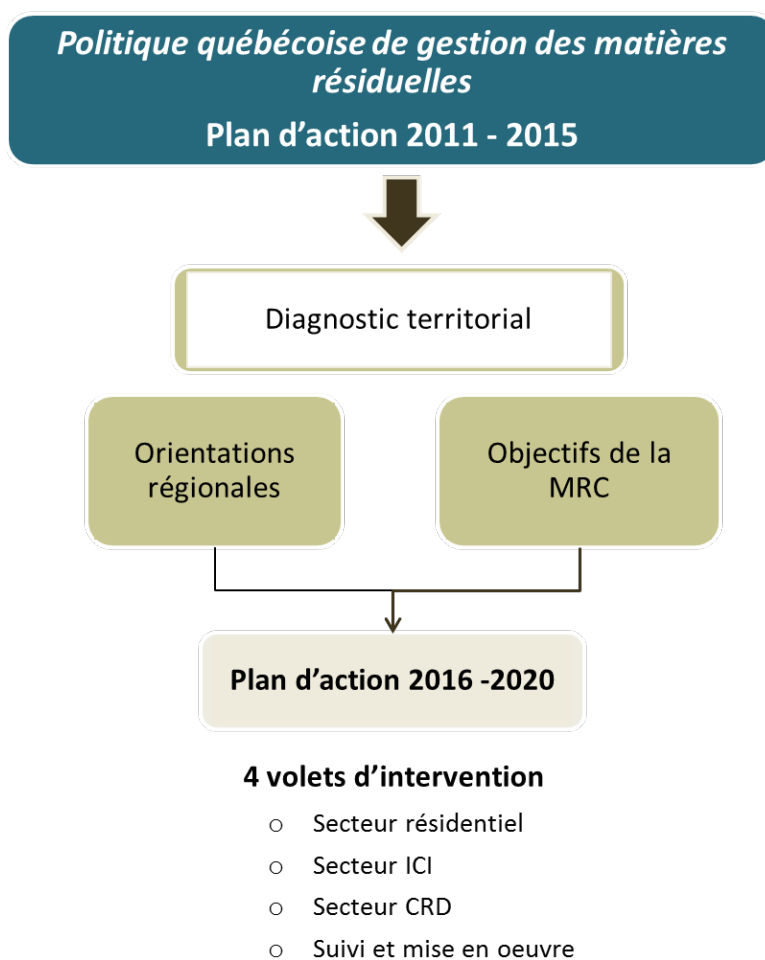
⁷⁸ Taux de réduction par rapport au scénario de statu quo.

9 Concept du plan d'action

Pour atteindre les objectifs régionaux fixés par la MRC, un plan d'action échelonné sur les cinq prochaines années (de 2016 à 2020) a été élaboré en se basant sur les résultats du diagnostic territorial. Il permettra de contribuer globalement à l'atteinte des objectifs nationaux définis par la Politique et son plan d'action quinquennal.

La figure ci-dessous présente les bases sur lesquelles le Plan d'action 2016-2020 de la MRC de Sept-Rivières a été construit.

Figure 22 : Éléments pour l'élaboration du plan d'action

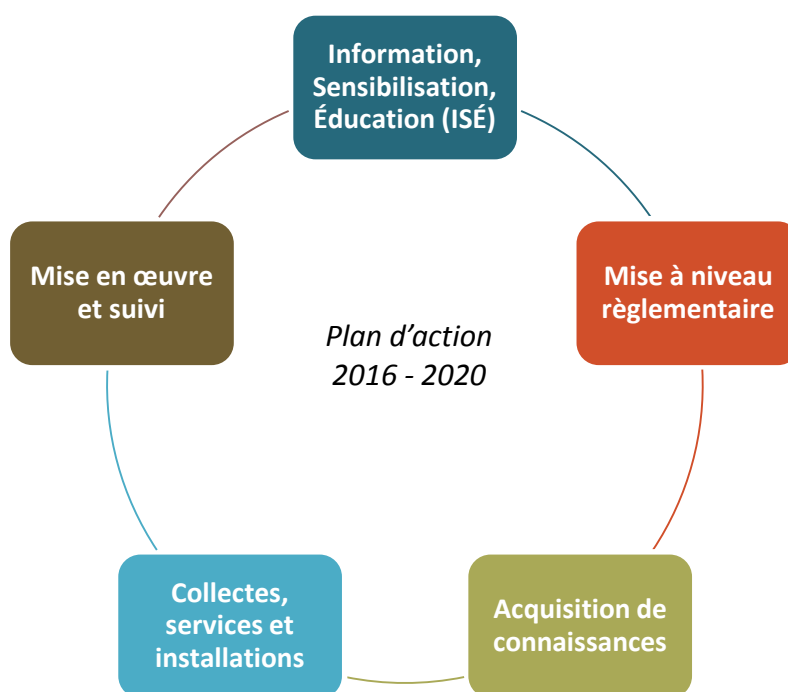


Les volets par secteur du plan d'action 2016-2020 de la MRC sont articulés autour des cinq axes d'intervention suivants :

- Acquisition de connaissances;
- Information, sensibilisation, éducation (ISÉ);
- Collectes, services et installations de gestion de matières résiduelles;
- Mise à niveau réglementaire;
- Mise en œuvre et suivi.

Les sections suivantes détaillent le contenu de chacun des axes d'intervention.

Figure 23 : Catégories des mesures retenues



9.1 ACQUISITION DE CONNAISSANCES

Le prérequis à plusieurs mesures du plan d'action de la MRC est d'acquérir des connaissances complémentaires pour être en mesure d'avoir des données fiables et spécifiques à son territoire pour la génération des matières résiduelles, et ce pour les différents secteurs. Ces mesures d'acquisition de connaissances permettront aux intervenants municipaux de faire les choix les plus judicieux dans la mise en œuvre du plan d'action 2016-2020.

L'étude principale prévue au PGMR est l'étude de caractérisation des matières résiduelles au LET et au centre de tri, qui est planifiée dès 2016. Elle servira de point de départ pour des réflexions sur plusieurs autres mesures du plan d'action, notamment en ce qui a trait au volet de l'information, sensibilisation, éducation ainsi que des collectes, services et installation en gestion des matières résiduelles. Une autre caractérisation similaire est prévue en 2020 soit à la fin du PGMR pour évaluer l'impact des mesures sur la composition des matières éliminées.

Dispositif de détection des bacs de matières résiduelles

Par ailleurs, dans une optique d'amélioration continue de la collecte des données, un nouvel outil de gestion vient d'être implanté en septembre 2015 à Sept-Îles, TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et Uashat mak Mani-utenam. Un dispositif sous forme de puces électroniques est maintenant installé sur chaque bac résidentiel et conteneurs des ICI autant au niveau du recyclage que de la collecte des ordures. Ce système permettra aux camions de collecte de Innu Construction (ITUM) de peser chaque bac et de noter les résultats. Ce nouvel outil de gestion permettant de savoir si la collecte est bien effectuée et connaître la fréquence d'utilisation des bacs. Dans le cadre du PGMR, les données recueillies serviront à compléter le portrait des habitudes des citoyens et ICI en gestion des matières résiduelles et ainsi de faire les meilleurs choix dans la mise en œuvre du plan d'action 2016-2020.

9.2 INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION (ISÉ)

Une bonne information et une sensibilisation adéquate sont des éléments centraux dans l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux de gestion des matières résiduelles. La MRC de Sept-Rivières préconise depuis la mise en œuvre de son premier PGMR, un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation touchant directement les citoyens dans toutes les sphères de leurs activités. La mise sur pied et la bonification du projet de l'Écopatrouille année après année en est un exemple éloquent.

Pour 2016-2020, le programme d'ISÉ doit être maintenu, mais doit également être révisé et établi au niveau régional. Ainsi, la MRC aura à sa charge l'ensemble de la planification à l'égard des activités d'ISÉ touchant à la gestion des matières résiduelles et travaillera de concert avec les municipalités et les organismes locaux afin d'assurer leur mise en œuvre. Ces actions devront être ciblées pour l'ensemble des générateurs, que ce soit pour les secteurs résidentiel, ICI ou CRD.

Les thèmes principaux ciblés pour les prochaines campagnes d'ISÉ touchent la réduction à la source et la consommation responsable, la lutte contre les dépotoirs clandestins de même que la valorisation des matières organiques via l'implantation de la collecte à trois voies. La promotion des activités de réemploi et des services en place, tel que les écocentres et aires de réception figurent également parmi les sujets centraux des actions de communication. Par ailleurs, la communication entre les ICI et les acteurs municipaux sera un volet qui fera l'objet d'une attention particulière.

L'harmonisation des informations disponibles sur le territoire de la MRC est également un enjeu qui fait l'objet de certaines mesures dans le plan d'action 2016-2020.

9.3 COLLECTES, SERVICES ET INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Plusieurs services permettant une saine gestion des matières résiduelles dans la MRC de Sept-Rivières sont en place grâce à la mise en œuvre du premier PGMR. Les municipalités et communautés désirent ainsi en premier lieu maximiser l'utilisation des installations et services existants afin d'augmenter leurs retombées positives à l'égard de l'environnement. Divers services doivent également être implantés afin de pouvoir répondre aux orientations provinciales et régionales liées notamment au bannissement des matières organiques.

Le plan d'action 2016-2020 de la MRC de Sept-Rivières intègre ainsi des mesures concernant l'optimisation des programmes de gestion des matières résiduelles existants de même que de nouveaux services à implanter.

L'ensemble des aires de réception des matières résiduelles sera mises à niveau afin de répondre aux besoins de la clientèle résidentielle. Au niveau de services offerts au ICI, des travaux d'optimisation importants sont prévus sur le site du LET de la Ville de Sept-Îles visant l'implantation d'un écocentre à vocation des usages commerciaux légers. La mesure principale demeure néanmoins l'implantation de services de valorisation des matières organiques dans les différents secteurs de la MRC.

9.4 MISE À NIVEAU RÉGLEMENTAIRE

Le plan d'action 2016-2020 de la MRC de Sept-Rivières doit aussi impliquer des modifications du cadre réglementaire, notamment au niveau des règlements municipaux. Les futurs bannissements de plusieurs matières résiduelles de l'élimination et l'obligation d'en valoriser certaines vont engendrer des modifications majeures. Par exemple, le bannissement du papier et du carton, du bois et de l'ensemble de la matière organique des lieux d'élimination technique au cours des cinq prochaines années devra apparaître dans la réglementation municipale, tout comme la valorisation des résidus de CRD.

Bannissement des papiers-cartons et du bois

Le gouvernement du Québec a prévu dans sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* de bannir le papier et le carton de l'élimination d'ici la fin de 2013 et celui du bois d'ici la fin de 2014. Selon les dernières informations disponibles, il ne semble pas que ces bannissements seront en vigueur avant la fin

de l'année 2015 pour les papiers, les cartons et le bois. Dans ce contexte, la MRC désire suivre les décisions du gouvernement avant de statuer sur ces bannissements dans sa propre réglementation.

Bannissement des matières organiques

Le gouvernement du Québec a l'intention d'évaluer la possibilité de bannir l'élimination des matières organiques d'ici 2020. Dans son plan d'action, la MRC a prévu plusieurs mesures concernant les matières organiques et leur valorisation.

Actuellement, la MRC valorise à peine de 12 % de ses matières organiques, tous secteurs confondus, grâce aux programmes de réduction à la source. La mise à jour de la réglementation existante sera réalisée lors de la mise en place des services de valorisation des matières organiques.

Par ailleurs, la MRC et les municipalités souhaitent assurer une harmonisation des règlements en vigueur dans les différents secteurs du territoire. Une meilleure intégration de la problématique des dépotoirs clandestins dans le cadre réglementaire fera également l'objet d'une attention particulière. Toutefois, l'enjeu principal de la modification du cadre réglementaire dans la MRC de Sept-Rivières réside davantage dans sa mise en application. Ainsi, le plan d'action tient compte de l'importance de l'implantation d'un mode de contrôle efficace notamment par le travail d'inspecteurs municipaux en environnement.

9.5 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

En parallèle des mesures des volets opérationnels présentés ci-dessus, d'autres mesures ont été identifiées afin d'assurer une mise en œuvre et un suivi adéquats du PGMR 2016-2020. Il s'agit notamment de redéfinir le rôle et les responsabilités des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du plan d'action via le comité de suivi du PGMR.

Par ailleurs, la MRC souhaite harmoniser les modes de collecte de données afin de faciliter le travail annuel de reddition de compte des responsables municipaux et d'améliorer de façon continue le portrait de la gestion des matières résiduelles.

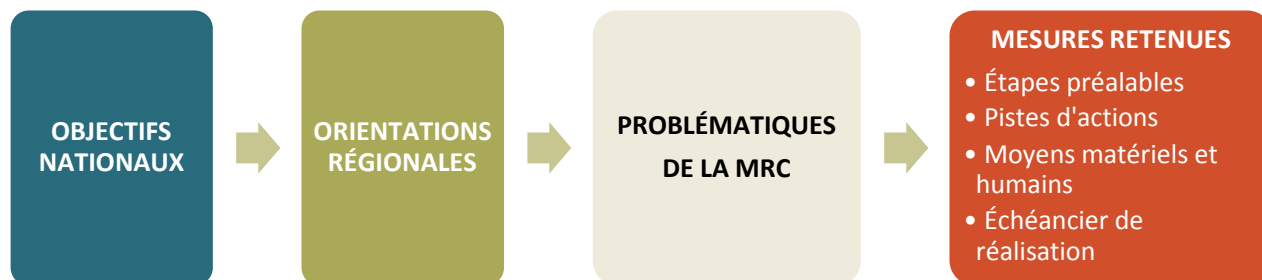
Également, l'un des enjeux importants concerne le suivi de l'état d'avancement de chaque mesure et des indicateurs associés. N'étant pas responsable de la mise en œuvre de toutes les mesures, la MRC doit néanmoins travailler en étroite collaboration avec les municipalités afin de valider et stimuler l'atteinte des objectifs déterminés dans le PGMR.

Chapitre 4

Plan d'action 2016 - 2020

10 Description des mesures

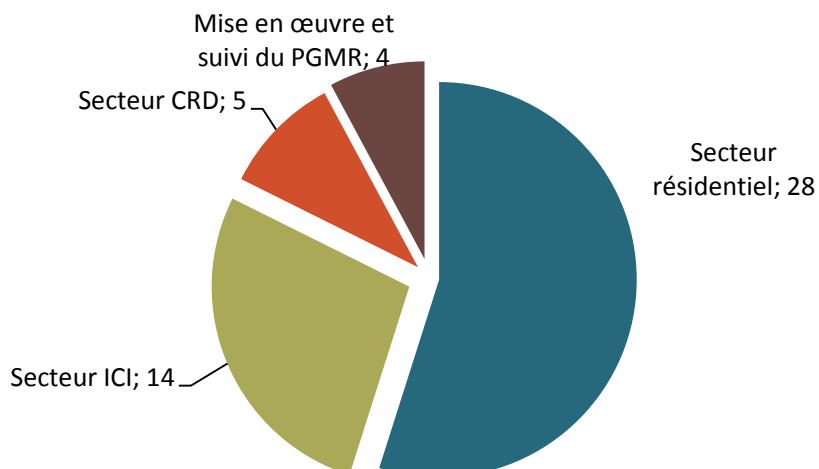
La section suivante présente le plan d'action quinquennal débutant en 2016 jusqu'en 2020 pour répondre aux enjeux locaux de la MRC et participer à l'atteinte des objectifs nationaux de la *Politique de gestion des matières résiduelles*.



10.1 PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2016-2020

Au total, 51 mesures⁷⁹ sont prévues, dont près de la moitié sont pour le secteur résidentiel tel que représenté dans la figure ci-dessous. Certaines mesures du secteur résidentiel sont combinées avec le secteur ICI, notamment pour le programme de gestion des matières organiques.

Figure 24 : Nombre de mesures par type et par secteur d'intervention



⁷⁹ Le plan d'action compte 47 mesures pour les municipalités et 4 mesures spécifiques pour la communauté autochtone.

10.2 SÉLECTION DES MESURES

Chaque mesure du plan d'action est en lien avec une ou plusieurs orientations régionales, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 48 : Orientations régionales et mesures du plan d'action 2016-2020

Orientations régionales		N° mesures du plan d'action
Orientation 1	Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation	Résidentiel : 1, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19, ITUM-1, ITUM-2, ITUM-3 ICI : 24, ITUM-4
Orientation 2	Valoriser les matières organiques en vue de leur bannissement de l'élimination	Résidentiel : 3, 9, 11, 15, 16, 17 ICI : 35
Orientation 3	Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs)	Résidentiel : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 15, 21, 22, 23 ICI : 27, 29 CRD : 37, 41
Orientation 4	Stimuler la performance du secteur ICI et l'implication des grands générateurs	ICI : 25, 26, 27, 28, 29, 33, 34, 36
Orientation 5	Développer les filières de récupération des débris de CRD, notamment pour le bois	CRD : 38, 39, 40
Orientation 6	Mobiliser la collectivité face aux dépotoirs clandestins	Résidentiel : 19 ITUM-2, ITUM-3, ITUM-4

10.3 CONFORMITÉ DES MESURES DU PLAN D'ACTION

Les *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* énoncent un certain nombre de critères à prendre en compte dans le plan d'action, afin qu'il soit considéré conforme et compatible avec la politique nationale. Notamment, le plan d'action 2016-2020 de la MRC intègre des mesures répondant aux exigences suivantes :

- Respecter la hiérarchie des 3RVE;
- S'adresser à différentes catégories de matières résiduelles et à diverses clientèles;
- Responsabiliser les générateurs du secteur ICI et CRD;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs de récupération des matières visées;
- Répondre aux enjeux du bannissement des matières visées.

Les mesures retenues par la MRC de Sept-Rivières pour son plan d'action permettent de répondre aux exigences des lignes directrices et d'assurer la conformité du PGMR tout en étant adaptées à sa réalité territoriale distincte.

Les tableaux ci-dessous présentent les mesures inscrites au plan d'action 2016-2020 pour la MRC de Sept-Rivières pour chacun des secteurs.

Les plans d'action spécifiques de chaque secteur, résidentiel, ICI et CRD sont détaillés en Annexe 8.

Des fiches synthèse de chaque mesure inscrites au plan d'action 2016-2020 sont jointes en Annexe 9. Elles détaillent les pistes d'action intermédiaires ainsi que la séquence de mise en œuvre en plus des moyens humains et financiers à y allouer

Tableau 49 : Plan d'action 2016-2020

N° mesures	Description sommaire des mesures	Volet d'intervention	Matières résiduelles	Échéances	Responsables
SECTEUR RÉSIDENTIEL					
1	Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles d'origine résidentielles envoyées au LET de Sept-Îles et des matières recyclables envoyées au centre de tri de Port-Cartier	Acquisition de connaissances	Toutes	2016 et 2020	MRC
2	Mettre en place des mesures de réduction à la source complémentaires à celles déjà en place	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2018 - 2020	MRC, Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
3	Maintenir les formations au compostage domestique ainsi que le service d'assistance opérationnelle pour les ménages ayant déjà un composteur à domicile	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Matières organiques	2016 - 2020	MRC
4	Poursuivre les actions de sensibilisation à l'herbicyclage et préparer le bannissement à l'élimination des retailles de gazon	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Matières organiques	2016 - 2020	MRC, Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
5	Poursuivre et accentuer les mesures de réemploi existantes sur le territoire de la MRC	Collectes, services et installations	Toutes	2017- 2020	MRC, Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
6	Réviser les modalités de gestion des résidus encombrants pour favoriser leur récupération et leur réemploi	Collectes, services et installations	Résidus encombrants	2016 - 2017	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles

N° mesures	Description sommaire des mesures	Volet d'intervention	Matières résiduelles	Échéances	Responsables
7	Poursuivre la promotion d'événements écoresponsables sur le territoire de la MRC	Collectes, services et installations	Toutes	2016 - 2020	MRC, Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
8	Poursuivre les actions de sensibilisation de l'Écopatrouille en les bonifiant en fonction des nouveaux enjeux régionaux de la MRC, et s'assurer de leur suivi durant toute l'année	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2016 - 2020	MRC
9	Poursuivre la promotion de la récupération des résidus verts (feuilles mortes et arbres de Noël) par les services et programmes existants	Collectes, services et installations	Résidus verts	2016 - 2020	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles, ITUM
10	Compléter la mise en place de la récupération des matières recyclables dans tous les espaces publics	Collectes, services et installations	Matières recyclables	2016 - 2020	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
11	Analyser les options de gestion des déchets, des matières recyclables et des matières organiques	Collectes, services et installations	Toutes	2017 - 2018	Ville de Port-Cartier
12	Optimiser le transport des matières résiduelles entre les lieux de génération et les lieux de traitement (LET et centre de tri)	Collectes, services et installations	Matières recyclables et déchets	2017 - 2018	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
13	Augmenter la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) par apport volontaire dans les installations existantes	Collectes, services et installations	Résidus domestiques dangereux (RDD)	2016 - 2020	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles

N° mesures	Description sommaire des mesures	Volet d'intervention	Matières résiduelles	Échéances	Responsables
14	Analyser les scénarios de gestion des boues de fosses septiques en fonction des besoins municipaux et industriels, et du contexte régional de la MRC	Acquisition de connaissances	Boues de fosses septiques	2017	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
15	Implanter une plateforme de compostage ouvert au LET de Sept-Îles et mettre en oeuvre les activités de compostage en deux phases (résidus verts et résidus alimentaires)	Collectes, services et installations	Matières organiques	2016 - 2019	Ville de Sept-Îles
16	Valider le système de gestion des matières organiques à Port-Cartier en fonction des résultats de l'analyse des options de gestion des matières résiduelles	Collectes, services et installations	Matières organiques	2018	Ville de Port-Cartier
17	Valider le système de gestion des matières organiques des résidents du lac Daigle	Collectes, services et installations	Matières organiques	2019	MRC
18	Adapter les modalités de collectes des matières organiques dans les municipalités et optimiser le calendrier des collectes d'ordures et de matières recyclables en fonction des nouveaux services	Collectes, services et installations	Toutes	2018 - 2019	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles

N° mesures	Description sommaire des mesures	Volet d'intervention	Matières résiduelles	Échéances	Responsables
19	Poursuivre la mise à niveau et l'optimisation des aires de réception et promouvoir leur utilisation par les citoyens	Collectes, services et installations	Toutes	2016 -2020	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
20	Poursuivre les actions menées pour la lutte aux dépotoirs clandestins sur l'ensemble du territoire de la MRC	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	Campagne sur 3 ans 2016 -2018	MRC
21	Mettre à jour et harmoniser les règlements municipaux en vigueur, incluant la gestion des dépotoirs clandestins et le bannissement des matières ayant une filière de récupération bien établie	Mise à niveau réglementaire	Toutes	2016-2017	MRC, Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
22	Assurer le suivi de la mise en application des règlements municipaux concernant l'interdiction des matières recyclables et matières organiques, et pour la lutte aux dépotoirs clandestins	Mise à niveau réglementaire	Toutes	2016 - 2020	MRC, Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
23	Harmoniser l'information liée à la gestion des matières résiduelles en ligne sur les sites internet des deux villes et de la MRC	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2016	MRC, Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
ITUM 1	Approfondir l'inventaire des quantités de matières résiduelles de la communauté	Acquisition de connaissances	Toutes	2016	ITUM

N° mesures	Description sommaire des mesures	Volet d'intervention	Matières résiduelles	Échéances	Responsables
ITUM 2	Implanter un site de dépôt des RDD à Mani-utenam	Collectes, services et installations	RDD	2017	ITUM
ITUM 3	Compléter la couverture de la collecte sélective au niveau résidentiel pour les résidences non desservies à Uashat et Mani-utenam	Collectes, services et installations	Matières recyclables	2016	ITUM
SECTEUR ICI					
24	Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles provenant des secteurs ICI envoyées au LET de Sept-Îles et des matières recyclables envoyées au centre de tri de Port-Cartier	Acquisition de connaissances	Toutes	2016 et 2020	MRC, Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
25	Mettre en place une "Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles" par secteur (industriel, commercial et institutionnel) visant à développer des pratiques de synergie entre les différents acteurs	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	Création de la table : 2016 Rencontres annuelles 2016 - 2020	MRC
26	Promouvoir les services et les programmes offerts aux ICI et optimiser les modalités de transmission des informations des ICI vers les municipalités	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2017 - 2020	MRC, Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles

N° mesures	Description sommaire des mesures	Volet d'intervention	Matières résiduelles	Échéances	Responsables
27	Poursuivre et bonifier les actions de sensibilisation de l'Écopatrouille envers les usagers ICI	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2016 - 2020	MRC
28	Promouvoir l'apport des produits visés par les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) des ICI à l'écocentre (déchetterie) Le Phare à Port-Cartier et à l'écocentre de Sept-Îles	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Matières sous REP	En continu selon les produits sous REP	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
29	Obtenir l'attestation de performance ICI ON RECYCLE! dans tous les édifices municipaux	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2016-2018	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles, ITUM
30	Faire la promotion du programme ICI ON RECYCLE en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord pour favoriser l'engagement des ICI	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2016 - 2020	MRC
31	Optimiser la participation des ICI à la collecte des matières recyclables	Acquisition de connaissances	Toutes	2018	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
32	Implanter un écocentre à vocation des usagers commerciaux légers sur le site du LET	Collectes, services et installations	Toutes	2016	Ville de Sept-Îles

N° mesures	Description sommaire des mesures	Volet d'intervention	Matières résiduelles	Échéances	Responsables
33	Implanter un service à vocation des usagers commerciaux légers sur le site de l'écocentre (déchetterie) Le Phare et adapter la tarification	Collectes, services et installations	Toutes	2017	Ville de Port-Cartier
34	Poursuivre la collaboration avec les grandes industries pour améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles	Acquisition de connaissances	Toutes	2016 - 2020	MRC, Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
35	Intégrer les ICI dans le programme de gestion municipale des matières organiques retenu	Collectes, services et installations	Matières organiques	2018 - 2019	MRC, Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
36	Favoriser la performance du recyclage dans les ICI avec la mise en application des incitatifs réglementaires	Mise à niveau réglementaire	Matières recyclables	2018 - 2019	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
ITUM 4	Compléter la couverture de la collecte sélective au niveau des ICI non desservis	Collectes, services et installations	Matières recyclables	2016	ITUM
SECTEUR CRD					
37	Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel) et les entrepreneurs à la récupération des débris de CRD lors de la délivrance des permis	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Débris CRD	2017	MRC (TNO), Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles

N° mesures	Description sommaire des mesures	Volet d'intervention	Matières résiduelles	Échéances	Responsables
38	Réviser la tarification de l'enfouissement au LET pour favoriser le pré-tri des débris de CRD, incluant les résidus issus de gros chantiers de construction et de démantèlement	Collectes, services et installations	Débris CRD	2016	Ville de Sept-Îles
39	Pérenniser les filières de récupération et de valorisation des débris de CRD lors des travaux municipaux	Collectes, services et installations	Débris CRD	2018 -2020	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
40	Développer des filières de valorisation pour les débris de CRD, en particulier pour le bois	Acquisition de connaissances	Débris CRD	2018	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
41	Offrir une assistance aux générateurs de débris de CRD avec des sensibilisations sur les bonnes pratiques pour les gros chantiers	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Débris CRD	2018 - 2020	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles
SUIVI ET MISE EN OEUVRE					
42	Redéfinir le rôle et les responsabilités du comité de suivi du PGMR	Mise en œuvre et suivi	Toutes	2016	MRC
43	Développer et uniformiser les outils de collecte des données municipales et de suivi de la mise en œuvre du PGMR	Mise en œuvre et suivi	Toutes	2016 - 2020	MRC

N° mesures	Description sommaire des mesures	Volet d'intervention	Matières résiduelles	Échéances	Responsables
44	Diffuser les résultats de la mise en œuvre du PGMR (suivi de la performance et de l'avancement des mesures)	Mise en œuvre et suivi	Toutes	2016 - 2020	MRC
45	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les cinq ans	Mise en œuvre et suivi	Toutes	2020	MRC

10.4 COÛTS ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Le tableau ci-dessous présente les coûts associés aux mesures inscrites au plan d'action 2016 - 2020 pour la MRC de Sept-Rivières

Tableau 50 : Coûts de mise en œuvre du plan d'action 2016-2020

Secteurs	Coût de ressources humaines	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total
SECTEUR RÉSIDENTIEL	627 740 \$	273 400 \$	1 678 200 \$	2 766 300 \$	5 345 640 \$
SECTEUR ICI	129 254 \$	65 000 \$	1 235 500 \$	19 000 \$	1 448 754 \$
SECTEUR CRD	29 200 \$	45 500 \$	- \$	2 500 \$	77 200 \$
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	37 800 \$	25 000 \$	- \$	20 000 \$	82 800 \$
TOTAL	823 994 \$	408 900 \$	2 913 700 \$	2 807 800 \$	6 954 394 \$
% MISE EN ŒUVRE PGMR	12 %	6 %	42 %	40 %	100 %

Le coût total prévisionnel pour l'implantation des mesures retenues au plan d'action 2016-2020 s'élève à plus de 6,9 millions de dollars.

Les coûts d'immobilisation et les coûts d'exploitation représentent environ 41 % du budget du plan d'action puisqu'ils incluent les coûts d'implantation de la collecte à trois voies et les coûts de construction de la nouvelle plate-forme de compostage. Les coûts d'études et d'analyse comprennent entre autres les sommes investies dans des études de caractérisation des matières résiduelles et des études complémentaires pour la gestion des matières organiques sur le territoire de Port-Cartier.

La majorité des investissements du plan d'action vise le secteur résidentiel. Il est néanmoins important de souligner que plusieurs mesures sont connexes à ces deux secteurs, notamment l'implantation de la collecte à trois voies.

Les mesures du secteur ICI comprennent entre autres des mesures de sensibilisation et la mise en place de nouveaux services à Sept-Îles. Il est également prévu de mettre en place une Table de concertation pour un meilleur partage des connaissances.

Les mesures du secteur CRD comprennent la sensibilisation des générateurs à la valorisation des débris lors de la délivrance de permis de construction et un soutien pour mettre en place des bonnes pratiques sur les chantiers.

Le tableau ci-dessous présente les coûts répartis par année de 2016 à 2020, par volet et selon le type de coûts à engager.

Tableau 51 : Synthèse des coûts annuels par volet d'intervention

Volet	Coûts budgétaires	Échéancier					TOTAL
		2016	2017	2018	2019	2020	
Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Coût de ressources humaines	146 300 \$	104 900 \$	104 800 \$	97 400 \$	111 900 \$	
	Coût d'études et analyses	5 000 \$	5 000 \$	500 \$	- \$	- \$	
	Coût d'immobilisation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	Coût d'exploitation	37 800 \$	29 300 \$	14 000 \$	9 000 \$	9 000 \$	
	TOTAL	189 100 \$	139 200 \$	119 300 \$	106 400 \$	120 900 \$	674 900 \$
Collectes, services et installations	Coût de ressources humaines	58 440 \$	36 454 \$	22 400 \$	19 700 \$	11 600 \$	
	Coût d'études et analyses	15 000 \$	50 000 \$	5 000 \$	- \$	198 400 \$	
	Coût d'immobilisation	306 000 \$	605 500 \$	528 200 \$	911 200 \$	562 800 \$	
	Coût d'exploitation	11 600 \$	7 300 \$	745 500 \$	973 000 \$	951 300 \$	
	TOTAL	391 040 \$	699 254 \$	1 301 100 \$	1 903 900 \$	1 724 100 \$	6 019 394 \$
Acquisition de connaissances	Coût de ressources humaines	6 500 \$	5 900 \$	7 600 \$	2 400 \$	4 300 \$	
	Coût d'études et analyses	30 000 \$	- \$	45 000 \$	- \$	30 000 \$	
	Coût d'immobilisation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	Coût d'exploitation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	TOTAL	36 500 \$	5 900 \$	52 600 \$	2 400 \$	34 300 \$	131 700 \$
Mise à niveau règlementaire	Coût de ressources humaines	4 400 \$	6 800 \$	12 000 \$	11 100 \$	11 300 \$	
	Coût d'études et analyses	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	Coût d'immobilisation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	Coût d'exploitation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	TOTAL	4 400 \$	6 800 \$	12 000 \$	11 100 \$	11 300 \$	45 600 \$
Mise en oeuvre et suivi	Coût de ressources humaines	10 100 \$	5 600 \$	5 800 \$	5 800 \$	10 500 \$	
	Coût d'études et analyses	- \$	- \$	- \$	- \$	25 000 \$	
	Coût d'immobilisation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	Coût d'exploitation	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	
	TOTAL	14 100 \$	9 600 \$	9 800 \$	9 800 \$	39 500 \$	82 800 \$
TOTAL MISE EN ŒUVRE PGMR		635 140 \$	860 754 \$	1 494 800 \$	2 033 600 \$	1 930 100 \$	6 954 394 \$
% MISE EN ŒUVRE PGMR		9%	12%	21%	29%	28%	100%

Le volet d'intervention *Collectes, services et installations* comprend la majorité des coûts, en grande partie avec l'implantation de la collecte à trois voies. Les coûts du volet d'intervention *ISÉ* représentent le second poste d'investissement majeur du plan d'action, pour les salaires des ressources humaines des municipalités, de la MRC et pour les besoins de l'Écopatrouille. Également, la MRC met un effort particulier pour développer des campagnes de communication et de promotion sur ses enjeux spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente les revenus potentiels répartis par année de 2016 à 2020, par volet et selon le type de financement disponible.

Tableau 52 : Résumé des revenus annuels potentiels

Revenus potentiels	Échéancier				
	2016	2017	2018	2019	2020
Compensation de la collecte sélective	1 385 168 \$	1 385 168 \$	1 385 168 \$	1 385 168 \$	1 385 168 \$
Redistribution des redevances à l'élimination	191 691 \$	191 691 \$	191 691 \$	191 691 \$	191 691 \$
Table de récupération hors foyer ⁸⁰		16 800 \$			
PTMOBC (bacs roulants) ⁸¹			327 440 \$		
PTMOBC (unité de traitement) ⁸²				626 329 \$	626 329 \$
ACDC ⁸³			50 000 \$		
TOTAL MISE EN ŒUVRE PGMR	1 576 859 \$	1 593 659 \$	1 954 299 \$	2 203 188 \$	2 203 188 \$

Les montants des revenus potentiels pour les municipalités de la MRC sont principalement en lien avec les programmes de la redistribution de la redevance à l'élimination et la compensation des coûts de la collecte sélective des matières recyclables⁸⁴.

Par ailleurs, les municipalités de la MRC ont accès à divers programmes d'aide financière pour l'implantation de nouvelles mesures.

⁸⁰ Mesure 10 - Secteur résidentiel

⁸¹ Mesure 15,16, 17 - Secteur résidentiel

⁸² Mesure 15 - Secteur résidentiel

⁸³ Mesure 17 -- Secteur résidentiel

⁸⁴ Le même montant des programmes de la redistribution de la redevance à l'élimination et à la compensation des coûts de la collecte sélective pour 2013 est considéré pour l'estimation des revenus potentiels pour les cinq années du PGMR.

Le programme de la *Table de récupération hors-foyer*, administré par Éco Entreprises Québec, fourni une aide financière jusqu'à hauteur de 70 % des coûts des équipements de récupération des matières recyclables dans les espaces publics des municipalités⁸⁵.

Dans le cas de la gestion des matières organiques, les municipalités ont accès au *Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage* du MDDELCC (PTMOBC) qui permet de financer les installations de traitement en plus de payer une partie des coûts d'acquisition des outils de collecte (bacs roulants). Le remboursement d'une partie de l'aide financière est basé sur l'atteinte des résultats attendus.

Selon l'étude de Solinov réalisée en 2013 pour la Ville de Sept-Îles, les revenus potentiels associés au PTMOBC seraient les suivants :

- Financement de 33 % des coûts totaux d'immobilisation pour les bacs, soit 327 440 \$;
- Financement de 46 % des coûts de construction de la plate-forme de compostage soit 1 252 658 \$ (deux versements de 626 329 \$ au en 2019 et 2020).

Le programme *Aide aux composteurs domestiques et communautaires* (ACDC), complémentaire du PTMOBC, notamment pour les municipalités de petite taille et éloignées⁸⁶ pourrait s'appliquer pour le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle. En effet, le plan d'action de la MRC prévoit une analyse des scénarios pour la gestion optimale des matières organiques provenant de ce secteur. Des composteurs communautaires par un système d'apport volontaire de matières organiques pourraient être implantés par les citoyens, soit par une collecte municipale. Le montant maximal de la subvention est de 50 000 \$.

⁸⁵ Remboursement de 70% du coût d'achat (prix coûtant) de chaque équipement de récupération des matières recyclables jusqu'à concurrence de 840 \$ remboursable par unité.

⁸⁶ Volet 3 - Composteur communautaire thermophile.

Chapitre 5

Suivi et surveillance
de la mise en œuvre du PGMR

11 Pilotage et suivi du PGMR

L'article 53.9 de la LQE précise qu'un système de surveillance et de suivi du plan doit être inclus dans le PGMR. Il doit permettre de vérifier périodiquement sa mise en œuvre et sa performance.

Le plan d'action 2016-2020 de la MRC de Sept-Rivières est associé à un plan de suivi et de surveillance de la mise en œuvre, qui vise notamment à :

- Vérifier la mise en application du PGMR;
- Vérifier le degré d'atteinte des objectifs de la MRC;
- Vérifier l'efficacité des mesures;
- Identifier les dysfonctionnements et les problèmes rencontrés.

11.1 MÉTHODOLOGIE

En tout premier lieu, une procédure de suivi et de surveillance de la mise en œuvre devra être élaborée et adoptée par la MRC afin de définir de façon officielle les rôles des différentes parties prenantes. Une mesure est d'ailleurs prévue au plan d'action dans le secteur "Suivi et mise en œuvre" dès 2016.

Le suivi sera réalisé par la conseillère en environnement et développement durable de la MRC sur la base de données ou de compilation de données fournies par les composantes.

Le Comité de suivi du PGMR sera sollicité afin de suivre la mise en œuvre des différentes mesures prévues.

11.2 INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN D'ACTION

Différents types d'indicateurs ont été définis afin de suivre en continu la mise en œuvre et la performance, présentés dans le tableau ci-dessous. Les indicateurs retenus pour évaluer le niveau de réalisation de chaque mesure doivent utiliser des données réelles facilement accessibles.

Tableau 53 : Type d'indicateurs de suivi du plan d'action

Niveau et type d'indicateurs	Objectifs des indicateurs
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre	Faire état du niveau de réalisation des mesures définies par la MRC en fonction des sous-étapes identifiées au plan d'action • Réalisée • Non réalisée • En cours • Abandonnée
Indicateurs de performance	Quantifier la performance des actions des mesures notamment pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés et rendre compte des progrès réalisés par la MRC sur la récupération des matières résiduelles visées

Un ou plusieurs indicateurs sont associés à chaque mesure du plan d'action 2016-2020. Ils sont détaillés dans les fiches synthèse de chaque mesure (Annexe 9) et présentés en Annexe 10.

11.3 RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* prévoit que la MRC ou l'autorité en charge du PGMR, doit transmettre le 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR.

La complétion de ce rapport devra se faire en collaboration avec l'ensemble des responsables de mesures et des responsables du suivi des indicateurs.

11.4 COMMUNICATION AU PUBLIC

11.4.1 Diffusion du PGMR

La MRC de Sept-Rivières vise à rendre accessible le contenu du *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020* auprès de toutes les clientèles. La communication des volets relatifs au PGMR s'inscrira donc à travers le thème *Écocitoyens, ensemble vers 2020*, nouvelle identification visuelle lancée par la MRC par l'adoption du PGMR. Cette signature spécifique identifiera clairement les objectifs et les actions de mise en œuvre en découlant.

La diffusion du PGMR via ce thème sera déployée dans l'ensemble des messages de diffusion spécifique du PGMR tout comme dans tous ceux relatifs à la promotion et la sensibilisation à l'égard de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC, et ce, pour toute la durée de son application.

Les objectifs quantifiés, tel que la performance à l'élimination, seront illustrés et diffusés au travers des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation notamment celles réalisées par l'Écopatrouille auprès des clientèles jeunesse, résidentielle et ICI. Par ailleurs, les sections traitant du PGMR sur les sites internet de la MRC et des municipalités feront l'objet d'une refonte. Des communiqués de presse spécifiques permettront de plus de consolider le message tout au long de la première année de mise en œuvre. Une attention particulière sera portée envers la clientèle ICI et CRD afin de favoriser leur mobilisation dès les premières étapes. Une communication spécifique sera ainsi établie avec les entreprises et organismes présents sur le territoire dès 2016.

Le comité de suivi du PGMR agira d'ailleurs à titre de conseiller de la MRC en matière de communication avec le public.

11.4.2 Diffusion de l'avancement du plan d'action

À la suite de la rédaction du rapport annuel de l'avancement du plan d'action du PGMR de la MRC, diverses actions de diffusion sont prévues afin de communiquer les faits saillants au niveau des réalisations et du bilan annuel de performance de la MRC. L'objectif est d'informer régulièrement la population et les décideurs quant aux objectifs, à l'avancement des mesures, aux nouvelles connaissances acquises de même

que sur les impacts économiques et environnementaux des nouveaux éléments du système de gestion des matières résiduelles.

D'abord, une présentation sera réalisée aux élus municipaux lors des séances du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier, de la Ville de Sept-Îles et du conseil de la MRC de Sept-Rivières afin de présenter annuellement les résultats et l'avancement de la mise en œuvre du PGMR. Une telle présentation sera également offerte au conseil d'Innu Takuikan Uashat mak Mani-utenam.

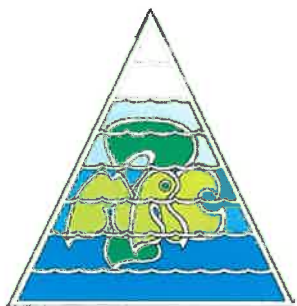
Ce bilan sera également présenté auprès des représentants du comité de suivi du PGMR ainsi qu'aux membres de la Table de concertation pour le secteur ICI.

Une communication spécifique est également prévue dans les bulletins municipaux de même que sur le site internet de la MRC.

Par ailleurs, l'ensemble des mesures d'ISÉ réalisées servira à mettre en lumière les objectifs régionaux soutenant la réalisation de ces actions.

Annexe 1

Protocole d'entente
Adhésion d'ITUM au PGMR
2016-2020



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROTOCOLE D'ENTENTE

ADHÉSION D'INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

ENTRE : **LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES**, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son siège social au 106, rue Napoléon, bureau 400, Sept-Îles (Québec) G4R 3L7, ci-après représentée par la préfet, madame Violaine Doyle, et le directeur général, monsieur Alain Lapierre, dûment autorisés à signer le présent protocole par résolution 2015-09-135 du Conseil de la MRC de Sept-Rivières adoptée à la session du 15 septembre 2015, dont copie est annexée à la présente,

ci-après appelée la MRC;

ET : **INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK ANI-UTENAM**, corps politique constitué en vertu de la *Loi sur les Indiens*, ayant son siège social au 265, boulevard des Montagnais, Uashat (Québec) G4R 4L9, ci-après représentée par le chef, monsieur Mike McKenzie, et le directeur général, monsieur Ricky Fontaine, dûment autorisés à signer le présent protocole par résolution 15/16/55 du Conseil d'Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam adoptée à la session du 15 septembre 2015, dont copie est annexée à la présente,

ci-après appelée ITUM;

ATTENDU QUE la MRC procède actuellement à la révision de son *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR);

ATTENDU QUE, pour être éligible à recevoir des redevances à l'élimination des matières résiduelles, le territoire de la communauté de Uashat mak Mani-utenam doit être couvert dans le PGMR;

ATTENDU QUE la communauté de Uashat mak Mani-utenam a implanté depuis 2008 la collecte des matières recyclables de manière volontaire sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC et ITUM réalisent annuellement et de manière conjointe des activités de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles sur le territoire de la communauté de Uashat mak Mani-utenam via le programme de l'Écopatrouille;

ATTENDU QUE ITUM souhaite poursuivre son implication afin d'améliorer ses services en gestion des matières résiduelles.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIVIT :

1. OBJET DE L'ENTENTE

Inclure la communauté de Uashat mak Mani-utenam dans le *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020* de la MRC soit dans :

- a) la description du territoire d'application du PGMR;
- b) l'inventaire des matières résiduelles produites;
- c) le diagnostic territorial;
- d) la description des mesures prévues (plan d'action 2016-2020);
- e) la surveillance et le suivi.

2. OBLIGATIONS D'ITUM

ITUM s'engage à :

- a) Fournir ses données statistiques annuelles 2013 à l'égard de la gestion des matières résiduelles d'ici le 17 septembre 2015;
- b) Définir, conjointement avec la MRC, des mesures de mise en œuvre dans le plan d'action 2016-2020 d'ici le 17 septembre 2015;
- c) De nommer un représentant qui siégera à la Commission de consultation publique et de déléguer ce représentant au comité de suivi du PGMR formé par la MRC en 2016;
- d) Fournir annuellement ses données statistiques à l'égard de la gestion des matières résiduelles lorsque la MRC en fera la demande.

3. OBLIGATIONS DE LA MRC

La MRC s'engage à :

- a) Accompagner ITUM dans le choix des mesures de mise en œuvre dans le plan d'action 2016-2020;
- b) Solliciter la participation d'ITUM lors de la réalisation de projets régionaux touchant à la gestion des matières résiduelles durant la période d'application du PGMR soit 2016-2020;
- c) Accompagner ITUM dans la mise en œuvre des mesures choisies.

4. CLAUSES FINALES

La présente entente, à moins d'un avis contraire, prend fin à la date où les obligations de chacune des parties seront accomplies et n'est pas sujette au renouvellement par reconduction tacite.

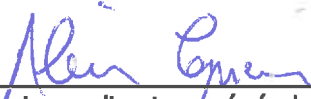
5. SIGNATURE

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en deux (2) exemplaires :

LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

Signé à Sept-Îles ce 20^e jour de octobre 2015.

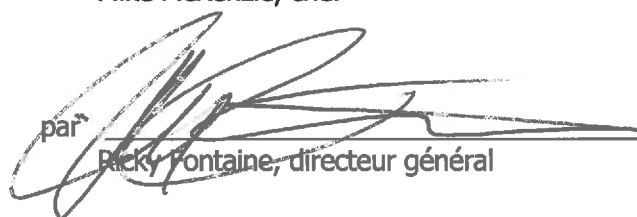
par 
Violaine Doyle, préfet

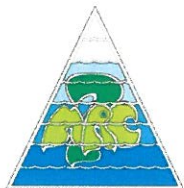
par 
Alain Lapierre, directeur général

INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM

Signé à Sept-Îles ce 19^e jour de octobre 2015.

par 
Mike McKenzie, chef

par 
Ricky Fontaine, directeur général



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la session régulière de la MRC de Sept-Rivières du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le quinzième jour du mois de septembre de l'an deux mille quinze à seize heures trente (15-09-2015 à 16 h 30) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Violaine Doyle, préfet et mairesse de la ville de Port-Cartier
Monsieur Réjean Porlier, préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles
Monsieur Gilles Fournier, conseiller, ville de Port-Cartier
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles

ABSENTS :

Madame Carole Chevarie, conseillère, ville de Port-Cartier
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles

2015-09-135

Adhésion d'Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam au Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QUE la MRC procède actuellement à la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE, pour être éligible à recevoir des redevances à l'élimination des matières résiduelles, le territoire de la communauté de Uashat mak Mani-utenam doit être couvert dans le PGMR;

ATTENDU QUE la communauté de Uashat mak Mani-utenam a implanté depuis 2008 la collecte des matières recyclables de manière volontaire sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC et ITUM réalisent annuellement et de manière conjointe des activités de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles sur le territoire de la communauté de Uashat mak Mani-utenam via le programme de l'Écopatrouille;

ATTENDU QUE ITUM souhaite poursuivre son implication afin d'améliorer ses services en gestion des matières résiduelles.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

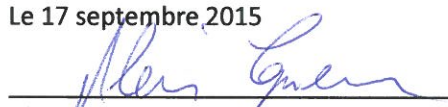
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières inclue la communauté de Uashat mak Mani-utenam dans son Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 selon les conditions définies dans le protocole d'entente;

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer le protocole d'entente au nom de la MRC."

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 17 septembre 2015


Alain Lapierre

Directeur général et secrétaire trésorier





Innu Takuaikan
Uashat mak Mani Utenam

Résolution

N° consécutif

15|16|55

Date de l'assemblée
dûment convoquée :

2015.09.15

Province
Québec

N° de référence
du dossier :

ADHÉSION AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QU' : INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM désire adhérer et soit couvert dans le plan de gestion des matières résiduelles(PGMR) ;

ATTENDU QUE : Pour être éligible à recevoir des redevances à l'élimination des matières résiduelles, le territoire de la communauté d'INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM, doit être couvert par un PGMR.

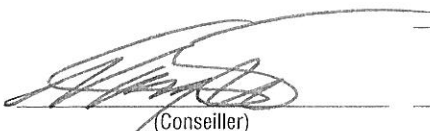
IL EST PROPOSÉ PAR : NORBERT FONTAINE

APPUYÉ PAR : MATHIEU MCKENZIE

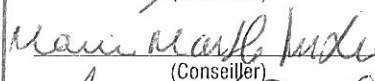
IL EST RÉSOLU :

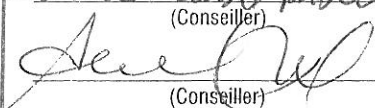
- De mandater le Directeur général D'Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam, M. Ricky Fontaine, à signer le protocole d'entente entre la MRC de Sept-Rivières et Innu Takaikan Uashat mak Mani-Utenam pour l'adhésion au plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Sept-Rivières.
- De fournir des données statistiques annuelles 2013 à l'égard de la gestion des matières résiduelles d'ici le 17 septembre 2015.
- Définir, conjointement avec la MRC, des mesures de mise en œuvre dans le plan d'action 2016-2020.
- Nommer Napoléon Jourdain comme représentant d'ITUM qui siégera à la commission de consultation publique à l'automne 2015 et de déléguer ce représentant au comité de suivi du PGMR formé par la MRC en 2016.
- De fournir annuellement des données statistiques à l'égard de la gestion des matières résiduelle lorsque la MRC en fera la demande.

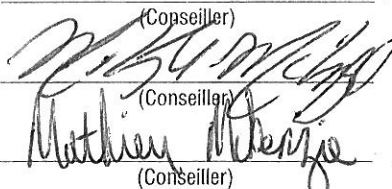
Quorum : 5

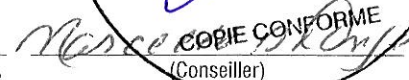

(Conseiller)

(Chef)


(Conseiller)

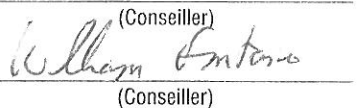

(Conseiller)


(Conseiller)


(Conseiller)




(Conseiller)


(Conseiller)

Annexe 2

Inventaire des intervenants en gestion
des matières résiduelles

MRC de Sept-Rivières

Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures de gestion des matières résiduelles exploitées
		Hors MRC	MRC				
Organismes gouvernementaux et para-publics							
MDDELCC (Ministère du développement durable, de l'environnement, et de la lutte contre les changements climatiques Direction Régionale Côte-Nord	Bureau de Sept-Îles 818, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8 Tél. : 418 964-8888 Télec. : 418 964-8023		X	Sept-Îles	Gestion des matières résiduelles	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles Analyse conjointe de la conformité des PGMR avec RECYC-QUÉBEC	N/A
RECYC-QUÉBEC	Siège social 300, rue Saint-Paul, bureau 411 Québec (Québec) G1K 7R1 Tél. : 418 643-0394 Télec. : 418 643-6507 Sans frais : 1-866-523-8290	X		Québec	Gestion des matières résiduelles	Aider la création et le développement d'entreprises oeuvrant dans la réduction, le réemploi, la récupération ou la valorisation (3R-V) Promouvoir la hiérarchie des 3RVE Administrer tout programme du gouvernement dans un domaine connexe à ses objets, ou les assister Analyse conjointe de la conformité des PGMR avec RECYC-QUÉBEC	N/A
Organismes municipaux							
MRC de Sept-Rivières	106, rue Napoléon, bureau 400 Sept-Îles (Québec) G4R 3L7 Tél. : 418 962-1900 Télec : 418 962-3365 Site web : www.septrivieres.qc.ca		X	Sept-Îles	Gestion des matières résiduelles	Révision et adoption du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) Programme de subvention au compostage domestique Gestion de l'Écopatrouille Programme de sensibilisation Collecte, transport et élimination des ordures ménagères (TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle) Collecte, transport et traitement des matières recyclables (TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle)	N/A
Ville de Sept-Îles	546, avenue De Quen Sept-Îles (Québec) G4R 2R4 Tél. : 418 962-2525 Télec. : 418 964-3213 Site web : www.ville.sept-iles.qc.ca		X	Sept-Îles	Services et programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	Collecte, transport et élimination des ordures ménagères Collecte, transport et traitement des matières recyclables Collecte des encombrants Collecte des résidus verts Point d'apport volontaire (Écocentres et aires de réception) Propriétaire du LET de la Ville de Sept-Îles Programmes de subvention aux couches lavables	Écocentre Aires de réception des matières résiduelles Centre de transfert Étangs aérés
Ville de Port-Cartier	40, avenue Parent Port-Cartier (Québec) G5B 2G5 Tél. : 418 766-2349 Télec. : 418 766-3390 Site web : www.villeport-cartier.com		X	Port-Cartier	Services et programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	Collecte, transport et élimination des ordures ménagères Collecte, transport et traitement des matières recyclables Collecte des encombrants Point d'apport volontaire (Écocentre et aire de réception) Programmes de subvention aux couches lavables	Écocentre (déchetterie) Aire de réception des matières résiduelles Étangs aérés
Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam (ITUM) "Conseil de bande"	265, boulevard des montagnais, C.P 8000 Uashat (Québec) G4R 4L9 Tél. : 418 962-0327 Télec. : 418 968-0937 Sans frais : 1-800-563-0327 Site web : www.itum.qc.ca		X	Uashat mak Mani-utenam	Services et programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	Collecte, transport et élimination des ordures ménagères Collecte, transport et traitement des matières recyclables Collecte des encombrants	N/A

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures de gestion des matières résiduelles exploitées
		Hors MRC	MRC				
Groupes environnementaux							
Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI)	818, boulevard Laure, bureau 104 Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8 Tél. : 418 962-1316 Télé. : 418 968-4176 Site web : www.ville.sept-iles.qc.ca/environnement		X	Sept-Îles	Information, sensibilisation et éducation relative à l'environnement	Programme de récupération des dormants de chemin de fer (en renégociation) Activités scolaires en gestion de matières résiduelles Campagnes d'ISÉ en gestion des matières résiduelles	N/A
Conseil Régional de l’Environnement de la Côte-Nord (CRECN)	818, boulevard Laure, local 104 Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8 Tél. : 418 962-6362 Site web : www.crecn.org		X	Sept-Îles	Information, sensibilisation et éducation relative à l'environnement	Accompagnement Attestion de performance, ICI ON RECYCLE! Expertise dans la lutte aux dépotoirs clandestins Accompagnement dans la certification d'évènements écoresponsables (BNQ) Programme PME Eco	N/A
Organismes communautaires ou entreprises d'économie sociale							
Ressource de réinsertion le Phare (membre du CQEA)	99, boulevard du Portage des Mousses Port-Cartier (Quebec) G5B 1C9 Tél. : 418 766-8969 Télé. : 418 766-8960 Site web : www.ressourcelephare.ca		X	Port-Cartier	Réemploi, récupération, recyclage	Tri et valorisation des matières recyclables Services de déchetterie Gestion de surplus de matériel de compagnie Opération d'un centre de transfert de matières recyclables vers le centre de tri	Centre de tri des matières recyclables Centre de transfert Écocentre (Déchetterie)
Friperie le Cintre Fermeture en avril 2015	460-B, place du commerce Sept-Îles (Québec) G4R 2Z6 Tél. : 418 960-1999		X	Sept-Îles	Réemploi	Réutilisation de vêtements et d'autres objets usagés Envoi de tissus pour la récupération vers Certex	N/A
Centre Alpha Lira	460-A, place du commerce Sept-Îles (Québec) G4R 2Z6 Tél. : 418 968-9843		X	Sept-Îles	Réemploi	Livres (à l'exception des encyclopédies et des revues)	N/A
Centre de dépannage du parc Ferland	40, rue des Épinettes Sept-Îles (Québec) G4S 1L5 Tél. : 418 968-6708		X	Sept-Îles	Réemploi	Réutilisation de vêtements et d'autres objets usagés	N/A
Centre de bénévolat de Port-Cartier inc.	10, rue Boisvert, C.P. 54 Port-Cartier (Québec) G5B 2G7 Tél. : 418 766-3202		X	Port-Cartier	Réemploi	Comptoir de biens et vêtements usagés Absorbants non vendus transformés en guénilles de garage	N/A
Comptoir alimentaire de Sept-Îles (CASI)	5, rue Boudreau Sept-Îles (Québec) G4R 5P4 Tél. : 418 968-2274		X	Sept-Îles	Récupération	Denrées alimentaires	N/A
Maison de la famille l'Envol	625, avenue De Quen Sept-Îles (Québec) G4R 2R5 Tél. : 418 968-1525		X	Sept-Îles	Réemploi	Vêtements , meubles, articles ménagers	N/A

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures de gestion des matières résiduelles exploitées
		Hors MRC	MRC				
Entreprise de collecte et transport des matières résiduelles							
Daumex Côte-Nord	137, boulevard du Portage des Mousses Port-Cartier (Québec) G5B 1E2 Tél. : 418 766-6020		X	Port-Cartier	Collecte et transport de déchets et des matières recyclables	Collecte et transport des déchets et des matières recyclables	N/A
Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam (Innu Construction) "Conseil de bande"	265, boulevard des montagnais, C.P 8000 Uashat (Québec) G4R 4L9 Tél. : 418 962-0327 Télec. : 418 968-0937 Sans frais : 1-800-563-0327 Site web : www.itum.qc.ca		X	Uashat mak Mani-utenam	Collecte et transport de déchets et des matières recyclables	Collecte et transport des déchets et des matières recyclables	N/A
Nettoyage & Maintenance Lévesque inc.	523, rue Otis Sept-Îles (Québec) G4R 1L4 Tél. : 418-968-2200 Site web : www.nettoyagelevesque.com		X	Sept-Îles	Collecte de matières résiduelles avec ICI&CRD	Location, vente et transport de conteneurs de matières résiduelles Nettoyage haute pression	N/A
Sani-Manic Côte Nord inc.	1707, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 4K1 Tél. : 418 968-2376 Télec. : 418 962-1992		X	Sept-Îles	Transport et récupération de déchets dangereux et de Résidus Domestiques Dangereux (RDD)	Nettoyage haute pression Vidange fosse septique Service d'urgence environnementale Pompage et nettoyage industriel	N/A
Équipement Nordique	440, rue Holliday, C.P. 1200 Sept-Îles (Québec) G4R 4X6 Tél. : 418 962-1234 Télec. : 418 962-8584 Site web : www.equipementsnordiques.com		X	Sept-Îles	Transport et récupération	Location de conteneur; Transport (Nous avons un permis de transport de matières dangereuses) Récupération de recyclage et de déchets avec camion à benne frontale tant sur voie publique que sur voie ferrée Broyage de tout genre avec pelle mécanique (briques, béton, asphalte, brasque, etc.) Concassage Tamisage Démolition et restauration de site Récupération des vieux métaux	Écocentre de Sept-Îles
Véolia ES Canada Services industriels inc.	268, rue des Pionniers Sept-Îles (Québec) G4R 4K2 Tél. Théo Poirier : 418-962-0233 Télécopieur : 418-962-6776			Sept-Îles	Transport et récupération de déchets dangereux	Vidange de fosses septiques Nettoyage industriel (déversement - envoyé à l'extérieur) Succursale Chambly peut venir chercher des matières dangereuses (barils) (450-447-3022) Traiement des sols contaminés à Pointe-aux-Outardes	N/A
Transport Lyon	9999, rue Notre-Dame Est Montréal-Est (Québec) H1L 3R5 Tél. : 514 322-4422 Télec. : 514 322-4002 Sans Frais: 1-800-417-4227 Site web : www.transportlyon.com	X		Montréal-Est	Collecte et transport	Disposition de pneus hors d'usage	N/A

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures de gestion des matières résiduelles exploitées
		Hors MRC	MRC				
Entreprise de mise en valeur des matières résiduelles							
Association pour le Recyclage des Produits Electroniques (ARPE) <i>Organisme de Gestion Reconnu par RECYC-QUÉBEC</i>	5750 rue Explorer Drive, bureau 301 Mississauga (Ontario), L4W 0A9 Tél. : 1-888-557-8177 Site web : www.arpe.ca	X		Mississauga	Récupération et valorisation de Résidus Domestiques Dangereux (RDD)	Mise en place de points de collectes Valorisation des produits électroniques	N/A
Société de Gestion des Huiles Usagées (SOGHU) <i>Organisme de Gestion Reconnu par RECYC-QUÉBEC</i>	1101, boulevard Brassard, bureau 214 Chambly (Québec) J3L 5R4 Tél. : 450-447-9996 Téléc. : 450-447-9988 Sans frais : 1-877-987-6448 Site web : www.soghu.com	X		Chambly	Récupération et valorisation de Résidus Domestiques Dangereux (RDD)	Mise en place de points de collectes Valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés	N/A
Appel à recycler Organisme de Gestion Reconnu par RECYC-QUÉBEC	9160, boulevard Leduc, bureau 410 Brossard (Québec) J4Y 0E3 Service à la clientèle du Canada Tél. : 1 888 224 9764 Site web : quebec.appelarecycler.ca	X		Brossard	Récupération et valorisation de Résidus Domestiques Dangereux (RDD)	Mise en place de points de collectes et recyclage des piles, batteries et téléphones cellulaires.	N/A
RecycFluo <i>Organisme de Gestion Reconnu par RECYC-QUÉBEC</i>	Tél. : 1 888 604-2624 Site web : www.recycfluo.ca	X		N/A	Récupération et valorisation de Résidus Domestiques Dangereux (RDD)	Mise en place de points de collectes Recyclage des fluorescents	N/A
Éco-peinture <i>Organisme de Gestion Reconnu par RECYC-QUÉBEC</i>	240, rue des Forges, suite 304 Trois-Rivières (Québec) G9A 2G8 Tél : 819 840-6229 Télec. : 819 840-3270 Sans frais : 1-855-840-6559 Site web : www.ecopeinture.ca	X		Trois-Rivières	Récupération et valorisation de Résidus Domestiques Dangereux (RDD)	Mise en place de points de collectes Recyclage de peintures et contenant de peintures	N/A
Vidéotron	685, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 1X8 (418) 962-6062		X	Sept-Îles	Récupération	Petits électroniques (téléphones portables et téléphones sans fil)	N/A
Bureau en gros	649, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 1X8 Tél. : 418 962-9898 Télec. : 418 962-9880		X	Sept-Îles	Récupération	Cartouches d'encre Produits électroniques Piles rechargeables et non rechargeables, piles bouton	N/A
Imprimerie et recyclage sélect	239, avenue Jolliet Sept-Îles (Québec) G4R 2A8 Tél. : 418-968-1653		X	Sept-Îles	Récupération	Cartouches d'encre	N/A
Service informatique Sept-Îles	370, avenue Jolliet Sept-Îles (Québec) G4R 2B2 Tél. : (418) 962-4067 Site web : www.servinfosi.qc.ca		X	Sept-Îles	Récupération	Cartouches d'encre Produits électroniques Piles rechargeables et non rechargeables, piles bouton	N/A

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures de gestion des matières résiduelles exploitées
		Hors MRC	MRC				
Canadian Tire	402, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 1X5 Tél : (418) 968-1415		X	Sept-Îles	Récupération	Ampoules fluo-compactes, Peintures et aérosols de peinture	N/A
Rona	164, rue Napoléon Sept-Îles (Québec) G4R 3M3 Tél. : 418-962-5727		X	Sept-Îles	Récupération	Ampoules fluo-compactes, Peintures et aérosols de peinture	N/A
Rona	160, boulevard du Portage des Mousse Port-Cartier (Québec) G5B 1E3 Tél. :418 766-6611		X	Port-Cartier	Récupération	Ampoules fluo-compactes, Peintures et aérosols de peinture	N/A
BMR Lauremat	824, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 1Y9 Tél. : 418 968-1555 Télec. : 418 968-2442		X	Sept-Îles	Récupération	Ampoules fluo-compactes, Peintures et aérosols de peinture	N/A
BMR Viamat	4, rue du Viaduc Port-Cartier (Québec) G5B 2J3 Tél. : 418 766-1666		X	Port-Cartier	Récupération	Ampoules fluo-compactes, Peintures et aérosols de peinture	N/A
La Source	1005 Boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 4S6		X	Uashat mak Mani-utenam	Récupération	Piles rechargeables et non rechargeables, piles bouton Lampes au mercure Produits électroniques	N/A
Franklin Empire Sept-Îles	372, avenue Noël Sept-Îles (Québec) G4R 1L7 Tél. : 418 960-1302 Télec. : 418 960-1242 Sans frais : 1-844-881-8858 Site web : www.feinc.com		X	Sept-Îles	Récupération pour entreprises	Ampoules fluo-compactes, Peintures et aérosols de peinture	N/A
Proxim pharmacie	391, avenue Brochu Sept-Îles (Québec) G4R 4S7 Tél. : 418 968-6886 Télec. : 418 968-6889		X	Sept-Îles	Récupération	Médicaments	N/A
Jean Coutu	770, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 1Y5 Tél. : 418 962-3333 Télec. : 418 968-2449		X	Sept-Îles	Récupération	Médicaments	N/A
Pharmaprix	1005, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 4S6 Tél. 418 962-9711 Télec. : 418 962-1912		X	Uashat mak Mani-utenam	Récupération	Médicaments	N/A
Accès Pharma	1005, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 4S6 Tél. : 418 968-4131 Télec. : 418 968-1627		X	Uashat mak Mani-utenam	Récupération	Médicaments	N/A

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures de gestion des matières résiduelles exploitées
		Hors MRC	MRC				
Pharmacie Port-Cartier - Gérard Fulham affiliée à Brunet	8, boulevard des Îles Port-Cartier (Québec) G5B 2J4 Tél. : 418 766-4424 Télec. : 418 766-7248		X	Port-Cartier	Récupération	Médicaments	N/A
GM Pascal Automobiles inc.	109, rue Mgr Blanche Sept-Îles (Québec) G4R 4Y3 Tél. : 418 968-4343		X	Sept-Îles	Récupération	Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides Pneus	N/A
GM Pascal Automobiles inc.	80, boulevard du Portage Des Mousses Port-Cartier (Québec) G5B 1E1 Tél. : 418 766-4343		X	Port-Cartier	Récupération	Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides Pneus	N/A
Monsieur Muffler	498 Avenue Noel, Sept-Îles (Québec) G4R 1L9		X	Sept-Îles	Récupération	Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides	N/A
Toyota	225 Boulevard Laure, Sept-Îles (Québec) G4R 1W8		X	Sept-Îles	Récupération	Peintures et aérosols de peinture Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides Piles rechargeables et non rechargeables, piles bouton Lampes au mercure Produits électroniques	N/A
Garage Yvan Bernier	37 Chemin de la Réserve de Sept Îles Sept-Îles (Québec) G5B 2J2		X	Sept-Îles	Récupération	Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides Pneus	N/A
Garage Station-Service Beaulieu	59 chemin de la Réserve de Sept Îles Port Cartier Port-Cartier (Québec) G5B 2J2 Tél. : 418 766-8501		X	Port-Cartier	Récupération	Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides Pneus	N/A
Second Cycle Électronique	106, rue du Falkan Sept-Îles (Québec) G4S 1N5 Tél. : 418 968-6400		X	Sept-Îles	Récupération	Matériel informatique, composantes électroniques, téléphones incluant cellulaires.	N/A
Florian Picard recyclage inc.	1893, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 4K1 Tél. : 418 962-5556 Télec. : 418-962-1395 Sans frais : 1-800-463-5565		X	Sept-Îles	Récupération	Métaux non ferreux, carcasses d'automobile, batteries d'automobiles, roulottes, Mg, Cu, Al, électroménagers	N/A
Sept-Îles métal ltée	1966, boulevard Laure Ouest Sept-Îles (Québec) G4R 4K1 Tél. : 418 962-5237		X	Sept-Îles	Récupération	Métaux ferreux, métaux non ferreux	N/A
Pavage Béton TC	142, rue Maltais Sept-Îles (Québec) G4R 3J7 Tél. : 418 968-6915 Télec. : 418 962-1118 Site web : www.pavagebetontc.com		X	Sept-Îles	Récupération	Dépôt de matériaux secs (asphalte, béton et brique)	N/A
Recyclage P.F. inc.	10, rue du Ruisseau, C. P. 264 Port-Cartier (Québec) G5B 2G8 Tél. : 418 766-6581		X	Port-Cartier	Récupération	Métaux ferreux, métaux non ferreux, carcasses d'automobiles, équipement minier, équipement désuet	N/A

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures de gestion des matières résiduelles exploitées
		Hors MRC	MRC				
Carrefour Environnement Saguenay	216, des Oblats Ouest Chicoutimi (Québec) G7J 2B1 Tél. : 418.698.5225 Télé. : 418.698.8267 Site web : www.carrefourenvironnement.org	X		Chicoutimi	Récupération	Récupération, recyclage pour les citoyens et entreprises Récupération de matériel informatique.	N/A
Ronamet Inc	C.P. 216 Port-Cartier (Québec) G5B 2G8 Tél. : 418 766-7030		X	Port-Cartier	Récupération	Métaux	N/A
Destruction de documents confidentiels inc	763, rue Laurier Sept-Îles (Québec) G4R 2C3 Tél. : 418 968-3843		X	Sept-Îles	Récupération	Papier confidentiels	N/A
Numerik Solutions d'affaires	660, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 1X9 Tél. : 418 968-0033 Télé. : 418 968-0202 Site web : www.numerik.ca		X	Sept-Îles	Récupération	Papier confidentiels	N/A
Entreprise d'élimination des matières résiduelles							
Gestion Sanitaire M&M	330, rue Yves-Bérubé Matane (Québec) G4W 3M6 Tél. : 418 562-5023	X		Matane		Exploitation du LET	LET de Sept-Îles
Entreprise de collecte et transport des boues							
Véolia ES Canada Services industriels inc.	268, rue des Pionniers Sept-Îles (Québec) G4R 4K2 Tél. Théo Poirier : 418-962-0233 Télécopieur : 418-962-6776		X	Sept-Îles	Collecte et transport		N/A
Sani-Manic Côte Nord inc.	Boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 4K Tél. : 418 968-2376		X	Sept-Îles	Collecte et transport		N/A
Nettoyage & Maintenance Lévesque inc.	523 Avenue Otis Sept-Îles (Québec) G4R 1L4 Tél. :418 968-2200		X	Sept-Îles	Collecte et transport		N/A
Entreprise de traitement des boues							
Gestion Sanitaire M&M	330, rue Yves-Bérubé Matane (Québec) G4W 3M6 Tél. : 418 562-5023	X		Matane		Exploitation du LET (lagunes d'assèchement)	LET de Sept-Îles (lagunes d'assèchement)

Annexe 3

Inventaire des infrastructures en gestion
des matières résiduelles

MRC de Sept-Rivières

Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

Nom de l'infrastructure	Propriétaire	Exploitant	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Matières résiduelles acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi (résidentiel, ICI, CRD)	Quantité traitée (t/an)	Certificat d'autorisation du MDDELCC	Quantité autorisée (t/an) Quantité de conception (t/an)
				Hors MRC	MRC							
Mise en valeur des matières résiduelles												
Centre de tri des matières recyclables	Ressource de Réinsertion Le Phare	Ressource de Réinsertion Le Phare	99, boulevard du Portage des Mousses Port-Cartier (Québec) G5B 1C9 Tél. : 418 766-8969 Téléc. : 418 766-8960		X	Ville de Port-Cartier	Matières recyclables issues de la collecte sélective (papier, carton, plastique, verre et métal)	MRC	Résidentiel et ICI	~ 4000 tonnes / année	N/A	N/A
Centre de centre de transfert des matières recyclables <i>Ouvert en 2014</i>	Ville de Sept-Îles	Ressource de Réinsertion Le Phare	601, boulevard des Montagnais Sept-Îles (Québec) G4R 2R4 Travaux publics 418 964-3300 Ingénierie : 418 964-3225		X	Ville de Sept-Îles	Matières recyclables issues de la collecte sélective (papier, carton, plastique, verre et métal)	Sept-Îles, TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et Uashat mak Mani-utenam	Résidentiel et ICI	-	N/A	N/A
Aire de réception des matières résiduelles - secteur Rivière Pentecôte (site de dépôt) <i>Ouvert en 2015</i>	Ville de Port-Cartier	Ressource de Réinsertion Le Phare	À proximité du garage municipal 4344, route Jacques-Cartier Rivière-Pentecôte (Québec) G0H 1R0		X	Ville de Port-Cartier	<i>Se reporter à l'annexe 4 "Description des écocentres et des aires de réception"</i>	Port-Cartier	Résidentiel	<i>Se reporter à l'annexe 6 "Inventaire des quantités de matières résiduelles"</i>	N/A	N/A
Écocentre (Déchetterie) Le Phare	Ressource de Réinsertion Le Phare	Ressource de Réinsertion Le Phare	97, boulevard du Portage des Mousses Port-Cartier (Québec) G5B 1C9 Tél. : 418 766-8969 Téléc. : 418 766-8960		X	Ville de Port-Cartier		Port-Cartier	Résidentiel		N/A	N/A
Écocentre Sept-Îles (centre-ville) <i>Ouvert en 2014</i>	Ville de Sept-Îles	Équipements Nordiques	601, boulevard des Montagnais Sept-Îles (Québec) G4R 2R4 Travaux publics 418 964-3300 Ingénierie : 418 964-3225		X	Ville de Sept-Îles		Sept-Îles	Résidentiel		N/A	N/A
Déchetterie (au LET)	Ville de Sept-Îles	Gestion Sanitaire M&M	Chemin du Lac Daigle Sept-Îles (Québec)		X	Ville de Sept-Îles		Sept-Îles	Résidentiel et ICI		N/A	N/A
Aire de réception des matières résiduelles- secteur Gallix	Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles	Chemin Marguerite, à 270 m de la route 138 Centre Marguerite 524, rue Lapierre Sept-Îles (Québec) G0G 1LO		X	Ville de Sept-Îles		Sept-Îles	Résidentiel		N/A	N/A
Aire de réception des matières résiduelles - secteur Moisie	Ville de Sept-Îles	Garda et Ville de Sept-Îles	Situé sur la route 138, à environs 5 km à l'ouest de la rivière Moisie		X	Ville de Sept-Îles		Sept-Îles	Résidentiel		N/A	N/A
Aire de réception des matières résiduelles - secteur Clarke City	Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles	Centre Roger Smith 15, rue O'Brien Clarke City (Québec) G0G 1H0		X	Ville de Sept-Îles	Sept-Îles	Résidentiel		N/A	N/A	

Nom de l'infrastructure	Propriétaire	Exploitant	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Matières résiduelles acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi (résidentiel, ICI, CRD)	Quantité traitée (t/an)	Certificat d'autorisation du MDDELCC	Quantité autorisée (t/an) Quantité de conception (t/an)
				Hors MRC	MRC							
Élimination des matières résiduelles												
LET Sept-Îles	Ville de Sept-Îles	Gestion Sanitaire M&M	Chemin du Lac Daigle Sept-Îles (Québec)		X	Ville de Sept-Îles	Déchets commerciaux, industriels et institutionnels, Sols contaminés et résidus domestiques dangereux (RDD) non admissibles, Animaux morts, Explosifs, armes et munitions, tous produits contenant des biphényles polychlorés (BPC) Déchets radioactifs, Résidus d’amiante, Pneus surdimensionnés et le cyanure.	MRC	Résidentiel, ICI et CRD	35 094 tonnes en 2013	1 253 500 m3	50 000 tonnes/an
Traitement des eaux usées et des boues										Débit moyen (m3/j)	Date de mise en opération	
Lagunes d'assèchement (LET)	Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles	Se reporter à la carte 9 "Localisation des installations de la Ville de Sept-Îles"		X	Ville de Sept-Îles	Boues de fosses septiques	MRC	Résidentiel et ICI	-	-	-
Étangs aérés - Sept-Îles (CLARKE)	Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles			X	Ville de Sept-Îles	Eaux usées municipales	Ville de Sept-Îles	Résidentiel et ICI	186	1994.08	-
Étangs aérés - Sept-Îles (GALLIX)	Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles			X	Ville de Sept-Îles	Eaux usées municipales	Ville de Sept-Îles	Résidentiel et ICI	183	1996.02	-
Dégrilleur - Sept-Îles (MOISIE-MALIOTENAM)	Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles			X	Ville de Sept-Îles	Eaux usées municipales	Ville de Sept-Îles	Résidentiel et ICI	776	1999.01	-
Étangs aérés - Sept-Îles (VILLE)	Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles			X	Ville de Sept-Îles	Eaux usées municipales	Ville de Sept-Îles	Résidentiel et ICI	18403	1998.06	-
Étangs aérés - Port-Cartier	Ville de Port-Cartier	Ville de Port-Cartier	Se reporter à la carte 9 "Localisation des installations de la Ville de Port-Cartier"		X	Ville de Port-Cartier	Eaux usées municipales	Ville de Port-Cartier	Résidentiel et ICI	8234	1998.12	-

Annexe 4

Description des écocentres et des aires de
réception des matières résiduelles

Nom de l'installation	Type d'équipements	Jours et heures d'ouverture
Ville de Port-Cartier		
Écocentre (déchetterie) Ressource de réinsertion Le Phare	• 1 conteneur 33 vg³ (résidus de bois) • 1 conteneur 33 vg³ (résidus métalliques) • 2 conteneurs à déchets 33 vg³ • 1 conteneur pour l'entreposage du matériel électronique • Bacs pour RDD (dans un entrepôt) • Bacs Éco-Peinture • Aires d'entreposage pour les autres matières	Écocentre (déchetterie) : Horaire hivernal (novembre à avril) : Mercredi au dimanche 8 h à 16 h Horaire estival (mai à novembre) : Mercredi au dimanche 10 h à 18 h Magasin : Mercredi au dimanche 13 h à 16 h
Aire de réception Secteur Rivière-Pentecôte (site de dépôt) ¹	Période du 15 septembre au 15 mai • Matières pêle-mêle (3 conteneurs de 33 vg³) Période juin à novembre 2015 (projet) • 2 conteneur à déchets 33 vg³ (matériaux secs non recyclables) • 1 conteneur 33 vg³ (résidus de bois) • 1 conteneur 33 vg³ (résidus métalliques) • 11 bacs 268 litres (récupération cartons – papiers) • 2 conteneurs à déchets domestiques non recyclables	Période du 15 mai au 15 novembre 2015 (projet à reconduire) Horaire estival : 10 h à 18 h Conteneurs ouverts en tout temps (dépôt pêle-mêle), accessibles en hiver.
Ville de Sept-Îles		
Déchetterie (LET)	• 6 conteneurs pour déchets, résidus encombrants, bois, métal, carton, dormants. • Résidus verts, terre, pneus et matériaux secs entreposés au sol • 1 bac pour la peinture • 1 conteneur maritime pour les appareils électroniques	Horaire hivernal : de la mi-octobre à la mi-avril Ouvert tous les jours de 7 h à 17 h Horaire estival : mi-avril à la mi-octobre Ouvert tous les jours de 7 h à 20 h

¹ Personne n'est physiquement présent à l'aire de réception du secteur Rivière-Pentecôte du 15 septembre au 15 mai. Il n'y a pas de contrôle sur place.

Nom de l'installation	Type d'équipements	Jours et heures d'ouverture
Écocentre Sept-Îles (centre-ville)	• Pneus : Enclos de béton n° 1 (de l'est vers l'ouest) • Terre : Enclos de béton n° 2 • Roc, béton, brique et pierre : Enclos de béton n° 3 • Branches et bûches : Enclos de béton n°4 • Résidus verts (feuilles mortes, gazon, tourbe, etc.) : Enclos de béton n° 5 • Bois : Conteneur n° 6 • CRD (construction, rénovation, démolition) : Conteneur n°7 • Métaux : Conteneur n° 8 • Matières recyclables : Conteneur n° 9 • Encombrants (meubles, matelas, etc.) : conteneur n° 10 • Déchets : Conteneur n° 11 • RDD : Bâtiments RDD (3) • Peintures : Bacs Éco-peinture • Propane : Cage pour bonbonne de propane • Appareil électronique : Sous bâche dans des cages métalliques de Carrefour Saguenay	Période estivale : 1er mai à la mi-novembre Lundi : 12 h à 20 h Mardi et mercredi : Fermé Jeudi et vendredi : 12 h à 20 h Samedi et dimanche : 8 h à 16 h Période hivernale : mi-novembre au 30 avril Lundi, mardi et mercredi : Fermé Jeudi et vendredi : 15 h à 19 h Samedi et dimanche : 8 h à 16 h
Aire de réception Secteur Moisie	• Déchets : 2 conteneurs • Bois : 2 conteneurs • Fer : 2 conteneurs • Pneus : 1 conteneur • Carton : Bac à recyclage 6 vg³ modèle chargement avant • Résidus verts : Entreposage extérieur (enclos béton) • Matériaux secs : Entreposage extérieur (enclos béton) • Terre : Entreposage extérieur (enclos béton) • RDD (huile) : Abri à RDD en plastique avec fond de rétention • Peinture : Bac Éco-peinture	Période estivale : mi-mai à mi-novembre Lundi au mercredi : fermé Jeudi au vendredi : 16 h à 20 h Samedi- dimanche : 8 h à 16 h Période hivernale : Fermé
Aire de réception Secteur Gallix ²	• Matières pêle-mêle (2 conteneurs)	Ouvert en tout temps Site accessible en hiver

² Personne n'est physiquement présent à l'aire de réception de Gallix. Il n'y a pas de contrôle.

Nom de l'installation	Type d'équipements	Jours et heures d'ouverture
Aire de réception Secteur Clarke City (Centre Roger Smith)	• Matières pêle-mêle • (3 conteneurs de 6 vg³) • 1 contenant en acier Éco-Peinture • 1 conteneur de 30 vg³ (au besoin)	Conteneurs pour les encombrants présents durant la saison estivale seulement (mai à octobre) Site accessible en hiver
Site de dépôt de Uashat (garage municipal) ³	• Matières pêle-mêle (1 conteneur)	Ouvert en tout temps (le conteneur peut être loué au besoin par les membres de la communauté) Site accessible en hiver
Site de dépôt de Mani-utenam (garage municipal)	• Matières pêle-mêle (1 conteneur)	Ouvert en tout temps Site accessible en hiver

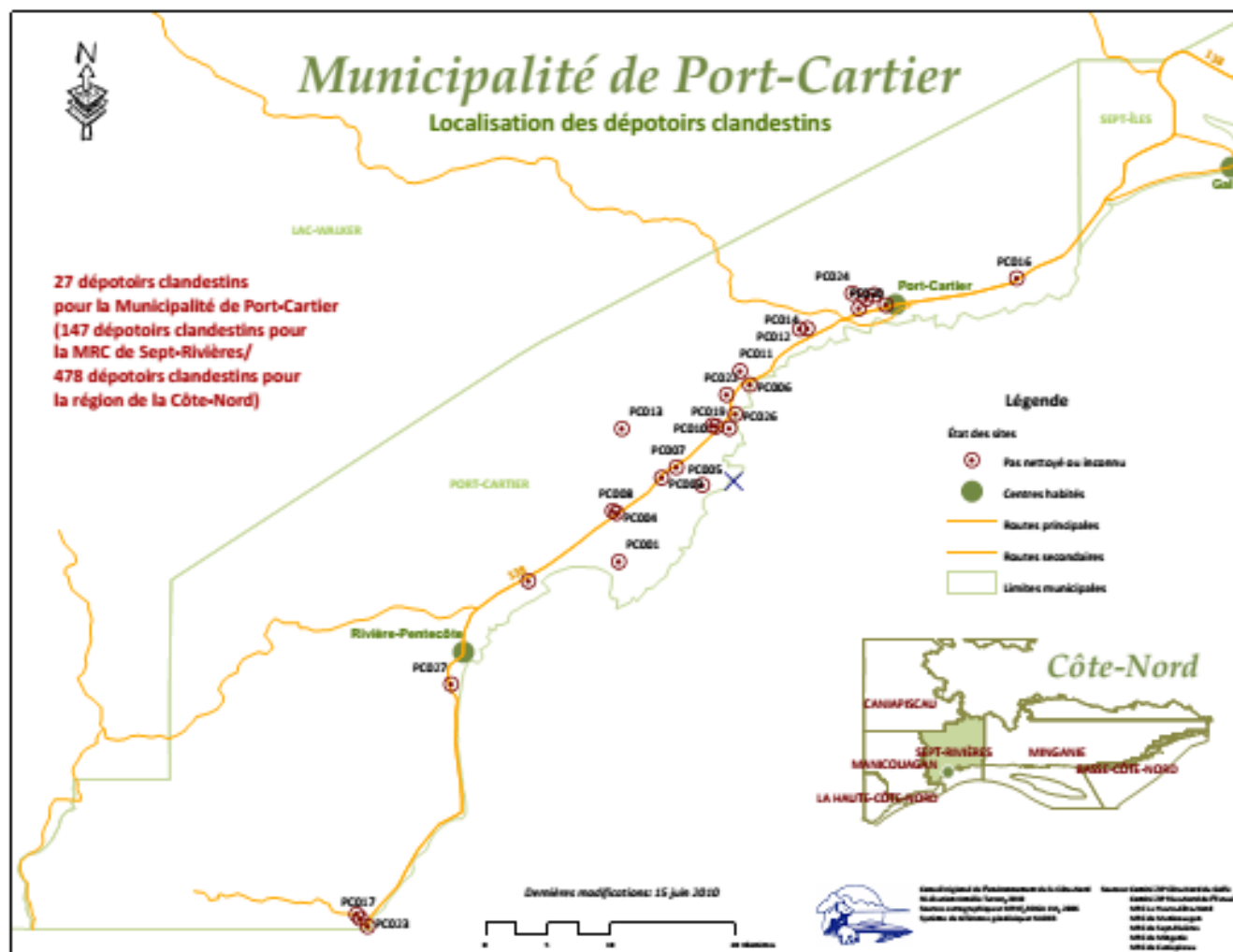
Source : Formulaires complétés par les municipalités, compilation réalisée par Chamard

Note : Sauf indication contraire, tous les conteneurs sont des conteneurs de 40 vg³ (8' x 8' x 20').

³ Il n'y a pas de contrôle sur place pour les deux sites de dépôt des communautés autochtones.

Annexe 5

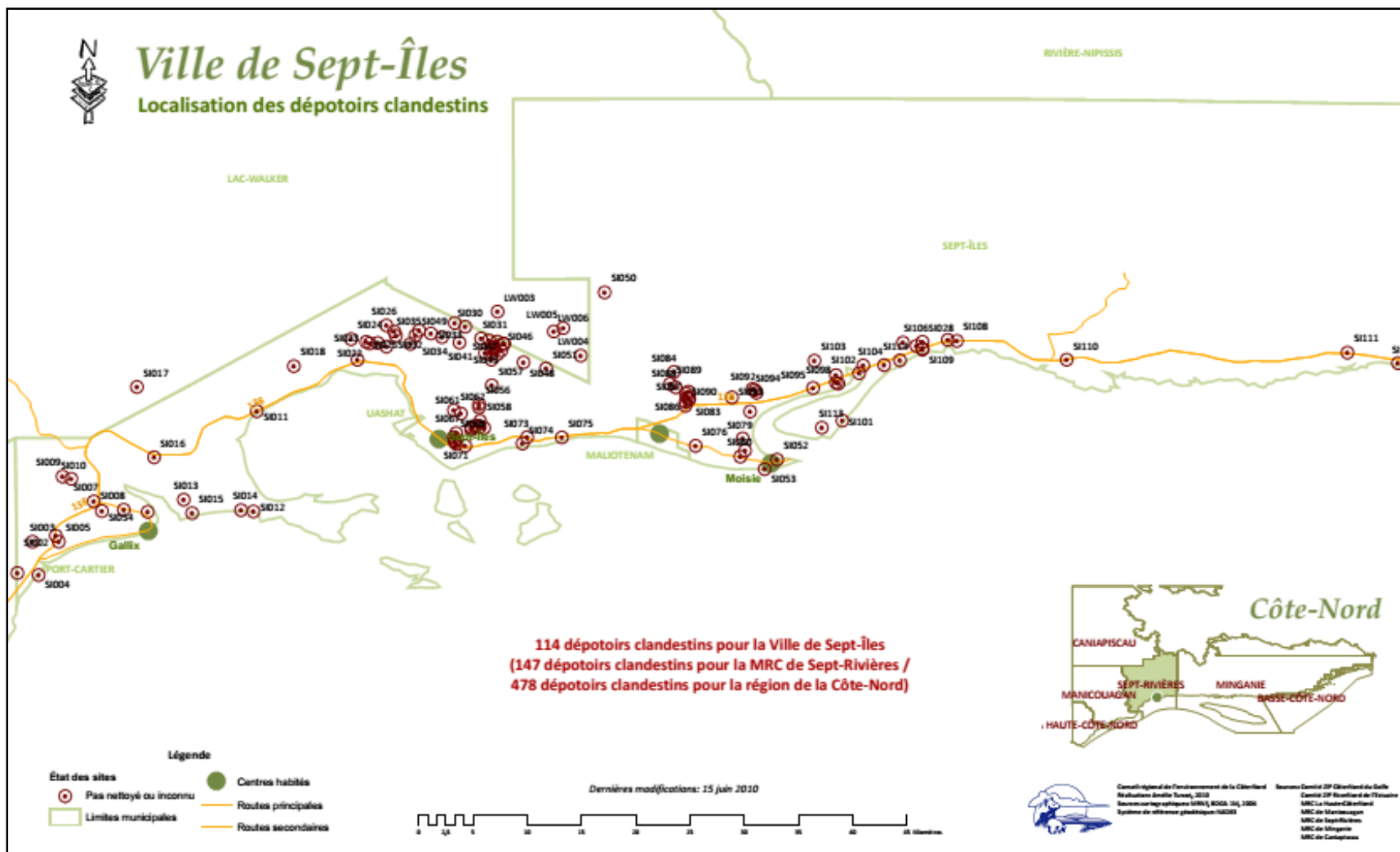
Localisation des dépotoirs clandestins
sur le territoire de la MRC





Ville de Sept-Îles

Localisation des dépotoirs clandestins



Annexe 6

Note technique - Inventaire des quantités
de matières résiduelles générées

Table des matières

Liste des tableaux	3
Liste des figures	5
1 Préalable	6
2 Données disponibles	7
2.1 Quantités de matières résiduelles éliminées	7
2.2 Quantités de matières recyclables récupérées	12
2.2.1 Récupération par la collecte sélective	12
2.2.2 Rejets du centre de tri Le Phare (Port-Cartier)	13
2.3 Ajustements des quantités de matières recyclables récupérées et éliminées	15
2.3.1 Estimation des quantités des multilogements dans la catégorie ICI	15
2.3.1 Estimation des quantités d'ICI assimilables dans les quantités du secteur résidentiel	16
2.3.2 Synthèse	16
3 Secteur résidentiel	18
3.1 Méthodologie et hypothèses	19
3.2 Matières recyclables du secteur résidentiel	23
3.3 Matières organiques du secteur résidentiel	24
3.4 Résidus de matières textiles	27
3.5 Résidus domestiques dangereux (RDD)	28
3.5.1 RDD « ordinaires »	28
3.5.2 Produits sous une Responsabilité élargie des producteurs (REP)	29
3.6 Résidus encombrants	30
3.7 Autres matières résiduelles	32
3.7.1 Résidus de balayures de rues	33
3.7.2 Véhicules hors d'usage (VHU)	33
3.7.3 Lixiviats du LET	34
3.8 Boues municipales	34
3.8.1 Boues municipales de stations d'épuration mécanisées	34
3.8.2 Boues municipales d'étangs aérés	34
3.8.3 Boues de fosses septiques	35
3.9 Bilan secteur résidentiel	36
4 Secteur Industries, Commerces et Institutions (ICI)	39
4.1 Méthodologie et hypothèses	39
4.2 Matières recyclables du secteur ICI	41

4.3	<i>Matières organiques du secteur ICI</i>	43
4.3.1	Industries agroalimentaires	43
4.3.2	Boues industrielles	44
4.3.3	Commerces, institutions et autres industries	44
4.3.4	Synthèse du bilan des matières organiques	44
4.4	<i>Autres matières résiduelles</i>	45
4.5	<i>Bilan secteur ICI</i>	45
5	Secteur de la Construction, Rénovation et Démolition (CRD)	47
5.1	<i>Méthodologie spécifique et hypothèses</i>	47
5.2	<i>Bilan secteur CRD</i>	49
6	Bilan global	50

Liste des tableaux

Tableau 1 : Quantité des matières résiduelles reçues au LET – MRC de Sept-Rivières _____	9
Tableau 2 : Quantité des matières résiduelles éliminées au LET – AJUSTÉES – MRC de Sept-Rivières _____	10
Tableau 3 : Quantité des matières recyclables collectées en bordure de rue – MRC de Sept-Rivières _____	13
Tableau 4 : Rejets du centre de tri pour les matières recyclables provenant de la collecte sélective _____	14
Tableau 5 : Quantité des rejets du centre de tri provenant de la collecte sélective des matières recyclables et enfouies au LET _____	14
Tableau 6 : Composition des matières recyclées au centre de tri Le Phare _____	14
Tableau 7 : Taux de récupération et d'élimination des matières recyclables pour les immeubles multilogements ____	15
Tableau 8 : Estimation des quantités de matières recyclables récupérées et éliminées provenant des immeubles multilogements _____	15
Tableau 9 : Part des ICI assimilables dans la collecte sélective et dans la collecte des déchets _____	16
Tableau 10 : Ajustement des quantités de matières recyclables récupérées par la collecte sélective _____	16
Tableau 11 : Ajustement des quantités de matières résiduelles éliminées au LET _____	17
Tableau 12 : Sources des données pour l'inventaire des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel ____	19
Tableau 13 : Proportion des matières recyclables dans les quantités de matières résiduelles éliminées – Secteur résidentiel _____	23
Tableau 14 : Estimation des quantités générées de matières recyclables – Secteur résidentiel _____	23
Tableau 15 : Quantités de résidus verts récupérés – Secteur résidentiel _____	25
Tableau 16 : Inventaire des composteurs domestiques subventionnés – Secteur résidentiel _____	25
Tableau 17 : Estimation des quantités générées de matières organiques — Secteur résidentiel _____	26
Tableau 18 : Estimation des quantités générées de résidus de matières textiles – Secteur résidentiel _____	28
Tableau 19 : Quantités de RDD récupérés – Secteur résidentiel _____	28
Tableau 20 : Estimation des quantités générées de RDD – Secteur résidentiel _____	29
Tableau 21 : Quantités de résidus encombrants récupérés – Secteur résidentiel _____	30
Tableau 22 : Estimation des quantités générées de résidus encombrants – Secteur résidentiel _____	32
Tableau 23 : Quantités de contenants consignés récupérés – Secteur résidentiel _____	32
Tableau 24 : Quantités de pneus récupérées – Secteur résidentiel _____	33
Tableau 25 : Estimation des quantités générées de boues des étangs aérés — Secteur résidentiel _____	35
Tableau 26 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées (boues exclues) – Secteur résidentiel ____	36
Tableau 27 : Estimation des quantités générées de boues _____	38

Tableau 28 : Estimation des matières résiduelles générées – Secteur résidentiel ⁵	38
Tableau 29 : Sources des données pour l’inventaire des quantités générées par le secteur ICI	39
Tableau 30 : Estimation des quantités de matières recyclables récupérées et éliminées – Secteur ICI	41
Tableau 31 : Estimation des quantités de matières recyclables générées de matières recyclables – Secteur ICI	42
Tableau 32 : Estimation des quantités de matières organiques des industries de transformation agroalimentaires générées – Secteur ICI	43
Tableau 33 : Estimation des quantités de matières organiques générées des autres ICI	44
Tableau 34 : Estimation des quantités de matières organiques générées – Secteur ICI	44
Tableau 35 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées – Secteur ICI	45
Tableau 36 : Valeur des permis à bâtir en 2013	48
Tableau 37 : Sources des données pour l’inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD	48
Tableau 38 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées – Secteur CRD	49
Tableau 39 : Synthèse de l’inventaire des quantités de matières résiduelles – MRC de Sept-Rivières	50
Tableau 40 : Taux de récupération et d’élimination des matières recyclables par secteur SCIAN	51
Tableau 41 : Nombre d’employés par secteur SCIAN de la MRC de Sept-Rivières	52
Tableau 42 : Composition des matières recyclables récupérées par secteur d’activité - Secteur ICI (2013)	53
Tableau 43 : Composition des matières recyclables éliminées - Secteur ICI (2013)	53

Liste des figures

Figure 1 : Provenance des matières résiduelles reçues au LET de la Ville de Sept-Îles _____	8
Figure 2 : Provenance géographique des matières résiduelles éliminées – MRC de Sept-Rivières _____	10
Figure 3 : Type des matières résiduelles éliminées – MRC de Sept-Rivières _____	11
Figure 4 : Bilan des quantités de matières résiduelles éliminées – MRC de Sept-Rivières _____	11
Figure 5 : Taux de récupération des matières recyclables (par type) – Secteur résidentiel _____	24
Figure 6 : Taux de récupération des matières organiques (par type) – Secteur résidentiel _____	27
Figure 7 : Taux de récupération des matières résiduelles – Secteur résidentiel _____	37
Figure 8 : Taux de récupération des matières recyclables par secteur d'activité – Secteur ICI _____	42

1 Préalable

L'utilisation de données réelles disponibles auprès de la MRC de Sept-Rivières et des Villes de Sept-Îles et de Port-Cartier a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire. En l'absence de données disponibles, les estimations ont été effectuées à l'aide de l'outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC et le MDDELCC en vue de la révision des PGMR.

Présentation de l'outil de calcul

La méthodologie mise au point pour l'estimation des quantités par l'outil de calcul a fait consensus au sein du comité de travail constitué de représentants de RECYC-QUÉBEC et du MDDELCC. L'outil permet d'estimer les quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par catégorie de matières ainsi que selon leur provenance. Des indicateurs socioéconomiques ont été définis afin de permettre la meilleure évaluation possible des quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées sur le territoire. Il s'agit de la population pour le secteur résidentiel, du nombre d'employés pour le secteur ICI et de la valeur des permis de bâtir pour le secteur des résidus de CRD.

Les estimations sont effectuées à partir de données unitaires issues d'une revue de la littérature. Les hypothèses de calcul et la méthodologie complète utilisée sont disponibles sur le site de RECYC-QUÉBEC :

http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Methodologie_outil_inventaire.pdf.

La version 1 – BÊTA a été utilisée pour réaliser l'inventaire des quantités de matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières.

Données utilisées dans l'outil de calcul – RECYC-QUÉBEC

Territoires	Population 2013
MRC de Sept-Rivières (sans la communauté autochtone)	33 086

Source : ISQ, Décret de population 2014

Nombre d'unités d'occupation (u.o.) résidentielles par type de logement

Type de logements	MRC (2013)
Multi logement (10 logements et plus) et condos	2 987 u.o.
Plex (entre 2 et 9 logements)	2 846 u.o.
Unifamilial	9 483 u.o.
Chalets, maisons de villégiature	818 u.o.
Total	16 134 u.o.

Source : Sommaire des rôles de l'évaluation foncière pour l'exercice financier 2014, compilation réalisée par Chamard

2 Données disponibles

Pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières, les quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées proviennent de données fournies par les Villes de Port-Cartier et de Sept-Îles ainsi que de la MRC de Sept-Rivières pour les TNO qu'elle gère. Des questionnaires ont été transmis aux responsables de chaque composante de la MRC pour compiler les données sur les modalités de collecte, les quantités et les coûts de gestion des matières résiduelles pour l'année de référence en 2013.

Quant aux données provenant des communautés autochtones, l'inventaire des quantités de matières résiduelles a été réalisé avant l'adhésion de Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam au *Plan de gestion des matières résiduelles*. Les informations disponibles ont été intégrées au document principal du PGMR dans la section de présentation de l'inventaire.

Quelques généralités

Quantités totales générées = Quantités récupérées + Quantités éliminées

$$\text{Taux de récupération (\%)} = \frac{\text{Quantités récupérées (tonnes) rejets exclus}}{\text{Quantité générées (tonnes)}}$$

Les principales données utilisées pour le bilan de masse sont les suivantes :

- Questionnaires transmis aux Villes de Port-Cartier et de Sept-Îles, et à la MRC de Sept-Rivières concernant le TNO Lac Walker, secteur du lac Daigle;
- Rapport annuel 2013 du LET de Sept-Îles;
- Statistiques 2013 du centre de tri Le Phare à Port-Cartier;
- Statistiques 2013 de la déchetterie adjacente au centre de tri Le Phare à Port-Cartier;
- Statistiques 2013 des écocentres de la Ville de Sept-Îles.

2.1 QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES

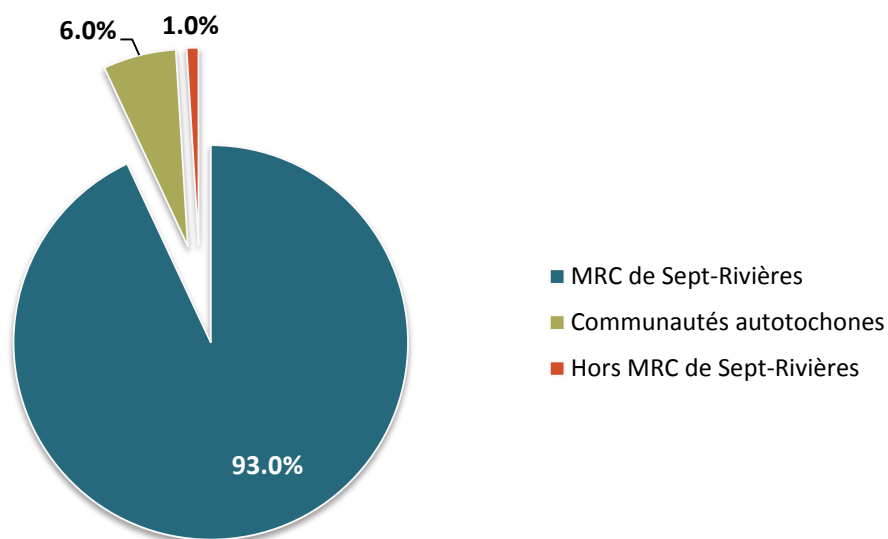
Les quantités de matières résiduelles éliminées proviennent du rapport annuel de l'année 2013 du LET de Sept-Îles, propriété de la municipalité. Le LET de Sept-Îles reçoit des matières résiduelles :

- de la MRC de Sept-Rivières;
- de la communauté autochtone de Uashat et de Maliotenam;
- d'autres MRC, comme la MRC de Minganie.

Le TNO Lac-Walker inclut principalement des habitations dans le secteur du lac Daigle situé à environ 15 km au nord de la Ville de Sept-Îles. Initialement des habitations secondaires fréquentées de façon saisonnière, ce sont aujourd’hui des habitations permanentes qui sont desservies par les programmes de gestion des matières résiduelles.

La figure suivante présente les proportions des matières enfouies selon leur provenance. Près de 94 % des matières éliminées au lieu d’enfouissement de Sept-Îles proviennent de la MRC de Sept-Rivières.

Figure 1 : Provenance des matières résiduelles reçues au LET de la Ville de Sept-Îles



Source : Rapport annuel LET de Sept-Îles 2013, compilation réalisée par Chamard

Le Tableau 1 synthétise les quantités réceptionnées au LET provenant de la MRC de Sept-Rivières selon les secteurs.

Tableau 1 : Quantité des matières résiduelles reçues au LET – MRC de Sept-Rivières

Municipalité	Ordures ménagères (t)	Résidus ICI (t)	Résidus CRD (t)	Résidus de centre de tri (t)	Total (t)
Port-Cartier	1 726	5 264	591	366	7 948
Sept-Îles	10 644	18 209	14 141*	-	42 993
TNO Lac-Walker	86	13	49	-	149
Total MRC	12 456	23 486**	14 781	366	51 090

Source : Rapport annuel LET de Sept-Îles 2013, compilation réalisée par Chamard

* Résidus CRD de la Ville de Sept-Îles : 578 voyages d'asphalte accumulé depuis des années au garage des travaux publics ont été camionnés lors de la construction de l'écocentre, soit pour environ 7 103 tonnes.

Hypothèse retenue : ce tonnage est intégré dans les quantités récupérées de résidus de CRD car ces matières résiduelles ont servi directement pour des besoins internes au LET.

** Matières reçues au LET mais non enfouies : selon le rapport annuel, il y a 9 460 tonnes de matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées. Ce sont des matières résiduelles qui sont reçues au LET mais qui ne sont pas enfouies en cellules. L'origine et la composition exacte de ces matières ne sont pas disponibles.

Hypothèse retenue : le tonnage de ces matières est soustrait au secteur ICI. Assumant que les résidus ICI issus de toutes les provenances géographiques ont une composition similaire, le tonnage de valorisation sera soustrait proportionnellement aux tonnages reçus pour le secteur ICI entrant au LET. Environ 6 % du 9 460 tonnes (8 893 tonnes) est donc appliqué aux tonnages provenant de l'extérieur de la MRC et ne sera pas soustrait aux valeurs ICI de la MRC.

Le Tableau 2 présente les quantités de matières résiduelles éliminées au LET pour l'année 2013, ajustées selon les deux hypothèses ci-dessus.

Tableau 2 : Quantité des matières résiduelles éliminées au LET – AJUSTÉES – MRC de Sept-Rivières

Municipalité	Ordures ménagères (t)	Résidus ICI (t)	Résidus CRD (t)	Résidus de centre de tri (t)	Total (t)
Port-Cartier	1 726	3 271	591	366	5 954
Sept-Îles	10 644	11 314	7 038	-	28 996
TNO Lac-Walker	86	8	49	-	144
Total MRC	12 456	14 593	7 679	366	35 094

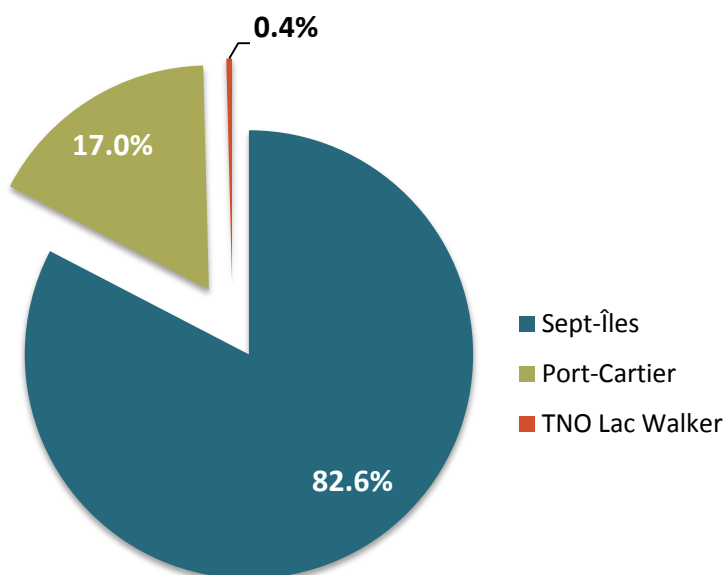
Source : Rapport annuel LET de Sept-Îles 2013, compilation réalisée par Chamard

Principaux constats

- Un peu plus de 82 % des matières résiduelles enfouies de la MRC de Sept-Rivières proviennent de la Ville de Sept-Îles;
- Le secteur ICI représente près de 42 % des matières enfouies en 2013.

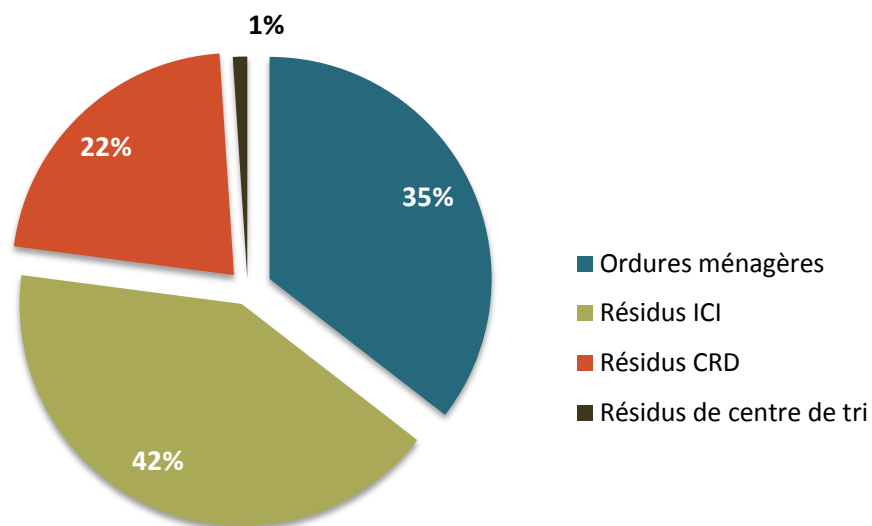
Les figures ci-dessous illustrent la proportion des matières enfouies selon leur provenance géographique et le secteur de génération.

Figure 2 : Provenance géographique des matières résiduelles éliminées – MRC de Sept-Rivières



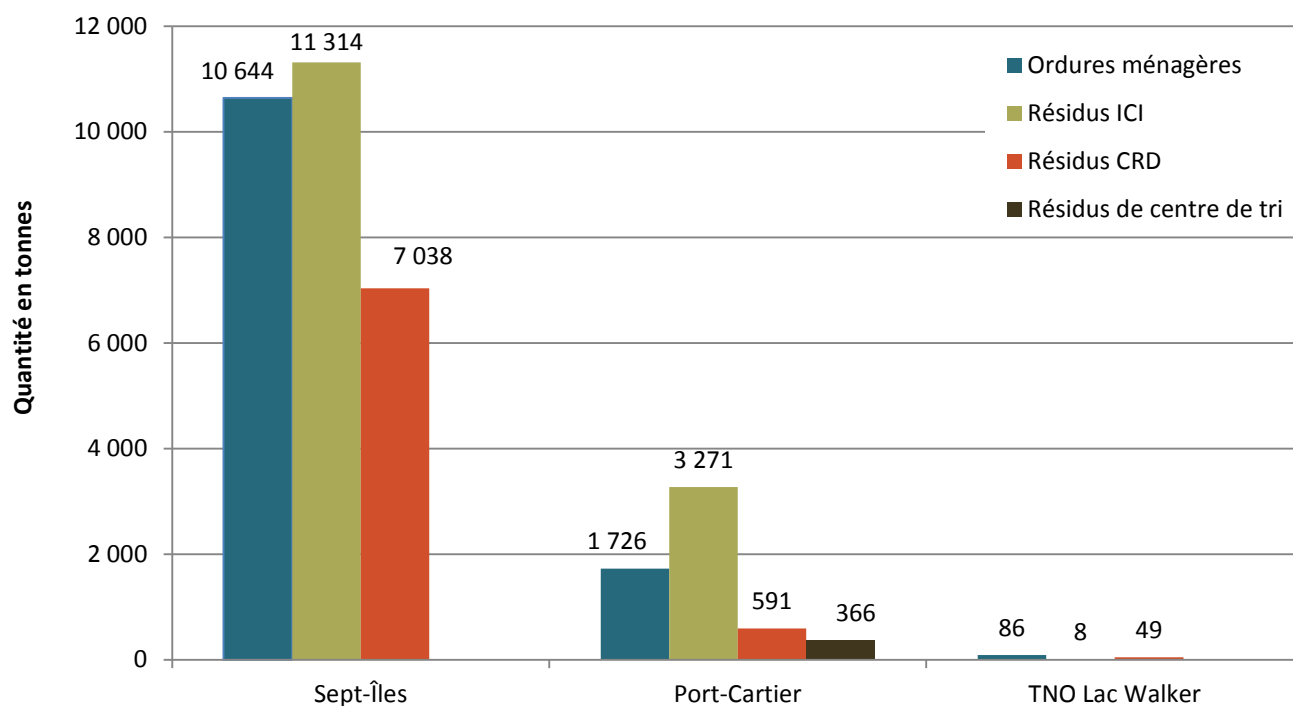
Source : Rapport annuel LET de Sept-Îles 2013, compilation réalisée par Chamard

Figure 3 : Type des matières résiduelles éliminées – MRC de Sept-Rivières



Source : Rapport annuel LET de Sept-Îles 2013, compilation réalisée par Chamard

Figure 4 : Bilan des quantités de matières résiduelles éliminées – MRC de Sept-Rivières



Source : Rapport annuel LET de Sept-Îles 2013, compilation réalisée par Chamard

Principales hypothèses

- a) La catégorie « ordures ménagères » inclut une certaine proportion de matières résiduelles provenant du secteur ICI car certains commerces et institutions (équipés de bacs roulants) sont collectés avec le secteur résidentiel;
- b) La catégorie « ordures ménagères » inclut des résidus de CRD générés par le secteur résidentiel. Les conteneurs provenant de l'aire de réception des matières résiduelles (site de dépôt) de Rivière-Pentecôte à Port-Cartier sont utilisés par les résidences et chalets éloignés tant pour collecter les déchets ménagers que pour des résidus issus de petits travaux. Les citoyens pouvaient déposer pêle-mêle diverses matières dans trois (3) conteneurs de 33 verges en 2013. Il en est de même pour les aires de réception des matières résiduelles non surveillées de la ville de Sept-Îles (Gallix et Clarke City). *La composition exacte n'est pas connue et ces conteneurs sont parfois comptabilisés dans la catégorie « résidus ICI » et d'autres fois dans la catégorie « résidus CRD » lors de leur arrivée au LET;*
- c) La catégorie « résidus ICI » inclut une certaine proportion de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. La plupart des multilogements sont équipés de conteneurs à chargement avant et sont donc intégrés sur les parcours de collecte des ICI;
- d) La catégorie « résidus ICI » inclut une proportion de résidus CRD, provenant de travaux de construction d'entrepreneurs;
- e) Les rejets de l'écocentre (déchetterie) Le Phare de Port-Cartier (un conteneur de 33 vg³) et les matières non valorisables sortants des écocentres présents sur le territoire sont inclus dans la catégorie « résidus ICI ».

2.2 QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES

2.2.1 Récupération par la collecte sélective

Toutes les matières recyclables collectées en bordure de rue sont envoyées au centre de tri Le Phare à Port-Cartier. Les quantités de matières recyclables récupérées par la collecte sélective proviennent du tonnage mesuré lors de la réception au centre de tri.

Le tableau ci-dessous présente la quantité totale des matières recyclables récupérées par la collecte sélective provenant du secteur résidentiel et du secteur ICI pour la MRC de Sept-Rivières.

Tableau 3 : Quantité des matières recyclables collectées en bordure de rue – MRC de Sept-Rivières

Quantité de matières recyclables collectées (t)	Résidentiel (t)	ICI (t)	Total (t)
Ville de Port-Cartier	788	123	911
Ville de Sept-Îles	1 962	1 746	3 708
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	13	0	13
Total MRC	2 763	1 869	4 632

*Source : Données transmises par les municipalités, compilation réalisée par Chamard
Sommaire 2013 du Centre de tri Le Phare, Port-Cartier*

Principaux constats

- Pour la Ville de Port-Cartier : Les 123 tonnes de matières recyclables collectées auprès des ICI incluent les matières recyclables issues de la collecte sélective de la compagnie ArcelorMittal Mines Canada (84 %), du centre de détention (13 %) et des autres ICI de la ville (3 %).
- Pour la Ville de Sept-Îles : 10 % de la quantité totale récupérée du secteur ICI, soit 1 746 tonnes, provient des grandes industries;
- Pour le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle : Le seul ICI, un centre communautaire est assimilable à la collecte sélective résidentielle; les quantités de matières sont intégrées dans les quantités résidentielles et jugées non significatives.

2.2.2 Rejets du centre de tri Le Phare (Port-Cartier)

Les matières recyclables de Sept-Îles, du TNO Lac Walker, secteur lac Daigle ainsi que celles de la communauté autochtone sont acheminées à partir du centre de transfert de Sept-Îles vers le centre de tri Le Phare à Port-Cartier, où elles sont triées ensemble.

Les rejets du centre de tri des matières recyclables provenant de la collecte sélective de Sept-Îles et des environs sont acheminés au LET dans des camions distincts de ceux de Port-Cartier. Les rejets de Sept-Îles, du secteur lac Daigle et de Uashat mak Mani-utenam sont enregistrés dans la catégorie « Résidus de centre de tri » (366 tonnes en 2013), alors que les rejets provenant de la collecte sélective de Port-Cartier (44 tonnes en 2013) sont enregistrés dans la catégorie « Résidus ICI » car ils sont mélangés avec les résidus de l'écocentre (déchetterie).

Le taux de rejet moyen est de 5 % pour Port-Cartier et de 10 % pour les secteurs de Sept-Îles, lac Daigle et Uashat mak Mani-utenam confondus.

Tableau 4 : Rejets du centre de tri pour les matières recyclables provenant de la collecte sélective

Rejets de la collecte sélective des matières recyclables	Rejets (t)	Taux de rejets
Ville de Port-Cartier	44	5%
Ville de Sept-Îles (incluant la communauté autochtone)	366	10%
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	<i>Inclus dans Sept-Îles</i>	
Total MRC	~ 410	

Source : Sommaire 2013 du Centre de tri Le Phare, Port-Cartier et rapport annuel 2013 du LET, compilation réalisée par Chamard

Le tableau ci-dessous synthétise les quantités de rejets résultants du tri des matières recyclables collectées de porte en porte, réceptionnés au centre de tri et enfouies au LET.

Tableau 5 : Quantité des rejets du centre de tri provenant de la collecte sélective des matières recyclables et enfouies au LET

Ventilation des rejets	Résidentiel (t)	ICI (t)	Total (t)
Ville de Port-Cartier	38	6	44
Ville de Sept-Îles	194	172	366
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	<i>Inclus dans Sept-Îles</i>		
Total MRC	232	178	410

Source : Sommaire 2013 du Centre de tri Le Phare, Port-Cartier et rapport annuel 2013 du LET, compilation réalisée par Chamard

La composition des matières recyclées, expédiées par le centre de tri est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Composition des matières recyclées au centre de tri Le Phare

Centre de tri Le Phare	Composition des matières
Papier et carton	79,4 %
Métal	7,7 %
Plastique	5,6 %
Verre	7,3 %

Source : Sommaire 2013 du Centre de tri Le Phare, Port-Cartier, compilation réalisée par Chamard

2.3 AJUSTEMENTS DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES ET ÉLIMINÉES

2.3.1 Estimation des quantités des multilogements dans la catégorie ICI

Il y a 2 987 immeubles multilogements¹ sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières recensées selon les sommaires du rôle de l'évaluation foncière. Ces types de logements sont majoritairement desservis par des conteneurs à chargement avant ramassés lors de la collecte ICI. Les quantités de matières provenant de ces habitations sont donc incluses dans les tonnages du secteur ICI. Pour estimer la quantité de matières, les taux d'élimination et de récupération utilisés dans l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC sont appliqués au nombre d'immeubles multilogements de Port-Cartier et de Sept-Îles.

Les deux tableaux suivants présentent les taux moyens de récupération et d'élimination utilisés, ainsi que les quantités de matières recyclables récupérées et éliminées associées.

Tableau 7 : Taux de récupération et d'élimination des matières recyclables pour les immeubles multilogements

Matières recyclables	Taux de récupération (kg/pers/an)	Taux d'élimination (kg/pers/an)
Papier et carton	39,5	30,5
Métal	1,8	6,1
Plastique	5,4	16,7
Verre	7,4	10,3

Source : Outil de calcul - RECYC-QUÉBEC

Tableau 8 : Estimation des quantités de matières recyclables récupérées et éliminées provenant des immeubles multilogements

Matières recyclables	Quantité récupérée par la collecte sélective (t)	Quantité enfouie (t)
Papier et carton	221	170
Métal	10	34
Plastique	30	93
Verre	41	58
Total	302	355

Source : Compilation réalisée par Chamard

¹ Densité moyenne retenue pour les multilogements : 1,87 personne par logement

2.3.1 Estimation des quantités d'ICI assimilables dans les quantités du secteur résidentiel

Les données moyennes québécoises estiment la part des « petits » ICI à 9,8 % pour les quantités récupérées (collecte sélective) et à 21,4 % pour les quantités éliminées (collecte des ordures)².

Tableau 9 : Part des ICI assimilables dans la collecte sélective et dans la collecte des déchets

	Quantité récupérée par la collecte sélective (t)	Quantité enfouie totale (t)
Total	3 062	12 812³
<i>Proportion des ICI assimilables</i>	<i>9,80%</i>	<i>21,40%</i>
ICI assimilables	300	2 741

Source : Outil de calcul – RECYC-QUÉBEC

2.3.2 Synthèse

Les quantités estimées de matières recyclables provenant des immeubles multilogements sont ajoutées aux données du secteur résidentiel et soustraites à celles du secteur ICI. Les quantités estimées de matières résiduelles provenant des ICI assimilables sont soustraites des données du secteur résidentiel et ajoutées à celles du secteur ICI.

Les tableaux ci-dessous synthétisent les données disponibles qui ont été ajustées et utilisées dans l'inventaire des quantités des matières résiduelles pour le secteur résidentiel et le secteur ICI.

Tableau 10 : Ajustement des quantités de matières recyclables récupérées par la collecte sélective

Quantité récupérée par la collecte sélective (t)	Secteur résidentiel (t)	Secteur ICI (t)
Total	2 760	1 872
<i>multilogements</i>	<i>+302</i>	<i>-302</i>
Total corrigé (multilogements)	3 062	1 570
<i>ICI assimilables</i>	<i>-300 t</i>	<i>+300 t</i>
Total corrigé (ICI assimilables)	2 762	1 870

Source : Compilation réalisée par Chamard

² Source : Étude de caractérisation résidentielle de RECYC-QUÉBEC, 2010

³ Le total inclus l'ajustement des quantités provenant des multilogements soit 12 812 = 12 456 + 355

Tableau 11 : Ajustement des quantités de matières résiduelles éliminées au LET

Quantité totale enfouie (t)	Secteur résidentiel (t)	Secteur ICI (t)
Total (sans les rejets)	12 456	14 549
<i>multilogements</i>	<i>+355</i>	<i>-355</i>
Total corrigé (multilogements)	12 812	14 194
<i>ICI assimilables</i>	<i>-2 741 t</i>	<i>+2 741 t</i>
Total corrigé (ICI assimilables)	10 070	16 935
Rejets centre de tri	233	178
Total	10 303	17 113
<i>Ajustement CRD</i>	<i>-</i>	<i>1 718</i>
Total retenu pour l'inventaire	10 303	15 396

Source : Compilation réalisée par Chamard

Les quantités éliminées par secteur utilisées dans l'inventaire sont respectivement de 10 303 tonnes pour le secteur résidentiel et de 15 396 tonnes pour le secteur ICI.

3 Secteur résidentiel

Les matières résiduelles d'origine résidentielle prises en compte dans l'inventaire sont :

- Les matières recyclables;
- Les matières organiques;
- Les boues municipales;
- Les matières résiduelles nécessitant une gestion spécifique :
 - Les textiles;
 - Les contenants consignés;
 - Les pneus usagés.
- Les autres matières résiduelles :
 - Les résidus domestiques dangereux (RDD);
 - Les résidus encombrants métalliques et non métalliques.
- Les rejets du centre de tri des matières recyclables et du centre de valorisation des matières organiques (si applicable).

La génération de certaines matières est documentée selon les données disponibles, mais les quantités ne seront pas incluses dans l'inventaire des matières résiduelles, notamment :

- Les véhicules hors d'usage (VHU)⁴;
- Les sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles (lixiviats du LET);
- Les matières résiduelles issues d'activités municipales (balayures de rues).

NOTE : Il y a un seul centre de tri des matières recyclables sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières, sur le territoire de Port-Cartier.

Il n'y a aucun centre de valorisation des matières organiques (plateforme de compostage ou biométhanisation) sur le territoire. Néanmoins, les rejets reliés à la valorisation de ces matières résiduelles de la MRC ont été estimés et intégrés dans l'inventaire pour répondre aux exigences des lignes directrices du MDDELCC.

⁴ La quantité de véhicules hors d'usage (VHU) sera estimée à partir de l'outil de Calcul de RECYC-QUÉBEC aux fins d'information, mais ne sera pas intégrée dans l'inventaire final.

3.1 MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Cet inventaire vise l'ensemble des résidus d'origine résidentielle produits par les résidents permanents et saisonniers à l'échelle du territoire de la MRC. En général, ces matières résiduelles sont intégrées dans des programmes de gestion municipale, à savoir des collectes municipales porte en porte ou des points de collectes spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente la source et le type de données utilisés pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel.

Tableau 12 : Sources des données pour l'inventaire des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie	Estimé	Mesuré
Ordures ménagères (collecte des ordures ménagères)				
Quantité éliminée	Rapport annuel du LET 2013	Quantité acheminée au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Sept-Îles <i>Ajustement pour inclure les multilogements et exclure les ICI assimilables</i>		X
Matières recyclables (collecte sélective)				
Quantité récupérée	Statistiques Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et MRC de Sept-Rivières (TNO Lac Walker, secteur lac Daigle)	Quantité de matières recyclables récupérées par la collecte sélective <i>Ajustement pour inclure les multilogements et exclure les ICI assimilables</i>		X
Composition des matières recyclables récupérées	Statistiques du Centre de tri Le Phare	Composition des matières recyclées du centre de tri		X
Quantité et composition des matières recyclables éliminées	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Proportion des matières recyclables dans la collecte des déchets (calcul) et ventilation par catégorie PCPVM ⁵	X	

⁵ PCPVM : papier, carton, verre et métal

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie	Estimé	Mesuré
Matières résiduelles organiques				
Quantité récupérée	Statistiques de l'écocentre (déchetterie) Le Phare	Port-Cartier : quantité récupérée des arbres de Noël, des branches et des feuilles mortes		X
	Statistiques de l'aire de réception des matières résiduelles du secteur Moisie et des collectes spéciales des résidus verts	Sept-Îles : quantité récupérée des arbres de Noël, des branches et des feuilles mortes		X
	Rapports de la MRC de Sept-Rivières	Programmes de réduction à la source (compostage domestique et herbicyclage) • Nombre de composteurs subventionnés à Port-Cartier et Sept-Îles • Activités herbicyclage : scénario A dans les Villes de Port-Cartier et Sept-Îles (Outil de Calcul)	X	X
Quantité éliminée	Calcul	Quantité générée – quantité récupérée	X	
Quantité générée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Taux unitaire kg/u.o./an selon le type de logement et par matières	X	
Boues des stations mécanisées				
Non applicable				
Boues des étangs aérés				
Quantité récupérée	Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles	Questionnaires transmis aux villes		X
Boues de fosses septiques				
Quantité récupérée	Ville de Sept-Îles (lagunes du LET)	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Véhicules hors d'usage (VHU)				
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	46,8 kg/pers./an	X	
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	22 kg/pers./an <i>comptabilités dans le secteur ICI (rejets de procédés)</i>	X	

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie	Estimé	Mesuré
Textiles				
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	3,3 kg/pers./an	X	
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	3,1% des matières éliminées (collecte des ordures)	X	
Résidus domestiques dangereux (RDD)				
Quantité récupérée	Ville de Port-Cartier : écocentre (déchetterie) Le Phare Ville de Sept-Îles : écocentres	- Statistiques des matières récupérées à l'écocentre (déchetterie) Le Phare - Statistiques des matières récupérées de l'aire de réception des matières résiduelles du secteur de Moisie et de la déchetterie du LET - Factures de Laurentides Ressources - Collectes de Sani-Manic pour Sept-Îles		X
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	0,22% des matières éliminées (dans la collecte des ordures)	X	
Résidus encombrants				
Quantité récupérée	Ville de Port-Cartier : Écocentre (déchetterie) Le Phare Ville de Sept-Îles : Écocentres	<u>Quantité récupérée (résidus encombrants métalliques) :</u> - Statistiques des matières récupérées de l'écocentre (déchetterie) déchetterie Le Phare (catégorie métal) - Statistiques des matières récupérées - aire de réception secteur Moisie et déchetterie LET (catégorie métal)		X
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	- Résidus encombrants métalliques : 0,8% des matières éliminées (dans la collecte des ordures ménagères) - Résidus encombrants non métalliques : 0,9% des matières éliminées (dans la collecte des ordures)	X	

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie	Estimé	Mesuré
Rejets des centres de traitement				
Quantité éliminée	Statistiques du Centre de tri Le Phare	• 5 % des quantités de matières recyclables collectées pour Port-Cartier • 10 % des quantités de matières recyclables collectées pour Sept-Îles et TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle		X
Autres matières résiduelles				
Quantité éliminée	Statistiques Ville de Port-Cartier	• Conteneurs 33 vg³ (Pentecôte) • Cueillette résidentielle (Port-Cartier/Pentecôte)		X
Quantité éliminée	Calcul		X	
Résidus ultimes				
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	0,82 % des matières éliminées (dans la collecte des ordures)	X	

3.2 MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Afin d'estimer les quantités de chaque type de matières recyclables récupérées par la collecte sélective et éliminées au lieu d'enfouissement technique, les données de composition présentées dans le tableau ci-dessous ont été utilisées.

Tableau 13 : Proportion des matières recyclables dans les quantités de matières résiduelles éliminées – Secteur résidentiel

Catégories	Composition des matières recyclables éliminées (collecte des ordures ménagères)
Papier et carton	10,5 %
Métal	2,2 %
Plastique	8,1 %
Verre	2,8 %
Total	23,6 %

Source : Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (ÉEQ), 2010

L'inventaire des matières recyclables est basé sur les estimations de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC pour la quantité éliminée et sur une donnée réelle pour la quantité récupérée. La composition par type de matières recyclables est celle de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC.

Le bilan de génération des matières recyclables du secteur résidentiel sur le territoire de la MRC pour l'année 2013 est présenté dans le tableau ci-dessous.

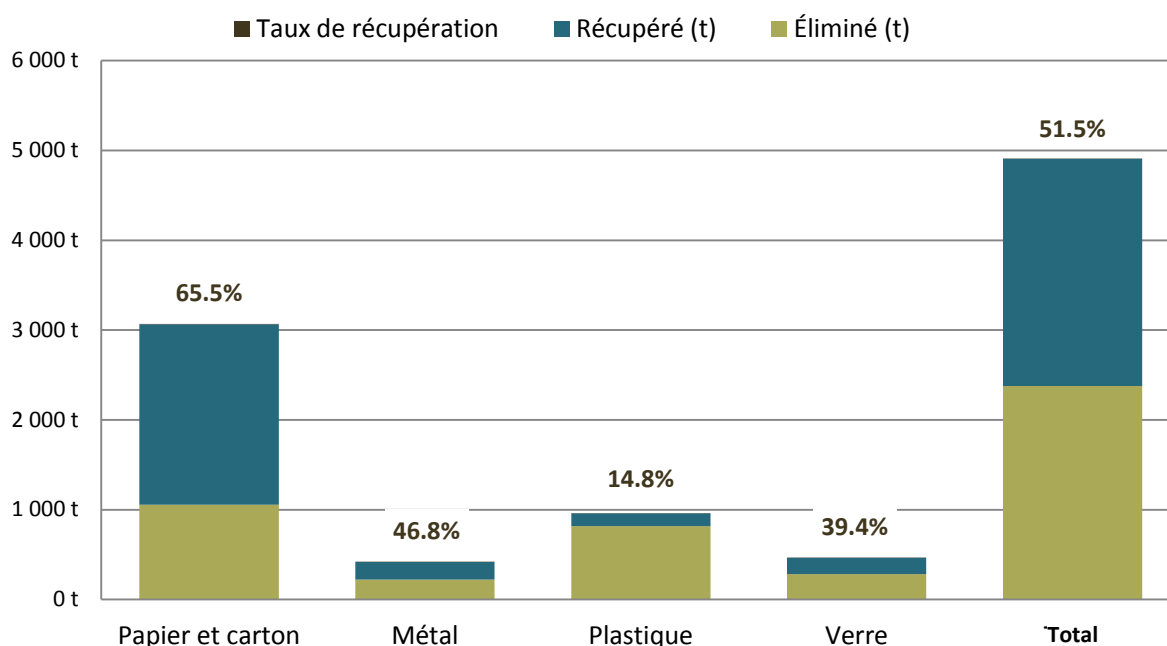
Tableau 14 : Estimation des quantités générées de matières recyclables – Secteur résidentiel

Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Papier et carton	2 008	1 057	3 065	65,5
Métal	195	222	417	46,8
Plastique	142	816	958	14,8
Verre	183	282	465	39,4
Total	2 528	2 377	4 905	51,5

Source : Compilation réalisée par Chamard

Le taux de récupération spécifique à chaque matière recyclable visée par la collecte sélective est présenté dans la figure ci-dessous.

Figure 5 : Taux de récupération des matières recyclables (par type) – Secteur résidentiel



3.3 MATIÈRES ORGANIQUES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

L'inventaire des matières organiques est basé sur les estimations de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC pour les quantités générées et sur les données réelles pour les quantités récupérées.

La quantité de matières organiques générées est estimée sur la base des données réelles disponibles et à partir de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. L'estimation est basée sur un indicateur en kg/u.o./an pour la génération de ces matières. Il prend en compte les différents types de logement et les programmes de gestion des matières organiques en place sur le territoire de la MRC (nombre de composteurs domestiques, réglementation spécifique, activités de sensibilisation).

- Il n'y a pas de collecte de porte en porte des matières organiques pour le secteur résidentiel;
- Une collecte porte en porte de branches est réalisée au mois de mai en même temps que la collecte des encombrants (collecte des gros rebuts) pour Sept-Îles;
- Les citoyens peuvent déposer leurs résidus verts (gazon, branches, feuilles mortes) aux écocentres et aires de réception des matières résiduelles.

Le Tableau 15 synthétise les quantités de résidus verts récupérées en 2013 sur l'ensemble du territoire de la MRC de Sept-Rivières.

Tableau 15 : Quantités de résidus verts récupérés – Secteur résidentiel

Municipalités	Quantité récupérée de résidus verts (t)	Provenance
Ville de Port-Cartier	73	Écocentre (déchetterie) Le Phare
Ville de Sept-Îles	966	Écocentres Ville de Sept-Îles
TNO Lac-Walker (secteur lac Daigle)	-	<i>Pas de collecte des résidus verts</i>
Total MRC	1 039	

Source : Questionnaires et données 2013 transmises par les municipalités, compilation réalisée par Chamard

Plusieurs programmes incitatifs de réduction à la source sont implantés sur le territoire de la MRC. Notamment, en parallèle, le compostage domestique et l'herbicyclage sont favorisés auprès des citoyens de la MRC. Ces diverses activités de réduction à la source ont un impact sur les quantités de matières organiques valorisées et éliminées.

Le Tableau 16 présente le nombre de composteurs subventionnés vendus en 2013 sur l'ensemble du territoire de la MRC de Sept-Rivières.

Tableau 16 : Inventaire des composteurs domestiques subventionnés – Secteur résidentiel

Compostage domestique	Nombre de composteurs entre 2003 et 2013
Ville de Port-Cartier (2008 à 2013)	124
Ville de Sept-Îles (2003 à 2013)	1 281
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	0
Total MRC	1 405

Source : MRC de Sept-Rivières, Inventaire des composteurs subventionnés vendus

Entre 2003 et 2013⁶, 1 405 composteurs domestiques ont été subventionnés. Il est probable que cette donnée ne soit pas exhaustive car d'autres composteurs ont probablement été achetés sans la subvention et d'autres ont été construits directement par les citoyens.

⁶ Pour la Ville de Port-Cartier, les données disponibles sont à partir de 2008 jusqu'en 2013 selon le programme incitatif au compostage en vigueur. Pour la Ville de Sept-Îles, la CPESI a vendu des composteurs de 2003 à 2008; la MRC a ensuite pris la relève en étendant le programme.

Le tableau ci-dessous synthétise le bilan de la génération des matières organiques sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 17 : Estimation des quantités générées de matières organiques — Secteur résidentiel

Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Résidus verts, branches et arbres de Noël	1 022 ⁷	850	1 873	54,6
Résidus alimentaires ⁸	141	2 628	2 768	5,1
Autres résidus organiques ⁹	0	1 791	1 791	0
Total	1 163	5 269	6 433	18,1

Source : Compilation réalisée par Chamard

Les rejets liés à la valorisation des résidus verts (production de paillis) sont estimés et exclus des quantités de résidus verts récupérés¹⁰.

Le taux de récupération spécifique de chaque type de matière organique est présenté dans la figure ci-dessous.

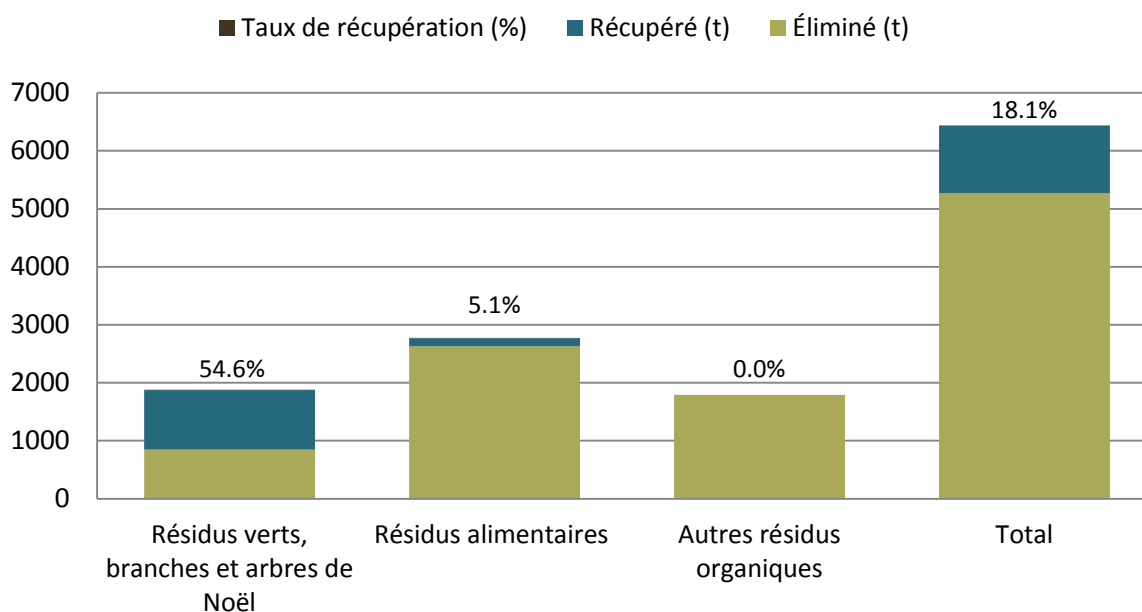
⁷ 1 022 tonnes de résidus verts récupérées = 1 039 tonnes de résidus verts collectés – 55 tonnes de rejets + 39 tonnes de résidus verts valorisés *in situ*.

⁸ La quantité récupérée de résidus alimentaires et de résidus verts liée aux programmes de réduction à la source (compostage domestique et herbicyclage) en place sur le territoire de la MRC provient d'une estimation de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Les quantités s'élèvent à 141 tonnes de résidus alimentaires et 39 tonnes de résidus verts.

⁹ La catégorie « autres résidus organiques » comprend plusieurs types de matières organiques, dont certaines sont non compostables.

¹⁰ Source : Outil de Calcul de RECYC-QUÉBEC : Estimation à 5,3 % de la quantité des résidus verts collectés

Figure 6 : Taux de récupération des matières organiques (par type) – Secteur résidentiel



3.4 RÉSIDUS DE MATIÈRES TEXTILES

La MRC de Sept-Rivières ne dispose d’aucune donnée sur la récupération des matières textiles sur son territoire même s’il y a plusieurs centres de réemploi de vêtements usagés et d’organismes communautaires.

En plus des textiles réutilisés sur le territoire de la MRC par le biais des organismes communautaires comme la Friperie Le Cintre ou le Centre de dépannage du parc Ferland, environ 50 tonnes de textiles ont été envoyées chez Certex en 2013 sur une initiative du Cintre¹¹.

L’inventaire des résidus de matières textiles est basé sur les estimations de l’outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. L’estimation des quantités récupérées et éliminées est faite grâce à un indicateur exprimé en kg/pers/an.

Le Tableau 18 synthétise la génération des résidus de matières textiles sur le territoire de la MRC pour l’année 2013.

¹¹ La Friperie Le Cintre a fermé ses portes en 2015.

Tableau 18 : Estimation des quantités générées de résidus de matières textiles – Secteur résidentiel

Résidus de matières textiles	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Total	109	312	421	25,9

Source : Outil de calcul – RECYC-QUÉBEC

3.5 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Une partie des résidus domestiques dangereux (RDD) peut se retrouver dans les matières résiduelles (collecte des ordures ménagères) et être enfouie. Cette quantité est estimée à partir de l’Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. La proportion des RDD dans la collecte des ordures est estimée à environ 0,22 % de la quantité totale de matières éliminées¹².

3.5.1 RDD « ordinaires »

Les citoyens de la MRC peuvent disposer gratuitement de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) dans différents points de dépôt, notamment à l’écocentre (déchetterie) Le Phare de Port-Cartier et dans les écocentres/aires de réception des matières résiduelles de Sept-Îles. En plus, il y a eu 3 journées de collecte spéciales en 2013 à Sept-Îles¹³. Celles-ci étaient organisées par la CPESI, notamment pour le tri, alors que la disposition des matières était donnée à contrat.

Le Tableau 19 synthétise les quantités de résidus domestiques dangereux récupérées en 2013 sur l’ensemble du territoire de la MRC de Sept-Rivières.

Tableau 19 : Quantités de RDD récupérés – Secteur résidentiel

Municipalités	Quantité récupérée de RDD (t)	Provenance
Ville de Port-Cartier	73	Écocentre (déchetterie) Le Phare
Ville de Sept-Îles	64	Aire de réception des matières résiduelles – secteur Moisie
		Déchetterie du LET
		Collectes spéciales CPESI

¹² Données provenant de l'étude de caractérisation sur l'élimination, 2011 (fournies par RECYC-QUÉBEC)

¹³ Une seule collecte spéciale des résidus domestiques dangereux (RDD) a été réalisée en 2014. Ce service n’est plus en fonction depuis l’ouverture de l’écocentre de Sept-Îles à l’automne 2014.

Municipalités	Quantité récupérée de RDD (t)	Provenance
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	¹⁴	<i>Apport volontaire écocentre seulement</i>
Total MRC	137	

Source : Questionnaires et données 2013 transmises par les municipalités, compilation réalisée par Chamard;
Suivi fractionné, Port-Cartier — matières recyclées de la déchetterie

Le tableau ci-dessous présente le bilan de génération des résidus domestiques dangereux (RDD) sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 20 : Estimation des quantités générées de RDD – Secteur résidentiel

Résidus domestiques dangereux	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Total	137	22	159	86, 2

Source : Outil de calcul – RECYC-QUÉBEC

Données des écocentres et des collectes spéciales fournies par les municipalités

NOTE : Une partie de RDD est aussi récupérée par certains détaillants (RONA, BMR, garages de mécanique, etc.) qui proposent des points de collecte permanents ou temporaires aux citoyens de la MRC. En l'absence de données, ces quantités de matières résiduelles ne sont pas comptabilisées dans l'inventaire et ne sont pas intégrées dans les tableaux ci-dessus.

3.5.2 Produits sous une Responsabilité élargie des producteurs (REP)

L'évolution récente de la responsabilité élargie des producteurs (REP) modifie entièrement le contexte québécois en ce qui concerne certains résidus domestiques dangereux (RDD), puisqu'ils doivent dorénavant faire l'objet de programmes spécifiques de récupération et de valorisation, financés et gérés par les entreprises qui les mettent sur le marché. On retrouve notamment cinq catégories de produits visés par une REP et dont la gestion relève d'un organisme de gestion reconnue : les produits électroniques, les lampes fluocompactes, les piles et les batteries, les huiles usées et les peintures.

L'élaboration du PGMR tient compte des enjeux associés aux matières visées par une REP, mais l'inventaire des quantités de matières résiduelles ne présente pas de façon distincte les quantités issues des

¹⁴ La quantité de RDD récupérée issue du TNO est incluse dans les statistiques de la ville de Sept-Îles, ainsi que celles provenant de la communauté autochtone.

programmes de récupération REP. La compilation des quantités récupérée n'est pas disponible. Néanmoins, la quantité des RDD récupérée inclut une partie de matières sous REP.

3.6 RÉSIDUS ENCOMBRANTS

Les résidus encombrants sont divisés en deux catégories : les résidus encombrants non métalliques (meubles, portes, bain, etc.) et les résidus encombrants métalliques.

- Les Villes de de Port-Cartier et de Sept-Îles offrent toutes les deux un service de collecte spéciale sur demande des gros rebuts (réalisé par leurs services des Travaux publics respectifs). Cette collecte est offerte deux fois par année à Port-Cartier et une fois par année à Sept-Îles. Les citoyens peuvent également, en tout temps, appeler pour demander une collecte ponctuelle des encombrants (frais exigés à Port-Cartier). Les résidus encombrants ramassés lors de ces collectes spécifiques sont éliminés ou valorisés, selon les matières ramassées;
- Les citoyens peuvent aussi déposer leurs encombrants à l'écocentre (déchetterie) Le Phare de Port-Cartier ou à l'écocentre de Sept-Îles. Les encombrants métalliques sont acheminées sur le site du LET pour y être valorisée (revente) et les encombrants non métalliques sont éliminés;
- Les résidus encombrants déposés à l'extérieur des bacs roulants ne sont pas ramassés par les entrepreneurs responsables des collectes, donc la quantité des résidus encombrants dans les collectes régulières des ordures est nulle¹⁵.

Le tableau ci-dessous résume les quantités de résidus encombrants récupérées en 2013 sur l'ensemble du territoire de la MRC de Sept-Rivières.

Tableau 21 : Quantités de résidus encombrants récupérés – Secteur résidentiel

Municipalités	Quantité récupérée de résidus encombrants (t)	Provenance	Filière
Ville de Port-Cartier	<i>Non disponible</i>	1 collecte spéciale par année ¹⁶	Valorisation du métal et enfouissement
	230	Écocentre (déchetterie) Le Phare	Valorisation du métal et enfouissement

¹⁵ La part des résidus encombrants métalliques et non métalliques dans la collecte des ordures est estimée respectivement à environ 0,8 % et 0,9 % des quantités éliminées à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC.

¹⁶ En 2013, il y a eu une seule collecte à l'automne, mais les Travaux publics de la Ville de Sept-Îles réalisent la collecte de janvier à septembre. En 2014, deux collectes des résidus encombrants ont été réalisées.

Municipalités	Quantité récupérée de résidus encombrants (t)	Provenance	Filière
Ville de Sept-Îles	<i>Non disponible</i>	2 collectes par année	Valorisation du métal et enfouissement
	<i>Non disponible</i>	Déchetterie LET	Valorisation du métal
	0,5	Aire de réception des matières résiduelles - Secteur Moise	Valorisation du métal
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	5	1 collecte spéciale par année	Enfouissement

Source : Questionnaires et données 2013 transmises par les municipalités, compilation réalisée par Chamard

Pour la Ville de Port-Cartier, les quantités de résidus encombrants valorisées sont incluses dans les quantités valorisées annuellement à l'écocentre (déchetterie) Le Phare. Pour le secteur lac Daigle, la collecte spéciale organisée en 2013 a permis de collecter environ 5 tonnes. Toutefois, la composition des matières récupérée n'est pas connue.

Hypothèse : Les données réelles pour les résidus encombrants ne sont pas complètes puisque les campagnes de ramassage de gros rebuts incluent différentes matières pêle-mêle (résidus verts, métal, électroménagers, etc.).

L'inventaire des résidus encombrants est basé sur les estimations de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Les quantités des matières récupérées et éliminées de résidus encombrants sont calculées selon un taux en kg/pers./an. La quantité de matières récupérées de résidus encombrants non métalliques est considérée comme nulle.

Le Tableau 22 synthétise le bilan de génération des résidus encombrants sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 22 : Estimation des quantités générées de résidus encombrants – Secteur résidentiel

Résidus encombrants	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Métalliques	724	66	790	91,6
Non-métalliques	0	72	72	0
Total	724	138	862	84

Source : Outil de calcul – RECYC-QUÉBEC

3.7 AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Contenants consignés

L'inventaire des contenants consignés est basé sur les estimations de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Le tableau ci-dessous présente les quantités de matières recyclables récupérées par le système public de consigne.

Tableau 23 : Quantités de contenants consignés récupérées – Secteur résidentiel

Matières recyclables	Taux par habitant (t/hab.)	Total MRC (t)
Aluminium	0,00145	47,7
Plastique	0,00073	24,0
Verre	0,00294	96,9
Total		168,6

Source : Calculateur contenants consignés, RECYC-QUÉBEC

Pneus hors d'usage

L'inventaire des pneus usagés est basé sur les estimations de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Le service de récupération des pneus hors d'usage est un programme administré par RECYC-QUÉBEC, qui a pour objectif de récupérer ces matières qui sont annuellement générées au Québec.

Le tableau ci-dessous présente les quantités de pneus hors d'usage récupérées dans la MRC de Sept-Rivières.

Tableau 24 : Quantités de pneus récupérées – Secteur résidentiel

Nombre pneus Auto	Nombre pneus Petit	Nombre pneus Camion	Tonnage (t)
30 720	-	1 043	330,72

Source : *Calculateur pneus, RECYC-QUÉBEC*

3.7.1 Résidus de balayures de rues

Il n'y a pas de données disponibles pour l'année 2013 sur la quantité des résidus de balayures de rues (sables amassés par les balayeuses de rues) pour les Villes de Port-Cartier et de Sept-Îles. Ces résidus issus d'activités municipales pour la Ville de Sept-Îles sont valorisés comme recouvrement journalier au LET. Quant à la Ville de Port-Cartier, elle les entrepose présentement. Grâce à la mise en place d'un suivi spécifique, la quantité annuelle de ces matières pour 2014 sera disponible pour la Ville de Sept-Îles¹⁷.

3.7.2 Véhicules hors d'usage (VHU)

Il n'y a pas d'entreprise sur le territoire de la MRC qui traite les véhicules hors d'usage (VHU).

Les quantités générées de VHU ont été estimées à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC basé sur des taux unitaires d'estimation exprimé en kg/pers/an, mais les quantités de ces matières résiduelles n'ont pas été intégrées à l'inventaire.

La quantité récupérée de VHU serait d'environ 1 540 tonnes et la quantité éliminée de 1 060 tonnes, essentiellement sous forme de fluff, qui inclut les rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)¹⁸

¹⁷ Environ 1 142 tonnes de résidus de balayures de rues pour la ville de Sept-Îles ont été comptabilisées en 2014. L'ordre de grandeur de la quantité récupérée de ces matières est similaire d'une année à l'autre.

¹⁸ Cette quantité de matières éliminée est intégrée dans le bilan du secteur ICI.

3.7.3 Lixiviat du LET

Les quantités de lixiviat n'ont pas été intégrées à l'inventaire des matières résiduelles.

Il y a 9 919 m³/j soit environ 3 620 435 m³ d'eaux de lixiviation pour l'année 2013 issu de l'opération du LET de la Ville de Sept-Îles¹⁹. Ces résidus liquides sont dirigés vers les étangs aérés de la Ville de Sept-Îles.

3.8 BOUES MUNICIPALES

Les boues municipales sont divisées en trois catégories :

- Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM);
- Boues municipales d'étangs aérés (BEA);
- Boues de fosses septiques (BFS).

Les données sur les stations d'épuration municipales proviennent de la compilation de données effectuée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)²⁰.

3.8.1 Boues municipales de stations d'épuration mécanisées

Il n'y a aucune station mécanisée sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières.

3.8.2 Boues municipales d'étangs aérés

Les boues d'étangs aérés ne sont pas produites de façon continue, mais elles sont accumulées au fond des bassins. La vidange doit être réalisée environ tous les 10 ans, voire plus rapidement. La fréquence des vidanges ainsi que le volume de boues extraites peuvent varier selon plusieurs facteurs opérationnels et environnementaux.

L'inventaire des boues des étangs aérés est basé sur les données réelles. Tel que présenté au tableau ci-dessous, un seul étang aéré qui a été vidangé en 2013, celui de la Ville de Port-Cartier.

¹⁹ Séquence d'exploitation et production des lixiviats, LET de Sept-Îles

²⁰ Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAE), accessible à partir du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

Tableau 25 : Estimation des quantités générées de boues des étangs aérés — Secteur résidentiel

Station	Siccité (%)	Quantité (t mh) ²¹	Destination
Étang aéré de la Ville de Port-Cartier	24	2 573	Valorisation en compostage (Fermes de la région du Saguenay)
		22	Enfouissement (LET Ville de Sept-Îles)

Source : Questionnaires et données transmises par les municipalités et statistiques de l'écocentre (déchetterie) Le Phare, compilation réalisée par Chamard

3.8.3 Boues de fosses septiques

Les Villes de Port-Cartier et de Sept-Îles ont la compétence de la gestion des boues de fosses septiques sur leur territoire. Les boues vidangées peuvent être acheminées aux lagunes du LET de la Ville de Sept-Îles, situé sur un site à proximité du site d'enfouissement. En 2013, l'accès était gratuit les deux premières fins de semaine du mois de novembre, et ce, uniquement pour les résidents de Sept-Îles et non pour les commerces et les industries.

Il n'y a pas d'inventaire du nombre de fosses septiques existantes sur le territoire de la MRC.

- Ville de Port-Cartier : Les résidences sont raccordées au réseau d'égout sauf les chalets du territoire, les résidences du secteur Vachon (les entrées A à R à l'ouest de Port-Cartier) et le bâtiment de l'Association de protection de la rivière aux Rochers²². Toutes les résidences de Rivière-Pentecôte ont des installations sanitaires individuelles sauf quelques résidences qui se déversent actuellement sans traitement dans la rivière Riverin;
- Ville de Sept-Îles : environ 95 % des résidences sont raccordées au réseau d'égouts municipal²³

Hypothèse retenue : toutes les boues de fosses septiques résidentielles présentes sur le territoire de la MRC sont acheminées aux lagunes d'assèchement du LET de la Ville de Sept-Îles. Les boues extraites des lagunes sont utilisées comme matériaux de recouvrement sur le lieu d'enfouissement. Ce mode de gestion est considéré comme de la valorisation de matières résiduelles. En 2013, aucune boue n'a été extraite des lagunes d'assèchement.

²¹ T mh : tonnes de matières humides

²² Situé au 24, rue Luc-Mayrand

²³ Source : service l'ingénierie de la Ville de Sept-Îles

3.9 BILAN SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le tableau et la figure ci-dessous présentent les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées pour le secteur résidentiel, excluant les boues municipales.

Tableau 26 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées (boues exclues) – Secteur résidentiel

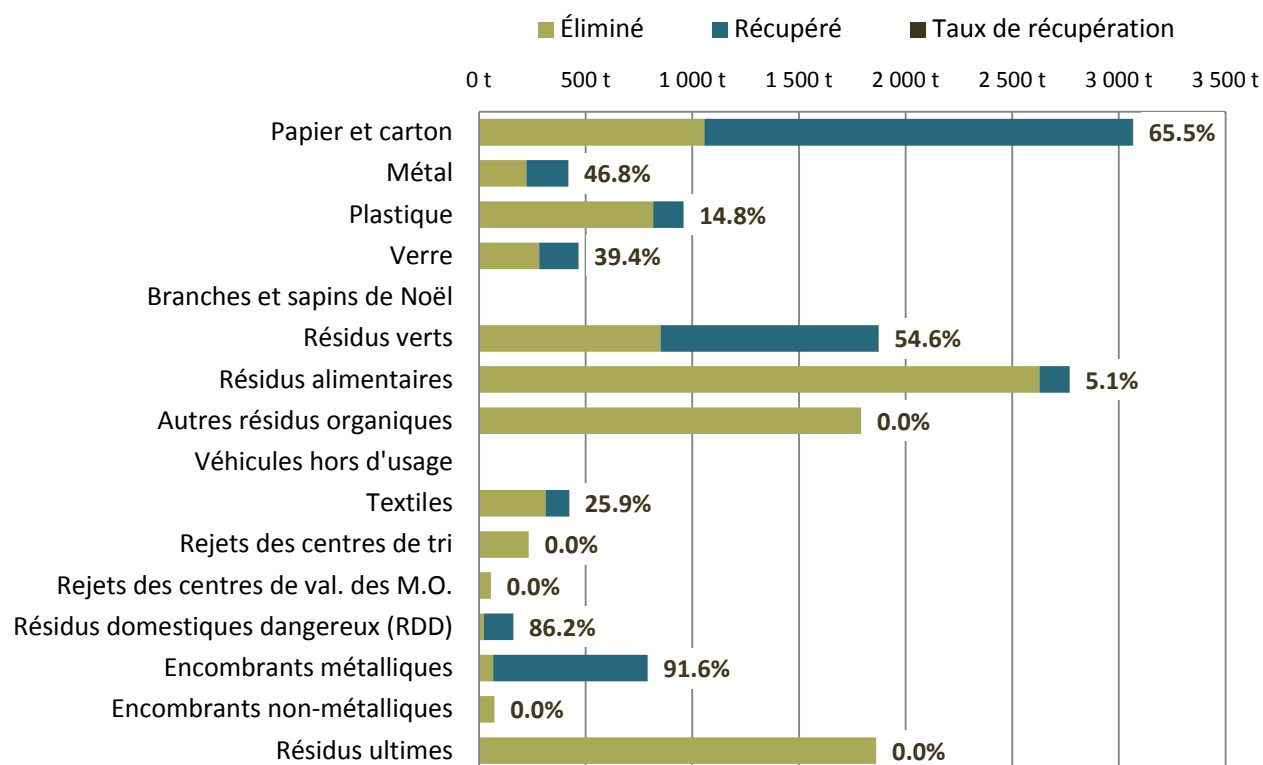
Secteur Résidentiel	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Papier et carton	2 008	1 057	3 065	65,5
Métal	195	222	417	46,8
Plastique	142	816	958	14,8
Verre	183	282	465	39,4
Résidus verts (gazon et branches et sapins de Noël)	1 022	850	1 873	54,6
Résidus alimentaires	141	2 628	2 768	5,1
Autres résidus organiques	0	1 791	1 791	0
Textiles	109	312	421	25,9
Rejets des centres de tri	0	233	233	-
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0	55	55	-
Résidus domestiques dangereux (RDD)	137	22	159	86,2
Encombrants métalliques	724	66	790	91,6
Encombrants non-métalliques	0	72	72	0
Autres matières résiduelles ²⁴ (composition non connue)	0	1 830	1 830	0
Résidus ultimes	0	67	67	-
<i>Contenants consignés</i>	<i>170</i>	<i>0</i>	<i>170</i>	<i>-</i>
<i>Pneus hors d'usage</i>	<i>330</i>	<i>0</i>	<i>330</i>	<i>-</i>
Total	5 161	10 303	15 464	32,8

²⁴ La composition de la catégorie « Autres matières résiduelles » n'est pas connue. Cela inclut par exemple les matières issues des points de dépôt en apport volontaire (conteneurs 33 vg³ de Rivière-Pentecôte).

NOTE : Les matières résiduelles des conteneurs de Rivière-Pentecôte et de la cueillette résidentielle (Port-Cartier/Rivière-Pentecôte) qui sont acheminés vers le LET (environ 1 700 tonnes pour 2013)²⁵ sont enregistrées dans la catégorie « Ordures ménagères ». La composition de ces matières n'est pas connue avec précision.

La **Figure 7** illustre le taux de récupération de chaque matière résiduelle provenant du secteur résidentiel.

Figure 7 : Taux de récupération des matières résiduelles – Secteur résidentiel



²⁵ Données issues du Suivi fractionné de Port-Cartier.

Le Tableau 27 présente le bilan de génération des boues sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 27 : Estimation des quantités générées de boues²⁶

Boues municipales	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	-
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	3 130 t mh	26 t mh	3 156 t mh	99,2
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	-
Total	3 130 t mh	26 t mh	3 156 t mh	99,2

Source : Questionnaires et données transmises par les municipalités et Outil de calcul RECYC-Québec, compilation réalisée par Chamard

Le tableau suivant présente le bilan des quantités de matières résiduelles pour le secteur résidentiel sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 28 : Estimation des matières résiduelles générées – Secteur résidentiel²⁵

Matières résiduelles	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Matières résiduelles – Secteur résidentiel	5 161	10 303	15 464	32,8
Boues municipales	3 130 t mh	26 t mh	3 156 t mh	99,2
Total – Secteur résidentiel	8 291	10 329	18 620	44,5

²⁶ Toutes les boues sont ramenées à une siccité de 20 % pour la synthèse de génération de ces matières résiduelles, ce qui explique les écarts entre les résultats détaillés par type de boues et le tableau de synthèse.

4 Secteur Industries, Commerces et Institutions (ICI)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur ICI sont :

- Les matières recyclables;
- Les matières organiques;
- Les résidus de transformation industrielle.

4.1 MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Le tableau ci-dessous présente la source et le type de données utilisés pour réaliser l'inventaire des quantités générées par le secteur ICI.

Tableau 29 : Sources des données pour l'inventaire des quantités générées par le secteur ICI

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie	Estimé	Mesuré
Matières recyclables				
Quantité récupérée	Statistiques Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles	Quantité de matières recyclables récupérées par la collecte sélective <i>Ajustement pour exclure les multilogements et inclure les ICI assimilables</i>		X
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	<i>Ajustement pour exclure les multilogements et inclure les ICI assimilables</i>	X	X
Composition	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Application de la répartition par sous-secteur d'activité (secteur SCIAN) sur la base du nombre d'employés dans la MRC et de l'estimation de génération par employé par secteur SCIAN	X	
Matières résiduelles organiques des industries agroalimentaires				
Quantité récupérée et éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Estimation sur la base d'indicateurs de génération par employé (Étude Solinov, 2012) et du nombre d'employés dans le secteur agroalimentaire sur le territoire de la MRC	X	

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie	Estimé	Mesuré
Matières résiduelles organiques des commerces, institutions et autres industries				
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Hypothèse : pas de récupération des matières organiques	X	
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Taux de génération en kg/an/employé selon les secteurs SCIAN	X	
Composition	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Composition moyenne pour chaque type de matière organique	X	
Boues industrielles				
Non applicable			-	-
Résidus spécifiques de transformation industrielle				
Quantité éliminée	Cliffs Mines Wabush, Compagnie minière IOC, ArcelorMittal Mines Canada	Dormants de chemins de fer envoyés vers une unité de traitement (valorisation énergétique ²⁷) - Dormants de chemin de fer usagés provenant du programme de récupération des citoyens - Dormants de chemin de fer provenant des activités des deux grandes industries		X
Autres matières résiduelles				
Quantité éliminée	Statistiques Ville de Port-Cartier	Conteneurs de la cueillette commerciale (Port-Cartier/Pentecôte)		X
Composition	Non connue		-	-
Résidus ultimes				
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	3,82 % des matières éliminées	X	

²⁷ La valorisation énergétique est considérée comme de l'élimination dans le cadre de l'inventaire des matières résiduelles.

4.2 MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR ICI

L'inventaire des matières recyclables du secteur ICI est basé sur les estimations de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. L'indicateur unitaire d'estimation le plus couramment utilisé pour exprimer la génération de matières résiduelles du secteur ICI est généralement en kg/an. /employé et par secteur SCIAN.

Les quantités détaillées des matières recyclables récupérées et éliminées par matières et par secteur SCIAN sont fournies à la fin de ce document.

Le tableau ci-dessous présente les quantités estimées à partir des taux unitaires de récupération et d'élimination moyens basés sur le nombre d'employés et la quantité récupérée réelle issue de la collecte sélective.

Tableau 30 : Estimation des quantités de matières recyclables récupérées et éliminées – Secteur ICI

Secteur ICI	Quantité récupérée par la collecte sélective (t)	Quantité éliminée (t)	Source des données
Matières recyclables (hors rejets)	4 155	5 331 ²⁸	Outil de calcul – RECYC-Québec
	1 692 ²⁹	Non connue ³⁰	Donnée réelle

Source : Statistiques Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles et données 2013, Centre de tri Le Phare

La quantité éliminée de matières recyclables estimée de l'outil de calcul est retenue pour l'inventaire. La proportion de la quantité récupérée par type de matières recyclables et par secteur SCIAN de l'Outil de calcul est appliquée au tonnage réel.

²⁸ Quantité de matières recyclables (PCPVM) dans la quantité éliminée totale provenant du secteur ICI

²⁹ 1 870 tonnes - 178 tonnes de rejets = 1 692 tonnes

³⁰ La composition des matières résiduelles éliminées (proportion de matières recyclables dans la quantité éliminée) n'est pas connue.

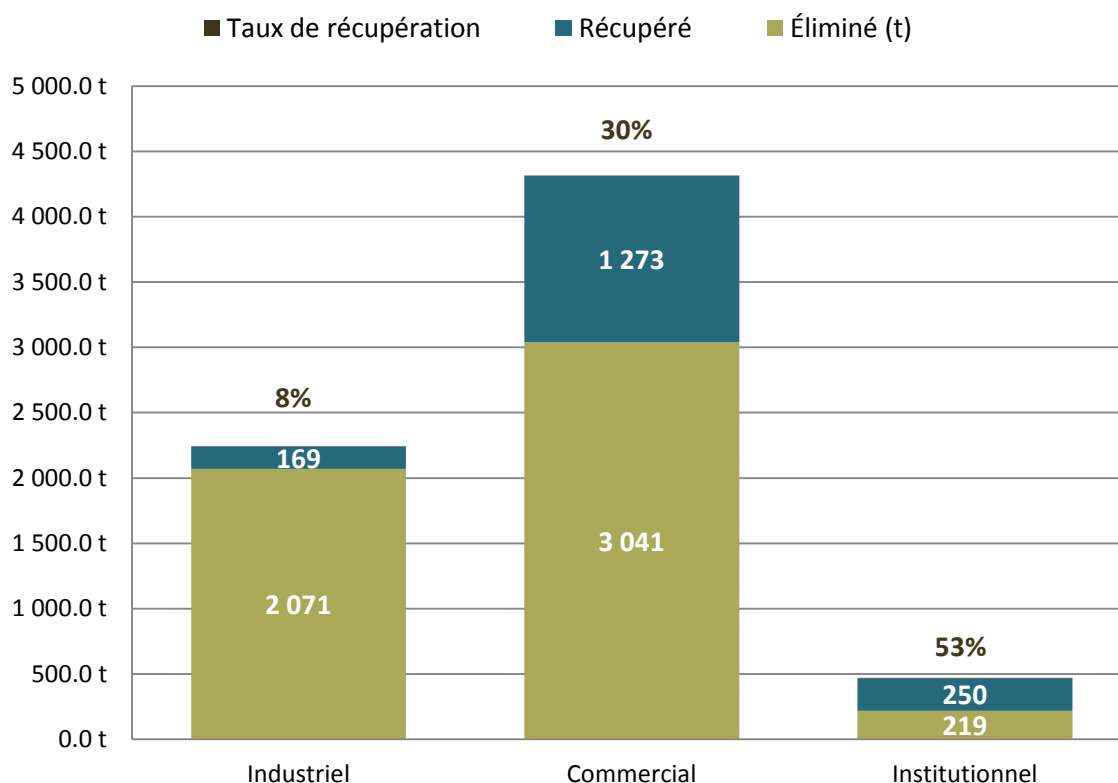
Le tableau ci-dessous synthétise le bilan de génération des matières recyclables du secteur ICI sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 31 : Estimation des quantités de matières recyclables générées de matières recyclables – Secteur ICI

Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Papier et Carton	1 369 t	2 945 t	4 315 t	31,7 %
Métal	132 t	402 t	533 t	24,7 %
Plastique	124 t	1 546 t	1 670 t	7,4 %
Verre	67 t	439 t	506 t	13,3 %
Total	1 692 t	5 331 t	7 023 t	24,1 %

La figure ci-dessous présente les différents taux de récupération pour chaque type d'activité du secteur ICI (regroupement des secteurs SCIAN).

Figure 8 : Taux de récupération des matières recyclables par secteur d'activité – Secteur ICI



4.3 MATIÈRES ORGANIQUES DU SECTEUR ICI

L'inventaire des matières organiques du secteur ICI est basé sur les estimations de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Les matières résiduelles produites par le secteur industriel sont étroitement associées aux activités propres à chaque secteur d'activité. Donc, les industries agroalimentaires (codes SCIAN 311-312), ainsi que les papetières (code SCIAN 322), sont les industries manufacturières générant le plus de matières organiques. Cette deuxième catégorie n'est toutefois pas présente sur notre territoire.

Outre les industries manufacturières spécialisées en transformation alimentaire et en fabrication de papier, les autres industries génèrent des résidus alimentaires assimilables à ceux du secteur résidentiel (résidus de table de leurs employés).

4.3.1 Industries agroalimentaires

L'estimation a été faite à partir de taux unitaire d'estimation (kg/employé/an) défini par l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, sur la base d'une étude portant sur les matières organiques générées par les industries de transformation alimentaire, conduite par le MDDELCC en 2012³¹. Des portraits régionaux ont été produits, présentant diverses statistiques et indicateurs propres à chaque région administrative.

Des recherches approfondies ont été réalisées afin de déterminer le nombre d'employés moyen par type d'industrie agroalimentaire sur le territoire de la MRC dans le secteur d'activité suivant :

- Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer.

Ainsi, les quantités récupérées ou éliminées pour la région Côte-Nord ont été extrapolées au nombre d'employés de ce secteur sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières et sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 32 : Estimation des quantités de matières organiques des industries de transformation agroalimentaires générées – Secteur ICI

Industries de transformation agroalimentaires	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Total	75 t	250 t	325 t	23 %

Source : Outil de calcul, RECYC-QUÉBEC

³¹ Source : Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation, MDDELCC, 2012.

4.3.2 Boues industrielles

Il n'y a pas de génération de boues issues d'activités industrielles sur le territoire de la MRC.

4.3.3 Commerces, institutions et autres industries

Pour les autres entreprises, l'estimation a été faite à partir de taux unitaire d'estimation (kg/employé/an) défini par l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Il est entendu que les quantités de matières organiques éliminées équivalent à la génération totale de matières organiques, puisqu'aucun programme de récupération des matières organiques n'est effectif dans le secteur ICI sur le territoire de la MRC.

Le Tableau 33 synthétise les quantités générées de matières organiques de ces secteurs.

Tableau 33 : Estimation des quantités de matières organiques générées des autres ICI

Commerces, institutions et autres industries	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Résidus verts	0	345	345	0
Résidus alimentaires	0	2 403	2 403	0
Autres résidus organiques	0	499	499	0
Total	0	3 247	3 247	0

4.3.4 Synthèse du bilan des matières organiques

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'inventaire des quantités de matières organiques du secteur ICI, toutes activités confondues.

Tableau 34 : Estimation des quantités de matières organiques générées – Secteur ICI

Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Industries de transformation agroalimentaire	75	250	325	2,1
Boues industrielles	<i>Non applicable</i>			-
Commerces, institutions et autres industries	0	3 247	3 247	0
Total	75	3 497	3 572	2,1

4.4 AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les estimations de l'outil de calcul sont basées sur des taux moyens de récupération par secteur SCIAN et par employé pour la province du Québec et n'incluent pas les résidus spécifiques industriels.

Sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières, la quantité de ces résidus est importante.

- **Résidus métalliques des grandes industries** : environ 12 855 tonnes de métal provenant des quatre grandes industries sont récupérées et valorisées localement;
- **Dormants de chemin de fer** : Grâce aux efforts de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI), la Ville de Sept-Îles en partenariat avec la Compagnie minière IOC et Cliffs Mines Wabush offre un service de récupération des dormants de chemin de fer usagés. En 2013, environ 95 tonnes de matières ont été collectées et envoyées en valorisation énergétique à l'extérieur de la MRC (régions de l'Estrie et de la Montérégie). De plus, au moins 296 tonnes de dormants de chemin de fer ont été expédiées par les grandes industries à l'extérieur de la MRC pour également être valorisées énergétiquement.

4.5 BILAN SECTEUR ICI

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles pour le secteur ICI

Tableau 35 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées – Secteur ICI

Catégorie de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Papier et Carton	1 369	2 945	4 315	31,7
Métal	132	402	533	24,7
Plastique	124	1 546	1 670	7,4
Verre	67	439	506	13,3
Industries de transformation agroalimentaire	75	250	325	23
Boues industrielles	0	0	0	-
Résidus verts (t)	0	345	345	0
Résidus alimentaires	0	2 403	2 403	0
Autres résidus organiques	0	499	499	0
Métal (Grandes industries)	12 855	0	12 855	100
Dormants de chemin de fer	0	391	391	0

Catégorie de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	178	178	0
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0	0	0 t	0
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0	1 060	1 060	0
Autres matières (composition non connue)				
<i>Cueillette commerciale (Port-Cartier/Pentecôte)</i>	0	1 17932	1 179	0,0
<i>Autres matières résiduelles³³</i>	0	3 423	3 423	0,0
Résidus ultimes	0	337	331	0,0
Matières reçues pour élimination au LET et valorisées	8 89334	0	8 893	-
Total	23 514	15 396	38 911	60,4

³² Les matières résiduelles de la cueillette commerciale (Port-Cartier/Rivière-Pentecôte) sont acheminées vers le LET (1 179 tonnes pour 2013)

³³ Autres matières résiduelles non calculées par l'outil de calcul RECYC-QUÉBEC

³⁴ Source : Bilan annuel du LET 2013 - Matières acheminées au LET de la Ville de Sept-Îles, valorisées et non enfouies en cellules. Il s'agit de différentes matières en mélange.

5 Secteur de la Construction, Rénovation et Démolition (CRD)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire des matières issues de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) sont :

- Les agrégats;
- Les non-agrégats :
 - o Le bois;
 - o Les autres résidus.

Les résidus d'agrégats³⁵ sont distingués des résidus non-agrégats³⁶, car ces deux catégories ont des taux de récupération très différents. De plus, les non-agrégats sont divisés en deux types : le bois, matière visée par la *Politique de gestion des matières résiduelles* pour un bannissement de l'élimination prévu en 2014, et les autres résidus.

5.1 MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE ET HYPOTHÈSES

Cet inventaire vise tous les résidus de CRD à savoir ceux pouvant provenir de tous types de travaux de construction, de rénovation ou de démolition sur le territoire, qu'ils soient de nature résidentielle, commerciale, institutionnelle ou industrielle. Ces résidus peuvent donc se retrouver dans :

- La collecte municipale (en bordure de rue, destinée au LET);
- Les écocentres et aires de réception des matières résiduelles³⁷;
- La collecte privée de résidus provenant du secteur des ICI;
- La collecte de résidus de CRD destinés aux centres de tri de matériaux secs ou au lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCE).

NOTE : Il n'y a pas de centre de tri de résidus de CRD ni de lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCE) sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières.

L'inventaire du secteur CRD est basé sur les estimations de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC pour les quantités récupérées et la composition par type de débris. L'estimation est faite à partir d'un indicateur basé sur la valeur des permis de bâtir en k\$ par an. Ce montant inclut toutes les demandes de permis déposées que ce soit pour des travaux de construction, de rénovation ou de démolition, et ce, quel que soit le type de construction (commercial, industriel, institutionnel ou résidentiel).

³⁵ Béton, asphalte, pierre, brique, etc.

³⁶ Bois, gypse, bardeaux d'asphalte, verre plat, etc.

³⁷ Matières du secteur CRD : matières provenant de travaux nécessitant des permis de rénovation ou de construction.

Le tableau ci-dessous présente leur valeur financière selon les données fournies par les municipalités, données utilisées dans l'outil de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 36 : Valeur des permis à bâtir en 2013

Municipalités	Valeur des permis à bâtir 2013 (\$)
Ville de Port-Cartier	7 313 068
Ville de Sept-Îles	55 045 723
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	163 000
Total	62 521 791

Source : Questionnaires et données transmises par les municipalités, compilation réalisée par Chamard

L'inventaire du secteur CRD est basé sur la donnée réelle pour la quantité éliminée de débris de CRD, enregistrée au LET de la Ville de Sept-Îles.

Le tableau ci-dessous présente la source et le type de données utilisés pour réaliser l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD.

Tableau 37 : Sources des données pour l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie	Estimé	Mesuré
Agrégats et non-agrégats				
Quantité éliminée	Rapport annuel 2013 LET de Sept-Îles	Catégorie « résidus de CRD »		X
	Statistiques Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles	- Rejets écocentre (déchetterie) Le Phare - Déchets aire de réception des matières résiduelles du secteur Moisie		X
Composition	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Proportion par matières : agrégats et non-agrégats : bois, gypse, bardeaux, autres	X	
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC		X	
Composition	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Proportion par matières : Agrégats et non-agrégats : bois, gypse, bardeaux, autres	X	

Près de 578 voyages d'asphalte sont accumulés depuis plusieurs années au garage des travaux publics de la Ville de Sept-Îles; ils ont été camionnés lors de la construction de l'Écocentre Sept-Îles, soit pour 7 103 tonnes. Cette quantité a été ajoutée à la quantité d'agrégats récupérée provenant de l'outil de RECYC-QUÉBEC.

La composition des rejets de l'écocentre (déchetterie) Le Phare et les déchets de l'aire de réception des matières résiduelles de Moisie (1 718 tonnes pour 2013) n'est pas connue avec précision. Pour ce dernier point d'apport volontaire, seuls les résidus des citoyens sont admis. Les matières qui y sont apportées sont variées et ne comprennent pas seulement des résidus de type CRD. Les rejets de l'écocentre (déchetterie) Le Phare sont également des matières mélangées (résidus de type CRD et matières résiduelles d'origine résidentielle).

Hypothèse : Les rejets de l'écocentre (déchetterie) Le Phare et de l'aire de réception des matières résiduelles de Moisie sont enregistrés dans la catégorie « résidus ICI » au LET, mais ils sont considérés dans l'inventaire du secteur CRD.

5.2 BILAN SECTEUR CRD

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles pour le secteur CRD.

Tableau 38 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées – Secteur CRD

Secteur CRD	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Agrégats	19 764	1 333	21 097	93,7
Gypse	29	1 298	1 327	2,2
Bardeaux d'asphalte	78	1 088	1 166	6,7
Autres résidus de CRD	0	1 123	1 123	0,0
Bois de construction	3 001	2 837	5 838	51,4
Rejets écocentre et aires de réception des matières résiduelles (composition non connue)	0	1 718	1 718	0
Résidus de bois de transformation industrielle	<i>Non connue</i>	<i>Non connue</i>	<i>Non connue</i>	-
Total	22 872	9 397	32 269	70,9

6 Bilan global

Le tableau ci-dessous résume les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2013.

Tableau 39 : Synthèse de l'inventaire des quantités de matières résiduelles – MRC de Sept-Rivières

MRC de Sept-Rivières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Total secteur résidentiel	5 161	10 303	15 464	44,5
<i>Boues municipales</i>	<i>3 130 t mh</i>	<i>26 tmh</i>	<i>3 156 t mh</i>	<i>99,2</i>
Total secteur ICI	23 514	15 396	38 910	60,4
Total secteur CRD	22 872	9 397	32 269	70,9
Total	54 677	35 122	89 799	60,9

Tableau 40 : Taux de récupération et d'élimination des matières recyclables par secteur SCIAN

Taux d'élimination												
Catégorie de matières résiduelles	Secteur SCIAN retenu										Taux unitaire	
	Industriel					Commercial		Institutionnel				
	Agr	For	Man	Publ	Trans	HR	Comm	Serv	Ens	Soin		
Matières recyclables assimilables à la collecte sélective												
Papier-carton	351,6	177,3	249,4	79,9	119,9	401,2	416,5	10,5	19	9,6	kg/employé/an	
Métal	47,9	24,2	34	10,9	16,4	47	58,2	1,3	3	3,2	kg/employé/an	
Plastique	223,7	112,8	158,7	50,9	76,3	153	191,9	4,7	23	6,9	kg/employé/an	
Verre	16	8,1	11,3	3,6	5,5	204	45,3	1,4	2,1	1	kg/employé/an	
Taux de récupération												
Matières recyclables assimilables à la collecte sélective												
Papier-carton	45,8	23,1	32,5	10,4	15,6	521,8	728,8	81,3	63,6	15	kg/employé/an	
Métal	48,8	24,6	34,6	11,1	16,6	2,8	47,7	4,4	3,7	1,3	kg/employé/an	
Plastique	32,4	16,3	23	7,4	11,1	12,3	61,7	1,1	3,1	1,2	kg/employé/an	
Verre	5,9	3	4,2	1,3	2	46,2	29	1,8	1,2	0,2	kg/employé/an	

Source : Outil de calcul – RECYC-QUÉBEC

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'employés pour le territoire de planification utilisé pour l'estimation des quantités des matières résiduelles du secteur ICI.

Tableau 41 : Nombre d'employés par secteur SCIAN de la MRC de Sept-Rivières

Secteur SCIAN	MRC de Sept-Rivières	
	Nombre d'employés	% Répartition
Secteur primaire		
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasses	180	1,1
21 Extraction minière	1 455	8,5
Secteur secondaire		
22 Services publics	170	1
23 Construction	935	5,5
31-33 Fabrication	2 065	12,1
Secteur tertiaire		
41 Commerce de gros	370	2,2
44-45 Commerce de détail	2 100	12,3
48-49 Transport et entreposage	895	5,2
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	195	1,1
52 Finance et assurances	270	1,6
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	385	2,2
54 Services professionnels	725	4,2
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	-	0
56 Services administratifs	550	3,2
61 Services d'enseignement	1 220	7,1
62 Soins de santé et assistance sociale	2 150	12,6
71 Arts	160	0,9
72 Hébergement et services de restauration	990	5,8
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	765	4,5
91 Administrations publiques	1 550	9
TOTAL	17 130	100

Source : Enquête nationale des ménages de 2011, Statistiques Canada

Le tableau ci-dessous présente les quantités de matières recyclables générées par les différents secteurs SCIAN (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord).

Tableau 42 : Composition des matières recyclables récupérées par secteur d'activité - Secteur ICI (2013)

Récupérés				
	Fibres (t)	Métal (t)	Plastique (t)	Verre (t)
Industriel	58	62	41	8
Agriculture	3,9	4,1	2,7	0,5
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	15,7	16,8	11,1	2
Manufacturier	31,4	33,4	22,2	4,1
Utilités publiques	0,8	0,9	0,6	0,2
Transport et entreposage	6,5	7	4,7	0,8
Commercial	1 085	56	77	55
Hébergement et services de restauration	241,8	1,3	5,7	21,4
Commerce de gros et de détail	842,8	55,2	71,3	33,5
Institutionnel	227	13	5	5
Services et bureaux	175,1	9,5	2,4	3,9
Services d'enseignement	36,3	2,1	1,8	0,7
Soins de santé	15,1	1,3	1,2	0,2
Total	1 369	132	124	67

Tableau 43 : Composition des matières recyclables éliminées - Secteur ICI (2013)

Éliminés				
	Fibres (t)	Métal (t)	Plastique (t)	Verre (t)
Industriel	1 139	155	725	52
Agriculture	75,3	10,3	47,9	3,4
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	307,0	41,9	195,3	14
Manufacturier	612,8	83,5	390,0	27,8
Utilités publiques	16,2	2,2	10,3	0,7
Transport et entreposage	127,7	17,5	81,3	5,9
Commercial	1 697	226	744	373
Hébergement et services de restauration	472,6	55,4	180,2	240,3
Commerce de gros et de détail	1 224,1	171,1	564	133,1
Institutionnel	110	20	77	13
Services et bureaux	57,5	7,1	25,7	7,7
Services d'enseignement	27,6	4,4	33,4	3
Soins de santé	24,6	8,2	17,7	2,6
Total	2 945	401	1 546	439

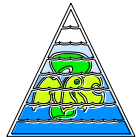
Annexe 7

Rapport de suivi - Bilan de la mise
en œuvre du PGMR 2005-2014

Bilan de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles 2005-2014

MRC de Sept-Rivières

Responsables
 Port-Cartier : Ville de Port-Cartier
 Sept-Îles : Ville de Sept-Iles
 MRC : MRC de Sept-Rivières
 ITUM : Innu Takuikak Uashat mak Mani-utenam



Catégorie	No	Mesure/description	Prévue au PGMR	Responsable (s)	Échéance/mise en œuvre	État de réalisation/ Informations complémentaires
Matières recyclables	A1	Implanter la collecte des matières recyclables dans la zone urbanisée de Port-Cartier	✓	Port-Cartier	- Prévu en 2005 - Réalisé en 2006 (secteur résidentiel)	100 % des secteurs sont maintenant couverts (centre-ville et Rivière-Pentecôte) 100 % des résidences sont maintenant desservies
		Implanter la collecte des matières recyclables dans les immeubles à logements et les ICI	✓	Port-Cartier	- Prévu en 2005 - Réalisé en 2007 (immeubles à logements et ICI)	100 % des immeubles à logements sont maintenant desservis 100 % des ICI sont maintenant desservis
	A2	Implanter la collecte des matières recyclables dans les immeubles à logements et les ICI	✓	Sept-Îles	Prévu et réalisé en 2004	100 % des ICI sont maintenant desservis 100 % des immeubles à logement ont accès au service, toutefois certains n'en bénéficient pas.
	A3	Implanter la collecte des matières recyclables dans les secteurs de Moisie et Gallix	✓	Sept-Îles	Prévu et réalisé en 2004	100 % des résidences reliées au réseau routier sont maintenant desservies
	-	Implanter la collecte des matières recyclables à Uashat mak Mani-utenam	n.a	ITUM	- Non prévu - Réalisé en 2008	- Mesure implantée volontairement (communauté autochtone non assujettie au PGMR en 2005) 100 % des résidences sont maintenant desservies
	-	Implanter le recyclage au lac Daigle (TNO Lac Walker)	n.a	MRC	- Non prévu - Réalisé en 2008	- Mesure implantée volontairement (TNO Lac Walker non assujetti au PGMR en 2005) 100 % des résidences sont maintenant desservies
	A4	Prévoir des sites de collectes par apport volontaire pour les secteurs non desservis par la collecte des matières recyclables	✓	Port-Cartier	- Prévu en 2005 - Non applicable, car tous les secteurs sont desservis par la collecte	-
	A5	Prévoir un contrat de traitement des matières recyclables à Sept-Îles	✓	Sept-Îles	- Prévu en 2005 - Réalisé en continu à l'échéance des contrats municipaux	-
		Prévoir un contrat de traitement des matières recyclables à Port-Cartier	-	Port-Cartier	Réalisé en continu à l'échéance des contrats municipaux	-
	A6	Prévoir des sites de collectes par apport volontaire pour les secteurs non desservis par la collecte des matières recyclables	✓	Sept-Îles	- Prévu en 2005 - Non applicable, car tous les secteurs sont desservis par la collecte	-
	A7	Mesurer les résultats	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	- Prévu en 2006 - Réalisé en continu depuis 2007 - Suivi quantitatif depuis 2011	-
	A8	Implanter la collecte des matières recyclables dans les secteurs non desservis	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	- Prévu en 2007 - Non applicable, car tous les secteurs sont desservis par la collecte	-



Bilan de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles 2005-2014 **MRC de Sept-Rivières**

Catégorie	No	Mesure/description	Prévue au PGMR	Responsable (s)	Échéance/mise en œuvre	État de réalisation/ Informations complémentaires
Matières compostables	B1	Favoriser le compostage domestique sur une base individuelle avec sensibilisation de la population	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	• Prévu en 2004 • Initiatives municipales de 2004 à 2008 • Implantation d'un programme incitatif régional (MRC) en 2008 jusqu'à ce jour	• Subvention de 35 \$ offerte par la MRC à l'achat d'un composteur depuis 2008. • L'achat de 1 375 composteurs a été subventionné par la MRC de Sept-Rivières • En 2013, 21 % des citoyens sondés pratiquent le compostage à la maison, contre 16 % en 2008 (sondages 2008 et 2013, MRC de Sept-Rivières). • Formations de groupe annuelles gratuites • Service d'accompagnement personnalisé
	B2	Réaliser une campagne de sensibilisation à l'herbicyclage	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	• Prévu en 2004 • Réalisé de 2010-2012	• De 2010 à 2012, les Écopatrouilleurs de la MRC de Sept-Rivières ont informé les citoyens à propos de l'herbicyclage lors de 3835 visites à domicile • En 2013, 80 % des citoyens sondés pratiquaient l'herbicyclage, ce qui représente une hausse de 30 % par rapport à 2008 (sondages 2013 et 2008, MRC de Sept-Rivières).
	B3	Adopter un règlement interdisant le gazon comme déchet	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	• Prévu en 2004 • Non réalisé	• Campagne de sensibilisation jugée préalable à une réglementation • Implantation d'un site de compostage jugé préalable à une réglementation
	B4/ B6	Planter d'un site de compostage au lieu d'enfouissement et modifier le contrat d'opération du lieu d'enfouissement	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	• Prévu en 2005 • Non réalisé	• Priorisation de la fermeture du LES à Port-Cartier en 2009 • Test de compostage réalisé à Sept-Îles (2006 et 2007) • Étude préliminaire réalisée à Sept-Îles en 2013
	B5	Planter deux collectes des feuilles à l'automne	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	• Prévu en 2005 • Collectes réalisées à Sept-Îles de 1999 à 2009 • Collectes réalisées à Port-Cartier de 2007 à 2009	• Collectes réalisées à Sept-Îles par la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
	-	Planter des collectes des arbres de Noël	-	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	• Collectes réalisées à Sept-Îles de 1998 à ce jour • Collectes réalisées à Port-Cartier de 2007 à 2009	• Collectes réalisées à Sept-Îles par la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
	B7	Mesurer les résultats	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	• 2006 • Réalisé en continu depuis 2008	-
	B8	Planter la collecte à trois voies dans les quartiers les plus favorables si requis	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	• Prévu en 2007 • Non réalisé	• Étude préliminaire réalisée à Sept-Îles en 2013



Bilan de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles 2005-2014 **MRC de Sept-Rivières**

Catégorie	No	Mesure/description	Prévue au PGMR	Responsable (s)	Échéance/mise en œuvre	État de réalisation/ Informations complémentaires
Textile	C1	Soutenir les entreprises d'économie sociale de récupération des textiles	✓	Port-Cartier Sept-Îles et MRC	- En continu - Présences d'organismes œuvrant au réemploi des textiles (friperies)	Le Centre de bénévolat de Port-Cartier et la friperie Le Centre de Sept-Îles facilitent le réemploi par la vente de produits textiles usagés.
	C2	Mesurer les résultats	✓	Port-Cartier Sept-Îles et MRC	- Prévu en 2005 - Absence de données concernant les textiles	Difficulté à obtenir des données statistiques pour cette catégorie de matières
Gros rebuts	D1	Maintenir le système de collecte sur appel pour les encombrants	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	- En continu - Réalisé jusqu'à ce jour	- Système de collecte municipale sur appel - Campagne de nettoyage annuelle
	D2	Maintenir le système de récupération au lieu d'enfouissement	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	- En continu - Réalisé jusqu'à ce jour	-
	D3	Mesurer les résultats	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	- Prévu en 2006 - Réalisé en continu depuis 2007 - Suivi quantitatif depuis 2011	-
	-	Implanter des sites de dépôts par apport volontaire	-	Port-Cartier et Sept-Îles	- Prévu pour les matières recyclables en 2005 pour les secteurs non desservis - Réalisé pour toutes les catégories de matières dans certains secteurs	- Déchetterie au Lieu d'enfouissement technique de Sept-Îles - Déchetterie Le Phare de Port-Cartier (2007 à ce jour) - Sites de dépôts dans les secteurs de Gallix et de Moisie - Aire de réception de matières résiduelles, secteur Moisie (2013 à ce jour) - Écocentre en construction à Sept-Îles (ouverture prévue en 2014)
Résidus domestiques dangereux	E1	Gérer les résidus domestiques dangereux (RDD) de manière sécuritaire	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	- Prévu en continu - Réalisé depuis 2005 à ce jour	- Déchetterie au Lieu d'enfouissement technique de Sept-Îles - Déchetterie Le Phare de Port-Cartier (2007 à ce jour) - Sites de dépôts dans les secteurs de Gallix et de Moisie - Aire de réception des matières résiduelles, secteur Moisie (2013 à ce jour) - Collecte annuelle à Sept-Îles jusqu'en 2013 - Écocentre en construction à Sept-Îles (ouverture prévue en 2014) - Récupération par les entreprises privées
	E2	Mesurer les résultats	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	- Prévu en 2006 - Réalisé en continu depuis 2007 - Suivi quantitatif depuis 2011	-



Bilan de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles 2005-2014 **MRC de Sept-Rivières**

Catégorie	No	Mesure/description	Prévue au PGMR	Responsable (s)	Échéance/mise en œuvre	État de réalisation/ Informations complémentaires
Boues de fosses septiques	F1	Maintenir le système de récupération actuel des boues de fosses septiques	✓	Sept-Îles et MRC	- Prévu en continu - Réalisé en continu	-
	F2	Évaluer la possibilité de valorisation des boues au futur site de compostage	✓	Sept-Îles et MRC	- Prévu en 2006 - Étude en 2013	-
Suivi		Mettre en place un comité de suivi du PGMR représentatif de la communauté	-	MRC	- Comité créé en 2005 - Actif depuis ce jour	Comité représentatif de tous les secteurs de la population
		Mesurer, analyser et faire le suivi des matières résiduelles générées	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	- Prévu en continu - Évaluation quantitative depuis 2011	- Évaluation quantitative depuis 2011 en fonction des objectifs du plan d'action 2011-2015 - Évaluation qualitative de 2005 à 2008
		Diffuser annuellement les résultats p/r aux objectifs	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	- Prévu en continu - Diffusion quantitative depuis 2011	- Production d'outils de sensibilisation axés sur les données statistiques de la MRC en gestion des matières résiduelles - Conférences de presse et communiqués autour des résultats de la MRC - Campagne de sensibilisation dans les ICI axée sur les résultats de la MRC
		Évaluer des résultats	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	- En continu - Bilan annuel quantitatif depuis 2011	-
Communication		Communiquer le PGMR	✓	MRC	- Prévu en continu - Réalisé en continu depuis 2005	- Diffusion auprès des municipalités (exemples : présentations aux conseils municipaux) - Diffusion auprès de la population (exemples : écocapsules radio, chroniques dans les journaux et bulletins municipaux, etc.) - Création et mise en œuvre de l'Écopatrouille (2006 à ce jour) et ateliers de formation dans les ICI
		Sensibiliser les jeunes (écoles, garderies) aux 3-RV	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	- Prévu en continu - Réalisé en continu depuis 2005	- Création et mise en œuvre de l'Écopatrouille (2006 à ce jour) et activités résidentielles et jeunesse 6 000 citoyens sensibilisés directement chaque année
		Sensibiliser la population aux 3-RV	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	- Prévu en continu - Réalisé en continu depuis 2005	
		Communiquer régulièrement les efforts et taux de rendement obtenus	✓	Port-Cartier, Sept-Îles et MRC	- Prévu en continu - Réalisé en continu depuis 2005	- Diffusion auprès des municipalités (exemple : présentations aux conseils municipaux) - Diffusion auprès de la population (exemples : écocapsules radio, chroniques dans les journaux et bulletins municipaux, etc.) - Création et mise en œuvre de l'Écopatrouille (2006 à ce jour) et ateliers de formation dans les ICI



Bilan de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles 2005-2014
MRC de Sept-Rivières

Catégorie	No	Mesure/description	Prévue au PGMR	Responsable (s)	Échéance/mise en œuvre	État de réalisation/ Informations complémentaires
		Favoriser l'accessibilité de l'information (exemples : ligne directe, site web, etc.)	✓	MRC	• En continu	• Création sites web avec informations sur la gestion des matières résiduelles: ○ Ville de Sept-Îles (2005; première refonte) ○ Écopatrouille (2008) ○ Ville de Port-Cartier (2007) ○ MRC de Sept-Rivières (2010)

Annexe 8

Plan d'action détaillé
2016-2020

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	1												
Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles d'origine résidentielles envoyées au LET de Sept-Îles et des matières recyclables envoyées au centre de tri de Port-Cartier	Mesure complémentaire à la mesure no 24 du secteur ICI 1) Réaliser des caractérisations des matières résiduelles enfouies selon les catégories suivantes : PCPVM, matières organiques, bois, et RDD, débris de CRD -Prévoir une caractérisation de référence et une caractérisation de suivi pour valider l'évolution suite à la mise en oeuvre du PGMR : 2 caractérisations : 2016 et 2020		MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	LET de Sept-Îles Centre de tri Le Phare	2016 et 2020	oui	2020	60	2 291 \$	20 000 \$	0 \$	0 \$
										60	2 291 \$	20 000 \$	- \$
Mesure	2												
Mettre en place des mesures de réduction à la source complémentaires à celles déjà en place	1) Adapter les politiques environnementales en place pour intégrer les nouveaux enjeux régionaux du PGMR		Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2018	non	2018	90	2 811 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	2) Élaborer une politique d'achat responsable pour les activités administratives et bureautiques		Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2018	En continu	2020	68	2 124 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	3) Poursuivre et harmoniser les programme municipaux des couches lavables actuels (2016) Élaborer un nouveau programme régional (2018)		MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2016 - 2020	En continu	2020	35	1 362 \$	0 \$	0 \$	25 000 \$
	4) Élaborer une nouvelle campagne de sensibilisation : et développer les outils de communication Thèmes de campagnes planifiés par la MRC 2018-2020 : Consommation responsable et réduction à la source		MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2018 - 2020	non	2020	100	3 830 \$	0 \$	0 \$	15 000 \$
										293	7 315 \$	- \$	- \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrence	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	3												
Maintenir les formations au compostage domestique ainsi que le service d'assistance opérationnelle pour les ménages ayant déjà un composteur à domicile	Mesure dans l'attente d'un service de gestion des matières organiques plus large							0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	1) Bonifier les outils de sensibilisation de l'Écopatrouille et les mettre en ligne sur ls site internet de la MRC et des municipalités	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2016	non	2020	16	590 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Poursuivre les formations de groupe annuelles gratuites au compostage domestique	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2016	oui	2020	3	111 \$	0 \$	0 \$	1 000 \$	
	3) Maintenir les programmes existants de subventions au compostage domestique	MRC	Détaillants	Écopatrouille	2016 - 2020	oui	2020	50	1 940 \$	0 \$	0 \$	4 500 \$	
	4) Poursuivre les formations au compostage domestique réalisées auprès des citoyens et le service d'accompagnement à domicile réalisées par l'Écopatrouille	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Écopatrouille	2016 - 2020	oui	2020	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									69	2 641 \$	- \$	- \$	5 500 \$
Mesure	4												
Poursuivre les actions de sensibilisation à l'herbicyclage et préparer le bannissement à l'élimination des retailles de gazon	Mesure dans l'attente d'un service de gestion des matières organiques plus large							0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	1) Bonifier les outils de sensibilisation de l'Écopatrouille et les mettre en ligne sur le site internet de la MRC et des villes	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2016	En continu	2020	16	590 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Poursuivre les campagnes de sensibilisations réalisées par l'Écopatrouille en partenariat avec la CPESI	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Écopatrouille CPESI	2016	En continu	2020	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									16	590 \$	- \$	- \$	- \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrence	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	5												
Poursuivre et accentuer les mesures de réemploi existantes sur le territoire de la MRC	1) Promouvoir les activités de réemploi existantes sur le territoire par les réseaux sociaux (page facebook) et par les sites de ventes en ligne (ex: Kijiji)	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2017 - 2020	En continu	2020	30	1 135 \$	0 \$	0 \$	4 000 \$	
	2) Poursuivre la promotion des activités de réemploi existantes sur le territoire (ventes de garage, magasin de la déchetterie, babillards, etc.)	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2017 - 2020	En continu	2020	15	567 \$	0 \$	0 \$	4 000 \$	
	3) Développer des filières de réemploi pour les matières ne trouvant pas preneur en région	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2017 - 2020	En continu	2020	20	756 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	4) Encourager le tri et la valorisation des matières recueillies dans les écocentres / déchetteries	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2017 - 2020	En continu	2020	30	914 \$	0 \$	0 \$	1 000 \$	
									95	3 373 \$	- \$	- \$	9 000 \$
Mesure	6												
Réviser les modalités de gestion des résidus encombrants pour favoriser leur récupération et leur réemploi	1) Réaliser une analyse des modalités de gestion des résidus encombrants valorisables pour les détourner de l'enfouissement	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2016 -2017	non	2017	88	2 616 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Optimiser les mdalités de collecte des résidus encombrants en fonction des résultats de l'analyse	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles			2017	non	2017	20	609 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									108	3 225 \$	- \$	- \$	- \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	7												
Poursuivre la promotion d'événements écoresponsables sur le territoire de la MRC	1) Promotion des évènements éco-responsables sur le territoire de la MRC (festival, colloque, événement sportif, actions communautaires)	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	CPESI	2016 -2020	En continu	2020	80	3 103 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Mise à jour et distribution du guide "Pour un virage vert dans les événements" de l'Écopatrouille	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	CPESI (distribution)	2016 -2020	oui	2020	100	3 879 \$	0 \$	0 \$	6 500 \$	
	3) Fournir les contenants de récupération et le service de collecte des matières recyclables pour les évènements sur le territoire	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles			2016 - 2020	non	2020	100	3 125 \$	0 \$	10 000 \$	0 \$	
	4) Poursuivre les démarches d'accompagnement et d'ISE auprès des organisateurs d'évènements.	MRC	Écopatrouille	CPESI	2016 -2020	non	2020	200	7 758 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									480	17 866 \$	- \$	10 000 \$	6 500 \$
Mesure	8												
Poursuivre les actions de sensibilisation de l'Écopatrouille en les bonifiant en fonction des nouveaux enjeux régionaux de la MRC et s'assurer de leur suivi durant toute l'année	1) Revoir l'organisation de l'Écopatrouille pour poursuivre les activités durant toute l'année	MRC			2016	non	2016	1600	29 520 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Définir les objectifs annuels de l'Écopatrouille et les nouvelles activités à prioriser	MRC	Écopatrouille		2016 - 2020	oui	2020	100	3 879 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	3) Développer de nouveaux outils de communication en fonction des nouveaux enjeux régionaux du PGMR : - Programmes de gestion des matières organiques - Bannissement du papier, carton, bois et matières organiques - Gestion des débris de CRD	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM	Écopatrouille	2016 -2020	oui	2020	100	3 879 \$	0 \$	0 \$	10 000 \$	
	4) Mise en œuvre de l'Écopatrouille	MRC	Écopatrouille		2016 -2020	En continu	2020	500	397 825 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									2300	435 103 \$	- \$	- \$	10 000 \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrence	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	9												
Poursuivre la promotion de la récupération des résidus verts (feuilles mortes et arbres de Noël) par les services et programmes existants	1) Poursuivre les collectes spéciales de résidus verts (feuilles mortes) et promouvoir l'apport volontaire aux écocentres et aires de réception	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC (signalisation et sensibilisation)	Écopatrouille	2016 -2020	En continu	2020	100	3 125 \$	0 \$	0 \$	10 000 \$	
	2) Promouvoir l'apport volontaire des arbres de Noël à l'écocentre de Sept-Îles et à la déchetterie de Port-Cartier et s'assurer de la valorisation des matières recueillies	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC (signalisation et sensibilisation)		2016 -2020	En continu	2020	100	3 125 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									200	6 250 \$	- \$	- \$	10 000 \$
Mesure	10												
Compléter la mise en place de la récupération des matières recyclables dans tous les espaces publics	1) Lister les espaces publics couverts et non couverts, inventorier les équipements en place, faire le suivi de l'utilisation des poubelles orphelines	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Écopatrouille	2016	non	2016	16	590 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Piloter une demande de financement auprès de la Table de récupération hors foyer Programme "Aires publiques municipales" :	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2016	non	2016	40	1 189 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	3) Faire l'installation de ces équipements et mise en place de la signalisation	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2017	non	2017	50	1 523 \$	0 \$	20 000 \$	0 \$	
	4)Promouvoir la bonne utilisation de ces installations	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Écopatrouille	2017 - 2020	oui	2020	40	1 571 \$	0 \$	0 \$	4 000 \$	
	5) Faire le suivi de leur utilisation et valider les nouveaux besoins éventuels pour chaque année	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles			2017 - 2020	En continu	2020	120	3 796 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									266	8 669 \$	- \$	20 000 \$	4 000 \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	11												
Analyser les options de gestion des déchets, des matières recyclables et des matières organiques	1) Réaliser une étude d'optimisation de la gestion des matières résiduelles notamment pour réduire les coûts liés à la gestion des matières résiduelles	Ville de Port-Cartier		Firme externe	2017	non	2017	30	914 \$	50 000 \$	0 \$	0 \$	
	2) Mettre en oeuvre les résultats de l'étude d'optimisation de la gestion des matières résiduelles	Ville de Port-Cartier			2018	non	2018	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									30	914 \$	50 000 \$	- \$	- \$
Mesure	12												
Optimiser le transport des matières résiduelles entre les lieux de génération et les lieux de traitement (LET et centre de tri)	1) Analyser et optimiser les circuits de collecte des déchets et des matières recyclables entre les deux villes	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Déchetterie LET		2017 - 2018	non	2018	56	1 706 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Analyser et optimiser le transport des conteneurs provenant de la déchetterie vers le LET	Ville de Port-Cartier	Déchetterie LET		2017 - 2018	non	2018	15	457 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									71	2 163 \$	- \$	- \$	- \$
Mesure	13												
Augmenter la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) par apport volontaire dans les installations existantes	1) Poursuivre la promotion des services existants pour la collecte et la récupération des RDD (écocentres et déchetterie)	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC	Écocentre (déchetterie) Le Phare CPESI	2016 - 2020	En continu	2020	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Poursuivre la sensibilisation à la récupération des RDD lors des campagnes de l'Écopatrouille (mise à jour de l'aide-mémoire résidentiel)	MRC	Écopatrouille		2016 - 2020	En continu	2020	0	0 \$	0 \$	0 \$	1 500 \$	
									0	- \$	- \$	- \$	1 500 \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	14												
Analyser les scénarios de gestion des boues de fosses septiques en fonction des besoins municipaux et industriels, et du contexte régional de la MRC	1) Compléter l'inventaire des fosses septiques de chaque ville	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles			2017	non	2017	60	1 828 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Identifier les différents scénarios de gestion des boues de fosses septiques	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2017	non	2017	58	1 767 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									118	3 595 \$	- \$	- \$	- \$
Mesure	15												
Implanter une plateforme de compostage ouvert au LET de Sept-Îles et mettre en oeuvre les activités de compostage en deux phases (résidus verts et résidus alimentaires)	1) Préciser le scénario de gestion des matières organiques en deux phases : Phase 1 : résidus verts : 2016 - 2017 Phase 2 : résidus alimentaires : 2018 - 2019	Ville de Sept-Îles			2016 -2017	non	2017	0	35 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Identifier les sources de financements potentiels (PTMOBC, financements privés)	Ville de Sept-Îles			2016 -2017	non	2017	0	15 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	3) a. Implanter les équipements pour la collecte des matières organiques (Achat des bacs bruns)	Ville de Sept-Îles			2018 - 2019	non	2019	0	0 \$	198 400 \$	396 800 \$	0 \$	
	b. Déployer la collecte et transport des matières organiques ((Appel d’offres / Choix du soumissionnaire, octroi du contrat)	Ville de Sept-Îles			2018 - 2019	oui	2019	0	0 \$	0 \$	0 \$	1 815 855 \$	
	4) Élaborer et mettre en œuvre une campagne d'information et de sensibilisation auprès des citoyens suite à la mise en place du programme de gestion municipale des matières organiques	MRC	Ville de Sept-Îles	CPESI	2018 - 2020	oui	2020	150	5 962 \$	0 \$	0 \$	35 000 \$	
	5) Construction de la plateforme	Ville de Sept-Îles			2018 - 2019	non	2019	0	0 \$	0 \$	466 000 \$	0 \$	
	6) Mise en opération de la plateforme	Ville de Sept-Îles			2019 - 2020	oui	2020	0	0 \$	0 \$	0 \$	336 000 \$	
									150	55 962 \$	198 400 \$	862 800 \$	2 186 855 \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	16												
Valider le système de gestion des matières organiques à Port-Cartier en fonction des résultats de l'analyse des options de gestion des matières résiduelles	1) Présenter les résultats de l'étude d'analyse de gestion des matières organiques aux élus	Ville de Port-Cartier			2017		2018	8	250 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) a. Achats des équipements pour la gestion des matières organiques	Ville de Port-Cartier			2018		2018	0	0 \$	0 \$	89 280 \$	0 \$	
	b. Déployer la collecte et transport des matières organiques (Appel d’offres / Choix du soumissionnaire, octroi du contrat)	Ville de Port-Cartier			2018 - 2019	non	2019	0	0 \$	0 \$	0 \$	320 445 \$	
	3) Mettre en œuvre une campagne d'information et de sensibilisation auprès des citoyens suite à la mise en place du programme de gestion municipale des matières organiques	MRC			2019	oui	2019	0	0 \$	0 \$	0 \$	10 000 \$	
	4) Implanter le système de traitement retenu Hypothèse : le traitement des matières organiques est réalisé à la nouvelle plateforme de compostage du LET de Sept-îles Alternative : Installation de plusieurs composteurs modulaires	Ville de Port-Cartier			2019 - 2020	oui	2020	0	0 \$	0 \$	0 \$	123 000 \$	
								8	250 \$	- \$	89 280 \$	453 445 \$	

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrence	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	17												
Valider le système de gestion des matières organiques des résidants du Lac Daigle (implantation de composteurs modulaires ou adhésion au programme de la Ville de Sept-Îles)	1) Réaliser une estimation des quantités de matières organiques générées sur le secteur du lac Daigle et identifier les sources de financements potentiels (ACDC, financements privés)	MRC (TNO)	Ville de Sept-Îles		2019	non	2019	10	397 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Faire les soumissions auprès de fournisseurs d'équipements de traitement	MRC (TNO)			2019	non	2019	15	596 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	3) Implanter le ou les équipements de traitement retenu (environ 130 personnes)	MRC (TNO)			2019	non	2019	0	0 \$	0 \$	150 000 \$	0 \$	
	4) Mise en opération	MRC (TNO)			2019 - 2020	oui	2020	104	4 133 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
								129	5 126 \$	- \$	150 000 \$	- \$	
Mesure	18												
Adapter les modalités de collectes des matières organiques dans les municipalités et optimiser le calendrier des collectes d'ordures et de matières recyclables en fonction des nouveaux services	1) Identifier et favoriser la mise en place des recommandations de l'étude d'optimisation (Étude firme SM) pour la Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles	ITUM		2016	non	2016	20	595 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Définir les modalités optimales de collecte selon les nouveaux programmes (gestion des matières organiques)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2018 - 2019	non	2019	60	1 874 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	3) Adapter les calendriers de collecte des autres matières résiduelles (déchets et matières recyclables) et les diffuser	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2018 - 2019	non	2019	30	937 \$	0 \$	0 \$	2 000 \$	
	4) Réviser et modifier les contrats de collecte municipaux des matières résiduelles en fonction des nouveaux programmes	Ville de Sept-Îles		Firme externe	2018	non	2018	20	625 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	
								130	4 030 \$	5 000 \$	- \$	2 000 \$	

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrence	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	19												
Poursuivre la mise à niveau et l'optimisation des écocentres et aires de réception des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation par les citoyens	1) Uniformiser les types de matières acceptées, la terminologie utilisée et la signalisation (pictogrammes) dans les écocentres et aires de réception des matières résiduelles	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC (signalisation)	Écocentre (déchetterie) Le Phare	2016	non	2016	105	3 121 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$	
	2) Mettre à niveau les aires de réceptions (écocentres périphériques) : Gallix et Clarke City	Ville de Sept-Îles			2016 -2020	En continu	2020	105	3 200 \$	0 \$	500 000 \$	0 \$	
	3) Promouvoir l'utilisation de ces sites auprès des usagers (3 écocentres et 4 aires de réception)	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Écopatrouille	2016-2020	oui	2020	100	3 879 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$	
	4) Réaliser un suivi annuel des statistiques des écocentres et aires de réception des matières résiduelles (fréquentation, type de matières récupérées, projets d'optimisation)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2016-2020	oui	2020	175	5 469 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									485	15 669 \$	- \$	500 000 \$	10 000 \$
Mesure	20												
Poursuivre les actions menées pour la lutte aux dépotoirs clandestins sur l'ensemble du territoire de la MRC	1) Poursuivre les rencontres du sous-comité régional de gestion des dépotoirs clandestins	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM	CRECN, Usagers du territoire	2016 - 2018	oui	2018	45	1 702 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Établir une campagne de sensibilisation adaptée à la problématique des dépotoirs clandestins et aux usagers du milieu	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2016 - 2018	oui	2018	150	5 747 \$	0 \$	0 \$	27 000 \$	
	4) Assurer la mise en oeuvre de la réglementation par une surveillance du territoire par des inspecteurs en environnement	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC	Inspecteurs en environnement	2016 - 2018		2018	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	3) Encourager les mécanismes de dénonciation et de suivi des plaintes	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2016 - 2018		2018	15	457 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									210	7 906 \$	- \$	- \$	27 000 \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrence	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	21												
Mettre à jour et harmoniser les règlements municipaux en vigueur, incluant la gestion des dépotoirs clandestins et le banissement des matières ayant une filière de récupération bien établie	1) Faire la synthèse des éléments règlementés pour chaque ville	MRC (TNO) Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2016 - 2020	non	2016	20	738 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Harmoniser les contenu des règlements dans chaque ville	MRC (TNO) Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2016 - 2020	non	2017	400	12 652 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									420	13 390 \$	- \$	- \$	- \$
Mesure	22												
Assurer le suivi de la mise en application des règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles	1) Assurer un contrôle de la mise en application de la réglementation par des inspecteurs en environnement	MRC (TNO) Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		Inspecteurs en environnement	2016 - 2020	oui	2020	600	18 749 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									600	18 749 \$	- \$	- \$	- \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	23												
Harmoniser l'information liée à la gestion des matières résiduelles en ligne sur les sites internet des deux villes et de la MRC	1) Faire un bilan des informations disponibles sur chaque site internet (villes et MRC)	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2016	non	2016	10	369 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Définir les informations obligatoires à afficher et leur présentation	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2016	non	2016	8	295 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	3) Faire les modifications et mettre en ligne les nouveaux sites internet	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles			2016	non	2016	70	2 081 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									88	2 745 \$	- \$	- \$	- \$

GLOBAL				
Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
6326	620 632 \$	273 400 \$	1 632 080 \$	2 765 800 \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur ICI

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			Global				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	24												
Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles provenant des secteurs ICI envoyées au LET de Sept-Îles et des matières recyclables envoyées au centre de tri de Port-Cartier		Mesure complémentaire à la mesure no 1 du secteur résidentiel 1) Réaliser des caractérisations des matières résiduelles enfouies selon les catégories suivantes : PCPVM, matières organiques, bois, et RDD, débris de CRD -Prévoir une caractérisation de référence et une caractérisation de suivi pour valider l'évolution suite à la mise en oeuvre du PGMR : 2 caractérisations : 2016 et 2020	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	LET de Sept-Îles Centre de tri Le Phare	2016 et 2020	oui	2020	40	1 553 \$	40 000 \$	0 \$	0 \$
									40	1 553 \$	40 000 \$	- \$	- \$
Mesure	25												
Mettre en place une "Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles" par secteur (industriel, commercial et institutionnel) visant à développer des pratiques de synergie entre les différents acteurs		1) Identifier les parties prenantes dans chaque secteur : I, C et I - Valider leur intérêt à intégrer cette nouvelle struture - Identifier la personne responsable de l'organisation des rencontres et du suivi	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Parties prenantes du secteur ICI	2016	oui	2016	62	2 363 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		2) Définir les modalités de rencontres (fréquence, secteurs visés, format, supprts, etc,...) et l'organisation générale de la Table (objectifs, rôles et objectifs)	MRC			2016	non	2016	20	738 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		3) Organiser les rencontres de la Table 1 fois par année Phase 1 : 2016 secteur Industriel Phase 2 : 2017 secteur commercial et institutionnel	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles Parties prenantes du secteur ICI	Chambres de commerce	2016 -2017	1 fois / année	2017	160	6 207 \$	0 \$	0 \$	1 250 \$
		3) Faire un suivi des rencontres de la Table : transmettre les compte-rendus des rencontres aux participants et production d'une synthèse annuelle	MRC			A chaque rencontre	oui	2020	50	1 940 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		4) Mettre en avant les projets développés dans le cadre de la Table (communication spécifique)	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles Parties prenantes du secteur ICI		1 fois par année	oui	2020	64	2 513 \$	0 \$	0 \$	0 \$
									356	13 761 \$	- \$	- \$	1 250 \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur ICI

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			Global				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	26												
Promouvoir les services et les programmes offerts aux ICI et optimiser les modalités de transmission des informations des ICI vers les municipalités	Mesure évolutive en fonction des nouveaux programmes et services municipaux à l'intention des ICI 1) Identifier les informations essentielles à communiquer aux acteurs du secteur ICI : orientations et objectifs visés du PGMR, mesures spécifiques, services municipaux disponibles, règlements municipaux, services privés offerts, tarification	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2017	non	2017	20	756 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Produire et diffuser la lettre de présentation du PGMR à tous les ICI (aide-mémoire ICI petit format) Environ 1 200 ICI à couvrir.	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2017	non	2017	26	983 \$	0 \$	0 \$	2 500 \$	
	3) Ajouter une section spécifique pour le secteur ICI dans le site Internet des villes, de la MRC et de l'Écopatrouille - Informations sur les services de gestion des matières résiduelles existants - Meilleurs exemples de gestion des matières résiduelles par les ICI de la MRC - Outils de gestion des matières résiduelles développés par RECYC-QUÉBEC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC	Chambres de commerce	2017	Mise à jour	2017	90	2 742 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	4) Mettre à jour annuellement les informations spécifiques pour les ICI	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2017 -2020	oui	2020	60	1 898 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									196	6 380 \$	- \$	- \$	2 500 \$
Mesure	27												
Poursuivre et bonifier les actions de sensibilisation de l'Écopatrouille envers les usagers ICI	1) Mettre à jour les outils pour la campagne de communication ICI de l'Écopatrouille	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Chambres de commerce	2016	oui	2020	50	1 845 \$	0 \$	0 \$	10 000 \$	
	2) Renouveler le " Défi Écoentreprise"	MRC	ICI	Écopatrouille	2016 - 2020	1 fois aux deux ans	2020	100	3 879 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	3 défis à relever durant 8 semaines Prévoir une édition aux deux ans												
	Inclus dans les campagnes de sensibilisation de l'Écopatrouille							0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
								150	5 724 \$	- \$	- \$	10 000 \$	

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur ICI

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			Global				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	28												
Promouvoir l'apport des produits visés par les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) des ICI à l'écocentre (déchetterie) Le Phare à Port-Cartier et à l'écocentre de Sept-Îles		1) Promotion des services disponibles pour la récupération des produits visés par une REP provenant des ICI	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		Écocentre Sept-Îles Écocentre (déchetterie) Le Phare Écopatrouille CPESI	2016 - 2020	En continu	2020	25	970 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		2) Mettre a jour annuellement si nouveaux produits REP	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC	Écocentre Sept-Îles Écocentre (déchetterie) Le Phare Écopatrouille CPESI	2016 - 2020	1 fois / année	2020	50	1 562 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		3) Mettre en oeuvre la récupération des produits visés par la REP aux écocentres	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC	Écocentre Sept-Îles Écocentre (déchetterie) Le Phare Écopatrouille CPESI	2016 - 2020	1 fois / année	2020	375	11 718 \$	0 \$	0 \$	0 \$
									450	14 251 \$	- \$	- \$	- \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur ICI

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			Global				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	29												
Obtenir l'attestation de performance ICI ON RECYCLE! dans tous les édifices municipaux	1) Accompagnement de la MRC dans les démarches de certification ICI ON RECYCLE ! (niveau 2) - Identifier les modalités du processus de la certification - Étapes de réalisation - Renouvellement de la certification (aux 3 ans)	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	CRECN	2016 - 2020	En continu	2020	100	3 879 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Réaliser les actions nécessaires à la certification et soumettre la demande à RECYC-QUÉBEC - Désigner un responsable par édifice municipal - Créer un comité environnement par édifice municipal	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC	CRECN	2016 -2020	oui	2020	750	23 446 \$	10 000 \$	0 \$	0 \$	
	3) Réaliser les actions nécessaires pour le renouvellement des certifications une fois aux 3 ans	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC	CRECN	2016 -2020	oui	2020	600	18 525 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									1450	45 850 \$	10 000 \$	- \$	- \$
Mesure	30												
Faire la promotion du programme ICI ON RECYCLE en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord pour favoriser l'engagement des ICI	Inclus dans les campagnes de sensibilisation de l'Écopatrouille	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	CRECN CPESI	2016 -2020	en continu	2020	100	3 879 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
								100	3 879 \$	- \$	- \$	- \$	

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur ICI

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			Global				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	31												
Optimiser la participation des ICI à la collecte des matières recyclables	1) Réaliser un inventaire des unités d'occupation selon les secteurs institutionnel, commercial et industriel (ICI) et un inventaire des types contenants en place (bacs et conteneurs)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2018	non	2018	80	2 498 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Faire un suivi des collectes de matières recyclables auprès des ICI afin d’obtenir des informations sur le taux de participation, le taux de remplissage des contenants et le niveau global du service	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC	Firme externe	2018	non	2018	20	625 \$	15 000 \$	0 \$	0 \$	
	4) Faire les ajustements requis au niveau des contenants des ICI et éventuellement des fréquences de levées	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2018	non	2018	40	1 249 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	5) Adapter les outils de communication selon les résultats du suivi	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2018	non	2018	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									140	4 372 \$	15 000 \$	- \$	- \$
Mesure	32												
Implanter un écocentre à vocation des usagers commerciaux légers sur le site du LET	1) Implanter une zone de réception et de gestion spécifique pour les petits ICI et les entrepreneurs du secteur CRD sur le site du LET	Ville de Sept-Îles	MRC (signalisation)	LET	2016 - 2017	non	2017	0	0 \$	0 \$	1 200 000 \$	0 \$	
									0	- \$	- \$	1 200 000 \$	- \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur ICI

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			Global				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	33												
Implanter un service à vocation des usagers commerciaux légers sur le site de l'Écocentre (déchetterie) Le Phare et adapter la tarification	1) Réviser la tarification à la déchetterie envers les usagers ICI pour offrir un service adapté à leurs besoins	Ville de Port-Cartier	Écocentre (déchetterie) Le Phare		2017	non	2017	30	914 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Analyser les filières de récupération selon les matières spécifiques des ICI	Ville de Port-Cartier	Écocentre (déchetterie) Le Phare		2017	non	2017	40	1 219 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									70	2 133 \$	- \$	- \$	- \$
Mesure	34												
Poursuivre la collaboration avec les grandes industries pour améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles	1) Définir les données obligatoires à transmettre par les grandes industries pour bonifier l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées	MRC	Grandes industries		2016	non	2016	5	185 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Faire un suivi personnalisé annuel avec les grandes industries	MRC	Grandes industries		2016 - 2020	oui	2020	100	3 879 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	3) Offrir une assistance opérationnelle aux industries en collaboration avec des organismes locaux pour améliorer leur performance en GMR	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Grandes industries		2016 -2020	oui	2020	200	7 758 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									305	11 822 \$	- \$	- \$	- \$
Mesure	35												
Intégrer les ICI dans le programme de gestion municipale des matières organiques retenu	1) Identifier les services à offrir et les étapes de mise en oeuvre du programme de gestion municipale des matières organiques	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2018	non	2018	40	1 249 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Offrir une assistance opérationnelle aux ICI suite à la mise en place du programme de gestion municipale des matières organiques	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2019	En continu	2019	100	3 201 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	3) Offrir une sensibilisation ciblée aux ICI suite à la mise en place du programme de gestion municipale des matières organiques	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2019	En continu	2019	0	0 \$	0 \$	0 \$	5 000 \$	
									140	4 450 \$	- \$	- \$	5 000 \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur ICI

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			Global				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	36												
Favoriser la performance du recyclage dans les ICI avec la mise en application des incitatifs règlementaires	1) Synthétiser les modalités de tarification et des éléments règlementés pour les ICI		Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2018	non	2020	40	1 249 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	2) Assurer un contrôle de la mise en application de la réglementation par des inspecteurs en environnement		Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC	Inspecteurs en environnement	2018 - 2020	oui	2020	360	11 526 \$	0 \$	0 \$	0 \$
									400	12 775 \$	- \$	- \$	- \$

Global				
Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
3797	126 949 \$	65 000 \$	1 200 000 \$	18 750 \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur CRD

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	37												
Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel) et les entrepreneurs à la récupération des débris de CRD lors de la délivrance des permis	1) Élaborer un comité de suivi pour la rédaction d'un Guide des bonnes pratiques pour la gestion des débris de CRD (MRC, Villes, APCHQ, entrepreneurs) et définir le contenu et les objectifs du document	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Représentants ciblés dans le comité	2016	non	2016	30	1 107 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Rédiger le Guide des bonnes pratiques et le diffuser	MRC			2017	non	2017	116	4 475 \$	0 \$	0 \$	1 500 \$	
	3) Transmettre systématiquement un dépliant d'information à chaque délivrance de permis (Éléments clés du Guide des bonnes pratiques)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC (dépliant)		A chaque délivrance	non	2020	60	1 898 \$	0 \$	0 \$	1 000 \$	
	4) Mettre ce guide sur le site internet de la MRC et sur le site internet des villes dans la section de demande de permis de travaux	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles			2017	non	2017	15	457 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	4) Évaluer la possibilité d'adapter les documents de délivrance des permis de travaux - Modifier la trame des permis pour ajouter une mention sur l'obligation de valorisation des débris de CRD - Obliger la transmission de preuves de la valorisation lors des demandes de permis (lettre d'engagement à signer)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2017	non	2017	68	2 072 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
								289	10 009 \$	- \$	- \$	2 500 \$	
Mesure	38												
Réviser la tarification de l'enfouissement au LET pour favoriser le pré-tri des débris de CRD, incluant les résidus issus de gros chantiers de construction et de démantèlement	1) Analyse des résultats de l'étude réalisée par WSP 2) Étude complémentaires pour valider le mode de tarification final au LET	Ville de Sept-Îles			2016	non	2016	15	446 \$	15 000 \$	0 \$	0 \$	
								15	446 \$	15 000 \$	- \$	- \$	

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur CRD

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	39												
Pérenniser les filières de récupération et de valorisation des débris de CRD lors des travaux municipaux		1) Mettre en place une directive interne pur des exigences pour l'acheminement des débris de CRD provenant de travaux municipaux vers les installations de récupération	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC		2018	non	2018	80	2 438 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		2) Évaluer les possibilités de réemploi avec des cas concrets de municipalités ayant recours à des agrégats recyclés dans le cadre de leurs travaux municipaux	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles			2018 -2020	non	2020	120	4 540 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		3) Transmettre aux villes un document de présentation sur les possibilités de réemploi des agrégats dans les travaux municipaux ainsi qu'un modèle de clause contractuelle	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2018 -2020	non	2020	80	3 027 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		4) Faire le suivi annuel avec les villes	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2018 -2020	non	2020	80	3 141 \$	0 \$	0 \$	0 \$
									360	13 146 \$	- \$	- \$	- \$
Mesure	40												
Développer des filières de valorisation pour les débris de CRD, en particulier pour le bois		Préalable :Validation des quantités générées des débris de CRD et de leur composition (agrégats, non-agrégats) : réalisation de la caractérisation au LET	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Firme externe	2018	non	2018	20	775 \$	30 000 \$	0 \$	0 \$
		1) Réaliser une étude sur les destinations des débris de CRD et les filières à développer sur le territoire de la MRC											
									20	775 \$	30 000 \$	- \$	- \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Secteur CRD

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	41												
Offrir une assistance aux générateurs de débris de CRD avec des sensibilisations sur les bonnes pratiques pour les gros chantiers		1) Valider auprès de l'APCHQ pour développer une campagne de sensibilisation des entrepreneurs sur les bonnes pratiques de récupération de débris de CRD Diffuser le guide des bonnes pratiques de la gestion des débris de CRD lors de ces formations Diffuser des informations dans leur bulletin envoyé aux membres	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	APCHQ	2018 - 2020	non	2020	30	1 163 \$	500 \$	0 \$	0 \$
		2) Organiser des rencontres avec les responsables de gros chantier au début des travaux sur les bonnes pratiques de récupération de débris de CRD (appui de IACQ)	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	ACQ Responsables Gros chantiers	2018 - 2020	non	2020	30	1 163 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		3) Faire le suivi des campagnes de sensibilisation et mettre à jour	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2018 - 2020	non	2020	45	1 789 \$	0 \$	0 \$	0 \$
									105	4 115 \$	500 \$	- \$	- \$

GLOBAL				
Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
789	28 491 \$	45 500 \$	- \$	2 500 \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Mise en oeuvre et suivi du PGMR

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrence	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	42												
Redéfinir le rôle et les responsabilités et assurer la mise en œuvre du comité de suivi du PGMR	1) Identifier les rôles et responsabilités des membres du comité de suivi du PGMR	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM	Représentants ciblés dans le comité	2016	non	2016	305	11 746 \$	- \$	- \$	5 000 \$	
	2) Rédiger une feuille de route ou une procédure définissant le mandat du comité de suivi du PGMR												
	3) Préparer le suivi avec les villes lors des rencontres techniques												
	4) Mettre en oeuvre le comité de suivi du PGMR												
								305	11 746 \$	- \$	- \$	5 000 \$	
Mesure	43												
Développer et uniformiser les outils de collecte des données municipales et de suivi de la mise en oeuvre du PGMR	1) Uniformiser la collecte de données quantitatives de GMR provenant des municipalités, de la communauté autochtone et des grands générateurs	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM	Grands générateurs industriels	2016	non	2016	46	1 697 \$	- \$	- \$	- \$	
	Concertation entre la MRC et les villes sur les besoins : données disponibles, nouvelles données à recueillir, mode de collecte et de calcul à valider												
	2) Développer un outil de compilation et de calcul des indicateurs annuel sur la base des données disponibles dans les villes	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2016	non	2016	20	738 \$	- \$	- \$	- \$	
								66	2 435 \$	- \$	- \$	- \$	

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Mise en oeuvre et suivi du PGMR

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	44												
Diffuser les résultats de la mise en oeuvre du PGMR (suivi de la performance et de l'avancement des mesures)	1) '- Compiler une fois par année les données pour calculer les indicateurs de performance de la MRC à partir des données fournies par les municipalités et la communauté autochtone	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM		2016 -2020	1 x année	2020	150	5 819 \$	- \$	- \$	- \$	
	2) Faire un suivi de l'avancement des mesures du PGMR Réalisée / non réalisée / % d'avancement / abandonnée Détails de l'avancement des mesures pour chacune des villes	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		2016 -2020	1 x année	2020	40	1 552 \$	- \$	- \$	- \$	
	3) Définir les modalités de diffusion des informations relatives au PGMR - Bulletin municipal - Site WEB de la MRC et des villes - Lettre aux ICI - Écopatrouille -CPESI	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Écopatrouille CPESI	2016	non	2016	15	554 \$	- \$	- \$	- \$	
	4) Diffuser les faits saillants liés à la gestion des matières résiduelles de la MRC par différents médias : - Présentation annuelle de l'avancement aux conseils municipaux - Diffuser le rapport annuel de suivi du PGMR - Bulletins municipaux	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM		2016 -2020	1 x année	2020	150	5 819 \$	- \$	- \$	15 000 \$	
	5) Produire le rapport annuel de suivi du PGMR et envoyer au MDDELCC avant le 30 juin de chaque année	MRC			2016 -2020	1 x année	2020	125	4 849 \$	- \$	- \$	- \$	
									480	18 592 \$	- \$	- \$	15 000 \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Mise en oeuvre et suivi du PGMR

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrence	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	45												
Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les cinq ans		1) Valider la stratégie retenue de la MRC pour la révision du PGMR : Mandat externe ou révision en interne	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles	Firme externe	2021	1 x aux 5 ans	2021	110	4 480 \$	25 000 \$	- \$	- \$
									110	4 480 \$	25 000 \$	- \$	- \$

GLOBAL				
Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
961	37 254 \$	25 000 \$	- \$	20 000 \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Communauté autochtone

N° mesures	Description sommaire des mesures	Pistes d'action	Échéances	Nombres d'heures	Coût de ressources humaines	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total (\$)
ITUM - 1	Approfondir l'inventaire des quantités de matières résiduelles de la communauté	- Collecter les données d'élimination et de la collecte sélective des matières recyclables - Collecter les données existantes des quantités des autres matières résiduelles récupérées - Réaliser l'inventaire des matières résiduelles de la communauté - Identifier les limites de l'inventaire et les données manquantes	2016	50	1 800 \$	- \$	- \$	- \$	1 800 \$
ITUM - 2	Compléter la couverture de la collecte sélective au niveau résidentiel pour les résidences non-desservies à Uashat et Mani-utenam	- Acquisition et distribution des bacs de recyclage aux citoyens - Distribuer un aide-mémoire des matières recyclables aux citoyens nouvellement desservis - Fournir les adresses à la MRC pour assurer la sensibilisation par l'Écopatrouille	2016	15	540 \$	- \$	16 000 \$	- \$	16 540 \$
ITUM - 3	Planter un site de dépôt des RDD à Mani-utenam	- Planter un site de dépôt pour tous les RDD - Assurer la surveillance et l'entretien de ce site - Promouvoir l'utilisation de ce site auprès des usagers	2016	50	1 800 \$	- \$	30 000 \$	- \$	31 800 \$
ITUM- 4	Compléter la couverture de la collecte sélective au niveau des ICI non-desservis	- Acquisition et distribution des bacs de recyclage aux ICI - Distribuer un aide-mémoire des matières recyclables aux ICI nouvellement desservis - Fournir les adresses à la MRC pour assurer la sensibilisation par l'Écopatrouille	2017	15	554 \$	- \$	35 500 \$	- \$	36 054 \$

GLOBAL					
Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant	
130	4 694 \$	- \$	81 500 \$	- \$	86 194 \$

Annexe 9

Fiches synthèse des mesures
du plan d'action 2016-2020

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 1

Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles d'origine résidentielles envoyées au LET de Sept-Îles et des matières recyclables envoyées au centre de tri de Port-Cartier

VOLET

Acquisition de connaissances

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation.

Pistes d'actions

- Réaliser des caractérisations des matières résiduelles enfouies selon les catégories suivantes : PCPVM, matières organiques, bois, RDD et débris de CRD

Conformité - Exigences lignes directrices :

Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
 Bannissement des matières d'élimination

Intervenants visés :

Tous

Matières visées :

Toutes

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

MRC

Collaborateurs ou Ville de Port-Cartier

partenaires : Ville de Sept-Îles

LET

Centre de tri Le Phare

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
60	2 400 \$	20 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

22 400 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x				x

Récurrence :

oui

Échéances :

2016 et 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Amélioration de la connaissance sur la composition des matières résiduelles enfouies au LET
 Amélioration de la connaissance sur la composition des matières recyclables récupérées au centre de tri

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de caractérisations des matières résiduelles réalisées et types de matières visées • Composition des matières résiduelles enfouies au LET selon la provenance (Port-Cartier, Sept-Îles, TNO, ITUM) et par secteur (résidentiel, ICI et CRD) • Composition des matières recyclables reçues au centre de tri selon la provenance (Port-Cartier, Sept-Îles, TNO, ITUM) et par secteur (Résidentiel et ICI) et taux de rejet • Nombre d'activités de diffusion des résultats de l'étude de caractérisation

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 2 Mettre en place des mesures de réduction à la source complémentaires à celles déjà en place

VOLET Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs).

Pistes d'actions

- Adapter les politiques environnementales
- Élaborer une politique d'achats responsables pour les activités administratives
- Élaborer un programme régional des couches lavables
- Élaborer une nouvelle campagne de communication "Consommation responsable et réduction à la source"

Conformité - Exigences lignes directrices :

Respect hiérarchie des 3RVE
Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015
Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020

Intervenants visés : Citoyens
Matières visées : Toutes
Territoire visé : MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC
Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
293	10 300 \$	- \$	- \$	40 100 \$

Coût total (\$): 50 400 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
		x	x	x

Récurrence : Oui (en continu)

Échéances : 2018 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de politiques environnementales adoptées ou révisées • Nombre de politiques municipales d'achat responsables mises en place • Nombre de subventions offertes pour les couches lavables par municipalité • Nombre de personnes touchées par la campagne "Consommation responsable et réduction à la source" (jeunes, résidentiel, ICI)

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 3

Maintenir les formations au compostage domestique ainsi que le service d'assistance opérationnelle pour les ménages ayant déjà un composteur à domicile

VOLET

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Valoriser les matières organiques en vue de leur bannissement de l'élimination. Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs).

Pistes d'actions

- Bonifier les outils de communication de l'Écopatrouille
- Poursuivre les formations de groupe annuelles gratuites
- Maintenir les programmes existants de subventions au compostage domestique
- Poursuivre l'accompagnement de l'Écopatrouille

Conformité - Exigences lignes directrices :

Respect hiérarchie des 3RVE
 Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
 Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015
 Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020

Intervenants visés :

Citoyens

Matières visées :

Matières organiques

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

MRC

Collaborateurs ou Ville de Port-Cartier
 partenaires : Ville de Sept-Îles
 Écopatrouille

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
69	2 800 \$	- \$	- \$	5 500 \$

Coût total (\$):

8 300 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Récurrance :

Oui (en continu)

Échéances :

2016 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Augmentation des quantités de matières organiques recyclées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de formations de groupe au compostage domestique réalisées • Nombre de subventions offertes pour l'achat de composteurs domestiques • Nombre d'accompagnements au compostage et suivis téléphoniques réalisés par l'Écopatrouille • Nombre d'activités de promotion du service

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 4

Poursuivre les actions de sensibilisation à l'herbicyclage et préparer le bannissement à l'élimination des retailles de gazon

VOLET

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs).

Pistes d'actions

- Bonifier les outils de sensibilisation de l'Écopatrouille
- Poursuivre les campagnes de l'Écopatrouille en partenariat avec la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI)

Conformité - Exigences lignes directrices :

Respect hiérarchie des 3RVE
 Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
 Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015
 Herbicyclage
 Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020

Intervenants visés :

Citoyens

Matières visées :

Matières organiques

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

MRC
 Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou Écopatrouille
 partenaires : CPESI

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
16	600 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

600 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Réurrence :

Oui (en continu)

Échéances :

2016 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Augmentation des quantités de matières organiques recyclées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation de l'Écopatrouille (jeunes, résidentiel, ICI) • Nombre d'outils de sensibilisation à l'herbicyclage distribués

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 5

Poursuivre et accentuer les mesures de réemploi existantes sur le territoire de la MRC

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation. Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs).

Pistes d'actions

- Promouvoir les activités de réemploi existantes sur le territoire par les réseaux sociaux
- Poursuivre la promotion des activités de réemploi existantes sur le territoire
- Développer des filières de réemploi pour les matières ne trouvant pas preneur en région
- Encourager le tri et la valorisation des matières recueillies dans les écocentres / déchetteries

Conformité - Exigences lignes directrices :

Respect hiérarchie des 3RVE
 Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Intervenants visés :

Citoyens

Matières visées :

Toutes

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

MRC
 Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou Organismes de réemploi partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
95	3 400 \$	- \$	- \$	9 000 \$

Coût total (\$) :

12 400 \$

Revenu et financement (\$) :

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
	x	x	x	x

Récurrence :

Oui (en continu)

Échéances :

2017- 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de promotions réalisées pour les activités de réemploi existantes • Nombre d'abonnés aux pages touchant le réemploi sur Facebook

SECTEUR RÉSIDUEL

Mesure n ° 6

Réviser les modalités de gestion des résidus encombrants pour favoriser leur récupération et leur réemploi

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation. Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs).

Pistes d'actions

- Réaliser une analyse des modalités de gestion des résidus encombrants valorisables
- Optimiser les modalités de collecte des résidus encombrants

Conformité - Exigences lignes directrices :

Respect hiérarchie des 3RVE
 Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
 Bannissement du bois

Intervenants visés :

Citoyens

Matières visées :

Résidus encombrants

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
108	3 400 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

3 400 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x			

Réurrence :

non

Échéances :

2016 - 2017

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Augmentation des quantités de résidus encombrants récupérées et valorisées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie / Abandonnée	• Nombre de collectes des résidus encombrants • Nombre et type de modifications apportées aux collectes des résidus encombrants • Quantité de résidus encombrants collectés et valorisés • Statistiques des écocentres et aires de réception

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 7

Poursuivre la promotion d'événements écoresponsables sur le territoire de la MRC

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs).

Pistes d'actions

- Promotion des événements écoresponsables sur le territoire de la MRC
- Mise à jour et distribution du guide "Pour un virage vert dans les événements" de l'Écopatrouille
- Fournir les contenants de récupération et le service de collecte des matières recyclables
- Poursuivre les démarches d'accompagnement et d'ISE auprès des organisateurs d'événements.

Conformité - Exigences lignes directrices :

Respect hiérarchie des 3RVE
 Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
 Contribution à l'objectif national de 70 % recyclage PCVMP

Intervenants visés :

Citoyens, Organisateurs d'événements

Matières visées :

Toutes

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

MRC
 Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou CPESI
 partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
480	18 000 \$	- \$	10 000 \$	6 600 \$

Coût total (\$):

34 600 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Réurrence :

En continu (à chaque événement important)

Échéances :

2016 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Augmentation des quantités de matières recyclables récupérées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Pourcentage d'événements majeurs ayant réalisés un virage vert • Nombre de guides distribués "Pour un virage vert dans les événements" de l'Écopatrouille • Nombre de rencontres réalisées (accompagnement et ISE auprès des organisateurs d'événements) • Nombre de personnes sensibilisées par l'Écopatrouille lors des événements

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 8

Poursuivre les actions de sensibilisation de l'Écopatrouille en les bonifiant en fonction des nouveaux enjeux régionaux de la MRC et s'assurer de leur suivi durant toute l'année

VOLET

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs).

Pistes d'actions

- Revoir l'organisation de l'Écopatrouille pour poursuivre les activités durant toute l'année
- Définir les objectifs annuels de l'Écopatrouille et les nouvelles activités à prioriser
- Développer de nouveaux outils de communication en fonction des nouvelles orientations régionales

Conformité - Exigences lignes directrices :

Respect hiérarchie des 3RVE
 Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
 Responsabilisation des générateurs ICI et de résidus de CRD

Intervenants visés :

Citoyens

Matières visées :

Toutes

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

MRC

Collaborateurs ou Ville de Port-Cartier
 partenaires : Ville de Sept-Îles
 CPESI

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
2300	435 300 \$	- \$	- \$	10 000 \$

Coût total (\$) :

445 300 \$

Revenu et financement (\$) :

279 500 \$ (contributions municipales)

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Récurrence :

En continu

Échéances :

2016 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

Sensibilisation des citoyens à la gestion des matières résiduelles

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'écopatrouilleurs embauchés et de semaines de travail par année • Nombre d'activités de sensibilisation réalisées par l'Écopatrouille en dehors de la saison estivale • Nombre de personnes sensibilisées par l'Écopatrouille (jeunes, résidentiel) durant l'été et durant toute l'année • Nombre de nouveaux outils de communication développés

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 9

Poursuivre la promotion de la récupération des résidus verts (feuilles mortes et arbres de Noël) par les services et programmes existants

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Valoriser les matières organiques en vue de leur bannissement de l'élimination. Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs).

Pistes d'actions

- Poursuivre les collectes spéciales de résidus verts (feuilles mortes)
- Promouvoir l'apport volontaire aux écocentres et aires de réception

Conformité - Exigences lignes directrices :

Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015
 Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020

Intervenants visés :

Citoyens

Matières visées :

Matières organiques (résidus verts)

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles
 ITUM

Collaborateurs ou MRC

partenaires : Écocentre Sept-Îles
 Écocentre (déchetterie) Le Phare

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
200	6 500 \$	- \$	- \$	10 000 \$

Coût total (\$) :

16 500 \$

Revenu et financement (\$) :

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Réurrence :

En continu

Échéances :

2016 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Augmentation des quantités de matières organiques recyclées (résidus verts)

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	- Quantités de résidus verts (feuilles mortes) collectées et valorisées par les programmes existants (écocentres et aires de réception) - Quantités de résidus verts (arbres de Noël) collectées et valorisées par les programmes existants (écocentres et aires de réception)

SECTEUR RÉSIDUEL

Mesure n ° 10 Compléter la mise en place de la récupération des matières recyclables dans tous les espaces publics

VOLET Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation. Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs).

Pistes d'actions

- Faire un inventaire des équipements existants des espaces publics
- Piloter une demande de financement auprès de la Table de récupération hors foyer pour les espaces non desservis
- Installer les équipements identifiés requis et promouvoir leur utilisation
- Faire un suivi annuel

Conformité - Exigences lignes directrices :

Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
 Contribution à l'objectif national de 70 % recyclage PCVMP
 Bannissement du papier et carton

Intervenants visés :

Citoyens

Matières visées :

Matières recyclables

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou MRC partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
266	8 900 \$	- \$	20 000 \$	4 000 \$

Coût total (\$):

32 900 \$

Revenu et financement (\$):

16 800 \$ Programme de la Table de récupération hors foyer

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Réurrence :

En continu

Échéances :

2016 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

→ Augmentation des quantités de matières recyclables récupérées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de lieux publics intégrés dans un programme de récupération des matières recyclables • % de couverture des lieux et espaces publics • Niveau de contamination des matières recyclables • Quantités de matières récupérées dans les lieux publics

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 11 Analyser les options de gestion des déchets, des matières recyclables et des matières organiques

VOLET Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation. Valoriser les matières organiques en vue de leur bannissement de l'élimination.

Pistes d'actions

- Réaliser une étude d'optimisation de la gestion des matières résiduelles

Conformité - Exigences lignes directrices :

Respect hiérarchie des 3RVE
 Contribution à l'objectif national de 70 % recyclage PCVMP
 Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015
 Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020

Intervenants visés :

Citoyens et ICI assimilables

Matières visées :

Toutes

Territoire visé :

Port-Cartier

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier

Collaborateurs ou Ville de Sept-Îles
 partenaires : MRC

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
30	1 000 \$	50 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

51 000 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
	x	x		

Réurrence :

non

Échéances :

2017 - 2018

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	- Détails des résultats de l'étude réalisée - Scénario retenu pour la gestion des matières organiques

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 12

Optimiser le transport des matières résiduelles entre les lieux de génération et les lieux de traitement (LET et centre de tri)

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation.

Pistes d'actions

- Analyser et optimiser les circuits de collecte des déchets et des matières recyclables entre les deux villes
- Analyser et optimiser le transport des conteneurs provenant de la déchetterie vers le LET

Conformité - Exigences lignes directrices :

Respect hiérarchie des 3RVE
 Contribution à l'objectif national de 70 % recyclage PCVMP

Intervenants visés :

Tous

Matières visées :

Matières recyclables et déchets

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou MRC partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
71	2 200 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

2 200 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
	x	x		

Réurrence :

non

Échéances :

2017 - 2018

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Optimisation des coûts de services de gestion des matières résiduelles

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de rencontre de concertation réalisées • Nombre et type d'améliorations apportées

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 13 Augmenter la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) par apport volontaire dans les installations existantes

VOLET Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation.

Pistes d'actions

- Poursuivre la promotion des services existants
- Poursuivre la sensibilisation à la récupération des RDD lors des campagnes de l'Écopatrouille

Conformité - Exigences lignes directrices : Sans objet

Intervenants visés : Citoyens
 Matières visées : Résidus domestiques dangereux (RDD)
 Territoire visé : MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou MRC partenaires : CPESI

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
0	- \$	- \$	- \$	1 500 \$

Coût total (\$): 1 500 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Réurrence : En continu

Échéances : 2016 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Quantités de RDD collectées par type par les programmes existants (écocentres et aires de réception) • Nombre d'activités de promotion du service • Nombre de personnes touchées par les activités de sensibilisation concernant les RDD de l'Écopatrouille (jeunes, résidentiel)

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 14

Analyser les scénarios de gestion des boues de fosses septiques en fonction des besoins municipaux et industriels, et du contexte régional de la MRC

VOLET

Acquisition de connaissances

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation.

Pistes d'actions

- Compléter l'inventaire des fosses septiques de chaque ville
- Identifier les différents scénarios de gestion des boues de fosses septiques possibles

Conformité - Exigences lignes directrices :

Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015
 Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020

Intervenants visés :

Citoyens, entrepreneurs de collecte

Matières visées :

Boues de fosses septiques

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou MRC partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
118	3 600 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

3 600 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
	x			

Récurrence :

non

Échéances :

2017

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Augmentation des quantités de matières organiques recyclées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de fosses septiques dans les municipalités • Taux de raccordement au réseau municipal • Nombre et type de scénarios de gestion proposés • Nombre de rencontres de concertation réalisées

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 15

Planter une plateforme de compostage ouvert au LET de Sept-Îles et mettre en oeuvre les activités de compostage en deux phases (résidus verts et résidus alimentaires)

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Valoriser les matières organiques en vue de leur bannissement de l'élimination. Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs).

Pistes d'actions

- Préciser le scénario de gestion des matières organiques en deux phases
- Identifier les sources de financements potentiels
- Planter les équipements pour la collecte des matières organiques
- Déployer la collecte et transport des matières organiques
- Élaborer et mettre en oeuvre une campagne d'ISÉ auprès des citoyens
- Planter de la plateforme de compostage au LET

Conformité - Exigences lignes directrices :

Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015
 Compostage et biométhanisation
 Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020

Intervenants visés :

Matières visées :

Matières organiques

Territoire visé :

Sept-Îles

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou MRC partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
150	56 100 \$	198 400 \$	862 800 \$	2 186 900 \$

Coût total (\$):

3 304 200 \$

Revenu et financement (\$):

1 252 658 \$ Programme PTMOBC - installation de traitement

327 440 \$ Programme PTMOBC - bacs roulants

Séquence de mise en oeuvre :

2 016.00 \$	2 017.00 \$	2 018.00 \$	2 019.00 \$	2 020.00 \$
x	x	x	x	

Récurrence :

non

Échéances :

2016 - 2019

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Augmentation des quantités de matières organiques recyclées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Montant des financements admissibles • Nombre de bacs bruns à déployer • Résultats des appels d'offres pour la gestion des matières organiques • Nombre de personnes touchées par la nouvelle campagne de sensibilisation (jeunes, résidentiel)

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 16

Valider le système de gestion des matières organiques à Port-Cartier en fonction des résultats de l'analyse des options de gestion des matières résiduelles

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Valoriser les matières organiques en vue de leur bannissement de l'élimination.

Pistes d'actions

- Présenter les résultats de l'étude d'analyse des options de gestion des matières organiques aux élus
- Implanter les équipements pour la collecte des matières organiques
- Déployer la collecte et transport des matières organiques
- Élaborer et mettre en œuvre une campagne d'ISÉ auprès des citoyens
- Implanter le système de traitement retenu

Conformité - Exigences lignes directrices :

Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015
 Compostage et biométhanisation
 Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020

Intervenants visés :

Tous

Matières visées :

Matières organiques

Territoire visé :

Port-Cartier

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier

Collaborateurs ou MRC partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
8	300 \$	- \$	89 400 \$	453 700 \$

Coût total (\$):

543 400 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
		x		

Récurrence :

non

Échéances :

2018

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Augmentation des quantités de matières organiques recyclées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Montant des financements admissibles • Nombre de bacs bruns à déployer • Résultats des appels d'offres pour la gestion des matières organiques • Nombre de personnes touchées par la nouvelle campagne de sensibilisation (jeunes, résidentiel)

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 17

Valider le système de gestion des matières organiques des résidents du Lac Daigle (implantation de composteurs modulaires ou adhésion au programme de la Ville de Sept-Îles)

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales :

Valoriser les matières organiques en vue de leur bannissement de l'élimination.

Pistes d'actions

- Réaliser une estimation des quantités de matières organiques générées sur le secteur du lac Daigle
- Identifier les sources de financements potentiels
- Élaborer et mettre en œuvre une campagne d'ISÉ auprès des citoyens
- Planter et mettre en opération l'équipement de traitement retenu

Conformité - Exigences lignes directrices :

Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015
 Compostage et biométhanisation
 Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020

Intervenants visés :

Citoyens

Matières visées :

Matières organiques

Territoire visé :

TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

MRC

Collaborateurs ou Ville de Sept-Îles
 partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
129	5 200 \$	- \$	150 000 \$	- \$

Coût total (\$):

155 200 \$

Revenu et financement (\$):

50 000 \$ Programme ACDC - volet 3

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
			x	

Réurrence :

non

Échéances :

2019

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Augmentation des quantités de matières organiques recyclées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie / Abandonnée	• Montant des financements admissibles • Nombre de soumissions réalisées pour le système de traitement • Nombre de personnes touchées par la nouvelle campagne de sensibilisation (résidentiel)

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 18

Adapter les modalités de collectes des matières organiques dans les municipalités et optimiser le calendrier des collectes d'ordures et de matières recyclables en fonction des nouveaux services

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales :

Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation.

Pistes d'actions

- Identifier et favoriser la mise en place des recommandations de l'étude d'optimisation (Étude firme SM) pour la Ville de Sept-Îles
- Définir les modalités optimales de collecte selon les nouveaux programmes (gestion des matières organiques)
- Adapter les calendriers de collecte des autres matières résiduelles (déchets et matières recyclables) et les diffuser aux citoyens
- Réviser et modifier les contrats de collecte municipaux des matières résiduelles en fonction des nouveaux programmes

Conformité - Exigences lignes directrices :

Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015
 Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020

Intervenants visés :

Citoyens

Matières visées :

Toutes

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou MRC
 partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
130	4 100 \$	5 000 \$	- \$	2 000 \$

Coût total (\$):

11 100 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
		x	x	

Réurrence :

non

Échéances :

2018 - 2019

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Augmentation des quantités de matières organiques recyclées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de collectes d'ordures ménagères par année • Nombre total de collectes par année • Modifications apportées aux calendriers de collecte

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 19

Poursuivre la mise à niveau et l'optimisation des écocentres et aires de réception des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation par les citoyens

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales :

Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation.

Pistes d'actions

- Uniformiser les services dans les écocentres et aires de réception des matières résiduelles (types de matières acceptées, terminologie utilisée et signalisation par pictogrammes)
- Mettre à niveau les aires de réceptions (écocentres périphériques) : Gallix et Clarke City
- Promouvoir l'utilisation de ces sites auprès des usagers (2 écocentres et 4 aires de réception)
- Réaliser un suivi annuel des statistiques des écocentres et aires de réception des matières résiduelles (fréquentation, type de matières récupérées, projets d'optimisation)

Conformité - Exigences lignes directrices :

Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Intervenants visés :

Citoyens

Matières visées :

Toutes

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou MRC
partenaires : CPESI

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
485	15 900 \$	- \$	500 000 \$	10 000 \$

Coût total (\$):

525 900 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Réurrence :

non

Échéances :

2016 -2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Statistiques des écocentres et aires de réception • Nombre d'activités de promotion réalisées

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 20 Poursuivre les actions menées pour la lutte aux dépotoirs clandestins sur l'ensemble du territoire de la MRC

VOLET Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales Mobiliser la collectivité face aux dépotoirs clandestins

Pistes d'actions

- Poursuivre les rencontres du sous-comité régional de gestion des dépotoirs clandestins
- Établir une campagne de sensibilisation adaptée à la problématique des dépotoirs clandestins et aux usagers du milieu
- Assurer la mise en oeuvre de la réglementation par une surveillance du territoire par des inspecteurs en environnement
- Encourager les mécanismes de dénonciation et de suivi des plaintes

Conformité - Exigences lignes directrices : Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Intervenants visés : Citoyens
Matières visées : Toutes
Territoire visé : MRC (incluant TNO)

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC
Collaborateurs ou Ville de Port-Cartier
partenaires : Ville de Sept-Îles
Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord
Usagers du territoire: ZEC, pourvoiries, ass. Chasse et pêche, VTT

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
210	8 100 \$	- \$	- \$	27 000 \$

Coût total (\$): 35 100 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x		

Récurrence : non

Échéances : 2016 -2018

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de rencontres du sous-comité régional de gestion des dépotoirs clandestins • Nombre de personnes touchées par la campagne de sensibilisation pour la lutte contre les dépotoirs clandestins (jeunes, résidentiel, ICI) • Nombre de plaintes ou dénonciations déposées • Nombre d'inspections réalisées

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 21 Mettre à jour et harmoniser les règlements municipaux en vigueur, incluant la gestion des dépotoirs clandestins et le banissement des matières ayant une filière de récupération bien établie

VOLET Mise à niveau réglementaire

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs).

Pistes d'actions

- Faire la synthèse des éléments réglementés pour chaque municipalité
- Harmoniser les contenu des règlements dans chaquemunicipalité

Conformité - Exigences lignes directrices : Sans objet

Intervenants visés : Citoyens
Matières visées : Toutes
Territoire visé : MRC (incluant TNO)

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC
 Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
420	13 700 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 13 700 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x			

Récurrence : non
Échéances : 2016-2017

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de rencontres de concertation réalisées • Nombre de règlements mis à jour et adoptés

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 22 Assurer le suivi de la mise en application des règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles

VOLET Mise à niveau réglementaire

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs).

Pistes d'actions - Assurer un contrôle de la mise en application de la réglementation par des inspecteurs en environnement

Conformité - Exigences lignes directrices : Sans objet

Intervenants visés : Citoyens
 Matières visées : Toutes
 Territoire visé : MRC (incluant TNO)

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC
 Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
600	19 000 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 19 000 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Récurrence : non
 Échéances : 2016 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
 Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	- Nombre d'inspections réalisées - Nombre de non-conformités identifiées

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 23

Harmoniser l'information liée à la gestion des matières résiduelles en ligne sur les sites internet des deux villes et de la MRC

VOLET

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales :

Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs).

Pistes d'actions

- Faire un bilan des informations disponibles sur chaque site Internet (villes et MRC)
- Définir les informations obligatoires à afficher et leur présentation
- Faire les modifications et mettre en ligne les nouveaux sites Internet

Conformité - Exigences lignes directrices :

Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Intervenants visés :

Citoyens

Matières visées :

Toutes

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

MRC
 Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
88	2 800 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

2 800 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x				

Réurrence :

non

Échéances :

2 016.00 \$

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Sensibilisation des citoyens à la gestion des matières résiduelles

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de pages web mises à jour ou ajoutées dans chaque site web

SECTEUR ICI

Mesure n ° 24 Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles provenant des secteurs ICI envoyées au LET de Sept-Îles et des matières recyclables envoyées au centre de tri de Port-Cartier

VOLET Acquisition de connaissances

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation.

Pistes d'actions - Réaliser des caractérisations des matières résiduelles enfouies selon les catégories suivantes : PCPVM, matières organiques, bois, RDD et débris de CRD

Conformité - Exigences lignes directrices : Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
 Bannissement des matières d'élimination

Intervenants visés : Tous
 Matières visées : Toutes
 Territoire visé : MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC Collaborateurs ou Ville de Port-Cartier
 partenaires : Ville de Sept-Îles
 LET
 Centre de tri Le Phare

Coûts - budget prévisionnel	Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	40	1 700 \$	40 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 41 700 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2016	2017	2018	2019	2020
	x				x

Récurrence : oui
 Échéances : 2016 et 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Amélioration de la connaissance sur la composition des matières résiduelles enfouies au LET
 Amélioration de la connaissance sur la composition des matières recyclables récupérées au centre de tri

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi	Indicateur de performance
	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	- Nombre de caractérisations des matières résiduelles réalisées et types de matières visées - Composition des matières résiduelles enfouies au LET selon la provenance (Port-Cartier, Sept-Îles, TNO, ITUM) et par secteur (résidentiel, ICI et CRD) - Composition des matières recyclables reçues au centre de tri selon la provenance (Port-Cartier, Sept-Îles, TNO, ITUM) et par secteur (Résidentiel et ICI) et taux de rejet - Nombre d'activités de diffusion des résultats de l'étude de caractérisation

SECTEUR ICI

Mesure n ° 25 Mettre en place une "Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles" par secteur (industriel, commercial et institutionnel) visant à développer des pratiques de synergie entre les différents acteurs

VOLET Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Stimuler la performance du secteur ICI et l'implication des grands générateurs.

Pistes d'actions

- Identifier les parties prenantes dans chaque secteur : I, C et I
- Définir les modalités de rencontres (fréquence, secteurs visés, format, supprts, etc..) et l'organisation générale de la Table (objectifs, rôles et objectifs)
- Organiser les rencontres de la Table 1 fois par année
- Faire un suivi des rencontres de la Table
- Mettre en avant les projets développés dans le cadre de la Table (communication spécifique)

Conformité - Exigences lignes directrices : Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Intervenants visés : Usagers ICI
Matières visées : Toutes
Territoire visé : MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC Collaborateurs ou Ville de Port-Cartier
partenaires : Ville de Sept-Îles
Chambres de commerces
Représentants ciblés

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
356	13 900 \$	- \$	- \$	1 500 \$

Coût total (\$): 15 400 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Réurrence : oui

Échéances :
Création de la table : 2016
Secteur industriel en 2016
Secteur commercial et institutionnel en 2017
Rencontres annuelles 2016 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Sensibilisation des usagers du secteur ICI à la gestion des matières résiduelles

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'ICI intégrés à la Table de concertation • Nombre de rencontres réalisées • Nombre de recommandations issues de la Table

SECTEUR ICI

Mesure n ° 26 Promouvoir les services et les programmes offerts aux ICI et optimiser les modalités de transmission des informations des ICI vers les municipalités

VOLET Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales : Stimuler la performance du secteur ICI et l'implication des grands générateurs.

Pistes d'actions

- Identifier les informations essentielles à communiquer aux acteurs du secteur ICI
- Produire et diffuser la lettre de présentation du PGMR à tous les ICI
- Ajouter une section spécifique pour le secteur ICI dans le site Internet des villes, de la MRC et de l'Écopatrouille
- Mettre à jour annuellement les informations spécifiques pour les ICI

Conformité - Exigences lignes directrices : Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Intervenants visés : Usagers ICI
Matières visées : Toutes
Territoire visé : MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC
 Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
196	6 500 \$	- \$	- \$	2 500 \$

Coût total (\$): 9 000 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
	x	x	x	x

Récurrence : oui (en continu)

Échéances : 2017 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Sensibilisation des usagers du secteur ICI à la gestion des matières résiduelles

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'aides mémoires diffusés aux ICI • Nombre d'ICI touchés par la communication du PGMR • Nombre de sites internet mis à jour pour intégrer le secteur ICI

SECTEUR ICI

Mesure n ° 27 Poursuivre et bonifier les actions de sensibilisation de l'Écopatrouille envers les usagers ICI

VOLET Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs). Stimuler la performance du secteur ICI et l'implication des grands générateurs.

Pistes d'actions

- Mettre à jour les outils pour la campagne de communication ICI de l'Écopatrouille
- Renouveler le " Défi Écoentreprise "

Conformité - Exigences lignes directrices :

Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Intervenants visés :

Usagers ICI

Matières visées :

Toutes

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

MRC

Collaborateurs ou Ville de Port-Cartier
 partenaires : Ville de Sept-Îles

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
150	5 900 \$	- \$	- \$	10 000 \$

Coût total (\$):

15 900 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Récurrence :

oui (en continu)

Échéances :

2016 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Sensibilisation des usagers du secteur ICI à la gestion des matières résiduelles

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'outils pour la sensibilisation des ICI • Nombre d'ICI sensibilisés dans le cadre des campagne de l'Écopatrouille

SECTEUR ICI

Mesure n ° 28

Promouvoir l'apport des produits visés par les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) des ICI à l'écocentre (déchetterie) Le Phare à Port-Cartier et à l'écocentre de Sept-Îles

VOLET

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Stimuler la performance du secteur ICI et l'implication des grands générateurs.

Pistes d'actions

- Promotion des services disponibles pour la récupération des produits visés par une REP provenant des ICI
- Mettre à jour annuellement si nouveaux produits REP
- Mettre en oeuvre la récupération des produits visés par la REP aux écocentres

Conformité - Exigences lignes directrices :

Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Intervenants visés :

Usagers ICI

Matières visées :

Matières sous REP

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou MRC
partenaires : CPESI

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
450	14 500 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

14 500 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Récurrence :

oui (en continu)

Échéances :

En continu selon les produits sous REP

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Augmentation des quantités de RDD récupérées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	Quantité de RDD récupérés selon les secteurs (résidentiel, ICI)

SECTEUR ICI

Mesure n ° 29 Obtenir l'attestation de performance ICI ON RECYCLE! dans tous les édifices municipaux

VOLET Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs). Stimuler la performance du secteur ICI et l'implication des grands générateurs.

Pistes d'actions

- Accompagnement de la MRC dans les démarches de certification ICI ON RECYCLE ! (niveau 2)
- Réaliser les actions nécessaires à la certification et soumettre la demande à RECYC-QUÉBEC
- Réaliser les actions nécessaires pour le renouvellement des certifications une fois aux 3 ans

Conformité - Exigences lignes directrices :

Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Intervenants visés :

Usagers ICI

Matières visées :

Toutes

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles
 ITUM

Collaborateurs ou MRC

partenaires : Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
1450	46 000 \$	10 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

56 000 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Réurrence :

non

Échéances :

2016-2018

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Sensibilisation des usagers du secteur ICI à la gestion des matières résiduelles

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'édifices municipaux engagés dans une démarche ICI ON RECYCLE • Nombre d'édifices municipaux attestés ICI ON RECYCLE

SECTEUR ICI

Mesure n ° 30

Faire la promotion du programme ICI ON RECYCLE en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord pour favoriser l'engagement des ICI

VOLET

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Stimuler la performance du secteur ICI et l'implication des grands générateurs. Stimuler la performance du secteur ICI et l'implication des grands générateurs.

Pistes d'actions

Les activités de cette mesure inclus dans les campagnes de sensibilisation de l'Écopatrouille

Conformité - Exigences lignes directrices :

Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Intervenants visés :

Usagers ICI

Matières visées :

Toutes

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

MRC

Collaborateurs ou Conseil régional de l'environnement de la partenaires : Côte-Nord

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
100	4 100 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

4 100 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Réurrence :

oui (en continu)

Échéances :

2016 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Sensibilisation des usagers du secteur ICI à la gestion des matières résiduelles

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	Nombre d'ICI touchés par la promotion du programme

SECTEUR ICI

Mesure n ° 31 Optimiser la participation des ICI à la collecte des matières recyclables

VOLET Acquisition de connaissances

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales Stimuler la performance du secteur ICI et l'implication des grands générateurs.

Pistes d'actions

- Réaliser un inventaire des unités d'occupation selon les secteurs institutionnel, commercial et industriel (ICI) et un inventaire des types contenants en place (bacs et conteneurs)
- Faire un suivi des collectes de matières recyclables auprès des ICI
- Faire les ajustements requis au niveau des contenants des ICI et éventuellement des fréquences de levées
- Adapter les outils de communication selon les résultats du suivi

Conformité - Exigences lignes directrices : Contribution à l'objectif national de 70 % recyclage PCVMP
Responsabilisation des ICI

Intervenants visés : Usagers ICI
Matières visées : Toutes
Territoire visé : MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles
Collaborateurs ou MRC partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
140	4 400 \$	15 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 19 400 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
		x		

Récurrence : oui (en continu)

Échéances : 2018

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Augmentation des quantités de matières recyclables récupérées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre des unités d'occupation selon les secteurs (ICI) • Inventaire des types contenants en place (bacs et conteneurs) • Quantités de déchets produits par les ICI

SECTEUR ICI

Mesure n ° 32 Planter un écocentre à vocation des usagers commerciaux légers sur le site du LET

VOLET Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales Stimuler la performance du secteur ICI et l'implication des grands générateurs.

Pistes d'actions - Planter une zone de réception et de gestion spécifique pour les petits ICI et les entrepreneurs du secteur CRD sur le site du LET

Conformité - Exigences lignes directrices : Contribution à l'objectif national de trier 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment
 Responsabilisation des ICI

Intervenants visés : Usagers ICI et entrepreneurs
Matières visées : Toutes
Territoire visé : Sept-Îles

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Ville de Sept-Îles **Collaborateurs ou MRC partenaires :** LET

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
0	- \$	- \$	1 200 000 \$	- \$

Coût total (\$): 1 200 000 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x				

Réurrence : non

Échéances : 2 016.00 \$

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
 Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées
 Augmentation du taux de récupération des débris de CRD

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	- Nombre de visites par type d'usagers sur le site (résidentiel, ICI, entrepreneurs) - Nombre d'activités de promotion du service

SECTEUR ICI

Mesure n ° 33

Implanter un service à vocation des usagers commerciaux légers sur le site de l'Écocentre (déchetterie) Le Phare et adapter la tarification

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Stimuler la performance du secteur ICI et l'implication des grands générateurs.

Pistes d'actions

- Réviser la tarification à la déchetterie envers les usagers ICI pour offrir un service adapté à leurs besoins
- Analyser les filières de récupération selon les matières spécifiques des ICI

Conformité - Exigences lignes directrices :

Contribution à l'objectif national de trier 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment
Responsabilisation des ICI

Intervenants visés :

Usagers ICI et entrepreneurs

Matières visées :

Toutes

Territoire visé :

Port-Cartier

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier

Collaborateurs ou Écocentre (déchetterie) Le Phare
partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
70	2 200 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

2 200 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
	x			

Récurrance :

non

Échéances :

2017

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées
Augmentation du taux de récupération des débris de CRD

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de visites par type d'usagers sur le site (résidentiel, ICI, entrepreneurs) • Nombre d'activités de promotion du service

PLAN D'ACTION 2016 - 2020

Plan de gestion des matières résiduelles

MRC DE SEPT-RIVIÈRES

SECTEUR ICI

Mesure n ° 34

Poursuivre la collaboration avec les grandes industries pour améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles

VOLET

Acquisition de connaissances

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Stimuler la performance du secteur ICI et l'implication des grands générateurs.

Pistes d'actions

- Définir les données obligatoires à transmettre par les grandes industries pour bonifier l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées
- Faire un suivi personnalisé annuel avec les grandes industries
- Offrir une assistance opérationnelle aux industries, en collaboration avec des organismes locaux

Conformité - Exigences lignes directrices :

Responsabilisation des ICI

Intervenants visés :

Usagers ICI

Matières visées :

Toutes

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

MRC
Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou CATE Côte Nord
partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
305	12 000 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

12 000 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Récurrence :

oui (en continu)

Échéances :

2016 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de rencontre de suivi personnalisé avec les grandes industries • Nombre de projets conjoints initiés

SECTEUR ICI

Mesure n ° 35 Intégrer les ICI dans le programme de gestion municipale des matières organiques retenu

VOLET Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales Valoriser les matières organiques en vue de leur bannissement de l'élimination.

Pistes d'actions

- Identifier les services à offrir et les étapes de mise en oeuvre du programme de gestion municipale des matières organiques
- Offrir une assistance opérationnelle aux ICI suite à la mise en place du programme de gestion municipale des matières organiques
- Offrir une sensibilisation ciblée aux ICI suite à la mise en place du programme de gestion municipale des matières organiques

Conformité - Exigences lignes directrices : Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015
 Bannissement des matières organiques putrescibles d'ici 2020

Intervenants visés : usagers ICI
Matières visées : Matières organiques
Territoire visé : MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC
 Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou MRC partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
140	4 600 \$	- \$	- \$	5 000 \$

Coût total (\$): 9 600 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
		x	x	

Récurrence : non

Échéances : 2018 - 2019

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Augmentation des quantités de matières organiques recyclées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'ICI intégrés dans le programme de gestion des matières organiques • Nombre d'ICI sensibilisés suite à la mise en place du programme de gestion des matières organiques

SECTEUR ICI

Mesure n ° 36 Favoriser la performance du recyclage dans les ICI avec la mise en application des incitatifs réglementaires

VOLET Mise à niveau réglementaire

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales Stimuler la performance du secteur ICI et l'implication des grands générateurs.

Pistes d'actions

- Synthétiser les modalités de tarification et des éléments réglementés pour les ICI
- Assurer un contrôle de la mise en application de la réglementation par des inspecteurs en environnement

Conformité - Exigences lignes directrices : Contribution à l'objectif national de 70 % recyclage PCVMP
Responsabilisation des ICI

Intervenants visés : Usagers ICI
Matières visées : Matières recyclables
Territoire visé : MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou MRC partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
400	12 900 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 12 900 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
		x	x	

Récurrence : non

Échéances : 2018 - 2019

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'inspection de la mise en application de la réglementation

SECTEUR CRD

Mesure n ° 37

Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel) et les entrepreneurs à la récupération des débris de CRD lors de la délivrance des permis

VOLET

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs).

Pistes d'actions

- Élaborer un comité de suivi pour la rédaction d'un guide des bonnes pratiques pour la gestion des débris de CRD (MRC, Villes, APCHQ, entrepreneurs) et définir le contenu et les objectifs du document
- Rédiger le Guide des bonnes pratiques
- Transmettre systématiquement un dépliant d'information à chaque délivrance de permis (Éléments clés du Guide)
- Mettre ce guide sur le site internet de la MRC et sur le site internet des villes dans la section de demande de permis de travaux
- Évaluer la possibilité d'adapter les documents de délivrance des permis de travaux

Conformité - Exigences lignes directrices :

Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
Responsabilisation des générateurs ICI et de résidus de CRD
Contribution à l'objectif national de trier 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment
Bannissement du bois

Intervenants visés :

Citoyens et entrepreneurs CRD

Matières visées :

Débris CRD

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

MRC (TNO)
Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou Entrepreneurs
partenaires : Associations sectorielles

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
289	10 200 \$	- \$	- \$	2 500 \$

Coût total (\$):

12 700 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
	x	x	x	x

Récurrence :

oui (en continu)

Échéances :

2017 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Augmentation du taux de récupération des débris de CRD

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie / Abandonnée	• Nombre de rencontres de concertation réalisées • Nombre de "Guide des bonnes pratiques sur la gestion des débris de CRD" distribués • Nombre de formation des employés municipaux • Nombre de demandes de permis de construction par ville • Nombre de dépliants distribués

SECTEUR CRD

Mesure n ° 38

Réviser la tarification de l'enfouissement au LET pour favoriser le pré-tri des débris de CRD, incluant les résidus issus de gros chantiers de construction et de démantèlement

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Développer les filières de récupération des débris de CRD, notamment pour le bois

Pistes d'actions

- Analyse des résultats de l'étude réalisée par WSP
- Étude complémentaires pour valider le mode de tarification final

Conformité - Exigences lignes directrices :

Responsabilisation des générateurs ICI et de résidus de CRD
Contribution à l'objectif national de trier 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment

Intervenants visés :

Citoyens et entrepreneurs CRD

Matières visées :

Débris CRD

Territoire visé :

Sept-Îles

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
15	500 \$	15 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

15 500 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x				

Réurrence :

non

Échéances :

2 016.00 \$

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Augmentation du taux de récupération des débris de CRD

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Modifications apportées à la tarification • Nombre d'activités de diffusion des nouveaux tarifs

SECTEUR CRD

Mesure n ° 39 Pérenniser les filières de récupération et de valorisation des débris de CRD lors des travaux municipaux

VOLET Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales Développer les filières de récupération des débris de CRD, notamment pour le bois

Pistes d'actions

- Mettre en place une directive interne pour des exigences pour l'acheminement des débris de CRD provenant de travaux municipaux vers les installations de récupération
- Évaluer les possibilités de réemploi avec des cas concrets de municipalités ayant recours à des agrégats recyclés dans le cadre de leurs travaux municipaux

Conformité - Exigences lignes directrices : Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
Responsabilisation des générateurs ICI et de résidus de CRD
Contribution à l'objectif national de recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et d'asphalte

Intervenants visés : Entrepreneurs CRD

Matières visées : Débris CRD

Territoire visé : MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
360	13 400 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 13 400 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
		x	x	x

Récurrence : oui (en continu)

Échéances : 2018 -2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Augmentation du taux de récupération des débris de CRD

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de directives internes diffusées pour les travaux municipaux • Nombre de document transmis pour le réemploi des agrégats

SECTEUR CRD

Mesure n ° 40 Développer des filières de valorisation pour les débris de CRD, en particulier pour le bois

VOLET Acquisition de connaissances

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales Développer les filières de récupération des débris de CRD, notamment pour le bois

Pistes d'actions

- Réaliser une étude sur les destinations des débris de CRD et les filières à développer sur le territoire de la MRC
- Organiser des rencontres de concertation avec les acteurs du secteur CRD

Conformité - Exigences lignes directrices : Contribution à l'objectif national de trier 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment
Bannissement du bois

Intervenants visés : Citoyens et entrepreneurs CRD
Matières visées : Débris CRD
Territoire visé : MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires : MRC
Grandes industries
Corporation de développement économique de Port-Cartier
Développement économique Sept-Îles

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
20	800 \$	30 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 30 800 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
		x		

Réurrence : oui (en continu)

Échéances : 2018

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Augmentation du taux de récupération des débris de CRD

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de rencontres de concertation réalisées • Nombre de projets développés

SECTEUR CRD

Mesure n ° 41

Offrir une assistance aux générateurs de débris de CRD avec des sensibilisations sur les bonnes pratiques pour les gros chantiers

VOLET

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs).

Pistes d'actions

- Valider auprès de l'APCHQ pour développer une campagne de sensibilisation des entrepreneurs sur les bonnes pratiques de récupération de débris de CRD
- Organiser des rencontres avec les responsables des gros chantiers au début des travaux pour une formation sur les bonnes pratiques de récupération de débris de CRD
- Faire le suivi des campagnes de sensibilisation et mettre à jour

Conformité - Exigences lignes directrices :

Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
Responsabilisation des générateurs ICI et de résidus de CRD
Contribution à l'objectif national de trier 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment

Intervenants visés :

Entrepreneurs CRD

Matières visées :

Débris CRD

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

MRC

Collaborateurs ou Associations sectorielles
partenaires : (APCHQ et ACQ)

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
105	4 300 \$	500 \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

4 800 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
		x	x	x

Récurrence :

oui (en continu)

Échéances :

2018 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Augmentation du taux de récupération des débris de CRD

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de personnes sensibilisés aux bonnes pratiques de gestion des débris de CRD • Nombre d'entrepreneurs de gros chantiers rencontrés

MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PGMR

Mesure n ° 42 Redéfinir le rôle et les responsabilités et assurer la mise en œuvre du comité de suivi du PGMR

VOLET Mise en oeuvre et suivi

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Pistes d'actions

- Identifier les rôles et responsabilités des membres du comité de suivi du PGMR
- Rédiger une feuille de route ou une procédure définissant le mandat du comité de suivi du PGMR
- Préparer le suivi avec les villes lors des rencontres techniques
- Mettre en oeuvre le comité de suivi du PGMR

Conformité - Exigences lignes directrices : Suivi et mise en oeuvre du PGMR

Intervenants visés : Tous
Matières visées : Toutes
Territoire visé : MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC Collaborateurs ou Ville de Port-Cartier
partenaires : Ville de Sept-Îles
ITUM

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
305	12 000 \$	- \$	- \$	5 000 \$

Coût total (\$): 17 000 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x				

Récurrance : non
Échéances : 2016

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Formation d'un comité de suivi du PGMR et de procédures de suivi de la mise en œuvre

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de réunions réalisées par année • Nombre de recommandations formulées

MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PGMR

Mesure n ° 43 Développer et uniformiser les outils de collecte des données municipales et de suivi de la mise en oeuvre du PGMR

VOLET Mise en oeuvre et suivi

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Pistes d'actions

- Uniformiser la collecte de données quantitatives de GMR provenant des municipalités, de la communauté autochtone et des grands générateurs
- Concertation entre la MRC et les villes sur les besoins : données disponibles, nouvelles données à recueillir, mode de collecte et de calcul à valider
- Développer un outil de compilation et de calcul des indicateurs annuel sur la base des données disponibles dans les villes

Conformité - Exigences lignes directrices : Suivi et mise en oeuvre du PGMR

Intervenants visés : Tous
Matières visées : Toutes
Territoire visé : MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC Collaborateurs ou Ville de Port-Cartier
partenaires : Ville de Sept-Îles
ITUM

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
66	2 500 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 2 500 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en oeuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Récurrance : oui (en continu)

Échéances : 2016 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Application d'une méthodologie uniforme de suivi et de collecte des données municipales

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	Non applicable

MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PGMR

Mesure n ° 44 Diffuser les résultats de la mise en oeuvre du PGMR
(suivi de la performance et de l'avancement des mesures)

VOLET Mise en oeuvre et suivi

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Pistes d'actions

- Compiler une fois par année les données pour calculer les indicateurs de performance de la MRC à partir des données fournies par les municipalités et la communauté autochtone
- Faire un suivi de l'avancement des mesures du PGMR
- Définir les modalités de diffusion des informations relatives au PGMR
- Diffuser les faits saillants liés à la gestion des matières résiduelles de la MRC par différents médias
- Produire le rapport annuel de suivi du PGMR et envoyer au MDDELCC avant le 30 juin de chaque année

Conformité - Exigences lignes directrices : Suivi et mise en oeuvre du PGMR

Intervenants visés : Tous
Matières visées : Toutes
Territoire visé : MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC Collaborateurs ou Ville de Port-Cartier
partenaires : Ville de Sept-Îles
ITUM

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
480	18 800 \$	- \$	- \$	15 000 \$

Coût total (\$): 33 800 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en oeuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Récurrance : oui (en continu)
Échéances : 2016 - 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Diffusion publique de l'avancement du PGMR

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de publications traitant du PGMR • Nombre de rencontres/présentations par année

PLAN D'ACTION 2016 - 2020

Plan de gestion des matières résiduelles

MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PGMR

Mesure n ° 45 Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les cinq ans

VOLET Mise en oeuvre et suivi

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales :

Pistes d'actions - Valider la stratégie retenue de la MRC pour la révision du PGMR : Mandat externe ou révision en interne

Conformité - Exigences lignes directrices : Suivi et mise en oeuvre du PGMR

Intervenants visés : Tous
Matières visées : Toutes
Territoire visé : MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC Collaborateurs ou Ville de Port-Cartier
partenaires : Ville de Sept-Îles

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
110	4 500 \$	25 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 29 500 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
				x

Réurrence : non
Échéances : 2020

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Rédaction et adoption d'un nouveau PGMR

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	Non applicable



Annexe 10

Indicateurs de suivi et de performance

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre

N°	Mesure	Indicateurs de suivi	Indicateurs de performance	Résultats attendus
SECTEUR RÉSIDENTIEL				
1	Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles d'origine résidentielles envoyées au LET de Sept-îles et des matières recyclables envoyées au centre de tri de Port-Cartier	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de caractérisations des matières résiduelles réalisées et types de matières visées • Composition des matières résiduelles enfouies au LET selon la provenance (Port-Cartier, Sept-îles, TNO, ITUM) et par secteur (résidentiel, ICI et CRD) • Composition des matières recyclables reçues au centre de tri selon la provenance (Port-Cartier, Sept-îles, TNO, ITUM) et par secteur (Résidentiel et ICI) et taux de rejet • Nombre d'activités de diffusion des résultats de l'étude de caractérisation	Amélioration de la connaissance sur la composition des matières résiduelles enfouies au LET Amélioration de la connaissance sur la composition des matières recyclables récupérées au centre de tri
2	Mettre en place des mesures de réduction à la source complémentaires à celles déjà en place	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de politiques environnementales adoptées ou révisées • Nombre de politiques municipales d'achat responsables mises en place • Nombre de subventions offertes pour les couches lavables par municipalité • Nombre de personnes touchées par la campagne "Consommation responsable et réduction à la source" (jeunes, résidentiel, ICI)	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
3	Maintenir les formations au compostage domestique ainsi que le service d'assistance opérationnelle pour les ménages ayant déjà un composteur à domicile	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de formations de groupe au compostage domestique réalisées • Nombre de subventions offertes pour l'achat de composteurs domestiques • Nombre d'accompagnements au compostage et suivis téléphoniques réalisés par l'Écopatrouille • Nombre d'activités de promotion du service	Augmentation des quantités de matières organiques recyclées
4	Poursuivre les actions de sensibilisation à l'herbicyclage et préparer le bannissement à l'élimination des retailles de gazon	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation de l'Écopatrouille (jeunes, résidentiel, ICI) • Nombre d'outils de sensibilisation à l'herbicyclage distribués	Augmentation des quantités de matières organiques recyclées
5	Poursuivre et accentuer les mesures de réemploi existantes sur le territoire de la MRC	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de promotions réalisées pour les activités de réemploi existantes • Nombre d'abonnés aux pages touchant le réemploi sur Facebook	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
6	Réviser les modalités de gestion des résidus encombrants pour favoriser leur récupération et leur réemploi	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de collectes des résidus encombrants • Nombre et type de modifications apportées aux collecte des résidus encombrants • Quantité de résidus encombrants collectés et valorisés • Statistiques des écocentres et aires de réception	Augmentation des quantités de résidus encombrants récupérées et valorisées
7	Poursuivre la promotion d'événements écoresponsables sur le territoire de la MRC	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Pourcentage d'évènements majeurs ayant réalisés un virage vert • Nombre de guides distribués "Pour un virage vert dans les événements" de l'Écopatrouille • Nombre de rencontres réalisées (accompagnement et ISE auprès des organisateurs d'évènements) • Nombre de personnes sensibilisées par l'Écopatrouille lors des évènements	Augmentation des quantités de matières recyclables récupérées

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre

N°	Mesure	Indicateurs de suivi	Indicateurs de performance	Résultats attendus
8	Poursuivre les actions de sensibilisation de l'Écopatrouille en les bonifiant en fonction des nouveaux enjeux régionaux de la MRC et s'assurer de leur suivi durant toute l'année	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'écopatrouilleurs embauchés et de semaines de travail par année • Nombre d'activités de sensibilisation réalisées par l'Écopatrouille en dehors de la saison estivale • Nombre de personnes sensibilisées par l'Écopatrouille (jeunes, résidentiel) durant l'été et durant toute l'année • Nombre de nouveaux outils de communication développés	Sensibilisation des citoyens à la gestion des matières résiduelles
9	Poursuivre la promotion de la récupération des résidus verts (feuilles mortes et arbres de Noël) par les services et programmes existants	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Quantités de résidus verts (feuilles mortes) collectées et valorisées par les programmes existants (écocentres et aires de réception) • Quantités de résidus verts (arbres de Noël) collectées et valorisés par les programmes existants (écocentres et aires de réception)	Augmentation des quantités de matières organiques recyclées (résidus verts)
10	Compléter la mise en place de la récupération des matières recyclables dans tous les espaces publics	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de lieux publics intégrés dans un programme de récupération des matières recyclables • % de couverture des lieux et espaces publics • Niveau de contamination des matières recyclables • Quantités de matières récupérées dans les lieux publics	Augmentation des quantités de matières recyclables récupérées
11	Analyser les options de gestion des déchets, des matières recyclables et des matières organiques	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Détails des résultats de l'étude réalisée • Scénario retenu pour la gestion des matières organiques	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
12	Optimiser le transport des matières résiduelles entre les lieux de génération et les lieux de traitement (LET et centre de tri)	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de rencontre de concertation réalisées • Nombre et type d'améliorations apportées	Optimisation des coûts de services de gestion des matières résiduelles
13	Augmenter la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) par apport volontaire dans les installations existantes	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Quantités de RDD collectées par type par les programmes existants (écocentres et aires de réception) • Nombre d'activités de promotion du service • Nombre de personnes touchées par les activités de sensibilisation concernant les RDD de l'Écopatrouille (jeunes, résidentiel)	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
14	Analyser les scénarios de gestion des boues de fosses septiques en fonction des besoins municipaux et industriels, et du contexte régional de la MRC	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de fosses septiques dans les municipalités • Taux de raccordement au réseau municipal • Nombre et type de scénarios de gestion proposés • Nombre de rencontres de concertation réalisées	Augmentation des quantités de matières organiques recyclées
15	Planter une plateforme de compostage ouvert au LET de Sept-Îles et mettre en oeuvre les activités de compostage en deux phases (résidus verts et résidus alimentaires)	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Montant des financements admissibles • Nombre de bacs bruns à déployer • Résultats des appels d'offres pour la gestion des matières organiques • Nombre de personnes touchées par la nouvelle campagne de sensibilisation (jeunes, résidentiel)	Augmentation des quantités de matières organiques recyclées

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre

N°	Mesure	Indicateurs de suivi	Indicateurs de performance	Résultats attendus
16	Valider le système de gestion des matières organiques à Port-Cartier en fonction des résultats de l'analyse des options de gestion des matières résiduelles	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Montant des financements admissibles • Nombre de bacs bruns à déployer • Résultats des appels d'offres pour la gestion des matières organiques • Nombre de personnes touchées par la nouvelle campagne de sensibilisation (jeunes, résidentiel)	Augmentation des quantités de matières organiques recyclées
17	Valider le système de gestion des matières organiques des résidants du Lac Daigle (implantation de composteurs modulaires ou adhésion au programme de la Ville de Sept-Îles)	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Montant des financements admissibles • Nombre de soumissions réalisées pour le système de traitement • Nombre de personnes touchées par la nouvelle campagne de sensibilisation (résidentiel)	Augmentation des quantités de matières organiques recyclées
18	Adapter les modalités de collectes des matières organiques dans les municipalités et optimiser le calendrier des collectes d'ordures et de matières recyclables en fonction des nouveaux services	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de collectes d'ordures ménagères par année • Nombre total de collectes par année • Modifications apportées aux calendriers de collecte	Augmentation des quantités de matières organiques recyclées
19	Poursuivre la mise à niveau et l'optimisation des écocentres et aires de réception des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation par les citoyens	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Statistiques des écocentres et aires de réception • Nombre d'activités de promotion réalisées	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées
20	Poursuivre les actions menées pour la lutte aux dépotoirs clandestins sur l'ensemble du territoire de la MRC	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de rencontres du sous-comité régional de gestion des dépotoirs clandestins • Nombre de personnes touchées par la campagne de sensibilisation pour la lutte contre les dépotoirs clandestins (jeunes, résidentiel, ICI) • Nombre de plaintes ou dénonciations déposées • Nombre d'inspections réalisées	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées
21	Mettre à jour et harmoniser les règlements municipaux en vigueur, incluant la gestion des dépotoirs clandestins et le banissement des matières ayant une filière de récupération bien établie	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de rencontres de concertation réalisées • Nombre de règlements mis à jour et adoptés	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
22	Assurer le suivi de la mise en application des règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'inspections réalisées • Nombre de non-conformités identifiées	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées
23	Harmoniser l'information liée à la gestion des matières résiduelles en ligne sur les sites internet des deux villes et de la MRC	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de pages web mises à jour ou ajoutées dans chaque site web	Sensibilisation des citoyens à la gestion des matières résiduelles

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre

N°	Mesure	Indicateurs de suivi	Indicateurs de performance	Résultats attendus
ITUM - 1	Approfondir l'inventaire des quantités de matières résiduelles de la communauté	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	- Quantité et composition de matières résiduelles éliminées - Quantité et composition de matières recyclables récupérées - Quantité et composition des autres matières résiduelles générées	Amélioration de la connaissance des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la communauté
ITUM - 2	Compléter la couverture de la collecte sélective au niveau résidentiel pour les résidences non-desservies à Uashat et Mani-utenam	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	Nombre de bacs bleu déployé sur le territoire de la communauté	Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées
ITUM - 3	Implanter un site de dépôt des RDD à Mani-utenam	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	Quantité de RDD récupérés sur le territoire de la communauté	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
SECTEUR ICI				
24	Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles provenant des secteurs ICI envoyées au LET de Sept-Îles et des matières recyclables envoyées au centre de tri de Port-Cartier	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	- Nombre de caractérisations des matières résiduelles réalisées et types de matières visées - Composition des matières résiduelles enfouies au LET selon la provenance (Port-Cartier, Sept-Îles, TNO, ITUM) et par secteur (résidentiel, ICI et CRD) - Composition des matières recyclables reçues au centre de tri selon la provenance (Port-Cartier, Sept-Îles, TNO, ITUM) et par secteur (Résidentiel et ICI) et taux de rejet - Nombre d'activités de diffusion des résultats de l'étude de caractérisation	Amélioration de la connaissance sur la composition des matières résiduelles enfouies au LET Amélioration de la connaissance sur la composition des matières recyclables récupérées au centre de tri
25	Mettre en place une "Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles" par secteur (industriel, commercial et institutionnel) visant à développer des pratiques de synergie entre les différents acteurs	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	- Nombre d'ICI intégrés à la Table de concertation - Nombre de rencontres réalisées - Nombre de recommandations issues de la Table	Sensibilisation des usagers du secteur ICI à la gestion des matières résiduelles
26	Promouvoir les services et les programmes offerts aux ICI et optimiser les modalités de transmission des informations des ICI vers les municipalités	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	- Nombre d'aides mémoires diffusés aux ICI - Nombre d'ICI touchés par la communication du PGMR - Nombre de sites internet mis à jour pour intégrer le secteur ICI	Sensibilisation des usagers du secteur ICI à la gestion des matières résiduelles
27	Poursuivre et bonifier les actions de sensibilisation de l'Écopatrouille envers les usagers ICI	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	- Nombre d'outils pour la sensibilisation des ICI - Nombre d'ICI sensibilisés dans le cadre des campagne de l'Écopatrouille	Sensibilisation des usagers du secteur ICI à la gestion des matières résiduelles
28	Promouvoir l'apport des produits visés par les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) des ICI à l'écocentre (déchetterie) Le Phare à Port-Cartier et à l'écocentre de Sept-Îles	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	Quantité de RDD récupérés selon les secteurs (résidentiel, ICI)	Augmentation des quantités de RDD récupérées

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre

N°	Mesure	Indicateurs de suivi	Indicateurs de performance	Résultats attendus
29	Obtenir l'attestation de performance ICI ON RECYCLE! dans tous les édifices municipaux	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'édifices municipaux engagés dans une démarche ICI ON RECYCLE • Nombre d'édifices municipaux attestés ICI ON RECYCLE	Sensibilisation des usagers du secteur ICI à la gestion des matières résiduelles
30	Faire la promotion du programme ICI ON RECYCLE en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord pour favoriser l'engagement des ICI	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'ICI touchés par la promotion du programme	Sensibilisation des usagers du secteur ICI à la gestion des matières résiduelles
31	Optimiser la participation des ICI à la collecte des matières recyclables	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre des unités d'occupation selon les secteurs (ICI) • Inventaire des types contenant en place (bacs et conteneurs) • Quantités de déchets produits par les ICI	Augmentation des quantités de matières recyclables récupérées
32	Implanter un écocentre à vocation des usagers commerciaux légers sur le site du LET	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de visites par type d'usagers sur le site (résidentiel, ICI, entrepreneurs) • Nombre d'activités de promotion du service	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées Augmentation du taux de récupération des débris de CRD
33	Implanter un service à vocation des usagers commerciaux légers sur le site de l'Écocentre (déchetterie) Le Phare et adapter la tarification	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de visites par type d'usagers sur le site (résidentiel, ICI, entrepreneurs) • Nombre d'activités de promotion du service	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées Augmentation du taux de récupération des débris de CRD
34	Poursuivre la collaboration avec les grandes industries pour améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de rencontre de suivi personnalisé avec les grandes industries • Nombre de projets conjoints initiés	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées
35	Intégrer les ICI dans le programme de gestion municipale des matières organiques retenu	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'ICI intégrés dans le programme de gestion des matières organiques • Nombre d'ICI sensibilisés suite à la mise en place du programme de gestion des matières organiques	Augmentation des quantités de matières organiques recyclées
36	Favoriser la performance du recyclage dans les ICI avec la mise en application des incitatifs règlementaires	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'inspection de la mise en application de la réglementation	Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées
ITUM- 4	Compléter la couverture de la collecte sélective au niveau des ICI non-desservis	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de conteneurs de recyclage déployé sur le territoire de la communauté	

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC de Sept-Rivières

Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre

N°	Mesure	Indicateurs de suivi	Indicateurs de performance	Résultats attendus
SECTEUR CRD				
37	Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel) et les entrepreneurs à la récupération des débris de CRD lors de la délivrance des permis	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de rencontres de concertation réalisées • Nombre de "Guide des bonnes pratiques sur la gestion des débris de CRD" distribués • Nombre de formation des employés municipaux •Nombre de demandes de permis de construction par ville • Nombre de dépliants distribués	Augmentation du taux de récupération des débris de CRD
38	Réviser la tarification de l'enfouissement au LET pour favoriser le pré-tri des débris de CRD, incluant les résidus issus de gros chantiers de construction et de démantèlement	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Modifications apportées à la tarification • Nombre d'activités de diffusion des nouveaux tarifs	Augmentation du taux de récupération des débris de CRD
39	Pérenniser les filières de récupération et de valorisation des débris de CRD lors des travaux municipaux	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de directives internes diffusées pour les travaux municipaux • Nombre de document transmis pour le réemploi des agrégats	Augmentation du taux de récupération des débris de CRD
40	Développer des filières de valorisation pour les débris de CRD, en particulier pour le bois	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de rencontres de concertation réalisées • Nombre de projets développés	Augmentation du taux de récupération des débris de CRD
41	Offrir une assistance aux générateurs de débris de CRD avec des sensibilisations sur les bonnes pratiques pour les gros chantiers	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de personnes sensibilisés aux bonnes pratiques de gestion des débris de CRD •Nombre d'entrepreneurs de gros chantiers rencontrés	Augmentation du taux de récupération des débris de CRD
SUIVI ET MISE EN OEUVRE				
42	Redéfinir le rôle et les responsabilités et assurer la mise en œuvre du comité de suivi du PGMR	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de réunions réalisées par année • Nombre de recommandations formulées	Formation d'un comité de suivi du PGMR et de procédures de suivi de la mise en œuvre
43	Développer et uniformiser les outils de collecte des données municipales et de suivi de la mise en oeuvre du PGMR	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	Non applicable	Application d'une méthodologie uniforme de suivi et de collecte des données municipales
44	Diffuser les résultats de la mise en oeuvre du PGMR (suivi de la performance et de l'avancement des mesures)	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de publications traitant du PGMR • Nombre de rencontres/présentations par année	Diffusion publique de l'avancement du PGMR
45	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les cinq ans	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	Non applicable	Rédaction et adoption d'un nouveau PGMR



MRC de Sept-Rivières

www.septrivieres.qc.ca

106, rue Napoléon, bureau 400
Sept-Îles, Québec G4R 3L7

Téléphone : 418 962-1900
Télécopieur : 418 962-3365

info@mrc.septrivieres.qc.ca